

Les fondements institutionnels de la contestation

Une double comparaison

PASCALE DUFOUR



Sous des allures d'imprévisibilité et de spontanéité, les mouvements sociaux sont animés par le travail militant, les organisations, la planification et le temps long. La relation qu'ils entretiennent avec les politiques publiques n'est donc pas uniquement une question de conjoncture, mais aussi le résultat de certains ancrages institutionnels qui se répercutent sur la manière dont les acteurs se mobilisent. Dès lors, plutôt que de se demander quels sont les effets des contestations sur les politiques, on cherche ici à savoir comment s'exerce l'influence des configurations institutionnelles des régimes d'intervention publique sur la mobilisation, les revendications et les modes d'action. Cet ouvrage propose ainsi de renverser les questionnements habituels en comparant deux sociétés – française et québécoise – dans les secteurs du logement et de l'éducation supérieure.

Pascale Dufour est professeure titulaire au Département de science politique de l'Université de Montréal et directrice du Collectif de recherche Action Politique et Démocratie (CAPED). Elle travaille sur les mouvements sociaux et l'action collective en perspective comparée.

Couverture : Photos Creative Commons et André Querry (photo de droite)

34,95 \$ • 28 €

Versions numériques en accès libre
www.pum.umontreal.ca

Les Presses de l'Université de Montréal

CAPED
Collectif de recherche
Action Politique et Démocratie

ISBN 978-2-7606-5377-1



9 782760 653771

LES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS DE LA CONTESTATION



La collection « Action politique » accueille des ouvrages interdisciplinaires portant sur le rapport au politique hors des institutions parlementaires (mouvements sociaux et politique contestataire), de même que sur les acteurs qui défendent des imaginaires alternatifs, que ceux-ci soient progressistes ou conservateurs.

Collection dirigée par Pascale Dufour et Francis Dupuis-Déri (CAPED)

Pascale Dufour

Avec la collaboration de Marion Leboucher†, Alexie Labelle,
Jean-Vincent Bergeron-Gaudin, Lucie Chicoine et Marion Sirieix

LES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS DE LA CONTESTATION

Une double comparaison

Les Presses de l'Université de Montréal

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Titre: Les fondements institutionnels de la contestation: une double comparaison /
Pascale Dufour.

Nom: Dufour, Pascale, 1971- auteur.

Description: Mention de collection: Action politique | Comprend des références
bibliographiques.

Identifiants: Canadiana (livre imprimé) 20250024136 | Canadiana (livre numérique)
20250024144 | ISBN 9782760653771 | ISBN 9782760653788 (PDF) | ISBN 9782760653795 (EPUB)
Vedettes-matière: RVM: Contestation—Québec (Province) | RVM: Contestation—France.
| RVM: Logement—Politique gouvernementale—Québec (Province) | RVM: Logement—
Politique gouvernementale—France. | RVM: Enseignement supérieur—Politique gouverne-
mentale—Québec (Province) | RVM: Enseignement supérieur—Politique
gouvernementale—France. | RVM: Québec (Province)—Conditions sociales—21^e siècle. |
RVM: France—Conditions sociales—21^e siècle.

Classification: LCC HN110.Q8 D84 2025 | CDD 303 .609714—dc23

Mise en pages: Chantal Poisson

Dépôt légal: 2^e trimestre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2025

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération des sciences humaines de concert avec le Prix d'auteurs pour l'édition savante, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le Conseil des arts du Canada, le Fonds du livre du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

| Canada

SODEC
Québec

IMPRIMÉ AU CANADA

Introduction

En 2011, le prestigieux *Times Magazine* désignait « Les protestataires » comme la personnalité de l'année¹. La revue nommait ainsi les nombreuses protestations sociales qui avaient fait en grande partie l'actualité dans le monde cette année-là : le Printemps arabe, les Indignés en Espagne, Occupy Wall Street aux États-Unis, les manifestations en Grèce, en Inde, en Russie. Ce choix n'est pas anodin : il traduit le sentiment que le fonctionnement des sociétés serait de plus en plus lié à des conflits sociaux, portés par des groupes ou des masses de personnes (plutôt que par des leaders politiques identifiables) et que le règlement de ces conflits se déroulerait hors de la sphère de gouvernement habituelle, dans la rue.

Cette augmentation de la conflictualité sociale a pu être interprétée comme une conséquence directe de la crise économique et financière de 2008. Ces mobilisations sont à ce titre l'illustration de l'émergence d'un nouveau cycle de protestation commun, à tout le moins aux démocraties libérales (Castells, 2012 ; della Porta et Mattoni, 2014). Pourtant, les luttes varient grandement d'une société à l'autre par leur importance quantitative, bien sûr, mais aussi en raison de leur nature et des revendications qu'elles transportent. Par exemple, au Québec, la grève étudiante de 2012 contre la hausse des droits de scolarité, considérée comme la plus importante mobilisation sociale depuis les années 1960, est représentative de ce cycle, alors qu'en France, c'est davantage le mouvement Nuit debout de 2016 contre la loi El Khomri relative au travail (loi Travail), qui est interprété

1. Cet ouvrage faisant suite à une recherche collective, l'écriture utilise parfois le « je » pour désigner l'auteur du livre et parfois le « nous » pour désigner l'équipe de recherche ayant participé au projet *Les fondements institutionnels de la contestation. Comparaison dans les secteurs du logement et de l'éducation postsecondaire au Québec et en France*. Voir les Remerciements à la page 179 pour le détail de ce travail collaboratif.

comme l'expression de ce conflit. Comment rendre compte de ces variations et comment comprendre les mobilisations sociales nationales par secteur? Il nous semblait, au départ de cette recherche, que pour rendre compte de ces variations, l'argument de la convergence des luttes sociales en contexte de crise ne suffisait pas.

Cet ouvrage propose de comparer les luttes sociales dans le secteur du logement et celui de l'éducation en France et au Québec, pour la période qui s'étend de 2005 à 2016. Ces balises temporelles entourent la crise économique et financière de 2008 et permettent de prendre en compte ses effets. Ces deux secteurs illustrent particulièrement bien les enjeux de la dernière crise financière. D'une part, la spéculation immobilière a été un des éléments déclencheurs de la crise de 2008 qui a eu de fortes répercussions sur l'accès à la propriété. D'autre part, avec la vague de politiques d'austérité, l'éducation est devenue un enjeu autant pour l'accès aux études supérieures et la qualité de la formation que pour la question plus générale de l'emploi.

Afin d'expliquer ces luttes et leurs variations, nous proposons de développer et de tester un cadre théorique qui combine des éléments de l'approche du processus politique, approche dominante dans le champ des mouvements sociaux, tout en considérant les régimes d'intervention publique dans les secteurs du logement et de l'éducation. Nous posons l'hypothèse générale que les intérêts, les identités, les revendications et les répertoires d'action des luttes sont en partie modelés par les régimes d'intervention publique de chaque société. Autrement dit, les configurations institutionnelles et sectorielles nationales – incorporées dans des régimes déterminés – influencent le rythme et l'ampleur de la politique contestataire (*contentious politics*) tout autant que son contenu et sa forme. Nous proposons d'ajouter à l'approche par les opportunités politiques une lunette analytique tirée du néoinstitutionnalisme en économie politique comparée et ainsi de mettre en avant une perspective plus constructiviste. Selon cette dernière, c'est par leurs interactions que les acteurs sociaux et l'État constituent graduellement des intérêts organisés et leur donnent une forme définie par des frontières symboliques et matérielles (Berger, 1981: 10; Jenson et Philips, 1996). Ce processus est historique et dynamique dans la mesure où il se transforme dans le temps et où sa finalité reste ouverte. Autrement dit, les luttes autour des enjeux du logement et de l'éducation d'aujourd'hui sont ici appréhendées à l'aune des politiques et

des luttes passées. Celles-ci sont à la fois des variables dépendantes et indépendantes. Elles sont insérées dans des séquences de décisions et d'événements qui conditionnent leur développement et leur trajectoire. L'environnement hérité des politiques et des luttes passées forme un *régime*, constitué d'arrangements institutionnels, de règles et de représentations (Jenson, 2007: 55).

La question de la comparaison

De la fin des années 1990 jusqu'à la crise économique et financière de 2008, il a été d'usage de changer l'échelle de l'analyse afin de comprendre les mobilisations des populations sur le plan mondial en interaction avec les institutions internationales. Les spécialistes des relations internationales et de la société civile mondiale ont considéré les réseaux internationaux de plaidoyer alors que les experts des mouvements sociaux ont exploré la transnationalisation des mouvements sociaux (Dufour *et al.*, 2010). La stratégie principale d'analyse a consisté à utiliser certains des outils théoriques développés au niveau national pour les transposer au niveau international. Par exemple, la structure d'opportunité politique auparavant étudiée au niveau national a pu être déplacée au niveau des institutions internationales.

Avec l'émergence à partir de 2001 des Forums sociaux mondiaux, les cibles des mobilisations mondiales deviennent diffuses et s'élargissent. Ce ne sont plus directement les institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international qui sont visées: les mouvements sociaux se tournent davantage vers la convergence des luttes afin d'imaginer les possibilités d'autres mondes.

Les experts des mouvements sociaux ont alors analysé comment les solidarités par-delà les frontières nationales se construisaient, en apportant parfois des innovations théoriques dans le champ, notamment par des emprunts à certains concepts de la géographie critique. Le concept de transnational a eu le vent dans les voiles (Conway, 2013; Dufour, 2016b).

Or, depuis 2008, l'échelle nationale semble avoir (re)pris le dessus, nous forçant à revenir à des travaux et des littératures remettant au premier plan les contextes nationaux, le rôle des États-nations et la structuration nationale des mouvements de protestation (della Porta et Mattoni, 2014; Ancelovici *et al.*, 2016). Dans cet ouvrage, nous considérons que si

le national a été éclipsé théoriquement pendant une période historique précise, il n'a jamais réellement disparu, comme dimension agissante. Ainsi, même pendant la période d'un tout mondial, dans les objets empiriques comme dans les approches utilisées pour les expliquer, des spécificités nationales fortes persistent dans la manière d'organiser et d'exprimer la contestation. Ce sont aussi des « espaces nationaux de protestation » qui se sont montés contre la mondialisation (Dufour, 2013).

En Europe occidentale et en Amérique du Nord, depuis 2008, plusieurs travaux ont appelé à une multiplication des études comparées pour bien saisir le caractère commun des mobilisations au-delà des contextes nationaux et de ce qui les distingue, faisant de la caractérisation de cycles de protestation une question empirique à vérifier plutôt que quelque chose qui n'est pas questionné (Flesher Fominaya et Cox, 2013; Hayes, 2017). Ainsi, il est nécessaire de regarder empiriquement ce que sont et ont été les mouvements des places dans chaque contexte avant d'envisager que ces mobilisations font partie d'un tout semblable, appartenant aux mêmes dynamiques mondiales de contestation.

Pour répondre à cet appel à la comparaison dans le champ des mouvements sociaux, il faut résoudre plusieurs défis : les cas choisis sont-ils liés ou non aux mobilisations antérieures, considérées elles aussi dans leur contexte, et si oui, comment ? La comparaison est-elle historique et dans quelles mesures doit-elle l'être ?

Est-ce que les cas choisis sont comparables ou est-ce qu'ils appartiennent à des phénomènes trop distincts pour être comparés ? Flesher Fominaya (2015) parle à ce propos des liens entre les mouvements pour une justice mondiale et les mouvements des places post-2008 en Espagne afin de déconstruire l'image du spontané dans les mobilisations espagnoles. Dans d'autres publications sur les mouvements anti-austérité, les auteurs présupposent que ces mouvements cycliques demeurent comparables (Flesher Fominaya et Cox, 2013). Nuit debout serait l'expression française d'un cycle de protestation post-crise financière, amorcé par la révolution en Tunisie, la coalition Syriza en Grèce, en passant par le Printemps érable au Québec. Ancelovici, Dufour et Nez (2016) pensent que ces mouvements appartiennent plutôt à des familles distinctes de mouvements sociaux et qu'il est très hasardeux de les considérer comme des unités équivalentes de comparaison. Par exemple, le conflit de 2012 au Québec n'est pas un mouvement antiaustérité au même titre que les

mouvements des places en Espagne ou Occupy Wall Street aux États-Unis. Il s'agit plutôt d'un mouvement étudiant qui s'est généralisé pour former un mouvement social plus large, du fait de causes internes liées à la gestion de crise par le gouvernement en place, et non en réaction à de fortes mesures politiques d'austérité dans plusieurs secteurs (Ancelovici et Dupuis-Déri, 2014; Dufour et Savoie, 2014). Au Québec, le mouvement anti-austérité arrive plus tard, et se fait surtout sentir à partir de 2013. Autrement dit, il serait erroné de supposer a priori que des mobilisations concomitantes appartiennent au même cycle de protestation. Il s'agit bien d'une question empirique à vérifier en s'attardant sur les contextes nationaux d'émergence.

Cet ouvrage s'inscrit directement dans cette lignée : il offre des comparaisons de mobilisations afin de mieux comprendre les variations entre les mouvements protestataires. Nous avons donc choisi une période historique (2005-2016) plutôt qu'un moment précis (par exemple, 2011-2012) dans les deux sociétés que sont le Québec et la France. Cette période est intéressante à analyser parce qu'elle entoure la crise financière, définie par plusieurs observateurs comme un déclencheur de mobilisations. En comparant les luttes dans le secteur du logement et celui de l'éducation en France et au Québec, nous pouvons observer cet effet de crise supposé dans deux secteurs a priori touchés. Nous proposons donc une double comparaison : par société, mais aussi par secteur pour ne pas présupposer que les mobilisations se déroulent de manière identique dans l'ensemble des secteurs d'intervention de l'État.

Le deuxième défi à relever pour effectuer une comparaison est le choix des cas (sociétés). Plusieurs stratégies sont possibles. Une première stratégie consiste à choisir des cas contrastés sur le plan économique. Abordant la question de la comparaison contextualisée, Locke et Thelen (1995) montrent comment les pressions internationales sont médiées par les arrangements institutionnels nationaux et comment le développement des identités syndicales dans un pays a un effet sur l'émergence d'une ligne de conflit. L'article de Blair et Palpacuer (2012) sur les liens entre les variétés de capitalisme et les mouvements anti-*sweatshop* montre qu'il y a bien des répercussions sur les mouvements sociaux suivant leurs environnements institutionnels. Il met l'accent sur la nature des acteurs collectifs qui investissent en premier la cause et la manière dont les relations vont se développer au fil du temps entre les acteurs. Il s'agirait donc de

choisir des cas qui appartiennent à des variétés différentes de capitalisme. Císař et Navrátil (2017) optent plutôt pour une comparaison historique afin de faire varier le type de capitalisme : à partir du cas de la République tchèque, ils considèrent trois formes différentes d'intégration au capitalisme et montrent, dans une perspective polyanienne, que des structures d'économie politique distinctes ont des effets sur la protestation sociale et sur la forme qu'elle prend selon qu'elle est plus ou moins coopérative ou conflictuelle.

Cependant, Heyes, Lewis et Clark (2012 : 235) suggèrent que l'approche par variétés des capitalismes est insuffisante. Elle n'a pas permis de voir les changements à l'œuvre au moment de la crise financière de 2008. Ils y trouvent plutôt un mouvement généralisé de perte d'influence des syndicats et des travailleurs comme source de la crise malgré une stabilité institutionnelle apparente. Ils proposent de fonder leur analyse sur une approche empirique examinant plus finement les types de relations patronat-syndicat-travailleurs afin d'étudier le capitalisme, plutôt que de s'appuyer sur les variétés de capitalisme déjà recensées dans la littérature.

D'ordinaire, en politique comparée, ce n'est pas le système économique différent qui est le critère de choix des cas, mais plutôt le système politique. Selon l'approche plus positiviste et classique de la comparaison qui vise à tester une théorie, deux stratégies de choix des cas se présentent pour le chercheur entre des cas plutôt similaires qui vont produire des résultats différents (ils fluctuent donc selon la variable à expliquer) et des cas plutôt différents qui vont produire un résultat semblable (Przeworski et Teune, 1970). Depuis cette proposition, d'autres comparativistes ont proposé d'appuyer la comparaison sur un aller-retour entre théorie et pratique, permettant de découvrir des théories (notamment la *Qualitative Comparative Analysis Method*, voir Ragin, 1987). Néanmoins, cette manière de conduire la comparaison promeut une conceptualisation relativement directe de la causalité. L'approche du processus politique, et plus largement celles des néoinstitutionnalistes, suggère quant à elle une autre façon de concevoir l'explication en passant par des processus et des mécanismes que la recherche permet de découvrir (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001; Tilly et Tarrow, 2015). Dans cette perspective, la comparaison se fait entre les configurations nationales et entre les trajectoires de mouvements sociaux (Ancelovici et Guzmán-Concha, 2019). Plusieurs chemins

peuvent alors mener au même résultat. Ainsi, dans leur article, Ancelovici et Guzmán-Concha (2019) expliquent l'émergence et l'ampleur des mouvements étudiants au Chili et au Québec en 2011 et 2012 par la présence de trois processus : la médiation, la polarisation et le *spillover* (ou engrenage). Malgré des contextes distincts, ces trois processus ont eu des effets similaires sur la mobilisation étudiante. Dans cet ouvrage, nous proposons également d'étudier la manière dont les types de protestation, qui varient nationalement, mais aussi d'un secteur à l'autre, sont encastrés dans des configurations nationales spécifiques et de révéler ainsi des processus qui permettent de mieux comprendre les dynamiques de mobilisation.

L'intérêt et l'originalité de la recherche résident dans la manière dont nous avons exploré notre objet d'analyse. En effet, au-delà des données agrégées sur les mobilisations dans chaque secteur, nous avons plus particulièrement regardé, par des analyses documentaires et des entrevues, comment les acteurs sociaux agissent dans l'interface avec l'État, dans les espaces officiels institutionnels existants (ou non), et comment ce travail avait une incidence sur la mobilisation elle-même (voir le chapitre 3 pour des précisions sur la méthodologie). Au-delà de la mobilisation visible et irruptive dans l'espace public, nous avons aussi pris en compte le travail quotidien des acteurs sociaux dans les institutions ou en lien avec elles, qui est un travail généralement peu visible et peu analysé dans la recherche sur les mouvements sociaux. Certains de ces acteurs connaissent une forte institutionnalisation (ce sont des acteurs qui ont accès à des ressources, et qui connaissent une certaine routinisation, formalisation, bureaucratization, professionnalisation et normalisation de leur action), comme les acteurs sociaux étudiants en France et au Québec, alors que d'autres non, comme dans le cas du logement en France. Nous verrons que dans chaque secteur les régimes d'intervention publique dessinent des places et des rôles prédéfinis à ces acteurs, ou les maintiennent en dehors des institutions. Cet élément joue fortement sur la capacité de mobilisation et la manière dont elle prend forme.

Plusieurs travaux issus de la littérature féministe ont exploré cette dimension en mettant en avant la nécessité de tenir compte de la continuité des mouvements à l'intérieur de l'État (Masson, 2015; Bereni et Revillard, 2018) et en remettant en question la séparation stricte entre État et société civile souvent implicite aux recherches sur les mouvements sociaux. Notre proposition est un peu différente : nous pensons qu'il est

utile, pour des raisons analytiques, de conserver l'idée d'un dehors et d'un dedans de l'État pour bien comprendre les actions et décisions des mouvements sociaux qui se situent de façon claire en dehors des institutions. Ce positionnement particulier va influencer les répertoires d'action utilisés, mais aussi les règles et normes qui régissent la protestation et qui ne sont pas les mêmes que celles qui régissent par exemple la compétition électorale (Dufour, 2019). Néanmoins, les acteurs sociaux sont amenés, dans leur interaction avec l'État, à occuper d'autres rôles dans la régulation politique (de représentation notamment, mais aussi de services) et c'est cet aspect que nous voulons examiner pour ses effets sur la mobilisation.

En prenant les cas du Québec et de la France, nous nous inscrivons dans une perspective de recherche fructueuse qui a déjà produit des travaux dans différents sous-champs de la science politique (Biland et Desage, 2017). La comparaison d'une province et d'un État centralisé pose quand même un certain nombre de questions auxquelles il est nécessaire de se confronter.

La première question relève du fait de comparer deux unités géographiques qui n'ont pas le même statut politique: la société française étant facilement délimitée par ses frontières nationales et politiques, ce qui s'avère moins évident pour le Québec. Le Québec constitue un cas à part entière dans la mesure où la province ne fonctionne pas comme les autres, politiquement et juridiquement, notamment. Ainsi, il serait faux de prendre le Québec pour parler du Canada, tout comme il serait erroné de considérer que le Québec est régi par les mêmes normes politiques et sociales qu'une autre province anglophone. Pour traiter du Canada, il est de mise de prendre au moins deux provinces. Dans cette perspective, il est possible d'extraire la province québécoise de l'État canadien dans les analyses et d'en parler comme d'une société à part entière en prenant en compte le palier fédéral quand cela est nécessaire et pertinent, notamment quand il intervient dans la régulation politique d'un secteur étudié. Cette distinction du cas québécois est analytique, et non normative (Jenson, 1998): je considère le Québec comme un cas distinct, indépendamment de la question toujours pendante du statut politique du Québec au sein de la fédération canadienne. Objectivement, cette comparaison demeure néanmoins boiteuse dans la mesure où l'on met en équivalence une unité fédérée avec un État-nation formellement reconnu. Cette claudication s'est

pourtant révélée heuristique dans plusieurs recherches menées au Département de science politique de l'Université de Montréal (Mazot-Oudin, 2020 ; Lelièvre, 2022 ; Leboucher, 2023 ; Waldispuehl, 2023). Nous l'empruntons ici.

La seconde question relève de la comparaison de cas qui sont très semblables par certains aspects. D'emblée, la question de la langue et certaines circulations nationales entre les deux sociétés, des traditions juridiques parfois semblables, un niveau de développement économique comparable sont autant d'éléments qui penchent en faveur de la similarité des cas. Néanmoins, du point de vue qui nous concerne, le Québec et la France sont des cas contrastés, surtout parce qu'ils appartiennent à des régimes d'État-providence différents. La France est un régime d'État-providence continental quand le Québec figure parmi les régimes libéraux. Même si le Québec est peut-être le moins libéral des États-providence (Grande-Bretagne, États-Unis ou le reste du Canada), il reste libéral dans sa logique d'intervention et dans la mise en œuvre des politiques sociales. D'ailleurs, si la centralisation des pouvoirs entre la France et le Québec diffère, elle influe sur la manière dont les acteurs sociaux ont accès ou non à l'État. En France, la centralisation des pouvoirs est la norme, alors qu'au Québec, la centralisation des politiques reste l'exception, du moins jusqu'à la fin de la période étudiée, soit jusqu'en 2016. À noter que pour le cas du logement, il s'agit d'un champ de compétence provincial et fédéral alors que l'éducation est pour sa part un champ de compétence exclusivement provincial.

Sur le plan théorique, la plus-value principale du choix de la France et du Québec réside dans la sélection de sociétés qui incarnent des régimes types distincts d'États-providence. Cette démarche permet de s'interroger sur les effets des différences de configuration des États sociaux dans la manière d'intervenir dans un secteur donné et sur la protestation.

La justification des cas ne se limite pas à la stratégie de recherche, mais se dessine aussi en fonction de l'expertise de l'équipe. En effet, la France et le Québec sont des cas que nous connaissons et suivons depuis plus de vingt ans. Nous avons ainsi scruté avec attention les transformations des dynamiques politiques et sociales dans ces deux sociétés. Ce point est important lorsque l'on prétend faire de la recherche qualitative qui porte une attention particulière au contexte, à son évolution et aux acteurs.

Néanmoins, nous proposons d'aller plus loin que la littérature qui insiste sur les liens entre les systèmes politiques et la contestation en considérant que cette caractérisation nationale n'est pas vraie pour l'ensemble de la société et des secteurs, mais dépend fortement du secteur de politiques publiques. Autrement dit, notre intuition n'est pas d'insister sur la spécificité des pratiques françaises de contestation au regard de celles qui se déploient au Québec, mais plutôt de montrer qu'il y a dans le secteur du logement une régularité dans la manière dont s'est organisée la contestation en France, qui diffère de celle développée dans le secteur de l'éducation. De manière semblable, au Québec, les modalités d'organisation collectives diffèrent selon que l'on se place dans le secteur du logement ou dans celui de l'éducation. Pour rendre compte de ces différences, nous proposons une conceptualisation des régimes d'intervention publique et des types de protestation, qui sera développée théoriquement et empiriquement dans le deuxième chapitre.

Sur un plan inductif et constructiviste, nous savons que la relation entre l'État et la société en France est différemment articulée qu'au Québec. Or chaque société présente pourtant des types de protestations distinctes par secteur. Pourquoi cette structuration nationale ne joue-t-elle pas de la même façon dans les deux secteurs ? C'est en regardant précisément quels sont les processus en place dans chacun des secteurs que nous pourrions partiellement y répondre.

La question des structures sociales et des mobilisations

Comme l'ont souligné Caruso et Cini (2020 : 2), depuis les années 1980, la structure qui sert de référence à la littérature sur les mouvements sociaux ne concerne pas les dynamiques macrostructurelles qui pourraient influencer les mobilisations, mais plutôt la « structure des opportunités politiques » perçue par les acteurs sociaux et dans laquelle ils évoluent. Cette structure concerne les ressources et les occasions à la disposition des acteurs collectifs.

Il existe plusieurs raisons à cette éviction de l'aspect macrostructurel dans la recherche sur les mouvements sociaux. Elle tient tout d'abord au niveau habituel de l'analyse, plutôt méso et micro dans la littérature sur les mouvements sociaux. Aussi, cette omission est liée au défi d'articuler dans l'explication les rôles des acteurs et le poids des structures : on

observe dans les travaux sur les mobilisations une nette préférence analytique pour l'agentivité des acteurs. Enfin, la plus grande absence d'un regard macrostructurel dépend des finalités distinctes de la recherche, selon qu'elles consistent à expliquer le changement social en posant la question du poids de la structure sociale ou à expliquer la mobilisation au moyen de la structure d'opportunité politique (Walder, 2009 ; Rodriguez, 2020). Toutefois, selon d'autres traditions de recherche, la préoccupation pour la structure sociale n'a jamais vraiment disparu. Les travaux en études urbaines dans la tradition de l'économie politique marxiste et néomarxiste ont toujours proposé des conceptualisations du capitalisme comme structure économique permettant de faire le lien entre l'action collective et les formes des capitalismes (par exemple, cette idée imprègne toute l'œuvre de Harvey, voir notamment Harvey 2008 et 2012). Autrement dit, le retour au capitalisme ne pose pas de problèmes nouveaux à toutes les traditions de recherche de la même façon.

Ces dernières années, et notamment depuis la crise économique et financière de 2008, plusieurs travaux en sociologie des mouvements sociaux ont appelé à « remettre le capitalisme dans les mouvements sociaux » (Hetland et Goodwin, 2013). Mais cette réintroduction pose des défis analytiques importants. Comment mesurer les effets du capitalisme sur la manière dont la protestation ou le conflit social se déploie dans une société ?

Cardoso *et al.* (2018) montrent que depuis la crise économique et financière de 2008, les pays où la contestation a été la plus forte sont aussi les pays où la crise économique a été la plus sévère. Cette observation paraît tout à fait plausible : là où les questions d'injustices sociales sont les plus fortes, il est attendu que les populations se soulèvent. Néanmoins, nous savons depuis les travaux de Gurr (1970) et ses critiques (par exemple, Dobry, 1986 ; Rachik, 2016) que ce lien n'est pas automatique. En effet, les régimes où les systèmes politiques sont les plus inégalitaires ne sont pas forcément ceux où la contestation est la plus élevée. Dans cette perspective, la question devrait plutôt se poser dans l'autre sens : comment se fait-il que l'injustice ne conduise pas systématiquement à des troubles sociaux ?

Une synthèse des travaux récents qui mettent en relation le capitalisme et la politique contestataire au sens large peut être regroupée en quatre ensembles distincts.

1) Le premier ensemble réunit les analyses qui tiennent compte de la manière dont le système économique et financier structure ou a une incidence sur la protestation. Elles passent par une conceptualisation des clivages politiques sur la base des classes sociales pour analyser les effets de cette division des forces sociales sur la protestation et les dynamiques politiques. Ainsi, plusieurs recherches portent sur le mouvement ouvrier et ses liens avec les partis de gauche et d'extrême gauche (Wennerhag *et al.*, 2018). Selon cette perspective de recherche, l'histoire politique occidentale se serait structurée après la Seconde Guerre mondiale autour d'un clivage central qui opposait la droite et la gauche (Noël et Therrien, 2010). Selon ces recherches, ce clivage a donné naissance à un conflit politique majeur – et dominant – qui a organisé les dynamiques politiques jusque dans les années 1960. À partir de la fin des années 1960, un nouveau clivage a émergé, et a donné naissance à une nouvelle gauche. La tradition de recherche des nouveaux mouvements sociaux se situe dans le prolongement de cette réflexion, qui fait de l'émergence de besoins non matériels, comme la reconnaissance identitaire, un moteur de l'apparition des mouvements de femmes et féministes, des mouvements LGBT ou environnementalistes, entre autres.

Toujours selon cette logique, la mondialisation économique depuis la fin des années 1990 serait également à l'origine de l'apparition d'un nouveau clivage politique opposant les « perdants » et les « gagnants » de la mondialisation. Ce schéma des clivages permet notamment aux auteurs d'expliquer la montée en puissance de l'extrême droite et celle des populismes et des nouvelles radicalités à gauche (Kriesi, 2004; Hutter, 2014; Inglehart, 2017; Wennerhag *et al.*, 2018). Cette interprétation des dynamiques macrostructurelles a été assez répandue dans la littérature au moment des votes européens pour ou contre le Traité constitutionnel européen en 2005.

La crise économique et financière de 2008 participe à un retour en force de la gauche radicale dans certaines sociétés particulièrement touchées par la crise ainsi qu'à l'émergence de nouvelles alliances entre les partis et les mouvements. Caruso et Cini (2020) proposent une piste d'explication pour l'apparition de ces nouveaux acteurs qui se trouvent à la fois dans le jeu parlementaire et dans la sphère des mouvements sociaux. Selon eux, l'arrivée de ces acteurs ne peut être comprise sans prendre en compte les processus macrosociaux instigués par le capitalisme, et en

particulier les processus de circulation du capital (production, distribution, réalisation, consommation et reproduction sociale de la force de travail). Chacun de ces processus donne lieu à des conflits sociaux et des mobilisations précises. Zajak et Haunss (2020 : 4-5) tentent également de faire le lien entre la question des inégalités sociales et les questions des mobilisations. Une des pistes explorées est celle de l'économie politique internationale ; ils proposent à ce titre de replacer les mouvements sociaux non seulement dans l'analyse des relations État-société civile, mais en y ajoutant l'économie. Ils suggèrent de considérer la stratification sociale des sociétés comme point de départ pour comprendre l'émergence de mobilisations qui partagent un trait socioculturel commun et de s'intéresser ainsi à la sociologie des protestataires.

Dans une acceptation plus limitée du capitalisme comme système économique, della Porta (2017) réfléchit, à partir des travaux d'économie politique, aux bases de classe des mouvements antiaustérité. Elle propose trois liens aux portées temporelles distinctes : tout d'abord, l'identification de transformations sur le long terme des structures sociales fait ressortir les spécificités d'un capitalisme néolibéral. Ce cadre permet de situer temporellement les configurations sociales. Il en découle par exemple qu'actuellement, nous serions dans une période de développement soutenu du précariat comme base sociale du capitalisme (p. 457). L'autrice mentionne néanmoins qu'au-delà de cet aspect partagé, les États se différencient par le type de protection sociale offerte (*welfare mix*) qui module les vécus de la crise (p. 460). Ensuite, elle souligne le poids des dynamiques de moyen terme, comme le marché libre et le processus d'accumulation par dépossession qui ont des répercussions directes sur les mouvements sociaux et les syndicats. Ces derniers se voient confrontés à une disciplinarisation qui pose de fortes contraintes à l'action. Dans le cas du Québec, l'histoire du syndicalisme atteste de cette même dynamique (Petitclerc et Robert, 2018) : le droit syndical a évolué de telle sorte que le droit de grève s'est considérablement restreint. L'altération des formes anciennes de la solidarité pousse les mouvements sociaux à s'organiser autrement, et souvent de manière plus autonome. Enfin, la sociologue revient sur les changements qui ont plutôt lieu à court terme. Selon que l'on envisage les mouvements sociaux dans une période de crise ou d'expansion économique, on peut respectivement parler de mouvements de crise ou de *movements of affluence* (mouvement d'abondance).

2) D'autres recherches explorent plutôt la manière dont les syndicats sont insérés dans les dispositifs économiques nationaux et transnationaux, comme l'Union européenne, par l'intermédiaire des relations de travail, des relations industrielles et des politiques sociales. Dans cette littérature, les transformations du capitalisme et des conflits sociaux sont abordées à partir des syndicats. Par exemple, Bieling et Lux (2014) regardent dans trois pays (France, Allemagne et Espagne) comment les syndicats ont réagi à la crise financière de 2008 et expliquent le résultat en remontant aux arrangements institutionnels auparavant négociés et à la structuration des dynamiques syndicales. La France y est décrite comme un modèle de développement capitaliste de type statiste. Afin d'expliquer l'actuelle situation de la société française, les auteurs considèrent qu'il est nécessaire de prendre en compte plusieurs dynamiques. La phase de forte européanisation à la fin des années 1980, couplée à un marché du travail très segmenté, laisse les groupes vulnérables sur la touche. La forte intervention de l'État dans la régulation des salaires et du travail par l'entremise des négociations avec les partenaires sociaux (dont les syndicats), même s'ils sont plutôt faibles, permet de comprendre comment ceux-ci sont en mesure de bloquer certaines réformes gouvernementales. Les travaux de Béroud (2019), qui portent sur les transformations du syndicalisme français, proposent une analyse plus nuancée des transformations du monde du travail, comme du monde ouvrier ou du précaire, et reviennent sur les effets en matière de discours, d'identité ou de stratégies de mobilisations qu'ont ces transformations sur les syndicats. Ainsi, dans leur ouvrage collectif, Giraud, Yon et Béroud (2018: 173-174) mettent en relation les transformations du capitalisme français avec les répertoires d'action des syndicats:

[L]a désindustrialisation de l'économie française et la reconfiguration de son modèle productif créent des obstacles nouveaux à l'organisation de l'action collective des salariés. L'emprise croissante du pouvoir des actionnaires et la précarisation de l'emploi mettent plus spécifiquement en cause l'utilité du recours à la grève et les risques qu'elle implique pour les salariés.

3) Dans un troisième ensemble de travaux, le lien entre la conception marxiste des bases matérielles de la contestation et les mouvements de contestation peut être tissé en prêtant attention aux aspects cognitifs que sont les émotions. Par exemple, la notion de ressentiment, prise comme un processus social construit, ressort comme un facteur conduisant au

développement des mouvements de droite et d'extrême droite (Langman et Benski, 2020). La notion « d'économie morale » de Thompson permet également de comprendre l'absence de consentement au sein de la population à une décision politique et la hausse de la protestation qui en découle. L'économie morale correspond à : « une vision traditionnelle des normes et des obligations sociales, relevant des fonctions économiques propres à plusieurs groupes d'une communauté² » (Thompson, 1971 : 79). La violation de cette économie morale crée une « contraction hégémonique » qui est produite par la détérioration du consentement à l'ordre qui prévaut et qui laisse place à davantage de protestation (Lacouture, 2021). Pour Thompson, ce sont généralement les biens comme le pain qui ont pu conduire à briser l'économie morale. Pour Lacouture (2021), cette rupture de l'économie morale est envisageable au regard des biens issus des protections de l'État social. Dans cette perspective, les politiques néolibérales ont largement participé à cette détérioration de l'économie morale en conférant au secteur privé un certain nombre d'éléments de production du bien-être tout en rendant caduque la capacité de la collectivité (et de l'État) à satisfaire aux besoins sociaux. Dans le cas des États-Unis, la gestion étatique de la catastrophe de l'ouragan Katrina, de même que celle de la crise sanitaire liée à la COVID-19 apparaissent bien comme des cas où la puissance publique n'a pas ou plus eu les moyens de répondre adéquatement à la situation. Dans la perspective de Thompson, ces situations auraient créé un contexte propice à la contestation.

4) Finalement, plusieurs analyses font un lien direct entre l'État-providence et les mouvements sociaux, soit pour dire que ce sont les demandes des mouvements au fil de l'histoire qui ont amené à la reconnaissance de droits sociaux ; soit pour dire que l'établissement d'un État-providence fort empêche ou prévient les troubles sociaux, et donc la capacité de mobilisations de certains groupes.

Annetts et ses collègues (2009) cherchent ainsi à expliquer le rôle que les mouvements sociaux jouent dans la formation de l'État-providence. Ils sont particulièrement attentifs aux nouvelles idées apportées par les mobilisations populaires qui peuvent indirectement conduire à des réformes ou à l'avancée des droits sociaux. Ils montrent qu'à partir des

2. Traduction libre de l'anglais : « [A] consistent traditional view of social norms and obligations, of the proper economic functions of several parties in the community. »

années 1970, l'État-providence devient un endroit clé de contestation où les mouvements s'emparent de sujets tels que le logement, la santé, l'éducation et les transports. Par ailleurs, les mouvements remettent en question la définition même de l'État-providence et plaident pour la nécessité de mieux prendre en considération les enjeux liés à l'environnement, au genre, aux sexualités et aux questions relatives à l'ethnicité (Annetts *et al.*, 2009 : 58). Bailey (2014) va un peu plus loin dans l'analyse en s'attardant sur les effets différenciés des mouvements environnementalistes sur la structure de l'État-providence, suivant le positionnement de ceux-ci. Selon ce quatrième ensemble de perspectives, les mouvements plus combattifs ou plus radicaux ont plus de chance d'avoir des effets sur les types de réformes entreprises que les mouvements plus institutionnalisés.

Dans *Welfare Changes and Social Movements*, Barker et Lavalette (2015) explorent eux aussi le lien entre l'État-providence et l'activité des mouvements sociaux. En examinant la manière dont les régimes de protection sociale s'établissent, ils concluent que la formation des régimes s'explique par une multitude de facteurs allant de l'action de l'État moderne au rôle des familles qui assurent une partie de la prise en charge directe des enfants, des malades, des personnes âgées et des personnes handicapées, tout en passant par les initiatives que mènent les associations. Ils montrent que la difficulté à établir la relation entre les systèmes d'État-providence et l'action des mouvements sociaux est due à la multitude de moyens d'action utilisés par les États-providence, et notamment la fiscalité : « Compte tenu de la complexité actuelle de la protection sociale dans les États capitalistes, questionner la relation entre les mouvements sociaux et les changements en matière de politiques sociales devient plus difficile³ » (Barker et Lavalette, 2015 : 4-5).

En inversant le sens de la question et en se penchant plutôt sur les effets des États-providence sur les mouvements, ils montrent également que les mesures néolibérales introduites dès les années 1970 se sont traduites par des attaques contre les prestations sociales et la main-d'œuvre. Les contestations de cette main-d'œuvre se sont vite affaiblies en raison des nombreuses batailles menées et perdues par les syndicats. Ces derniers n'ont su empêcher ni les réductions de personnel dans les industries, ni

3. Traduction libre de l'anglais : « *Given the actual complexity of "welfare" provision within capitalist states, questions about the relationship of social movements to welfare changes become quite difficult.* »

l'accroissement du chômage, ni la hausse du temps partiel chez les jeunes travailleurs. Ces échecs sont aussi liés au soutien des partis anciennement sociaux-démocrates à la défense des mesures néolibérales, et à la rupture des alliances qu'ils entretenaient avec les syndicats. Dans cette lecture de l'histoire, la formation des États-providence n'a pas suffi au maintien des coalitions d'intérêts qui soutenaient les politiques sociales en place.

Pour sa part, Pritchard (2019), à partir d'une analyse quantitative dans 18 États, montre que la paix sociale (ou l'absence de contestation) est directement liée à la présence d'un État-providence fort. Il se pose une question similaire à celle posée par ce livre, en interrogeant la manière dont les différents États-providence influencent la politique contestataire au sein des démocraties capitalistes avancées. Sa réponse relève d'une mesure quantitative et comparée de la générosité des États et d'une mesure quantitative agrégée de ce qu'il définit comme « *social unrest* » (troubles sociaux). Il explique que :

Il existe une relation significative entre la générosité de la protection sociale, le régime d'État-providence et les événements protestataires. Les résultats démontrent que des régimes de protection sociale plus étendus – conceptualisés à l'aide des données empiriques – non seulement améliorent la situation des plus défavorisés, et par le fait même viennent légitimer les économies de marché et l'accumulation de capital, mais conduisent aussi à davantage de stabilité et d'ordre social (Pritchard, 2019 : 31)⁴.

La méthodologie quantitative de cette recherche limite l'explication à une corrélation entre deux éléments, sans qu'il soit possible de comprendre les raisons et les modalités du lien entre la générosité des différents types d'État-providence et les événements protestataires. Nous aimerions creuser un peu plus cette corrélation en considérant effectivement les effets plus structurants produits par les modes de régulation politique mis en place dans certains secteurs d'intervention publique, en l'occurrence dans ceux du logement et de l'éducation, ainsi qu'en proposant une analyse qualitative de ces effets sur la protestation.

4. Traduction libre de l'anglais : « *[T]here is a significant relationship between welfare generosity, welfare state regimes, and protest events. The findings demonstrate that more extensive welfare arrangements—conceptualized through the use of empirical data—not only ameliorate social disadvantages and thus legitimate market economies and capital accumulation, but also bring about stability and social order.* »

Les secteurs d'intervention publique sont ici définis comme l'ensemble des acteurs collectifs et politiques engagés autour d'un bien (le logement ou l'éducation), entendu comme des biens sociaux produisant du bien-être. Cette notion de secteur prend en compte les conflits qu'il peut y avoir autour de la définition de ce bien, les acteurs et la manière dont ils doivent s'en charger. Le secteur comprend autant les arrangements institutionnels officiels que les ententes informelles entre les acteurs. Il regroupe à la fois les lois, les normes, les politiques publiques, les discours et les actions, protestataires ou non, qui régissent ce secteur et que ce dernier perpétue.

L'éducation et le logement sont particulièrement intéressants parce que ce sont deux secteurs peu documentés alors qu'ils sont au cœur des transformations du capitalisme, comme les processus d'embourgeoisement pour le logement ou la marchandisation de l'enseignement supérieur. Souvent, ils ne sont pas partie prenante des études sur les États-providence et ne sont d'ailleurs pas considérés comme des politiques sociales classiques alors que les politiques de logement et d'éducation sont très importantes sur le plan de la production du bien-être.

Les étudiants sont des acteurs politiques de premier ordre depuis la fin des années 1960 dans les deux sociétés, et souvent à l'avant-garde des conflits sociaux. Le logement peut à la fois être lu comme un rapport antagoniste de classe (entre propriétaires et locataires) en tant que droit social fondamental ou encore comme une question urbaine qui relève de l'urgence. En même temps, les luttes pour le logement apparaissent plus difficiles à mener que celles dans le secteur de l'éducation. De ce point de vue, les deux secteurs choisis sont très contrastés sur le plan de la protestation. C'est pourquoi nos analyses les traitent séparément et dans des chapitres distincts.

L'ambition de cet ouvrage est d'approfondir l'étude des liens entre la régulation institutionnelle et les mobilisations dans deux secteurs et deux sociétés. Ce travail repose sur une double explication. Premièrement, il s'agit de montrer comment les types de protestation s'organisent par secteur. Deuxièmement, il convient d'expliquer au moins partiellement ces types de protestation, en les réinsérant dans des régimes d'action publique, et en analysant les interactions entre les régimes d'intervention publique et la contestation. La plupart des travaux existants proposent d'étudier les liens entre la production de l'action publique et l'action

protestataire en passant par l'analyse des effets des politiques publiques. À rebours de cette perspective, nous prenons la proposition développée par Giugni (2008a) selon laquelle il est central de ne pas considérer une structure d'opportunité identique dans chaque secteur, mais bien d'en préciser ses spécificités pour chacun des secteurs. Nous y adjoignons une analyse des régimes d'intervention publique inspirée de la notion de régime de citoyenneté développée par Jenson et Philips (1996).

Par conséquent, le niveau d'analyse privilégié dans ce livre est distinctif et original du point de vue de l'analyse des mouvements sociaux. Mettre en comparaison des secteurs nous permet de considérer un niveau méso d'analyse qui se situe à l'intersection du monde institutionnel et du monde protestataire. Nous savons depuis de nombreuses années et avec les travaux en études féministes que la frontière entre État et société n'est pas étanche et qu'il est nécessaire de prêter attention à ce qui se passe à l'intérieur de l'État pour comprendre les trajectoires des causes des mouvements sociaux (Bereni et Revillard, 2012 et 2018). Néanmoins, il ne s'agit pas uniquement de regarder en profondeur ce qui se passe au sein de l'État dans chaque secteur, mais plutôt de détailler l'interface officielle qui met en relation les acteurs sociaux et les institutions dans des formes de gouvernance particulières. Par exemple, les mécanismes de représentation mis en place dans chaque secteur influencent la manière de se mobiliser et la manière de faire des réformes.

Dans certains cas, ce sont les acteurs collectifs les plus institutionnalisés que nous avons considérés (comme pour le secteur de l'éducation français), mais dans d'autres, il est apparu que les acteurs sociaux qui interagissent avec les institutions publiques ne jouissent pas d'une forte institutionnalisation (comme dans le logement pour certains acteurs clés en France). Par cette mise en relation entre la gouvernance, la régulation du secteur et la contestation, nous sommes en mesure de considérer non seulement les moments protestataires, propres à la littérature sur les mouvements sociaux, mais aussi plus largement les dynamiques de moyen terme des mobilisations dans un secteur.

CHAPITRE 1

Le néoinstitutionnalisme et les mouvements sociaux

Les traditions de recherche sur les mouvements sociaux ont toujours tenu compte des environnements institutionnels et de leur effet sur les mouvements sociaux, que ce soit pour expliquer leur émergence ou leurs effets sur les politiques publiques. Notre proposition se démarque néanmoins des travaux antérieurs.

La revue de littérature : situer et découper l'objet d'analyse

Les spécialistes des mouvements sociaux se sont placés de manière variée par rapport au contexte politique (et national) de leur cas – faut-il en tenir compte, et si oui, comment ? Dès 1986, Kitschelt propose de comparer les trajectoires de quatre mouvements antinucléaires en France, en Suède, aux États-Unis et en Allemagne de l'Ouest. Il propose d'observer non seulement comment le degré d'ouverture ou de fermeture des structures d'opportunités politiques (SOP) nationales contraignent les mouvements, mais aussi comment les États sont en mesure ou non de mettre en œuvre des politiques publiques qui répondent aux revendications des mouvements tout en explorant les effets de ces configurations sur les mouvements. Même s'il reconnaît les différences qui peuvent exister d'une arène politique à l'autre (que nous envisageons ici comme secteurs), il s'intéresse au niveau plus général des régimes politiques pour en déterminer le degré d'ouverture ou de fermeture face aux demandes des mouvements et mesurer leur capacité à mettre en œuvre de nouvelles politiques. Il regarde notamment ce qu'offre le régime politique sur le plan de l'articulation des

intérêts au sein de l'État (partis, groupes d'intérêts) et la manière dont la présence ou l'absence de ces médiations peut avoir des conséquences sur la capacité des mouvements à se faire entendre. Cette étude pionnière ne tient pas compte des différences par secteurs et cherche plus à déterminer des causes qu'elle ne vise à comprendre les effets de l'environnement institutionnel. Ainsi, si cette recherche prouve que la SOP a bel et bien un effet sur les mobilisations, elle ne permet pas de savoir quels sont les processus qui y conduisent.

En 1995, l'ouvrage de Kriesi *et al.* intègre différents niveaux d'analyse afin de mieux cerner ce que les environnements institutionnels font aux mouvements sociaux. Les auteurs examinent le rôle des « structures de clivages » pour comprendre l'organisation des intérêts collectifs et des dynamiques conflictuelles dans une société. Ils relatent la manière dont les « structures institutionnelles », appréhendées comme des « causes profondes » relativement stables dans le temps, ont un effet sur les conditions et le degré de mobilisation dans une société donnée (par le répertoire d'action). Ils distinguent ces causes structurelles institutionnelles des « structures d'alliances » entre les acteurs, qui sont des éléments plus contingents, plus volatils, mouvants dans le temps. Ces alliances ont néanmoins un effet sur la capacité des mouvements sociaux à se faire entendre à l'intérieur de l'État. Cette recherche prend notamment le cas des alliances entre la gauche classique et la nouvelle gauche des années 1990. À la différence de Kitschelt (1986), les auteurs proposent dans cet ouvrage de prendre en considération les domaines de politiques (ou les secteurs) et d'analyser comment la SOP varie d'un domaine à l'autre. Autrement dit, ils tiennent compte des différents processus par lesquels sont touchés les mouvements sociaux dans une société donnée par la SOP pour expliquer les variations de configuration des mouvements sociaux à l'intérieur de chaque pays. Cet ouvrage permet d'étudier avec plus de détails les liens entre les environnements institutionnels et les mobilisations. Néanmoins, il demeure tributaire d'une conception relativement simple de la causalité où les interactions entre les différentes dimensions évoquées sont peu considérées.

Dans le prolongement de cette recherche, l'ouvrage de Duyvendak (2019) compare les nouveaux mouvements sociaux (NMS) qui ont émergé en France dans les années 1960 et 1970 avec ceux d'Allemagne, de Suisse et des Pays-Bas. Il constate que même si ces pays présentent des caracté-

ristiques économiques relativement similaires, ils ont des traditions politiques divergentes. L'auteur montre qu'en France, dans une période marquée par des clivages politiques et sociaux de grande ampleur et par des conflits religieux dans les années 1980, les nouveaux mouvements sociaux sont plus faibles que dans les autres pays. La structure générale des institutions politiques, les procédures officielles ou non de gouvernance ainsi que la configuration des pouvoirs créent une SOP plus propice au statu quo qu'à la contestation. Enfin, Duyvendak met en avant les conséquences de l'arrivée au pouvoir du gouvernement socialiste de François Mitterrand en 1981 sur ces nouveaux mouvements sociaux. Il constate que les espoirs suscités par les socialistes à la suite de cette élection ont été brisés par l'incapacité de la gauche à dépasser ses propres clivages. Cette désillusion des groupes militants est l'une des raisons principales que Duyvendak retient pour expliquer la démobilisation et la démotivation des mouvements sociaux français à cette époque.

Les ouvrages pionniers qui font référence à la SOP ne tiennent pas compte de la possible différence entre la dimension objective de la SOP et la manière dont elle est perçue par les acteurs. Cette question, soulevée par McAdam en 1982 dans la première publication de son ouvrage *Freedom summer* et repris par Kurzman en 1996, constitue un point important de la critique des approches du processus politique. L'ouverture d'une SOP ne permet pas de déterminer si les acteurs sociaux vont la percevoir comme telle. Inversement, il peut exister des configurations où la SOP peut paraître ouverte pour ces mêmes acteurs alors qu'elle ne l'est objectivement pas. Pour pallier cette difficulté, les chercheurs ont proposé de prendre en compte ces environnements institutionnels à partir de plusieurs concepts qui permettent justement de considérer la dimension cognitive de l'action : Ancelovici définit une « structure des opportunités du champ » (2009) quand Fligstein et McAdam parlent eux de « *strategic action field* » (champ d'action stratégique) (2012). Ces concepts, qui sont aussi des façons de délimiter les objets d'analyse, permettent mieux de qualifier et d'expliquer l'émergence d'une mobilisation. Ils offrent une conception plus large et interactionniste des relations qui se déploient entre des acteurs au sein d'un champ. Celui-ci se trouve justement constitué par ces interactions dynamiques. Ces auteurs conçoivent ici le contexte comme une partie intégrante de l'action collective : il devient donc nécessaire de prendre en compte la nature relationnelle de la SOP.

Bien que ces avenues soient prometteuses (voir les contributions récentes de certains de ces auteurs dans le numéro spécial de *Social Movement Studies*, 2021), elles demeurent peu opérationnelles sur le plan de la comparaison : établir les frontières d'un champ est analytiquement très long et il peut s'avérer délicat de transposer cet appareillage théorique dans le cadre d'une comparaison entre plusieurs sociétés.

Mathieu (2007: 133) définit pour sa part et pour le cas français un « espace des mouvements sociaux », moins stable qu'un champ, pour désigner « un univers de pratiques et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social, et au sein duquel les mobilisations sont unies par des relations d'interdépendance ». Très collé au cas français, ce concept est difficilement exportable notamment parce qu'il exclut les partis politiques de cet espace des mouvements sociaux. Dans plusieurs cas contemporains, nous avons vu que les partis politiques pouvaient émerger des mouvements, comme dans les cas récents de Syriza en Grèce ou de Podemos en Espagne (Kitschelt, 2006; della Porta *et al.*, 2017; Kioupkiolis et Katsambekis, 2018; Lefebvre, 2018; Prentoulis et Thomassen, 2019). Leur émergence brouille la frontière entre les mouvements et les partis d'autant qu'il existe des cas où les organisations politiques sont même partie intégrante de la mobilisation (Dufour et Traisnel, 2009).

En réponse à cette limite, Bereni (2012) conçoit pour sa part un « espace de la cause des femmes », défini autour des revendications féministes de tous ordres. Cet espace ne présuppose pas l'existence d'une identité collective partagée et insiste sur la nécessaire collaboration entre les actrices pour faire avancer les intérêts des femmes, indépendamment des conflits qui peuvent exister. Bereni propose une façon plus large que la conception usuelle et plutôt masculine d'un mouvement social, qui permet de connecter des luttes dans un secteur défini sur le temps long afin de suivre la trajectoire de « la cause », y compris au sein de l'État. Notre approche est comparable à celle de Bereni dans la mesure où nous insistons sur les espaces de représentation institutionnels existants dans lesquels les acteurs des mouvements sociaux interviennent. Néanmoins, notre conception de l'environnement institutionnel est distincte : si nous prenons en compte, tout comme l'autrice, les relations de coopération entre les acteurs, notre objet d'analyse n'est pas la cause en tant que telle, mais plutôt le type de mobilisation qui se déploie dans un secteur donné. Les causes font donc partie d'un secteur, mais ne constituent pas le fil

directeur de l'analyse. À la différence de Bereni, nous maintenons une frontière entre ce qui se déroule au sein des institutions et ce qui se passe en dehors, même si celle-ci reste envisagée comme poreuse. L'objectif de cet ouvrage est justement de s'attaquer directement à la question des liens qui peuvent exister entre les espaces institutionnalisés – dans lesquels certains acteurs des mouvements sociaux agissent – et les espaces de protestation – dans lesquels ces mêmes acteurs sont actifs et en relation les uns avec les autres. Nous formulons l'hypothèse que ce qui se déroule dans ces espaces institutionnels a des répercussions sur les conditions de possibilités des mouvements contestataires en dehors.

Une dernière stratégie de recherche consiste à considérer le type de lien entre les acteurs collectifs sans directement regarder l'environnement institutionnel. La notion de *multiple organizational fields* (multiples champs organisationnels) (Curtis et Zurcher, 1973) envisage la structuration des organisations de mouvements sociaux et leurs dynamiques pour analyser les multiples engagements et affiliations des activistes. Cette approche permet non seulement de comprendre l'émergence d'alliances et la circulation des idées entre les personnes et les organisations tout comme la manière dont se stabilisent des représentations partagées parmi les mouvements et les militants (McCarthy et Zald, 1977). Une telle perspective peut se traduire par l'analyse des liens entre partis politiques et mouvements (Piotrowski et Wennerhag, 2015). Sur la base d'une analyse qualitative principalement basée sur des entretiens semi-dirigés, ils comparent les manières dont les militants radicaux de gauche libertaires de Pologne et de Suède conçoivent le changement politique et social face aux partis politiques. Les deux groupes d'activistes sont critiques envers les élections générales et le manque de représentation démocratique. Néanmoins, leurs moyens de contestation diffèrent lorsqu'il s'agit du vote : si les activistes polonais boycottent les élections, ceux de Suède préfèrent le « vote utile ». Selon les auteurs, cette variation reflète une caractéristique historique de chaque pays et la manière dont s'est construite la relation entre l'État et la société civile (Piotrowski et Wennerhag, 2015 : 871). Contrairement à la pensée commune, leur analyse montre que les partis radicaux de gauche libertaires essaient d'atteindre le changement politique en interagissant avec la politique institutionnalisée. Sans utiliser directement le concept développé par les auteurs, notre approche met au cœur de sa stratégie explicative la relation (historiquement constituée) entre les États et les sociétés civiles.

Au-delà de la littérature sur les mouvements sociaux et l'action collective, certaines approches en politique comparée nous offrent également des outils analytiques pour penser les liens entre les acteurs sociaux des mobilisations et leur environnement institutionnel.

Le néoinstitutionnalisme et les régimes d'intervention publique

L'école du néoinstitutionnalisme est particulièrement présente dans le sous-champ de la politique comparée et, par plusieurs aspects, elle recoupe des approches aussi développées à propos des mouvements sociaux. Certains travaux composent d'ailleurs avec ces deux littératures pour expliquer le changement social qui se produit dans les sociétés à l'échelle nationale (Schneiberg et Lounsbury, 2008). Comme le soulignait Hall dès 1986, la grande question qui traverse les néoinstitutionnalismes est de savoir quels sont les effets des institutions sur les comportements politiques et donc, par extension, possiblement sur l'action collective. L'objectif de cette section n'est pas de réaliser une présentation exhaustive de cette tradition de recherche, mais de bien situer l'approche que nous avons privilégiée vis-à-vis de cette littérature.

Les apports des néoinstitutionnalismes sociologique et historique

L'objet d'analyse du néoinstitutionnalisme ne concerne pas les mobilisations en tant que telles, mais plutôt l'action publique et la décision publique. Les outils analytiques développés, quelle que soit la branche du néoinstitutionnalisme considérée (historique, sociologique ou rationnel), vont alors servir à comprendre les processus qui mènent à l'action publique, y compris la création de nouvelles institutions. La tradition historique et sociologique des néoinstitutionnalismes propose de tenir compte à la fois des institutions officielles ou non, des intérêts des acteurs et de la diffusion des idées. L'interaction entre ces 3 « I » permet de comprendre l'action publique (Hall et Taylor, 1996). Appliquer les perspectives néoinstitutionnalistes à l'analyse des mobilisations nous semble fructueux dans la mesure où nous cherchons à reconstituer historiquement la manière dont les interactions entre les mouvements et les institutions structurent plus largement les protestations inhérentes à un secteur. Telle que nous la concevons, la notion de secteur est d'ailleurs révélatrice de notre inscription dans cette tradition de recherche. Le secteur recouvre à la fois les acteurs institutionnels qui inter-

viennent sur un bien (comme le logement ou l'éducation) à différents niveaux de gouvernance (par exemple les universités au niveau local et les différents acteurs en leur sein, le ministère de l'Enseignement supérieur et ses différentes instances), mais aussi les acteurs sociaux organisés autour de ce bien (pour reprendre l'illustration de l'enseignement supérieur, ce serait les associations étudiantes locales et nationales).

Nous sommes redevables à plusieurs titres à cette tradition de pensée (historique et sociologique) : elle a su proposer un cadre analytique qui permet de saisir l'épaisseur historique et la temporalité du politique, en insistant sur les processus du passé qui contraignent les possibles du présent. De plus, elle a établi que le calcul stratégique fait partie intégrante de l'action humaine, tout en montrant comment ce calcul est lui-même construit. Autrement dit, les intérêts n'étant pas donnés, il est alors nécessaire selon les principes du nouvel institutionnalisme historique de se questionner sur l'origine et les processus de construction de ces intérêts. À côté d'une rationalité construite de l'action, considérer les idées dominantes en circulation permet de mieux comprendre les rationalités subjectives et incorporées des acteurs. Finalement, les travaux des néoinstitutionnalistes ont mis en évidence le rôle central des institutions dans la structuration des idées et des intérêts. Ainsi, la nécessité d'examiner les éléments de manière relationnelle, où tous participent à la construction de l'action, et la prise en compte des effets de cette action sur les actions qui suivent sont des acquis sur lesquels nous avons bâti notre proposition. La proposition d'étudier les mobilisations à leur intersection avec les institutions, dans un secteur donné, requiert en effet un cadre analytique qui permet de penser le poids et le fonctionnement des institutions. À ce titre, nous nous sommes tournés vers la notion de régime de citoyenneté qui permet de penser les relations et les interactions entre les sociétés civiles (organisées) et les États.

La notion de régimes d'intervention publique¹

Comme l'ont montré les travaux néoinstitutionnalistes, c'est par leurs interactions que les acteurs sociaux et l'État constituent graduellement

1. Cette section reprend le cadre analytique développé dans (Dufour et Ancelovici, 2018).

des intérêts organisés et leur donnent une forme définie par des frontières symboliques et matérielles (Berger, 1981 : 10 ; Jenson et Philips, 1996). Ce processus est historique et dynamique dans la mesure où il se transforme dans le temps et où sa finalité reste ouverte. Autrement dit, les luttes contemporaines autour des enjeux du logement et de l'éducation sont façonnées par les politiques et les luttes antérieures. Celles-ci sont à la fois des variables dépendantes et indépendantes : l'intervention publique en logement est à la fois causée partiellement par les mobilisations dans le secteur, et cette intervention participe aussi à la compréhension et à l'explication des mobilisations. Les luttes sont insérées dans des séquences de décisions et d'événements qui conditionnent leur développement et leur trajectoire. L'environnement hérité des politiques et des luttes passées forme un *régime*, constitué d'arrangements institutionnels, de règles et de représentations (Jenson, 2007 : 55). Ce régime est généralement défini pour l'ensemble d'une société considérée sans que les variations par secteurs d'intervention publique soient envisagées. Dans cet ouvrage, nous prenons une position différente, inspirée des travaux de Giugni sur les mouvements sociaux à propos des structures d'opportunités spécifiques (2008b) et nous pensons que les régimes varient d'un secteur à l'autre.

Pour expliquer la variation des luttes dans les secteurs du logement et de l'éducation en France et au Québec, il est nécessaire d'aller en deçà du système politique et de l'État pour examiner de plus près le domaine de la politique du logement et celui de l'éducation. Ces dernières étant considérées comme des types de politique sociale, la mobilisation peut être façonnée par la configuration historique de l'État-providence. Ces types de politique sociale sont aussi régis par les modalités particulières des subventions qui dessinent les contours de l'offre des biens publics que sont le logement et l'éducation. Il est d'autant plus nécessaire de se concentrer sur des domaines ou des champs politiques précis plutôt que sur des modèles nationaux d'aide sociale que les résultats diffèrent souvent davantage entre les programmes qu'entre les pays (Pierson, 1996). Une telle perspective permet une analyse plus fine et plus nuancée, et représente donc une amélioration du point de vue de la lisibilité de ce qui se déroule dans un secteur d'autant plus si elle est combinée à une analyse discursive. C'est ce que propose la notion de régime de citoyenneté développée par Jenson et Philips (1996). Dans la lignée de leurs travaux, nous appréhendons les régimes d'intervention publique par secteur, et plus

précisément ceux du logement et de l'éducation. Leur conceptualisation s'agence autour de quatre dimensions :

- Tout d'abord, ces régimes sont structurés par un ensemble de lois, règles, politiques et normes qui régulent le secteur d'intervention considéré. Par exemple : la manière dont sont financées les associations étudiantes en France et au Québec est apparue comme un mécanisme important pour comprendre la dynamique interne des mobilisations étudiantes depuis la fin des années 1980.
- Ensuite, ils sont le produit d'une responsabilité partagée entre l'État, le marché, le tiers secteur et la famille pour la provision d'un bien, comme une marchandise ou comme un droit. Pour les cas étudiés, le droit à l'éducation est en tension constante avec la privatisation et la rentabilité recherchées par les gouvernements de l'enseignement supérieur ; le droit au logement est en tension avec le fait que ce bien représente une source de revenus pour les propriétaires.
- Aussi, le régime détient une structure de représentation et des mécanismes institutionnels qui lui sont propres et qui donnent accès au débat et au processus de décision politique. Pour le logement et l'éducation, nous verrons que ces accès sont très distincts : fortement institutionnalisés dans le secteur de l'éducation supérieure et quasi inexistantes (France) ou dépendants du bon vouloir de l'État (Québec) dans celui du logement.
- Enfin, les régimes sont structurés par des discours dominants qui contraignent et déterminent le champ des possibles et la légitimité des acteurs dans ledit secteur. Par exemple, le discours dominant actuel dans le secteur de l'éducation en France considère une des associations nationales étudiantes en meilleure position que l'autre, ce qui a des répercussions sur les possibilités de réception des revendications au sein de l'État. Dans le secteur du logement au Québec, où le logement est avant tout perçu comme une marchandise, il est quasi impossible de parler de droit au logement.

Les types de mobilisation répertoriés dans le prochain chapitre sont façonnés par ces régimes d'intervention publique qui influencent la manière dont les différents acteurs s'impliquent dans la lutte, définissent leurs identités, leurs intérêts, les défis auxquels ils doivent faire face, les revendications qu'ils élaborent et les modes d'action qu'ils adoptent.

Grâce à la notion de régime, nous sommes en mesure de prendre en compte à la fois la question des identités et des intérêts – au niveau micro –, mais aussi de faire le lien avec les représentations sociales dominantes dans un secteur donné, à un moment donné. Autrement dit, ce ne sont pas toutes les identités qui ont la même chance de se faire entendre par les dominants à un temps t donné – certains discours ne sont pas audibles dans les arènes institutionnelles. Comme le soulignent Storer et Rodriguez (2020), il faut à la fois observer les cadres d'identités collectives (*collective action frames*) et les représentations dominantes. Utiliser la notion de régime permet ainsi de mettre concrètement en relation, au niveau analytique et non plus uniquement théorique, ce qui se joue dans la régulation des secteurs en ce qui a trait aux effets sur la contestation.

Par rapport à la littérature sur les mouvements sociaux et comme l'approche néoinstitutionnelle des régimes de citoyenneté le suggère, nous mettons l'accent sur les espaces de représentation politique. Ils sont considérés d'une part comme une interface avec les institutions publiques et, d'autre part, en lien avec l'activité protestataire des mouvements. Néanmoins, au lieu de nous intéresser à la production de l'action publique, nous nous concentrons justement sur l'action protestataire. Sur le plan de l'explication, nous suivons McAdam, Tarrow et Tilly (2001: 17-18), qui suggèrent d'introduire un dynamisme dans la manière d'examiner la causalité par l'étude des processus. En particulier, nous verrons dans les chapitres suivants différents processus qui méritent ici d'être énumérés.

- Nous revenons en effet sur la *formation de frontières*. Ce processus décrit la construction d'une démarcation symbolique entre un groupe social revendicateur et la cible de la revendication (Tilly et Tarrow, 2008: 68). Ce processus a un rôle dans le secteur du logement et explique en partie pourquoi les revendications sont si distinctes en France et au Québec. Il intervient également au sein des mouvements contestataires, notamment ceux qui relèvent de l'éducation, séparant les mouvances les plus radicales (que cette radicalité soit considérée à l'aune des tactiques employées ou dans les revendications portées) des mouvances plus ouvertes à la négociation avec l'État.
- Nous avons pu observer comment la *compétition pour la représentation* et les élections structurent les mouvements. Ce processus

importe dans le secteur de l'éducation où les associations étudiantes se retrouvent en compétition les unes avec les autres, soit pour la représentation nationale auprès de l'État (France), soit pour obtenir le soutien local des associations étudiantes (au Québec). Dans les deux cas, des législations officielles organisant la reconnaissance et le soutien des associations étudiantes sont la source de cette rivalité.

- Des processus d'*institutionnalisation différenciée* sont visibles au sein des secteurs étudiés. L'institutionnalisation décrit généralement la trajectoire des organisations de mouvements sociaux vers une reconnaissance progressive par l'État et est souvent associée à une perte de leur capacité contestataire (Meyer et Tarrow, 1998b ; Guay *et al.*, 2005). Nous retraçons les modalités d'une institutionnalisation partielle dans le secteur de l'éducation au Québec et en France qui permet, dans une certaine mesure, la reproduction de la contestation dans le secteur de l'éducation. Dans le secteur du logement, la faible institutionnalisation du mouvement français contraste avec celle, beaucoup plus forte, du mouvement québécois. Cette différenciation explique partiellement la place et le poids du mouvement vis-à-vis de l'État et des politiques publiques.
- Nous avons aussi pu observer des *processus d'endiguement* (ou de canalisation). Ce processus décrit le fait de contenir dans un certain cadre des possibles les types de relations et d'interactions entre les acteurs sociaux et l'État en favorisant certains modèles relationnels (comme la coopération ou la négociation officieuse) et en limitant d'autres (comme le recours à la confrontation directe) (Rény, 2018). Ce processus illustre particulièrement bien les politiques et les mesures inspirées du nouveau management public (NMP) mises en place dans le secteur de l'éducation. Ces mesures, ou ce référentiel managérial, ont en retour un effet sur les organisations étudiantes, visibles aussi dans le secteur du logement où elles limitent la massification de la contestation.
- Enfin, plusieurs *formes de répression, indirectes et fortes*, caractérisent les relations entre les mouvements et l'État. Nous désignons la répression forte par le recours aux forces de l'ordre pour contenir les mobilisations. Les mécanismes de répression indirecte désignent la manière dont les institutions et la gouvernance

empêchent ou limitent l'action protestataire. Le terme de répression indirecte² est défini par Marx Ferree (2004) comme des actions non violentes mises en œuvre par des acteurs de la société civile pour marginaliser et délégitimer certains discours et les acteurs qui les portent dans l'espace public. Nous transposons cette notion aux acteurs institutionnels, aux règles et normes qui régissent un secteur, qu'ils soient officiels ou non. Ainsi, les outils de répression ne sont pas que des outils judiciaires ou policiers : certains outils législatifs fonctionnent comme des freins à l'engagement, que ce soit envers les étudiants ou contre les locataires.

Ces processus se combinent et génèrent une forme de dépendance au sentier qui va rendre d'autant plus difficile pour les acteurs de modifier la forme et la nature de leurs luttes. En d'autres termes, la dépendance au sentier a pour effet de rendre certains choix plus envisageables que d'autres (voir Siméant, 1998 sur les répertoires d'action ou Péchu, 2006). De ce point de vue, ces différents processus sous-tendent l'existence et la reproduction de types de protestation.

En somme, l'appareillage analytique choisi nous permet de rendre compte, finement et de manière systématique, des processus observés dans chaque secteur et de les comparer par la suite. Nous sommes donc particulièrement bien équipés pour saisir les changements potentiels survenus sur la période étudiée par secteur de politiques et pour chaque société, alors que les approches néoinstitutionnelles en politiques publiques sont généralement reconnues pour leur tendance à forcer le trait de la continuité dans le temps. Avec cette approche, nous espérons être en mesure de nous tenir au plus près du tempo (très différent de celui des politiques publiques) de la protestation sociale, souvent perçue comme une irruption dans la vie politique ordinaire, en tout cas, un facteur fort d'instabilité dont l'issue est toujours ouverte. Par ricochet, ce dispositif analytique permet moins de saisir les différences et les changements de politiques entre sociétés dans le temps, mais ce n'est pas son objectif, dans la mesure où ce sont bien les types de protestation que nous cherchons à comprendre.

2. Myra Marx Ferree (2004) parle de répression douce. Nous préférons le terme de répression indirecte dans la mesure où cette forme de répression n'en est pas moins vécue comme violente.

CHAPITRE 2

Des types de protestation

Notre intuition initiale repose sur l'idée qu'il est possible de caractériser des types de protestation par secteur (celui du logement ou de l'éducation) et que ces formes de protestation ont une certaine régularité dans le temps. Il doit donc être possible d'observer une reproduction de la contestation sur une période donnée. Nous supposons que la manière de se mobiliser selon le secteur étudié sur un même territoire est distincte et qu'il est possible de repérer un schéma (ou type) pour chacun des secteurs. Les formes de mobilisation se déclinent selon des constantes observables. L'hypothèse est de repérer une forme d'ordre ou d'ordonnement dans le désordre des mouvements sociaux.

En général, la littérature sur les mouvements sociaux présuppose que les mobilisations sociales vivent à la fois des continuités et des changements et cherche à les comprendre. Néanmoins, ce présupposé est rarement démontré: l'existence tout comme la régularité des mobilisations sont des postulats convenus. Pourtant, peu de recherches s'attellent à caractériser cette régularité au-delà de la présence même du mouvement dans l'espace public. À propos du mouvement étudiant, les journalistes se demandent plutôt si le mouvement va être fort et qui en seront les acteurs principaux. L'exercice de projection est toujours très périlleux, surtout quand il s'agit de phénomènes politiques aussi évanescents que les mouvements sociaux. Un mouvement étudiant peu visible ou peu audible aura tendance à être qualifié comme un mouvement en déclin. Pour autant, appréhender les mouvements sociaux sur le long terme et non comme de simples irruptions permet d'en repérer les régularités. Ces régularités se déclinent sous les différentes dimensions que sont les

principales revendications portées, les cibles majeures des actions menées, la dynamique temporelle de l'activité militante, la nature des organisations mobilisées ou encore selon les répertoires tactiques empruntés.

Les intérêts méthodologiques d'une première étape d'analyse événementielle (PEA)

Dans le champ des mouvements sociaux, comptabiliser exhaustivement les actions collectives et les protestations dans un secteur donné relève d'une impossibilité méthodologique. En effet, aucune statistique fiable, aucune donnée de long terme qui concerne l'activité protestataire des mouvements sociaux n'existe comme les données disponibles pour l'étude des politiques publiques ou le vote. Pour pallier cette absence de données, nous avons eu recours à un proxy : les événements protestataires rapportés par les médias. Les méthodes de l'analyse événementielle ont depuis longtemps fait leurs preuves en ce qu'elles permettent sur le plan temporel et ce qu'elles ont apporté pour le développement de comparaisons transnationales (Fillieule et Jimenez, 2003). Plus particulièrement, les données mobilisées reposent sur l'analyse des luttes dans les secteurs de l'éducation et du logement entre 2005 et 2016, relayées par les quotidiens nationaux de chacune des sociétés étudiées que sont *La Presse* pour le Québec et *Libération* dans le cas français.

Le choix de deux quotidiens nationaux

Une prérecherche nous a montré que le journal *Libération* était plus susceptible de couvrir les conflits sociaux et les actions protestataires que le journal *Le Monde*, et ce, surtout dans le secteur du logement¹. Ce parti pris favorable du journal vis-à-vis de la contestation augmente la possibilité que des événements soient rapportés. Au Québec, nous avons le choix entre deux quotidiens : *Le Devoir* et *La Presse*. Bien que le journal *Le Devoir* soit a priori plus sensible aux contestations, sa diffusion très limitée et plutôt circonscrite à la région de Montréal nous a dissuadés de l'utiliser comme source principale d'analyse. Pour avoir une chance que tout événement protestataire se déroulant au Québec soit rapporté,

1. En 2003, Fillieule et Jimenez rapportaient également que les journaux *L'Humanité* et *Libération* étaient plus susceptibles de traiter des conflits environnementaux.

La Presse apparaissait alors plus pertinente. Il faut noter qu'à partir de 2018, *La Presse* est devenue *La Presse+*, un journal uniquement en ligne. Pour les deux quotidiens nationaux, nous avons uniquement pris en considération la publication principale en excluant les publications complémentaires en ligne.

Ce travail important a nécessité le concours de cinq doctorants qui ont procédé à un codage pendant la première année de la recherche. Idéalement, il aurait été très instructif d'avoir des données sur une période plus longue que les onze ans sélectionnés afin de vérifier que les types de protestation répertoriés se confirmaient. Ce travail aurait cependant nécessité des ressources matérielles dont nous ne disposons pas. La même logique d'économie des ressources justifie de nous être restreint à un quotidien national par société et l'exclusion des quotidiens régionaux. La comparaison repose sur un travail de mise en commun et un partage régulier des résultats de codage au fur et à mesure de la recherche afin de s'assurer d'une constance dans le traitement des données entre les cas et de préciser les significations attribuées aux répertoires de codes établis.

L'unité d'analyse est l'événement protestataire ; un événement équivalant à une action protestataire relayée par la presse. Dans le cas où des actions coordonnées et simultanées ont eu lieu, elles ont été codées comme un seul événement. Plusieurs événements composent donc un épisode contestataire. Par exemple, le Printemps érable, qui désigne à la fois le mouvement de grève et de contestation étudiante de 2012 au Québec et son élargissement à d'autres catégories d'acteurs, constitue un épisode composé d'une multitude d'événements protestataires.

Afin de nous assurer de la comparabilité des catégories utilisées, nous les avons construites en tant que catégories analytiques afin de couvrir des informations différemment relayées selon les sociétés, et ce, au fur et à mesure du travail de codage (voir le livre de codes en annexe 2). Nous avons plusieurs choix éditoriaux, notamment en ce qui concerne la durée de l'événement : par exemple, comment décider qu'un événement prend fin alors qu'il peut se poursuivre pendant plus d'une journée ? Comment décider si un événement qui se déroule à plusieurs endroits en même temps constitue un seul événement ou plusieurs événements ? Comment distinguer les institutions et les organisations selon les niveaux (local, national) ? Tous ces éléments ont été discutés pour stabiliser les choix effectués. De plus, nous avons également abordé le choix des mots-clés

permettant de tracer les frontières des luttes pour l'éducation et des luttes pour le logement, ainsi que le dénombrement des participants à l'événement présent (un sujet hautement politisé).

Ces données ont servi pour l'analyse dans le cadre restreint des limites qu'implique le recours à un tel proxy. En effet, les données qui découlent des médias ne recouvrent qu'une part tronquée de la réalité des événements protestataires. Les partis pris des analyses événementielles ont largement été documentés, qu'ils se déclinent en raison de la sélectivité des informations et des événements reportés ou de la systémativité de leur couverture. Plusieurs raisons sont liées à ce non-report : soit l'événement protestataire se déroule de manière non visible publiquement, soit il n'intéresse pas les médias, soit il se déroule dans des lieux trop décentrés par rapport aux capitales. Fillieule (2007) et Hutter (2014) ont bien montré les forts partis pris qui traversent les médias et la manière dont ils couvrent le thème des mouvements sociaux. La surreprésentation des grandes villes confère par exemple un caractère particulièrement parisiano-centré aux événements relayés dans la presse française. Ces auteurs ont aussi relevé la manière dont la couverture médiatique est centrée sur les répertoires d'actions les plus protestataires, délaissant les actions moins immédiatement conflictuelles qui dans certains cas constituent une majorité des actions protestataires d'un mouvement. Plus encore, le nombre absolu d'événements est faiblement relié au nombre réel d'événements protestataires, mais dépend plutôt du « cycle d'attention » des entreprises de presse (Fillieule, 2013 : 217). Enfin, la littérature féministe a bien établi l'aspect genré de cette méthode d'analyse : la figure du militant combatif, plutôt masculin et viril, s'opposant à d'autres types d'actions, moins vocales et moins publiques, qui sont non rapportées et donc non comptabilisées, ce qui crée un artefact d'essoufflement du mouvement alors que celui-ci est bien présent (Staggenborg et Taylor, 2006).

Les quotidiens sélectionnés, *La Presse* et *Libération*, n'échappent bien sûr pas à ces travers et c'est la raison principale pour laquelle nous ne désagrégeons pas finement nos résultats. L'idée n'est pas d'avoir un portrait exhaustif, mais bien de déceler des tendances générales afin d'orienter la recherche ultérieure vers des pistes à approfondir sur la base d'autres types de données.

De plus, les informations relayées peuvent se heurter à un parti pris de fiabilité et de partialité. Bien que nous n'ayons pas toujours de préci-

sions pour certains événements, par exemple, sur le type d'organisations présentes, ils font néanmoins partie des événements répertoriés. À ce titre, les nombres absolus des événements recensés dans l'analyse sont peu fiables, mais servent pour la comparaison diachronique et nationale. Ils sont utilisés comme des approximations pour pointer les variations et les régularités de la protestation dans les secteurs étudiés.

Cette manière de faire nous permet d'avoir une analyse originale et systématique d'une partie des événements protestataires et des modalités de l'action collective. Cette méthode a également l'avantage de soutenir la comparaison entre les cas puisque les mêmes critères de sélection, issus d'une grille de codage construite en amont, ont été appliqués aux données. Les analyses sur les mouvements sociaux se placent dans une situation différente de celles menées en sciences sociales sur la base de données quantitatives déjà existantes. Le propre du travail sur les mouvements sociaux réside justement dans la production maison de toutes les données utilisées. Ce travail est d'autant plus délicat qu'un nombre très important de faits disparaissent simplement parce qu'ils ne sont pas consignés. La méthode du *Protest Event Analysis* (analyse événementielle) et ses dérivés demeurent ainsi un élément important de l'arsenal dans la recherche sur les mouvements sociaux (Kriesi, Hutter et Bojar, 2019).

Dans le cadre de la recherche entreprise, Bergeron-Gaudin a réalisé un travail d'archives exhaustif auprès des deux principales associations nationales québécoises en logement. Les résultats de son travail, utilisés dans sa thèse, nous ont permis d'évaluer que la moitié des actions menées par les acteurs centraux du mouvement n'étaient pas rapportées par le journal *La Presse*. Il est raisonnable de supposer que le même travers existe dans le secteur de l'éducation et en France². Afin de pallier les faiblesses de l'analyse des événements protestataires et parce que nous nous situons dans une démarche plus profondément qualitative de l'analyse des mouvements sociaux, ces données ont largement été étayées et complétées par d'autres sources et dans des phases ultérieures de la recherche.

2. Dans leur appendice méthodologique d'un ouvrage collectif de comparaison transnationale sur les événements protestataires en matière d'environnement, Fillieule et Jiménez estiment entre 2 et 10 % la proportion des événements protestataires couverts par la presse (Fillieule et Jiménez, 2003).

Les résultats

Il semble difficile de trouver des types de protestation par pays, quel que soit le secteur dont il est question. Ainsi, on ne proteste pas de la même façon en éducation et en logement, autant au Québec qu'en France. De même, les modalités de la protestation dans le secteur du logement en France et au Québec ne s'opposent ni ne se distinguent des conditions de mobilisation en France et au Québec dans le secteur de l'éducation, même si des ressemblances sont identifiables à un certain niveau de généralité. Par exemple, il semble que la dynamique de protestation autour du thème de l'éducation soit bien différente de celle dans le secteur du logement. Cette dynamique se décline plutôt selon des cycles de protestation dans le secteur de l'éducation (avec des phases ascendantes, descendantes et des périodes de dormance) quand elle reste plutôt faible mais constante dans le secteur du logement. De manière générale, le logement apparaît comme une cause moins présente médiatiquement et les mobilisations rapportées dans les médias sont moins nombreuses et moins massives que pour le secteur de l'éducation, où il y a régulièrement des moments de crises politiques généralisées.

Les dynamiques de la protestation

Le nombre absolu des événements n'est pas particulièrement fiable; en revanche, ces graphiques nous permettent d'établir des dynamiques contestataires contrastées. Autant au Québec qu'en France, on note une constance de la contestation en matière de logement (des pics réguliers qui ne tombent pas à un niveau nul ou faible), et le niveau des événements reste relativement peu élevé même pendant les pics, notamment au regard du secteur de l'éducation. Dans ce deuxième secteur, la dynamique apparaît fortement distincte: les analyses relatent des pics très élevés, suivis de déclinés marqués et de temps de latence. La courbe ainsi créée ressemble plus à celle des cycles de protestation décrite dans la littérature classique de la politique contestataire (Tarrow, 2011).

Un deuxième élément qui ressort de cette première analyse est celui de la plus ou moins forte conflictualisation dans l'espace public. Au Québec, les conflits de 2005, 2012 et 2013 le dénotent sans ambiguïté; en France, ce sont ceux de 2005, 2006, 2014 et 2016. Ils correspondent à des moments forts de contestation. Certains de ces pics de mobilisation

FIGURE 2.1

Nombre d'événements protestataires dans les secteurs de l'éducation et du logement en France, 2005-2016

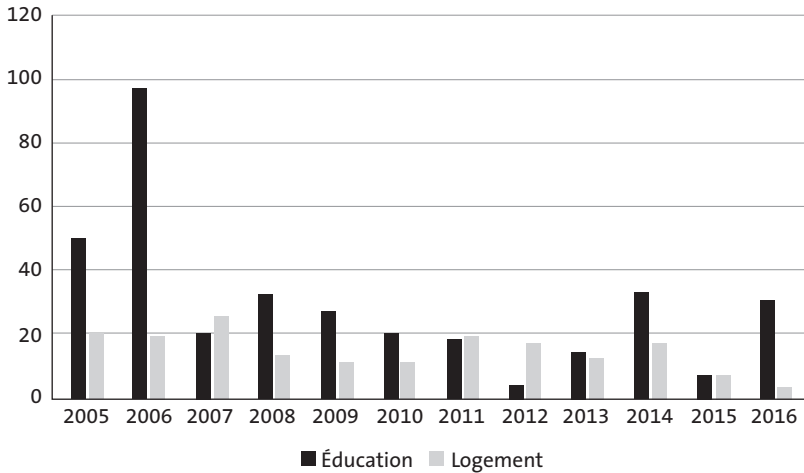
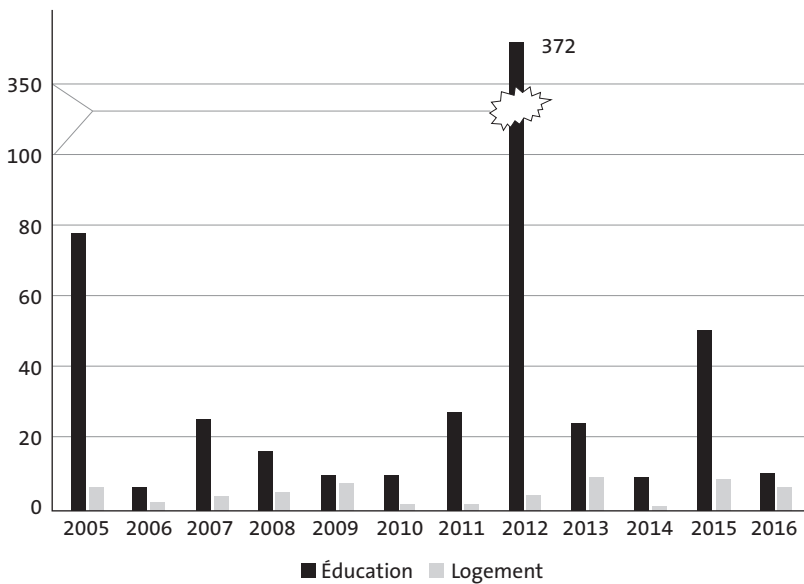


FIGURE 2.2

Nombre d'événements protestataires dans les secteurs de l'éducation et du logement au Québec, 2005-2016



étudiante accompagnent aussi des mouvements sociaux majeurs au sein des deux sociétés (ceux contre le contrat première embauche en 2006 en France et ceux qui ont suivi le Printemps érable en 2012 au Québec). Cette affirmation est moins vraie pour le secteur du logement, où la contestation est plus constante et moins systématiquement liée à des actions publiques précises. Elle correspond plutôt à un calendrier routinisé et lié aux réalités du logement et à la gestion publique.

Ces données nous aiguillent vers deux grandes questions :

- 1) Comment se produit et se reproduit la contestation dans chacun des secteurs ?
- 2) Que peut-on déduire des différences de dynamiques contestataires ?

Les modes de contestation

Nous n'avons pas noté de changement majeur sur la période étudiée concernant les modes d'action privilégiés pour chacun des secteurs étudiés. Cependant, dans le secteur de l'éducation, surtout dans le cas français et un peu au Québec, l'augmentation notable des blocages vers la fin de la période est perceptible et correspond à la migration de la protestation vers les établissements scolaires et universitaires pour les derniers conflits à l'étude.

En revanche, les modes d'action sont distincts entre les deux secteurs ainsi que par société. Au Québec, dans le secteur de l'éducation, les stratégies dominantes répertoriées sont la manifestation, la grève, le blocage, les atteintes à la propriété et les perturbations d'activités. Grâce aux entrevues et à notre expertise préalable dans ce secteur, nous savons que le mode d'action privilégié est la grève, mais celle-ci n'est pas rapportée dans les médias de la même façon que les manifestations ou les autres types d'actions. En effet, si une association étudiante locale vote une grève générale illimitée le jour J, elle reste en grève pour une période indéterminée, mais il y a peu de chance que les médias en fassent mention au-delà du premier jour de l'adoption. La grève devrait donc apparaître en premier dans les répertoires tactiques utilisés par les étudiants postsecondaires. En France, dans le secteur de l'éducation, ce sont surtout les manifestations et les blocages qui ressortent des données, suivis de la grève et des occupations. Les données complémentaires issues des entrevues confirment que là aussi, la grève est faiblement relayée par les médias, et ce, pour les mêmes raisons qu'au Québec.

FIGURE 2.3

Principaux modes d'action confondus dans les secteurs du logement et de l'éducation en France, 2005-2016 (proportions)

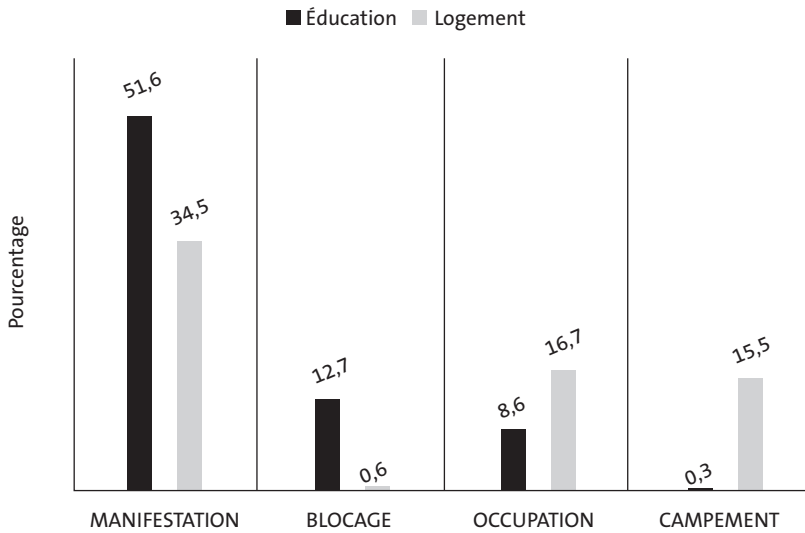
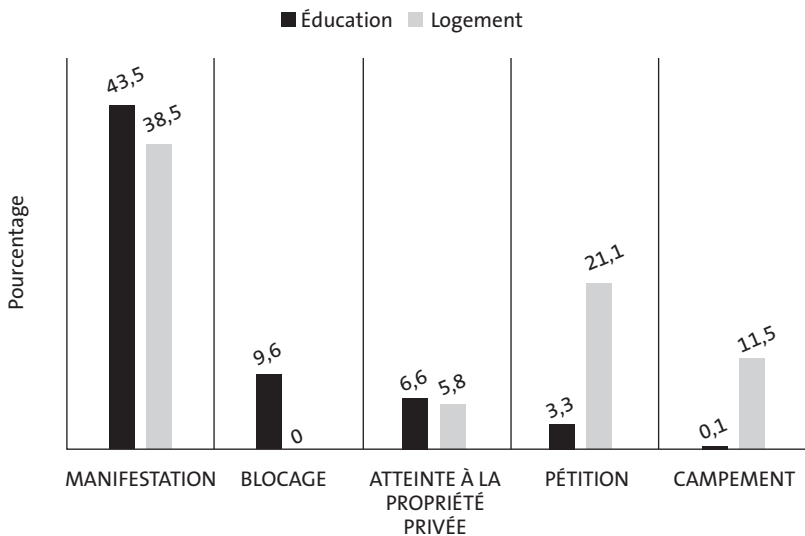


FIGURE 2.4

Principaux modes d'action confondus dans les secteurs du logement et de l'éducation au Québec, 2005-2016 (proportions)



Dans le secteur du logement et dans les deux sociétés, les modes d'action rapportés sont plus variés. En France, ce sont surtout les manifestations, les campements et les occupations qui ressortent alors qu'au Québec, on note par ordre d'importance les manifestations, les pétitions, les campements, les rassemblements et les occupations. À noter que la France et le Québec se distinguent assez fortement sur l'utilisation des occupations : très fréquentes en France, elles restent très rares dans le cas du Québec. Aussi, certains modes d'action comme les campements et les occupations sont présents de manière quasi constante tout au long de la période étudiée. Ce constat renforce l'idée que les actions menées dans le secteur du logement ne sont pas toujours liées à des politiques ou à des réformes, mais sont plutôt propres à des dynamiques qui relèvent d'un calendrier institutionnel plus constant, rythmé par exemple par les périodes de déménagement au Québec ou par la fin de la trêve hivernale en France.

Plus généralement, les données ici présentées soulèvent une troisième question :

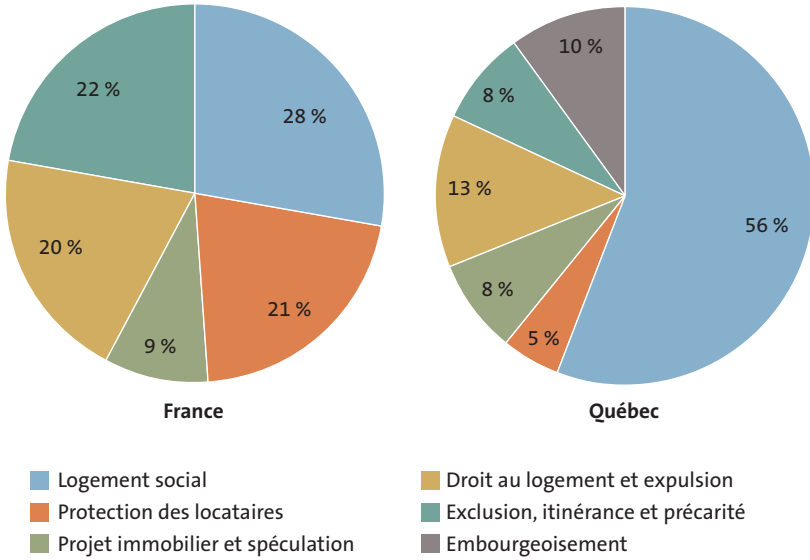
3) D'où viennent les utilisations des modes de contestation ?

Les revendications principales

Au-delà des spécificités de chaque épisode contestataire, il est intéressant de noter que les revendications au Québec et en France concernant le logement diffèrent. Le logement social prédomine de loin les revendications rapportées au Québec, alors qu'en France, s'adjoint à la question du logement social celle du mal-logement (avec des enjeux d'exclusion et de précarité). Nous verrons comment cette différence est directement liée à l'intervention publique en matière de logement et à la manière dont se sont structurées les luttes. Il est également intéressant de noter que sur la période étudiée, certaines thématiques émergent à certains moments précis ou, au minimum, ne sont relayées par les médias qu'à une certaine période. Par exemple, la question de l'embourgeoisement apparaît au Québec en 2015 sans qu'elle ne soit jamais mentionnée avant.

Pour le secteur de l'éducation, les sociétés françaises et québécoises sont très distinctes. Au Québec, ce sont les enjeux de l'aide financière aux études et la question des droits de scolarité qui dominent les conflits, alors qu'en France, les enjeux traités sont différents et concernent : les affaires

FIGURE 2.5

Enjeux dans le secteur du logement en France et au Québec, 2005-2016 (proportions)

internes, la question de la managérialisation ou de la privatisation de l'université; les cursus et systèmes scolaires; et finalement, le financement du système d'éducation. Différentes, les revendications sont aussi beaucoup plus partagées.

Ce résultat pose la question suivante:

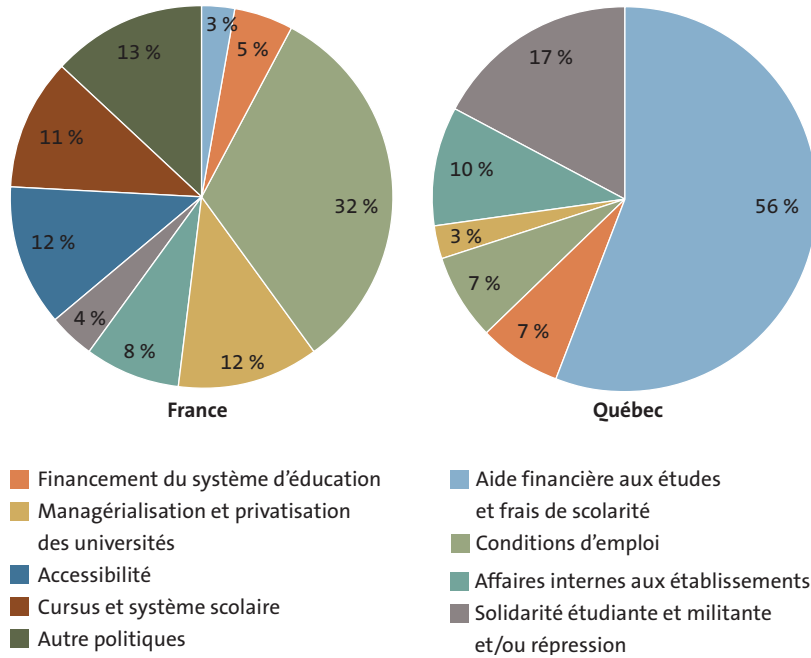
4) D'où viennent les revendications dans chaque société? Pourquoi ce ne sont pas les mêmes enjeux qui préoccupent les mouvements dans chaque société (pour le même secteur)?

Les principales organisations à l'origine des épisodes contestataires codés

Les associations nationales et locales sont les principales organisations mentionnées dans le cas du logement et de l'éducation au Québec, avec une prégnance plus marquée des associations locales dans le secteur de l'éducation.

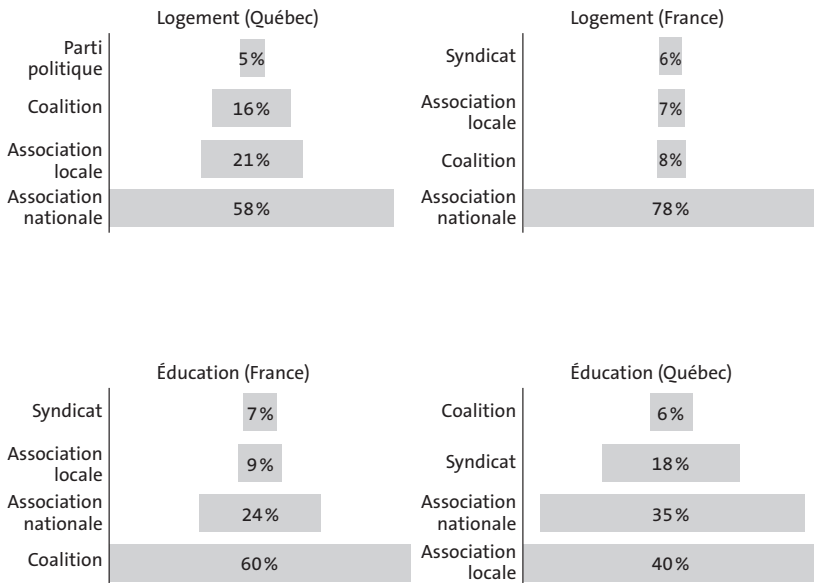
FIGURE 2.6

Enjeux dans le secteur de l'éducation en France et au Québec, 2005-2016 (proportions)



En France, les coalitions apparaissent comme les premières organisations du mouvement en éducation avec les associations nationales. Il s'agit en fait de coalitions intersyndicales nationales où les associations nationales appellent à la mobilisation avec d'autres associations nationales (alors qu'au Québec, ce sont les associations locales par l'entremise des assemblées générales qui appellent à la manifestation). En France, on note également une forte présence de participation non affiliée, en particulier vers la fin de la période (à partir de 2013), mais aussi lors du conflit de 2006 (non présenté dans le graphique). Ce sont généralement des conflits de grande ampleur, où les étudiants de diverses associations se retrouvent en coordinations nationales pour discuter et décider des stratégies à mettre en œuvre. Comme nous le verrons plus tard, l'acteur associatif institutionnel principal dans le secteur de l'éducation supérieure a changé au cours de la période, de même que les initiateurs des mobilisations.

FIGURE 2.7

Acteurs principaux des protestations en France et au Québec 2005-2016, logement et éducation³

Dans le cas du logement, ce sont les associations nationales qui sont indiscutablement reconnues comme des acteurs principaux des mobilisations, et ce, pour toute la période. D'ailleurs, les associations actives dans les luttes pour le logement en France sont aussi demeurées stables comme organisations sur toute la période, comme au Québec. Seul un nouvel acteur est apparu en 2006 et a été présent surtout jusqu'en 2011.

Il est évident que la consultation de journaux nationaux introduit une forte prise de position en faveur des associations nationales, que ce soit en logement ou en éducation. Derrière ces premiers aperçus chiffrés et à interpréter dans les limites des partis pris, nous verrons par la suite que les principales organisations des événements protestataires que sont les organisations nationales, locales ou non affiliées influent sur la forme tactique que prend la mobilisation. Autrement dit, la nature des principaux acteurs est une dimension qui accompagne les répertoires d'action utilisés.

3. Les totaux des graphiques n'arrivent pas à 100 % parce que certaines catégories ne sont pas incluses, comme les réseaux militants informels ou non affiliés.

Les cibles de la contestation

Les différences concernant les cibles des revendications sont plus parlantes par société que par secteur et illustrent à ce titre les différences des systèmes politiques en place dans chaque espace national. Néanmoins, il faut souligner qu'en France, dans le secteur de l'éducation, une analyse temporelle des mobilisations montre que les établissements d'enseignement font l'objet de critiques constantes alors que le gouvernement national est surtout visé au moment des pics de mobilisations. On peut raisonnablement supposer que les enjeux qui sont liés à ces cibles sont aussi contrastés et que les établissements d'enseignement doivent être le lieu des demandes concernant les affaires internes. Au Québec, l'exploitation des données aboutit à un résultat similaire: le gouvernement provincial – qui joue comme un gouvernement national – et les établissements d'enseignement figurent aussi parmi les cibles privilégiées.

FIGURE 2.8

Cibles principales de la contestation en éducation, 2005-2016, France et Québec (proportions)

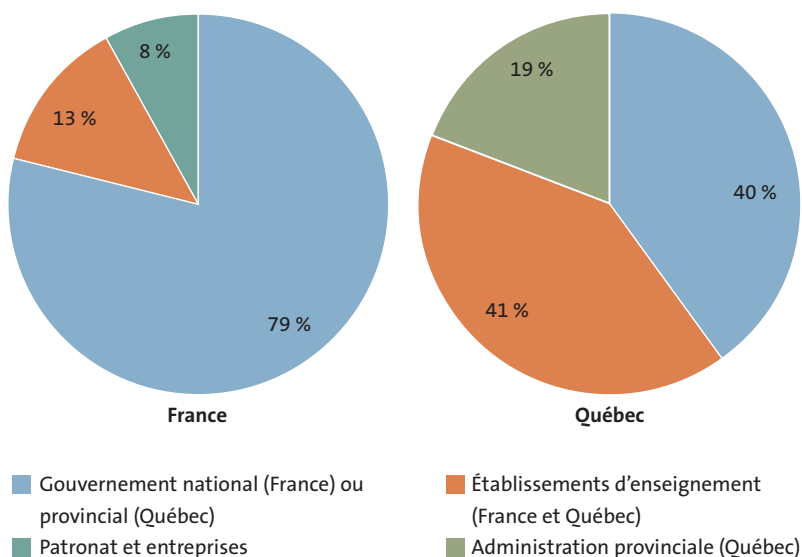
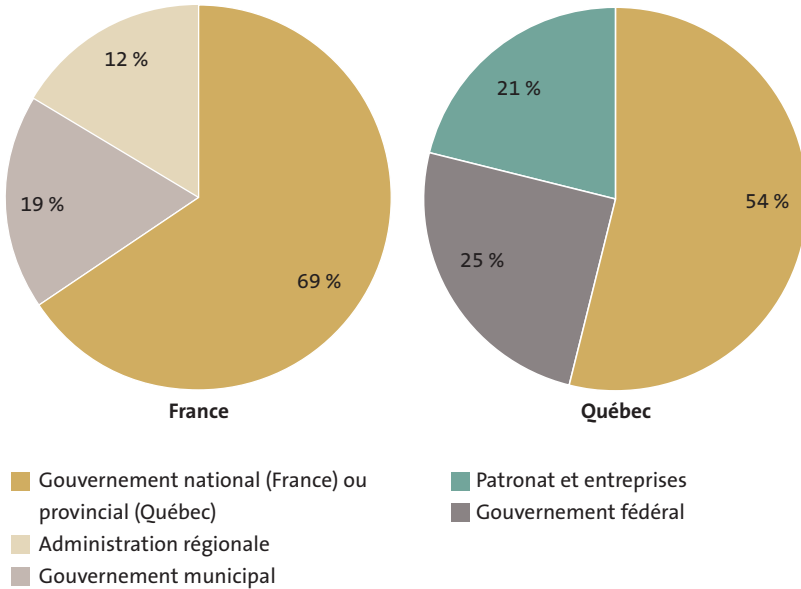


FIGURE 2.9

Cibles principales dans le secteur du logement en France et au Québec, 2005-2016 (proportions)

Dans le secteur du logement, la variabilité des acteurs visés et des échelles d'action laisse présumer que chacune des institutions joue un rôle dans le secteur. En France, les gouvernements national et municipal sont concernés alors qu'au Québec, les gouvernements provincial, fédéral et municipal sont au cœur des revendications. Cette variabilité dans les niveaux d'action en logement reflète la multiplicité des institutions qui interviennent. À l'inverse, dans l'éducation, l'action collective se déploie à un niveau plus restreint.

La lecture des cibles majoritaires des luttes dans les sociétés et les secteurs étudiés prend d'autant plus de sens à l'aune de son évolution historique. Des autres caractéristiques à l'étude dans ce chapitre, ce sont les cibles qui sont les plus mouvantes. Par exemple, le gouvernement fédéral n'est pour le Québec (re)devenu une cible importante dans le secteur du logement au Canada que dans les dernières années de la période étudiée; il était quasiment absent auparavant, soit entre 2006 et 2012. Toujours au Québec, dans le secteur de l'éducation, les établissements

d'enseignement apparaissent comme la cible prioritaire pour le conflit de 2015, contrairement aux institutions visées par les contestations antérieures. En France, en éducation, le duo patronat/entreprise est une cible également pour le conflit de 2005 et 2016 alors que ce n'est pas le cas au Québec. Nous verrons que ces différences et les changements pointés ici le long de la période sont intimement liés au contexte politique des régimes d'intervention publique.

Ces constats nous amènent à mettre en évidence une dernière dimension :

5) Comment mieux comprendre la variabilité de ces échelles d'action et des institutions visées par les mouvements majoritaires ?

* * *

En fin de compte, la comparaison entre secteurs apparaît plus pertinente que celle selon les espaces géographiques (à part pour les cibles). L'originalité du travail proposé consiste justement à déconstruire la boîte noire de la protestation pour l'analyser en fonction des secteurs, et non sous l'angle de la comparaison nationale. À cette fin, le tableau de synthèse présenté ci-contre décrit des types de protestation par secteur et pour chaque société.

TABLEAU 2.1
Types de protestation en France et au Québec (logement et éducation)

FRANCE		Dimensions considérées	QUÉBEC	
<i>Logement</i>	<i>Éducation</i>		<i>Logement</i>	<i>Éducation</i>
Constance de la contestation (niveau faible)	Cycle de protestation	Dynamiques des événements protestataires	Constance de la contestation (niveau faible)	Cycle de protestation
Manifestation Occupation Campement	Manifestation Blocage	Moyens d'actions privilégiés	Manifestation Pétition	Grève Manifestation
Logement social Exclusion/précarité Protection locataire	Affaires internes (à une association ou un établissement) Managérialisation/ privatisation cursus et systèmes scolaires	Enjeux et revendications principales	Logement social	Accessibilité des études (frais de scolarité + aide financière) Répression-solidarité étudiante
Gouvernement national Gouvernements locaux	Gouvernement national Établissements (à partir de 2015)	Cibles majoritaires	Gouvernement provincial Gouvernement fédéral Patronat/entreprises	Gouvernement provincial Établissements d'enseignement
Associations nationales (et coalitions)	Coalitions Participation non affiliée Associations nationales	Principales formes des organisations	Associations nationales et associations locales	Associations nationales et associations locales

Ce tableau met en lumière la manière dont les types de protestation se distinguent en fonction de plusieurs des indicateurs retenus dans le codage des événements protestataires. Par exemple, en logement, au Québec, le type de protestation qui émerge se distingue par un faible niveau de contestation, mais constant sur la période étudiée, ou encore, l'utilisation de deux modes principaux d'action (la manifestation et la pétition) est organisée autour de revendications qui font une place centrale au logement social, qui cible les différents paliers de gouvernements et qui est portée par des associations nationales et locales. En France, toujours en logement, le niveau des mobilisations est également faible, mais constant ; les modes d'action tels que les occupations et les campements ainsi que les revendications sont plus variés, incluant la question de l'exclusion et de la précarité. Ce sont surtout les associations nationales qui sont reconnues comme porteuses de ce type de protestation. En éducation, les types de protestation en France et au Québec sont plus cycliques, et se distinguent par les principales formes des organisations qui soutiennent les mobilisations (coalitions et participation non affiliées en France comparées aux associations locales et nationales au Québec), les revendications dominantes (très centrées sur l'accessibilité des études au Québec et sur le marché du travail en France) et les moyens d'action privilégiés (grève au Québec et blocage en France, en plus des manifestations dans les deux sociétés).

La suite de cette analyse repose sur une approche qualitative des règles du jeu institutionnel, combinant des analyses documentaires et des stratégies d'organisation de la mobilisation à un niveau très institutionnalisé, par l'intermédiaire d'une enquête par entrevues.

CHAPITRE 3

Le déroulé de l'enquête et la construction des régimes d'intervention publique

Outre les données tirées de l'analyse événementielle (PEA), notre recherche s'est appuyée sur deux autres types de sources, qui sont aussi deux phases de la recherche, l'une détaillant les données recueillies, l'autre présentant de manière schématique les régimes d'intervention publique en éducation et en logement, pour l'année 2016, date de la fin de période analysée.

Les données d'enquête

La dimension collective de l'enquête est au cœur de notre fonctionnement. L'équipe de recherche était composée de deux chercheurs et de cinq doctorants. Trois d'entre eux ont réalisé leur thèse dans le cadre du projet de recherche, apportant des compléments d'information précieux sur les secteurs du logement pour les deux sociétés étudiées, et pour le secteur de l'éducation au Québec. Les deux autres doctorants se sont partagé le travail pour le cas de l'éducation en France, avec la chercheuse principale.

Dans la foulée de l'exploitation des données de l'analyse événementielle, une seconde étape de la recherche a consisté en la conduite d'une analyse documentaire approfondie afin de dessiner empiriquement les contours des régimes d'intervention publique par secteur et par société étudiés. Pour le cas du logement au Québec, la recherche documentaire a été consolidée par une analyse d'archives poussée de deux regroupements en défense des locataires que sont le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le Regroupement des comités

logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) pendant une période de deux années (2017-2018) et sur un intervalle de quarante ans. L'objectif de cette étape était de redonner une épaisseur historique sur un temps plus long aux pratiques institutionnelles d'encadrement des biens publics que sont le logement et l'éducation. Il s'agissait de relater les politiques publiques les plus importantes en la matière, les lois clés et les règles générales qui régissent le secteur étudié. Aussi, cette analyse a permis de pointer les règles officielles de négociation et de discussion dans le secteur d'action publique pris en compte avec les acteurs mobilisés.

La troisième étape de la recherche a pris la forme d'une campagne d'entrevues menées entre 2017 et 2018 (n = 69). Au Québec, 18 entrevues ont été réalisées pour le secteur du logement et 17 pour celui de l'éducation. En France, ce sont 18 entrevues qui ont été réalisées pour le domaine de l'éducation et 16 pour celui du logement. Dans chaque cas, nous avons rencontré les présidents ou porte-parole des principaux regroupements sur la période considérée ainsi que quelques personnes impliquées dans les institutions à des moments clés, mis en lumière par la recherche documentaire. Par exemple, au Québec, nous avons interrogé les principaux acteurs issus des associations étudiantes impliquées dans l'adoption des politiques de financement des associations étudiantes ainsi que ceux mobilisés pour l'adoption du programme principal assurant un financement récurrent aux organismes de défense des locataires (AccèsLogis). Le guide d'entrevue disponible en annexe 3 a été minimalement adapté selon les contextes nationaux et les interlocuteurs. À l'annexe 4 se trouvent aussi des informations sur les personnes rencontrées et leur parcours. Sur les cinq années du projet de recherche, chacun des chercheurs a donc pu développer une familiarité avec les espaces nationaux d'enquête et réaliser des allers-retours sur les différents terrains de recherche. Dans le secteur du logement en France, nous avons aussi effectué des observations qui nous ont permis de mieux incarner les discours recueillis auprès des acteurs. Sireix a assisté aux événements organisés par l'association nationale Droit au logement (DAL) en France entre septembre 2017 et décembre 2018. Ces observations ont été effectuées pour sa thèse de doctorat.

Toutes les données d'entrevues ont ensuite été compilées et triées de manière analytique dans le logiciel de codage qualitatif NVivo dont le livre de codes (*codebook*) se trouve à l'annexe 2 de cet ouvrage. Que ce soit

par la recherche documentaire, les entrevues ou le travail de codage, des rencontres régulières de l'équipe nous ont permis de construire une grille d'analyse commune. La spécialité des cas par chercheur accompagnée de réunions récurrentes a permis la montée en généralité de la comparaison tout en conservant la spécificité des cas.

Plus précisément, pour la recherche documentaire, nous avons consulté dans un premier temps les textes de loi et politiques adoptés dans chaque secteur pour la période considérée (2005-2016) en portant une attention particulière aux principaux changements institutionnels de gouvernance de ces secteurs. Nous avons également reconstruit pour chaque cas et chaque secteur une photo (statique) du régime d'intervention publique en vigueur en 2016 afin de préciser les contextes à l'étude. En effectuant ce travail de reconstruction, nous avons pu repérer les décisions qui ont été structurantes par le passé. Ces lois et politiques, antérieures à 2005, sont essentielles à la compréhension des régimes en place durant la période étudiée. Nous avons à ce titre consulté des documents d'archives afin de bien comprendre les rationalités à l'œuvre qui ont présidé à l'adoption des lois de financement des associations étudiantes ou des mécanismes institutionnels de financement du secteur associatif. Ces éléments centraux des régimes d'intervention publique sont nécessaires à la compréhension de la structuration des régimes. Ils sont présentés au fil des chapitres comme des éléments d'explication des formes de la protestation.

L'analyse des régimes d'intervention publique

Pour chacun des cas, nous présentons les principaux éléments des régimes d'intervention publique en 2016. Ils constituent le point d'arrivée de la construction des régimes ici considérés, mais ont été, de fait, le point de départ de la recherche. Ils sont présentés de manière systématique par secteur (et non par société) afin de donner corps à la comparaison autour des quatre dimensions du régime d'intervention publique que nous avons étudiées. Cette analyse permet d'en préciser les contours et de situer les contextes des luttes examinées.

Le logement

Les principales différences dans les modalités de gouvernance du secteur du logement en France et au Québec sont très liées à l'appartenance des États à des types distincts de régimes d'État-providence.

En France

En reprenant les différentes dimensions des régimes d'intervention publique (principal responsable de la production du « bien logement » ; politiques, lois, normes régissant le secteur ; espaces de représentation politique pour les acteurs de la société civile du secteur et discours dominants dans celui-ci), on voit poindre les éléments structurels, historiquement construits, qui contraignent les mobilisations des mouvements sociaux.

Le *Welfare mix* à la française

La nomenclature consacrée par les chercheurs du secteur locatif distingue deux régimes principaux en matière de régime locatif qui correspondent au développement de l'État social dans ce secteur : les régimes résiduels d'une part, et les régimes universalistes d'autre part (OCDE, 2020). Les premiers décrivent une situation où le logement social est peu important, souvent très stigmatisé et destiné à loger des personnes qui ne peuvent autrement accéder au logement sur le marché, au regard de leur solvabilité notamment. L'Espagne, l'Italie et les États-Unis présentent des régimes locatifs résiduels.

Les seconds désignent à l'opposé une présence massive du logement social qui laisse peu de place au locatif privé et concerne toute catégorie de population, y compris les classes moyennes voire les classes supérieures. Les Pays-Bas ont longtemps été un exemple de régime universaliste avec 34 % de leur parc locatif total réservé au logement social (Houard, 2012). Au sein de cette nomenclature, la France fait figure d'exception, puisqu'elle se situe dans un entre-deux complexe et irrésolu. Qualifié de « généraliste » (Gekhière, 2007), le régime qui s'est bâti au courant de la seconde moitié du xx^e siècle jongle entre ces deux pôles qui reflètent les rapports de pouvoirs et les revirements politiques au sein du secteur.

Le parc de logement français peut être caractérisé comme un régime d'économie mixte : le secteur public représente entre 17 et 19 % du parc total de logements quand le locatif privé en constitue environ 20 %. Le

reste des logements (58 %) appartiennent et sont occupés par des ménages qualifiés de propriétaires occupants. Le tiers secteur et l'habitat atypique (habitat léger, nomadisme) ne forment qu'une proportion faible des logements, qui comptent un volume infime de coopératives d'habitation. Les logements se répartissent donc en trois grandes catégories principales : le logement social, le logement locatif privé et le logement en propriété occupante. En volume absolu, le parc social est chiffré en janvier 2019 à 5,08 millions de logements sous forme d'habitations à loyer modéré (HLM) de diverses catégories distinguées en fonction des plafonds de loyers. Ce nombre a été en progression de 1,8 % sur l'année 2019 (Commissariat général au développement durable, 2019). La majorité des logements HLM a été produite lors d'une période que Jean-Claude Driant appelle « les vingt glorieuses » entre les années 1950 et les années 1970 (Driant, 2015).

L'immense majorité des logements locatifs privés est détenue par de petits propriétaires qui possèdent moins de trois logements, et non comme en Allemagne par des investisseurs institutionnels (banques, assurances, fonds de pension), puisque le taux de détention d'appartements locatifs par des personnes morales est estimé en France à 2,4 % (Driant, 2015). Dans cette configuration, les propriétaires apparaissent non pas comme des acteurs économiques au même titre que les entreprises, mais plutôt comme des citoyens qui mettent à disposition leurs biens immobiliers non utilisés en vue d'engranger un revenu de complément, ou qui investissent dans leur avenir ou celui de leurs enfants.

Ce *Welfare mix* à la française atteste de la production duale du bien logement, relevant d'un côté du privé pour les plus hauts revenus et de l'autre d'une intervention étatique pour les personnes plus marginalisées. Il oriente les enjeux du secteur autour desquels vont se mobiliser les acteurs sociaux.

Les politiques publiques du logement

Le cadre légal instauré depuis le début des années 2000 s'inscrit dans la lignée d'une conception de l'État comme principal (si ce n'est pas le seul) pourvoyeur de logement abordable. La loi dite Solidarité et renouvellement urbain (SRU) votée en 2000 instaure un quota de 20 %, qui a ensuite été bonifié à 25 % en 2013, de logements sociaux dans toutes les villes de plus

1 500 habitants en Île-de-France et de 3 500 habitants pour les villes des autres régions¹. Si cette loi constitue surtout une tentative pour mieux répartir le logement social dans les territoires, elle instaure également l'idée que c'est à la puissance publique, quelle que soit l'obédience politique locale, de fournir une quantité suffisante de logements moins chers que ceux disponibles sur le marché locatif privé. Cette loi témoigne d'une contradiction importante de la politique publique du logement en France : les moyens et le cadre légal sont décidés au niveau central par l'État, mais la quantité de logements est localisée sur des communes déterminées et sa répartition inégale pose des problèmes de péréquations financières.

En 2007, la *Loi sur le droit au logement opposable* (DALO) vient renforcer ce cadre légal qui rend la puissance publique responsable de fournir du logement abordable en instaurant une opposabilité du droit au logement. Cette loi majeure du secteur rend ainsi les instances préfectorales responsables devant la loi et les tribunaux lorsqu'elles échouent à proposer un logement social aux ménages dont la situation a été reconnue comme prioritaire et urgente par une commission. Si là encore le bilan est loin d'être satisfaisant au regard des besoins, cette mesure a forcé l'État à se réapproprier son contingent de logements et a contribué à une meilleure transparence des procédures d'attribution des HLM, en particulier au niveau préfectoral.

Le cadre légal dessiné par les politiques publiques construit donc le logement social comme un recours fondamental pour les ménages à faible revenu qui ne peuvent prétendre à un logement locatif privé. Un autre pan très important de la politique du logement en France concerne la distribution d'aides individuelles – les aides personnalisées au logement (APL) – destinées particulièrement à rendre solvables les ménages dont les revenus ne permettent pas de payer les loyers. Si cette aide concerne aujourd'hui aussi bien les locataires du privé que du public, elle a à l'origine été pensée comme un moyen de désengager l'État afin de réduire la proportion de financement public dans le logement social et d'augmenter la rentabilité de l'investissement immobilier (Bourdieu et Christin, 1990). Cette aide qui s'évalue à 17 milliards d'euros par an représente le plus haut poste de dépense publique dans ce secteur. En comparaison, les subventions à la

1. Pour les régions situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

construction de logements sociaux (appelées aussi les aides à la pierre) ne représentent qu'entre 2 et 3 milliards par an². Enfin, les tentatives nationales jusqu'en 2016 pour réguler les loyers sont mortes au feuilleton, ou ont été minimisées dans leur application, comme si un verrou institutionnel empêchait cette orientation politique de se mettre en œuvre.

L'univers des discours dominants qui limite l'application du droit au logement

La troisième dimension du régime s'intéresse à la manière dont on parle du logement dans l'arène publique officielle, et donc à l'univers des discours qui régissent les débats à propos de ce bien. En France, le droit au logement est un droit à valeur constitutionnelle inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946. Le discours du logement comme droit fondamental porté par les associations du secteur dispose donc d'une assise juridique non négligeable, d'autant plus qu'elle a été renforcée en 2007 avec l'adoption de la loi DALO. Pour autant, ce droit au logement est très fortement concurrencé par le droit de propriété, inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Le discours public en France sur la question locative reflète cette tension permanente entre deux droits contradictoires, qui résonne également avec l'ambivalence des politiques publiques du régime. D'une part, le logement est effectivement reconnu comme un droit pour les personnes – de nombreux discours officiels en témoignent (voir l'analyse historique de Rullac [2013] qui fait remonter cette reconnaissance du droit au logement par l'État à 1982). D'autre part, les logements, en particulier ceux du parc locatif privé, restent des biens marchands, reconnus comme source de revenus pour les propriétaires, dont le droit au profit est tout au plus différé, mais jamais remis en cause en tant que tel. Ainsi, les procédures d'expulsion locative et la lutte contre les squats sont des politiques de protection du droit de propriété où existent des aménagements à la marge pour faire valoir le droit au logement : des délais (qui tendent aujourd'hui à être réduits en peau de chagrin) pour des solutions de relogement et la reconnaissance (souvent provisoire) du caractère domiciliaire du squat.

2. Le calcul des APL a été modifié en janvier 2021. L'annonce de cette réforme a été faite dès 2019, mais son application a été plusieurs fois repoussée.

En ce sens, le logement comme droit est un discours qui s'adresse principalement à la puissance publique, dont il est assez largement reconnu et attendu qu'elle a pour devoir de loger les populations qui n'ont pas accès au marché privé. Le droit au logement, terme qui domine aussi bien la sphère publique en général que la sphère militante, s'applique au regard des moyens de l'État, mais n'implique pas de contraindre le marché privé à rester accessible à tout le monde. C'est également ce dont témoigne l'accent mis sur les défaillances de l'État à appliquer le DALO (Weill, 2015). Autrement dit, l'univers des discours dominants autour des enjeux de logement porte une acceptation limitée du droit au logement, comme droit au logement social, et non comme droit de se loger.

Des espaces de représentation politique très circonscrits

En France, les débats les plus marquants dans le secteur du logement surviennent au moment des élections. Durant les campagnes électorales, les candidats à la présidence font des promesses sur les questions de logement. D'ailleurs, la plupart des grandes réformes adoptées dans les dernières décennies l'ont été après une élection présidentielle ou législative ; ce qui explique la présence soutenue des associations dans les campagnes électorales. En dehors des périodes d'élections, celles-ci n'ont que peu d'espaces de représentation réservés qui leur permettraient de jouer un rôle actif dans la gouvernance du secteur.

En matière de marché privé, la doctrine qui s'impose est celle d'une politique incitative : elle invite les acteurs privés à investir en limitant les contraintes à l'investissement. Si les conditions de location sont effectivement encadrées par la loi qui détermine ce qui est acceptable ou au contraire abusif en matière de relation entre un propriétaire et un locataire, il n'existe pas d'instance paritaire qui servirait de médiation des relations dans ce domaine. Les rares institutions en la matière, à savoir le Conseil national de l'habitat et la Commission nationale de concertation en matière locative (créée en 1986 par la loi Méhaignerie), sont consultatives et leur convocation dépend du ministère lui-même. La déclinaison locale de cette commission de concertation au niveau départemental existe, mais elle se conçoit comme une instance de conciliation entre propriétaire et locataire, une sorte d'antichambre du tribunal, visant à régler les conflits sur un mode interpersonnel, et ne laisse aucune place à l'organisation collective. Le mécanisme individualisé de la distribution

de l'aide à la personne ne prévoit, quant à lui, aucune forme de mise en commun entre locataires pour organiser l'action collective. Ainsi, la gouvernance du marché privé locatif n'offre pas de prise à la représentation collective des intérêts des locataires. Ce marché, majoritairement détenu par de petits propriétaires, ne facilite pas non plus la représentation des intérêts sociaux antagonistes (propriétaires/locataires) et restreint plutôt les conflits à leur dimension interpersonnelle. Cette difficulté à faire émerger un antagonisme collectif est alimentée par le fait que ces conflits sont traités par le système judiciaire et qu'ils suivent une logique individualisée du règlement : ce sont des individus qui se rendent au tribunal – et non des collectifs – et qui mettent en application des solutions entre individus.

Dans le secteur HLM, les locataires sont représentés aux conseils d'administration des bailleurs au moyen d'élections. Les instances de gouvernance du logement social permettent l'implication des locataires réunis en collectifs, puisque le système alloue des moyens aux organismes représentant les locataires élus au conseil d'administration (CA) des bailleurs sociaux. En matière de financement de la défense collective des locataires, il existe dans le secteur HLM des formes de redistribution qui permettent aux associations d'être financées en proportion de leur capacité de représentation lors des élections sectorielles. Néanmoins, il est très difficile pour ces acteurs de s'exporter hors de leurs sous-secteurs (les HLM), pour parler de manière globale au nom des locataires.

Au niveau plus local, une instance départementale gère les litiges entre locataires et propriétaires (dans le secteur du logement social). Elle a pour fonction d'atteindre la conciliation afin d'éviter le tribunal d'instance. Cette instance départementale fonctionne elle aussi de manière individualisée. La Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), une autre instance de gouvernance départementale, vise à éviter ou retarder ces expulsions sans qu'il y ait de solution de relogement. Cette commission est investie par les associations actives dans le secteur pour demander à ce que les personnes soient relogées dans des logements HLM adaptés à leurs besoins.

Au bout du compte, il n'existe pas d'instance collective de gouvernance du logement locatif privé. Les instances existantes fonctionnent essentiellement sur la base du litige individuel et ne favorisent pas l'expression d'une représentation collective des locataires. C'est seulement dans

le secteur du logement public (HLM) que l'on retrouve des formes de médiation entre les intérêts des locataires et l'État propriétaire. Néanmoins, ces dispositifs institutionnels renforcent la nature sectorielle de la représentation.

Au Québec

Le régime d'intervention publique en logement du Québec se distingue nettement du cas français par la plus grande primauté accordée à la propriété privée comme mode de régulation du marché locatif et par l'association des acteurs collectifs de la société civile à la gouvernance du secteur du logement.

Une production surtout privée du bien logement

Le Québec se distingue par sa plus forte proportion de ménages locataires, qui forment 38,6 % de la population comparativement à 29,7 % dans le reste du pays (Société d'habitation du Québec [SHQ], 2021). Cet écart de près de 10 % avec la moyenne canadienne persiste depuis plusieurs décennies. Dans la ville de Montréal en 2015, 64 % des logements étaient en location. Le bien logement est surtout produit par le marché privé, ce qui permet de catégoriser la province comme un modèle libéral résiduel, dans lequel l'État intervient seulement pour suppléer aux insuffisances du marché et réserve ses mesures d'assistance pour les ménages les plus défavorisés. La grande majorité des logements québécois est issue du marché privé où les propriétaires sont soit des individus soit des sociétés à but lucratif. Au Québec, les logements dont les propriétaires sont des acteurs publics ou communautaires sont des logements sociaux ou des logements communautaires. Il existe au sein de ce parc locatif non lucratif trois types de propriétaires : l'État par l'entremise des Offices municipaux d'habitation (OMH), les organismes sans but lucratif d'habitation (OSBL-H) et les coopératives. Dans le premier type, on retrouve des habitations à loyer modique (HLM) initialement construites par l'intermédiaire de programmes fédéraux du gouvernement du Canada. Ils sont gérés au niveau provincial et au Québec par les OMH et permettent aux ménages percevant des revenus trop faibles ou aux prises avec des handicaps de se loger dans le marché locatif privé. Le deuxième type s'inscrit dans la même logique que les HLM, à ceci près que l'État n'est pas le propriétaire : la propriété est

collective par l'intermédiaire des organismes communautaires que sont les OSBL d'habitation, caractérisés par un mode de gestion démocratique pilotée par des conseils d'administration. Finalement, le troisième type renvoie à une propriété partagée par les locataires membres de la coopérative en question : la propriété demeure collective.

Moins de 5 % des logements du parc locatif font partie du logement social ou communautaire. En outre, depuis 1994, date du retrait du gouvernement fédéral du financement du logement social, il n'y a plus eu de développement de nouveaux logements sociaux de type HLM au Canada et au Québec. Les fonds alloués par le gouvernement canadien pour ce type de programme à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont été supprimés, en conséquence de quoi les gouvernements provinciaux ont dû s'investir dans ce domaine. Au Québec, au lieu de reprendre les programmes tels quels, la priorité a été accordée aux logements communautaires, c'est-à-dire au développement de coopératives d'habitation et d'OSBL d'habitation. Comparativement à la France, toutefois, le nombre de logements et les budgets alloués aux logements sociaux restent marginaux.

Il faut néanmoins reconnaître que, contrairement à la plupart de ses homologues canadiennes, la province du Québec a assuré une intervention constante et continue dans le secteur. En fait, depuis les années 1970, l'approche gouvernementale pour garantir l'abordabilité du logement pour les ménages à faible et modeste revenu apparaît très stable et se concentre autour des mêmes instruments que sont le logement communautaire et les recours légaux pour contrer les hausses abusives de loyer.

L'approche libérale prévaut également en ce qui concerne l'encadrement des augmentations de loyer où l'échelon provincial a historiquement privilégié un contrôle souple, axé sur la conciliation des intérêts, l'État n'intervenant qu'en dernier recours pour éviter les hausses abusives. Chaque début d'année, la Régie du logement du Québec³ est chargée de publier des pourcentages d'augmentation, basés sur un calcul des dépenses engagées pour le logement (telles que les taxes, les assurances et les frais de chauffage), afin de guider la négociation entre propriétaires et locataires pour arriver à une entente. En cas de litige, les parties peuvent demander

3. Depuis 2020, la Régie du logement a été remplacée par le Tribunal administratif du logement (le TAL).

une fixation de loyer⁴. Chaque situation est alors traitée au cas par cas, la Régie n'appliquant pas un taux fixe d'augmentation. Dans les faits, elle n'établit annuellement qu'un infime pourcentage (autour de 1 %) des loyers dans la province. Cette forme de contrôle ne s'applique pas non plus aux logements construits depuis cinq ans et moins.

Comme on le voit, bien que le Québec se démarque des autres provinces canadiennes dans son intervention (directe et indirecte) dans le secteur du logement, la province est fidèle au modèle libéral d'État-providence, qui fait du marché le principal producteur du bien logement.

L'aide à la pierre et l'aide à la personne

Étant donné l'absence de mention explicite dans la Constitution quant au partage des responsabilités à son endroit, le logement demeure un champ de compétence contesté. S'il est clair que le gouvernement fédéral a été le premier à intervenir dans ce domaine au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en utilisant son pouvoir de dépenser, le niveau provincial a revendiqué une autonomie grandissante à partir des années 1970. Au fur et à mesure que celui-ci a développé sa capacité d'intervention dans ce secteur, le logement est devenu de plus en plus une affaire provinciale, symbolisée par le retrait du fédéral du logement social au milieu des années 1990. Même si ce dernier a fait un retour dans les années 2000 par l'entremise de l'Initiative en matière de logement abordable, ou même plus récemment avec l'adoption de la Stratégie nationale sur le logement en 2017, le Québec a exercé une influence accrue au fil du temps. Depuis plusieurs décennies, la province peut compter sur ses propres institutions : un ministère, la Société d'habitation du Québec (SHQ), et la Régie du logement (devenue le TAL), qui coordonnent l'intervention dans le secteur.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (auparavant le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) est responsable de la Société d'habitation du Québec. Cependant, cette relation est avant tout financière malgré la promesse d'une politique

4. Dans les cas de renouvellement du bail, le locataire est en droit de refuser la hausse proposée par le propriétaire qui peut, à son tour, s'adresser au TAL pour demander la fixation du loyer. S'il s'agit d'un nouveau bail, cette responsabilité incombe au locataire qui dispose d'un certain délai pour faire la demande de fixation.

d'habitation jusqu'ici jamais concrétisée. Le ministère constitue tout de même un interlocuteur d'importance pour les regroupements provinciaux en matière de droit au logement dans leur travail de représentation politique. En effet, lorsque la situation leur semble bloquée auprès de la SHQ, les regroupements interpellent cette instance. La SHQ a été créée en 1967 afin de mettre en œuvre le programme de construction de logements sociaux du gouvernement fédéral. Depuis les années 1970, elle finance aussi les initiatives communautaires de construction de logements. À partir du milieu des années 1990, la SHQ a tenté de reprendre le flambeau et de financer la construction de logements sociaux et communautaires. Par conséquent, son principal rôle est d'intervenir dans le domaine de l'habitation en agissant tant par le logement social et communautaire que privé. Un de ses axes d'action est de financer les organismes communautaires autonomes agissant dans ce domaine. Malgré ce rôle grandissant, le gouvernement du Québec a tendance à adopter la même approche libérale que le fédéral, et donc à privilégier une intervention qui mise sur un marché efficient et n'accorde qu'une fonction résiduelle au logement social.

L'adoption par le provincial du programme AccèsLogis en 1997 a permis la réalisation de plus de 27 000 logements sous forme de coopératives ou d'OSBL d'habitation depuis sa création jusqu'en 2017. Malgré l'intérêt du provincial pour d'autres formes d'aide axées sur la personne, comme le supplément au loyer⁵ sur le marché privé, compris dans le vocable du logement abordable, AccèsLogis a réussi au fil du temps à maintenir une part des investissements en habitation pour le logement social. Néanmoins, ce principal programme québécois a donné lieu à des investissements relativement modestes, qui se sont traduits par la construction de seulement 1 000 à 3 000 logements par année. Par ses différents volets, le programme reprend aussi une logique sélective, en ciblant les ménages à faible revenu, les personnes âgées ainsi que les personnes ayant des besoins particuliers (par exemple, celles en situation d'itinérance). Comme le souligne Hanley (2005), le programme donne tout de même une large place à la communauté, la très grande majorité

5. Cette aide financière, administrée par la SHQ, permet aux ménages à faible revenu de payer un loyer correspondant à 25 % de leurs revenus, quel que soit le type de logement occupé (secteur privé, coopératives ou OSBL-H).

des projets ayant été réalisés sous la forme de logements communautaires (coopératives et OSBL d'habitation) plutôt que de logements publics.

Un autre acteur phare du secteur est la Régie du logement du Québec. Créée en 1980, elle est chargée d'appliquer la législation du Code civil en matière de logement, spécialement en régulant les relations entre les propriétaires et les locataires et en arbitrant leurs conflits. En outre, la Régie a pour mission d'informer les acteurs du logement sur les droits et responsabilités de chacun, sur la réglementation et les lois en matière de logement, ainsi que de définir les balises en matière d'augmentation de loyer. Depuis sa création, la Régie fait l'objet de nombreuses critiques de la part des comités logement. Basé sur un idéal d'accessibilité à la justice, ce tribunal administratif avait initialement pour mandat de renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits, de favoriser la conciliation et de réaliser des études sur la situation du logement. Ses visées sociales se sont toutefois rapidement estompées. Dès 1982, le provincial mettait fin à la gratuité des services et imposait un ticket modérateur, en exigeant des frais d'ouverture de dossier. Quelques années plus tard, en 1987, la Régie a également cessé de tenir des rencontres publiques d'information. Dans un contexte de crise du logement, les délais d'attente à la Régie ont considérablement augmenté à partir du début des années 2000. En 2006, pour régler le problème, le provincial propose un nouveau projet de loi qui prévoit entre autres de supprimer définitivement les audiences en non-paiement de loyer afin de désengorger le système. Voyant là une menace importante pour les droits des locataires, le mouvement de défense des locataires s'engage dans une lutte pour contrer ce projet. Sous l'effet de la pression, le gouvernement décide finalement de reculer et se résigne à embaucher de nouveaux régisseurs, une approche qu'il a eu tendance à privilégier par la suite à défaut de réformer l'institution.

La non-reconnaissance du droit au logement et le faible contrôle des loyers

À la différence de la France, le droit au logement n'est toujours pas reconnu dans la législation québécoise. La *Charte des droits et libertés de la personne* (article 45) fait bien mention d'un droit à « des mesures sociales et d'assistance financière » permettant « d'avoir un niveau de vie décent », mais sans référer explicitement au logement. Pour les locataires de la province, le principe du droit au maintien dans les lieux, qui est reconnu

par le Code civil (article 1936) et qui se traduit notamment par le renouvellement automatique du bail et l'encadrement strict des évictions, est probablement la disposition qui se rapproche le plus d'une reconnaissance officielle d'un droit au logement.

Ainsi, pour les acteurs étatiques et gouvernementaux, l'enjeu du logement au Québec est plutôt un enjeu privé qui ne relève pas d'un droit et où l'intervention de la puissance publique dans la réglementation des loyers sur la marché privé est limitée, voire quasi inexistante. Historiquement, le provincial a opté dans ce domaine pour une approche dite de conciliation en privilégiant la négociation de gré à gré entre locataires et propriétaires et en n'intervenant qu'en cas de litige. Cette approche a l'inconvénient de faire reposer le fardeau du contrôle des loyers sur le dos des locataires, en plus de faire abstraction des rapports de pouvoir inégaux entre locataires et propriétaires.

Le mouvement de défense des locataires a toujours fait valoir la nécessité d'un contrôle universel et obligatoire des loyers. En l'absence d'un tel mécanisme, les comités logement de défense des locataires, implantés localement, se sont battus pour maintenir et améliorer les instruments légaux qui permettent aux locataires de mieux se défendre. Après une lutte de longue haleine, les pressions exercées par ces groupes ont notamment conduit à l'adoption d'un formulaire de bail type obligatoire depuis 1996. Les comités logement surveillent également chaque année la publication des indices de fixation de loyer par la Régie du logement pour informer les locataires des hausses jugées acceptables. La lutte rapide et victorieuse menée en 2017 pour le rétablissement de ces indices, après que la Régie a cavalièrement décidé de ne plus les publier, montre l'importance de cet outil dans leur travail. D'ailleurs, plusieurs organisations revendiquent depuis de nombreuses années l'instauration d'un registre des loyers. En permettant aux locataires d'avoir accès à une source d'information fiable sur le montant précédemment payé pour leur logement, cet instrument aiderait à prévenir les hausses abusives de loyer lors du changement de bail. Principal porteur de cette revendication, le RCLALQ a fait une campagne très active autour de cette demande au tournant des années 2010, allant jusqu'à obtenir l'appui de plus d'une trentaine de députés provinciaux et de la Ville de Montréal. Le registre se fait cependant toujours attendre.

Une gouvernance plutôt ouverte aux acteurs collectifs

Là où le Québec se distingue du cas français et des autres provinces au Canada, c'est dans la gouvernance de son régime de logement, en mettant en place une instance officielle de concertation : le Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC). Cette instance a pour objectif de coordonner les efforts de l'État et de la société civile dans le développement du logement communautaire. Créée en 1997, elle réunit des représentants de divers milieux reliés à l'habitation (institutions gouvernementales, municipalités), dont une majorité est issue du milieu communautaire (Ducharme et Vaillancourt, 2006). Dès ses premières années, le FQHC joue un rôle important dans la définition des orientations et du fonctionnement d'AccèsLogis, en plus de participer à la conception du programme à frais partagés avec le fédéral sur le logement abordable dans les années 2000. La création de cette instance vient aussi avec l'idée que les projets financés cotisent à un fonds pour développer d'autres projets de logement communautaire, sans dépendre de l'appui financier de l'État. Or, au début des années 2010, des divergences importantes apparaissent entre le gouvernement et les membres du Fonds quant à la gestion et l'usage des sommes disponibles. En février 2022, le différend n'est toujours pas réglé, malgré plusieurs engagements du gouvernement au fil des ans.

Instance de concertation, le FQHC dépend tout de même de la bonne volonté des gouvernements de travailler de concert avec les acteurs communautaires, qui sont tantôt considérés comme des experts, tantôt comme des opposants ou comme des alliés politiques. Ce fonds a néanmoins le mérite d'être une structure officielle de représentation collective. Par ailleurs, en ce qui concerne les OMH, qui sont des OSBL gérant les HLM, des sièges sont réservés au sein des CA aux représentants des locataires directement élus par ces derniers. Ce dispositif est très semblable au dispositif français. Il propose une gouvernance relativement ouverte au niveau local. Il n'empêche que les CA traitent rarement d'enjeux plus larges concernant le logement social.

En fin de compte, organisés collectivement et rassemblés dans des regroupements provinciaux, les groupes locaux de défense des locataires ont la possibilité de faire entendre leurs voix dans des structures officielles, à la différence de la France, mais l'importance de cette représentation dépend de la volonté politique des gouvernements. De ce point de vue, le secteur du logement n'est pas différent d'autres secteurs de politiques

sociales, et jusqu'en 2016, on y retrouve une gouvernance relativement typique de ce que certains nomment « le modèle québécois » (Dufour, 2022). Celui-ci se caractérise notamment par une « collaboration conflictuelle » (White, 2021) où les acteurs communautaires agissent à la fois comme des consultants experts auprès de l'État, tout en ayant des leviers de mobilisation qui leur permettent de l'affronter et de conserver une certaine autonomie vis-à-vis des injonctions étatiques (Laforest, 2014).

* * *

En France, comme au Québec, le secteur du logement évolue au gré du marché immobilier, même si dans les deux cas, le degré d'intervention de l'État sur ce marché diffère. Dans les deux sociétés, l'État intervient surtout auprès des populations vulnérables sans remettre en cause le droit de propriété; bien que des brèches soient ouvertes, dans le cas français notamment, elles ne sont pas pleinement mises en œuvre. La conflictualité dans ce secteur s'organise ainsi autour d'un rapport central mettant en face-à-face propriétaires et locataires.

Les principales différences entre les deux cas tiennent au type d'État-providence en logement (résiduel dans le cas du Québec et mixte dans le cas de la France), et aux différentes structures de représentation et d'organisation des mouvements sociaux institutionnalisés autour du logement. Dans les deux sociétés cependant, l'intégration de ces acteurs dans les politiques publiques est soit extrêmement faible pour ne pas dire quasi absente (le DAL en France au niveau national), soit très dépendante du bon vouloir de l'État pour le cas du Québec.

L'éducation

Même si le secteur de l'enseignement supérieur est très rarement considéré pour établir des types nationaux d'États-providence, de fortes distinctions existent entre les sociétés. Au Québec, le secteur de l'éducation, plus proche du modèle anglophone par le statut semi-autonome attribué aux universités (appelées universités à charte), l'éducation supérieure demeure une prérogative de l'État provincial qui intervient largement dans le financement des universités, maintenant les droits de scolarité les plus bas du pays. En France, la puissance publique tient également toujours les rênes de ce secteur.

Le secteur des études supérieures a connu de profonds changements au cours de la période étudiée dans les deux sociétés, visibles au travers de différents processus comme une mise en compétition des universités sur le territoire national et à l'international, une gestion universitaire qui emprunte de plus en plus aux pratiques managériales ainsi qu'une hausse de la répression vis-à-vis des mouvements étudiants.

En France

Dans le modèle français d'État-providence, les acteurs signifiants sont principalement internes à celui-ci. L'intervention publique est pensée comme politique nationale, où l'uniformité attendue est fortement justifiée par l'idée d'égalité entre les citoyens. L'État se pense comme source et centre de toute action publique, et ce, selon une tendance historique. Pour reprendre une expression de Rosanvallon (1995 : 149), l'État en France est « l'instituteur du social », il est producteur de normes dans le domaine de la langue, de l'éducation, de la prison, ou encore de l'hygiène publique. Il détient un rôle de socialisation et l'éducation est pensée, depuis la III^e République, comme un des moyens privilégiés pour favoriser l'intégration sociale et l'unité nationale.

Le *Welfare mix* : la production publique du bien de l'éducation supérieure

En France, la part de l'État est prépondérante dans le financement des universités (environ 70 %), quand celle en provenance des ménages par les droits de scolarité est inférieure à 10 %. En plus du financement des universités (rappelons que les frais d'inscription sont très bas), l'État finance des aides étudiantes par le biais d'aides financières directes sous la forme de bourses, essentiellement. En 2015, l'aide financière et sociale en leur faveur, incluant notamment les allocations de logement et les allègements fiscaux, atteint 6 milliards d'euros. À titre indicatif, la France consacre environ 1,5 % de son PIB à l'enseignement supérieur, ce montant reste néanmoins en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 1,6 %. En 2015, près de 60 % des jeunes entament des études supérieures. En moyenne, sur la période 2013-2015, 74 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont diplômés du cycle supérieur contre 38 % des enfants d'ouvriers ou d'employés (Ministère de l'Enseignement

supérieur et de la Recherche, 2017). Autrement dit, le bien relatif à l'éducation supérieure est principalement produit par l'État, qui finance non seulement les universités, les étudiants, mais aussi la recherche. À la différence du Québec, le Conseil national de la recherche scientifique (CNRS) n'est pas inclus dans les structures universitaires, mais fonctionne de manière indépendante à celles-ci (bien que les professeurs d'université puissent mener des recherches en lien avec des laboratoires du CNRS).

L'encadrement légal et les politiques publiques : autonomisations ou centralisation ?

À partir des années 1990, la massification de l'université devient un enjeu politique important en France, mais également au niveau supranational et communautaire, où l'Union européenne (UE) appelle à une convergence des politiques d'éducation supérieure, qui va se traduire par une internationalisation des cursus entre les universités ainsi que par une mise en compétition des établissements.

Conçu initialement en 1998 lors de la rencontre de quatre ministres de l'Enseignement supérieur à la Sorbonne, à Paris, le processus de Bologne repose sur l'idée de la création d'un Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et découle de la signature d'une déclaration visant ainsi à harmoniser l'enseignement postsecondaire entre les pays membres de l'UE (Croché et Charlier, 2009). Cette réunion charnière entre les représentants français, allemand, italien et britannique est suivie d'une série de réunions concernant la mise en œuvre de l'EEES (Ravinet, 2009). Les principaux objectifs de la Déclaration de la Sorbonne consistent non seulement à normaliser l'enseignement supérieur européen afin de faciliter la mobilité et l'employabilité des étudiants européens, mais aussi à accroître la qualité de l'enseignement supérieur afin de rendre les universités européennes plus attrayantes et plus compétitives à l'échelle internationale (Belloubet-Frier, 2005). La vision élaborée dans la Déclaration de la Sorbonne est consolidée en 1999 lorsque 29 ministres européens signent finalement la Déclaration de Bologne, générant ainsi des réformes majeures de l'enseignement postsecondaire dans plusieurs pays européens, dont la France. Cette dernière a mis en œuvre des réformes afin de ratifier le processus de Bologne au niveau européen dès 2002, par le passage du cursus universitaire sous la forme

licence-master-doctorat (LMD), qui fait correspondre les diplômes supérieurs français à ceux du modèle anglophone (baccalauréat, maîtrise, doctorat). La *Loi relative aux libertés et responsabilités des universités* (LRU) en 2007 et l'adoption de la loi Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche en 2013 vont parachever ce mouvement et modifier en profondeur le paysage universitaire français et ses modes de gouvernance. Ainsi, si l'enseignement supérieur en France était fortement centralisé avant l'adoption de cette série de réformes, l'image qui se dégage est bien plus ambiguë en 2016.

Comme le souligne Dobbins (2017 : 190), l'État central français « définit toujours les paramètres institutionnels (comme les admissions à l'Université) » et les budgets des universités font toujours partie du budget de l'État (même si les universités reçoivent maintenant des montants forfaitaires qu'elles peuvent dépenser de manière plus autonome). Néanmoins, la LRU et la loi Fioraso ont introduit de nouveaux acteurs dans la gestion des universités et ont attribué de nouvelles compétences aux recteurs. Par exemple, la LRU impose aux universités un conseil d'administration réduit (dont la composition est définie par l'État), avec 40 % d'enseignants-chercheurs, 20 % de représentants étudiants, 10 % de personnel administratif ainsi que des représentants régionaux et des parties prenantes externes (dont une au moins doit être à la tête d'une grande entreprise). D'autres acteurs en plus de l'État sont donc impliqués dans la gouvernance universitaire. Par ailleurs, les présidents des universités sont élus à la majorité absolue par le conseil d'administration et voient leur pouvoir largement renforcé, notamment dans l'embauche du personnel (non professoral) et pour l'octroi des primes basées sur les résultats.

L'autorité accrue des présidents d'université pour gérer les institutions locales va de pair avec une plus grande capacité à maîtriser les conflits. Si les forces de police ne pouvaient traditionnellement pas intervenir à l'intérieur des universités, les présidents d'université peuvent aujourd'hui demander leur intervention. En outre, le président d'université étant considéré comme le seul responsable de la sécurité au sein de l'établissement d'enseignement, il est le seul à pouvoir le faire (Code de l'éducation, article L-712-2, modifié en 2010). Sur ce point en particulier, les présidents d'université sont devenus plus enclins à autoriser les forces de police à contenir les manifestations d'étudiants sur le

campus. Cet élément a joué dans les trajectoires des mobilisations étudiantes.

Une autre conséquence de cette autonomisation relative découle de l'objectif d'attractivité des universités sur le marché international de la connaissance et se lit par l'effet de mise en concurrence des universités entre elles sur le territoire national. Musselin (2017 : 95-96) mentionne notamment que « [l]es effets de l'intensification de la concurrence au sein du système universitaire [...] conduisent tout d'abord l'État à se transformer en organisateur de la compétition, et les universitaires et les universités en compétiteurs ». Ainsi et toujours selon elle, « la lutte pour la reconnaissance scientifique ne se joue ainsi plus uniquement entre les scientifiques, mais aussi entre les institutions qui, comme les individus, doivent se positionner les unes par rapport aux autres ».

Les discours dominants : le mantra du diplôme

À la différence du Québec où l'enjeu de l'accessibilité des études supérieures est central dans le discours dominant, en France, l'entrée à l'université étant théoriquement gratuite ou du moins très peu coûteuse, ce n'est pas cet enjeu qui est au cœur des débats dans le secteur de l'éducation, mais plutôt le lien créé entre diplôme universitaire et marché du travail.

Le secteur de l'éducation supérieure a été fortement marqué par la massification de l'accès à l'université. Au milieu des années 1990, plus de 40 % d'une classe d'âge sort diplômée de l'enseignement supérieur, contre seulement 20 % dans les années 1970 (Albouy et Tavan, 2007). Dans ce contexte, les débats se sont orientés vers la possibilité pour tous d'accéder à des filières – et des diplômes – qui offrent une bonne insertion sur le marché du travail. Van de Velde (2008 : 64) parle d'ailleurs à ce propos de la « tyrannie du diplôme » : le chômage juvénile relativement élevé contribue au surinvestissement des études, et ce, même au sein des classes populaires. L'éducation devient une procédure d'accès au marché du travail fortement valorisée par les parents qui sont, de plus, considérés comme responsables de leurs enfants jusqu'à un âge de plus en plus tardif. Dans d'autres sociétés, ce n'est pas la famille qui est la source du bien-être étudiant, mais bien l'État (comme dans certains pays nordiques). Ainsi, la démocratisation universitaire, qui se traduit par l'accès en plus grand nombre d'une classe d'âge à un programme universitaire, ne découle pas automatiquement de la réduction des inégalités sociales. Certaines filières

et certains diplômes demeurent ainsi largement inaccessibles à certaines catégories sociales, notamment ceux délivrés par les grandes écoles⁶ (Duru-Bellat *et al.*, 2010). De plus, l'obtention ou non d'un diplôme est aussi une source forte d'inégalité. En 2008, 25 % des 15-24 ans sont au chômage: cette menace touche en priorité les moins diplômés. Ainsi, depuis 1995, les taux de chômage des titulaires d'un baccalauréat, qui en France sanctionne la fin du secondaire, ont rejoint ceux des titulaires d'une formation secondaire professionnelle⁷ (Duru-Bellat, 2011: 118). On peut donc y voir une forme de déclassement du baccalauréat qui protège moins qu'auparavant. Selon l'expression de Duru-Bellat: « [C]ette volonté constante de “démocratisation de l'enseignement par le nombre” qui aboutit aujourd'hui à un enseignement de masse à tous les niveaux est loin d'avoir réalisé le projet de “l'égalité des chances” des jeunes Français quelle que soit leur origine sociale et tout se passe comme si l'on avait assisté à une “translation vers le haut des inégalités” » (2011: 122). Cette translation marque aujourd'hui le pas et il s'ensuit une stagnation des perspectives d'évolution sociale.

Ainsi, dans la période considérée, presque tous les conflits opposant les étudiants aux gouvernements ont porté sur l'enjeu de la valorisation des diplômes ou sur celui de l'insertion au marché du travail pour les jeunes.

Les espaces de représentation institutionnels

En France, le rôle des étudiants dans la gouvernance universitaire a été institutionnalisé dès la loi Faure du 12 novembre 1968 qui est venue légitimer et encadrer leur participation dans les conseils universitaires. Les étudiants siègent depuis longtemps à des instances de décision, notam-

6. Les grandes écoles sont en France des établissements d'enseignement supérieur hors du système universitaire classique. En général très sélectifs, ces établissements ne recrutent que par concours. On y retrouve les Instituts d'études politiques (IEP), des écoles de commerce et d'ingénieurs. Ces grandes écoles héritent d'une conception méritocratique de la formation des cadres administratifs de l'État dans diverses disciplines.

7. Ces diplômes sont: le diplôme national du brevet (ancien Brevet d'études du premier cycle du second degré – BEPC), qui s'obtient à la fin du premier cycle du secondaire (le collège) et qui équivaut à l'année du 3^e secondaire au Québec; le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), en général délivré au cours de la formation continue dans les lycées professionnels (deuxième cycle du secondaire qui recoupe l'année de 4^e secondaire avec une année en sus) et équivalant plus ou moins au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou au diplôme d'études collégiales (DEC) à l'issue d'une technique.

ment celles consacrées aux œuvres universitaires par l'intermédiaire des actuels Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et de leur structure nationale (CNOUS). Par les associations, les étudiants jouent un rôle notable et majeur dans la gestion de services allant de la restauration universitaire au logement étudiant en passant par les assurances et les bourses sociales. Avec cette réforme instaurée dans la foulée des mouvements de 1968, et en parallèle de la représentation au sein des instances d'organisation des services, des élections sont aussi organisées pour désigner les étudiants qui siègent aux conseils centraux des facultés et des universités. Par des élections indirectes, ceux-ci élisent ensuite des représentants pour siéger au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), là où ils sont plutôt cantonnés à un rôle consultatif sur les grandes orientations de la politique universitaire.

Le mode de gouvernance française du secteur de l'éducation tel qu'il était en 2016 prévoit donc des espaces officiels de représentation, autant au niveau national qu'au niveau des universités. La participation étudiante à ces instances dépend pour les associations des résultats aux élections nationales étudiantes, à la suite desquelles elles sont reconnues par l'État comme organisations représentatives. D'autres représentants étudiants existent. Ils appartiennent à des organisations non reconnues ou non présentes nationalement et sont de facto exclus de ces espaces. Certaines de ces organisations ne participent volontairement pas aux élections et ne cherchent pas à être représentatives, alors que d'autres y participent, mais n'ont pas de résultats suffisants. Le dispositif de financement et de reconnaissance officielle de ces associations nationales (dit loi Jospin de 1989) a également eu des répercussions sur les trajectoires de mobilisations étudiantes.

Au Québec

Le secteur de l'éducation supérieure est une compétence provinciale au Canada. Au Québec, jusqu'en 2016, il était sous la direction du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (depuis, il est sous la direction du ministère de l'Enseignement supérieur). Le réseau universitaire québécois est composé d'institutions qui sont indépendantes de l'État afin de garantir notamment leur autonomie.

Le Welfare mix: dualité entre des universités autonomes et une dépendance financière forte à l'État provincial

Bien que ces institutions ne possèdent pas toutes le même statut juridique, certaines étant publiques et d'autres privées, toutes sont à but non lucratif et doivent être reconnues par deux lois de l'Assemblée nationale du Québec. La première législation porte sur la constitution même de l'université – à l'instar de la *Loi sur l'Université du Québec* (1968) ou des décrets qui entérinent les chartes des universités privées (voir notamment la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*, 2018). La seconde, la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (première adoption en 1990) permet aux universités de délivrer des diplômes. Ainsi, malgré la croyance répandue, les universités publiques et privées sont fortement semblables : l'encadrement législatif uniforme en ce qui concerne leur financement, les comptes qui leur sont demandés et plusieurs aspects de leur gouvernance réduisent presque intégralement leurs distinctions possibles.

Le mode de financement des universités publiques et des universités à charte est lui aussi relativement semblable. Non seulement l'État est responsable de la plus grande proportion du financement des universités, mais il détermine également la contribution financière des étudiants pour leurs études⁸. Ainsi, pour l'année scolaire 2016-2017, la part publique du financement des universités québécoises s'élevait à 48,5 % par le gouvernement provincial et 13,5 % par le gouvernement fédéral (notamment par des programmes indirects de chaire d'excellence). Les contributions non gouvernementales s'élevaient pour leur part à 38 %, dont 15,9 % provenaient des étudiants principalement pour le paiement des droits de scolarité (ACPAU, 2018).

Au-delà des sources de financement, les plus grands changements sont intervenus au sein des critères d'attribution de financement des universités. En effet, depuis l'adoption de la Politique québécoise de financement des universités après le Sommet du Québec et de la jeunesse sur l'éducation en 2000, une grande partie du financement provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est accordée sur la base de la fréquentation étudiante et modulée en fonction des pro-

8. Nous ne traitons pas du financement de la recherche scientifique dans ce chapitre, qui fait intervenir à la fois les gouvernements provinciaux (surtout dans le cas du Québec) et le gouvernement fédéral.

grammes d'études (MEQ, 2000). Ce mode de financement est régulièrement contesté par un grand nombre d'acteurs universitaires. Parmi les critiques formulées, le fait qu'il incite les universités à entrer en compétition entre elles afin de recruter un maximum d'étudiants. D'autres acteurs, notamment certains recteurs du réseau de l'Université du Québec⁹ (UQ), ont reproché le caractère arbitraire et inéquitable de la formule utilisée pour déterminer les montants accordés en fonction des programmes d'études¹⁰. Par exemple, les montants élevés accordés aux programmes qui nécessitent des installations coûteuses (équipements de pointe ou laboratoires) ne diminuent pas une fois que ces dépenses sont pleinement amorties par l'université, ce qui crée pour les universités qui offrent peu de ces programmes un certain sentiment d'injustice. Les universités en région (hors Montréal) ont souligné l'iniquité de la formule de financement qui ne prend pas en compte les frais d'exploitation supérieurs liés à la nécessité de financer le mandat de développement régional inscrit dans leur mission (Tremblay et Roy, 2014). En complément des montants alloués à la fréquentation étudiante, un financement est octroyé aux établissements en fonction du taux de diplomation de leurs étudiants de cycles supérieurs.

Par ailleurs, les subventions consacrées aux immobilisations des universités sont en grande partie accordées de manière discrétionnaire par le ministre de l'Éducation. Cette configuration génère un fort lobbying de la part des dirigeants universitaires auprès du ministre afin de recevoir une portion plus importante du financement.

Une dernière source de financement importante des universités provient de l'activité de leurs fondations et de dons individuels ou d'entreprises privées. Les universités à charte possèdent ainsi des fonds accumulés depuis longtemps contrairement aux universités publiques qui n'en détenaient pas à leur création. Ce déséquilibre se constate également entre

9. Le réseau de l'UQ, entièrement public, créé en décembre 1968, compte dix établissements dans différentes grandes villes du Québec et a pour mission « d'accroître le niveau de formation de la population québécoise par une accessibilité accrue ; d'assurer le développement scientifique du Québec et de contribuer au développement de ses régions ». [En ligne] reseau.quebec.ca.

10. Ces montants étaient déterminés, entre 2002 et 2017, par la grille CLARDER (pour classification et regroupement des domaines d'enseignement et de recherche) qui comptait 538 codes. Elle a été remplacée en 2018 par la CAFF (pour classification académique aux fins de financement) conçue spécialement à cette fin et qui compte 107 codes.

les institutions anglophones et francophones, l'Université McGill remportant aisément la palme de la philanthropie universitaire. Puisque ces sommes permettent de financer des projets spéciaux et des bourses, les universités qui jouissent d'une riche fondation ont un avantage marqué dans le recrutement étudiant. Le financement étatique étant intimement lié à un tel recrutement, cette iniquité historique désavantage doublement les universités publiques.

Le cadre officiel de gouvernance universitaire place le ministère de l'Éducation en haut de la pyramide décisionnelle en matière de financement des universités, qui se retrouvent donc particulièrement dépendantes du pouvoir politique pour fonctionner. Cette situation, établie depuis 1964, n'a fait que s'accroître avec le temps et au fil des réformes, mais reflète également les changements de dynamique entre les différents acteurs impliqués.

Dans cette perspective, l'enseignement supérieur peut être considéré comme un bien public dans le sens où il n'y a pas d'institutions supérieures à but lucratif privé. Cependant, l'autonomie universitaire est plus importante que dans le cas français, où l'État joue un rôle bien plus prépondérant dans la gouvernance universitaire, étant seul à l'initiative de la création des universités. Aussi, le développement du secteur universitaire au Québec est étroitement lié à l'histoire de la construction de l'État québécois francophone et à la volonté de la province de s'affranchir de la tutelle du gouvernement fédéral (Doray *et al.*, 2018).

Le cadre législatif et politique : la préséance de l'État

La *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* exige des universités qu'elles transmettent annuellement au ministre leurs états financiers ainsi qu'un état du salaire des membres de son personnel de direction. Les dirigeants des universités sont aussi tenus de se présenter devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale compétente en la matière au moins une fois tous les trois ans, leur permettant ainsi de partager avec les élus leurs réussites et leurs doléances. Conformément à la *Loi sur l'administration publique*, les universités doivent aussi transmettre au ministre de l'Éducation un plan stratégique quinquennal qui comporte des informations sur leur mission, leurs orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus, les résultats visés

et les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats. Le ministère possède surtout un rôle de pilotage et de coordination du système universitaire (Bertrand et Rhéaume, 1999 : 9). Il est appuyé dans cette tâche par le Conseil supérieur de l'éducation, créé en 1969, et plus particulièrement par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire, un organisme qui lui fournit des avis concernant l'ensemble des politiques en éducation.

Les discours dominants : le mantra de l'accessibilité aux études

Si les origines du système d'éducation supérieure au Québec proviennent d'une longue tradition d'institutions contrôlées principalement par les ecclésiastiques (Audet, 1971), sa forme actuelle a directement été modelée par les recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (la Commission Parent), qui s'est tenue entre 1963 et 1966. Selon les recommandations de cette commission présidée par monseigneur Alphonse-Marie Parent, l'objectif premier de cette réforme de l'éducation était de rattraper rapidement le retard accumulé par la province concernant le taux de scolarisation et de diplomation. Pour la Commission Parent, seule la démocratisation de l'éducation permettrait d'y parvenir. Quatre volets recouvrent le processus de démocratisation : celui de l'accessibilité des études, soit « le droit de chacun à une instruction conforme à ses aptitudes et à ses dons, quelle que soit la situation de fortune de sa famille » (Commission Parent, t.1, 1965 : 39) ; la démocratisation de l'autorité en éducation ; celle des administrations scolaires locales ; celle concernant les ressources financières et matérielles entre les différentes institutions du système scolaire (Rocher, 2004). La plupart des institutions aujourd'hui actives dans la gouvernance universitaire au Québec sont issues des propositions de la Commission Parent : le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les cégeps, le bureau de l'Aide financière aux études et le Conseil supérieur de l'éducation. Non seulement ces institutions sont parvenues à réduire rapidement le retard historique du Québec dans le secteur de l'éducation, mais elles se sont avérées également très résilientes. En effet, malgré les nombreuses tentatives de réformes imposées par les différents gouvernements, notamment depuis le milieu des années 1990, elles façonnent encore aujourd'hui le système d'éducation supérieure au Québec.

Les acteurs universitaires et les espaces de représentation

Plusieurs acteurs collectifs interviennent dans la gouvernance universitaire : les regroupements de recteurs, les étudiants rassemblés en fédérations ou en associations nationales et la fédération des professeurs d'université. Au sein de chaque université, des variations existent également sur la place accordée à chaque composante de la communauté universitaire.

Depuis l'année 2000, les pressions liées à la compétition entre les universités se sont fortement accentuées. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), créée en 1963 à l'initiative des universités elles-mêmes, avait pour mandat premier de faire converger les intérêts des universités afin d'améliorer leur rapport de force avec le ministère. Cette mission s'est étoffée au fil du temps, permettant par exemple la mise en commun de certaines ressources pédagogiques et universitaires, la CRÉPUQ devenant le premier niveau d'évaluation pour les nouveaux projets de création de programmes universitaires menant à un diplôme. Entre 2003 et 2012, la CRÉPUQ a exercé des pressions auprès du gouvernement afin d'augmenter la part de l'étudiant dans le calcul du financement universitaire. Ce financement possède en effet un avantage majeur : il n'est pas soumis à l'arbitraire du Conseil du trésor. Avec cette revendication, la conflictualité entre la communauté universitaire et les recteurs s'est grandement approfondie (Blais, 2013 ; Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université, 2016).

Le consensus des recteurs sur la hausse des droits de scolarité s'est effrité au fil des mobilisations étudiantes, et surtout depuis l'émergence du conflit sans précédent du printemps 2012. Alors que certains recteurs étaient relativement satisfaits de la réforme qui conduit à moduler la hausse des droits de scolarité en fonction de l'inflation – mesure obtenue à l'issue de ce conflit de plus de six mois –, d'autres souhaitaient plutôt à l'époque que ces droits dépendent des institutions ou de leurs programmes, allant même jusqu'à souhaiter la création de deux catégories d'universités (plus ou moins tournées vers la recherche). Cette divergence profonde a fait disparaître la fonction de lobby de la CRÉPUQ et l'organisme a été renommé à cette occasion le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). La mort de la CRÉPUQ a ouvert la porte à des pratiques de lobbying individuel encore plus intenses de la part des recteurs auprès des différents ministres de l'Éducation qui se sont succédé alors même

que de nombreux chantiers de réflexion et de consultation s'ouvraient en éducation supérieure.

De leur côté, les étudiants ont eu plus de succès à freiner des réformes qui les concernaient directement. Si leurs mobilisations ont parfois été spectaculaires et qu'ils sont parvenus à influencer le gouvernement, le poids qu'ils exercent collectivement sur l'orientation des universités et du système universitaire ne se résume pas à ces épisodes de contestation. Ainsi, leur participation au débat public dans le secteur de l'éducation est également primordiale.

La Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, adoptée en 1983, explique en grande partie la force du mouvement étudiant québécois. Cette loi a trois principaux effets. Premièrement, elle confère la reconnaissance officielle de certaines associations étudiantes au sein des établissements d'éducation supérieure. Deuxièmement, les associations obtiennent l'exclusivité de la représentation étudiante au sein de tels établissements en nommant les représentants étudiants sur les instances. Finalement, s'inspirant de la formule Rand qui encadre le financement des syndicats de travailleurs, la Loi de 1983 oblige les établissements à collecter à même la facture des droits de scolarité les cotisations permettant aux associations de se financer. Ces montants sont déterminés par l'association elle-même.

Les associations étudiantes ainsi reconnues possèdent assurément un pouvoir dans les universités, à la fois au sein des instances officielles et dans leurs discussions informelles avec les dirigeants de l'université. Cependant, cette loi ne prévoit aucune représentation nationale des étudiants universitaires. Or, puisque le financement de l'université est avant tout public, il devient impératif pour les étudiants de construire des organisations permettant de les représenter auprès du gouvernement. Les associations étudiantes nationales jouent ce rôle. Bien qu'elles ne soient pas officiellement reconnues par l'État, elles sont financées par les associations étudiantes locales.

Puisque le gouvernement provincial ne reconnaît pas les associations étudiantes nationales, les discussions ne se déroulent généralement pas dans un contexte officiel. Cependant, à l'occasion, le ministre de l'Éducation met sur pied une large consultation et invite des représentants des associations étudiantes nationales à y participer. Les associations étudiantes les plus combatives ont systématiquement refusé de prendre part

à ces sommets, organisant plutôt des manifestations dénonçant ce qui a été relayé par la presse comme des «exercices de relation publique» (SRC, 2013).

Le système de représentation des étudiants postsecondaires a donné un poids relatif non négligeable au mouvement étudiant qui jouit d'un fort potentiel de mobilisation et qui a su s'imposer au fil des conflits comme un interlocuteur politique incontournable. Si la gouvernance universitaire québécoise se distingue de celle qui existe dans les autres provinces canadiennes, le rôle et la place des étudiants et de leurs représentants en sont sans aucun doute des éléments explicatifs (Bégin-Caouette *et al.*, 2018).

* * *

Les éléments clés des régimes d'intervention publique sont reproduits (et simplifiés) dans le tableau de la page suivante.

TABLEAU 3.1
Régimes d'intervention publique par secteur au Québec et en France

Secteur et société	Logement		Éducation	
	Québec	France	Québec	France
Dimensions du régime				
Production du bien	Individuelle-marché	Duale (entre État et marché)	Publique- autonome	Publique (et méritocratique)
Gouvernance	Provinciale et principalement communautaire	Centralisée	Universitaire avec un encadrement étatique souple	Centrale mais remise en cause par autonomisation managériale
			Accentuation de la compétition entre universités	
Discours dominants	Des possibilités de recours pour les locataires	Un droit au logement constitutionnel	Autour de l'accessibilité aux études	Autour du diplôme et de la professionnalisation
Structures de représentation	Intégration des acteurs communautaires dans certains programmes en logement (mais fragile et au bon vouloir de l'État)	Faiblement existante (locale ou peu institutionnalisée)	Instances localisées dans les universités	Instances nationales et universitaires (services et politique étudiante)

CHAPITRE 4

Les cas des luttes dans le secteur du logement en France et au Québec

Le classement des États-providence s'appuie généralement sur la typologie développée par Esping-Anderson (1990) en trois mondes de *welfare capitalism* (capitalisme de bien-être). Le secteur du logement est généralement absent des secteurs pris en compte dans cet exercice de classement. Plusieurs travaux (Kemeny, 2006 et 2001) ont discuté des spécificités de ce secteur et de la possibilité (ou non) de considérer le logement dans le même ensemble que la protection sociale ou le vieillissement. En effet, à la différence d'autres biens sociaux, le logement est dans beaucoup de sociétés un bien marchand, produit par le secteur privé. Comme pour le travail ou le chômage, les logiques capitalistes y sont généralement dominantes et déterminent en grande partie l'accès au logement. C'est pourquoi l'économie politique du logement et la manière dont une société s'organise pour produire le bien logement et en limiter ou encourager l'accès sont primordiales. Néanmoins, l'action publique en matière de logement a également un grand rôle à jouer et distingue fortement les sociétés les unes par rapport aux autres. Dans le secteur du logement, comme dans d'autres, l'histoire compte et a des répercussions sur les décisions (et non-décisions) actuelles (Bengtsson et Ruanavaara, 2010).

D'où viennent les revendications ?

Un des éléments intrigant qui distingue la France du Québec concerne la construction des revendications principales dans les deux sociétés. Pourquoi parle-t-on généralement du logement social à propos des

mal-logés en France lors des principales luttes pour le logement alors que les luttes ciblent prioritairement le logement social dans son ensemble dans le cas québécois? Au-delà de l'argument voulant qu'une forme de dépendance au sentier se développe dans les deux cas, déjà démontré par les travaux de Siméant (1998) à propos du recours à la grève de la faim pour les personnes sans papier (à la suite de Tilly, 1984), on note que le partage du travail militant s'organise différemment selon nos cas; les principaux acteurs contestataires investis dans le logement viennent de différents espaces de protestation, et les éléments politicostructurels qui gouvernent l'action publique en logement sont distincts dans les deux sociétés. Ces deux dimensions permettent de mieux cerner la variation des revendications dans nos deux cas. Pour rappel, nous reprenons sous forme très succincte les principaux éléments institutionnels des régimes d'intervention en logement dans les deux sociétés dans le tableau 4.1 (et le tableau 4.2, plus loin dans le chapitre).

TABLEAU 4.1

Principaux acteurs institutionnels et mesures phares dans le secteur du logement en France

Mesures :

Aides personnalisées au logement (dont l'APL) (à partir de 1948)

Habitations à loyers modérés (HLM) (à partir de 1950)

Droit au logement opposable (DALO) (à partir de 2007)

Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) (dont la possibilité de régulation des loyers, 2012)

Acteurs impliqués pour chaque mesure :

État (ministère du Logement)

Départements/Régions

Municipalités

En France : la lutte contre le mal-logement

On note en France une division du travail militant entre les différents acteurs sociaux qui interviennent sur les questions de logement. Néanmoins, les distinctions entre ces acteurs ne suivent pas la même logique de différenciation. En France, les associations de luttes pour le logement se préoccupent surtout des enjeux liés au logement et à l'hébergement des personnes sans-abri et des personnes à faible revenu alors que

les associations de locataires se retrouvent plutôt dans la structure d'habitations à loyer modéré (HLM)¹. Au Québec, les revendications principales et historiques concernent le logement social et le contrôle des loyers; il s'agit donc plus d'un mouvement de locataires. Une première façon de comprendre cette distinction consiste à reconstituer la généalogie de ces acteurs collectifs.

Une question de généalogie

L'espace de protestation consacré au logement en France est notamment composé de l'association Droit au logement (DAL, créée en 1990) et de la Fondation Abbé Pierre (FAP, qui existe depuis 1988), qui sont historiquement très ancrées dans l'aide aux populations marginalisées. D'autres associations et groupes militants sont plus tournés vers la défense des locataires et la régulation du marché locatif privé. Néanmoins, bien que le droit au logement pour tous soit la bannière sous laquelle se rassemble l'ensemble des groupes militants du secteur, l'urgence sociale et la situation des populations mal-logées dominent nettement la protestation.

La grande majorité des événements protestataires rapportés par le quotidien *Libération* entre 2010 et 2016 concerne ces deux associations. Le DAL est historiquement lié à la défense des familles migrantes. Péchu montre notamment dans sa thèse consacrée à la genèse de cette organisation (2004) que le DAL se crée à la suite du rapprochement de deux collectifs mobilisés dans les années 1980 pour l'accès au logement décent des personnes migrantes dont les titres de séjour dépendent de leur statut locatif. Si les modalités d'obtention d'un titre de séjour ont changé depuis et ne mentionnent plus le logement comme une condition requise, on constate que le public adhérent du DAL reste marqué par une présence forte de populations migrantes marginalisées et touchées de plein fouet par des formes souvent extrêmes de mal-logement.

De son côté, la FAP est également marquée par l'accueil des publics en grande difficulté sociale. Si elle est désormais un organisme indépendant, elle tire néanmoins ses sources dans l'activisme de son fondateur (l'abbé Pierre) et est donc historiquement connectée à une multitude

1. Pour rappel, 27 % des enjeux de mobilisation répertoriés par le PEA concernent le logement social et 22 % les enjeux d'exclusion et de précarité (ce que nous nommons le mal-logement) – voir figure 1.5, chapitre 1.

d'associations caritatives, dont la plus emblématique est Emmaüs, née avec l'appel de l'abbé Pierre de 1954 pour offrir de l'hébergement d'urgence aux personnes sans-abri durant l'hiver rude de cette année-là. Emmaüs se trouve aujourd'hui au cœur d'un réseau associatif dense, à cheval entre la lutte contre le mal-logement et la lutte plus large contre la pauvreté financée au moyen de ses appels aux dons. La participation protestataire de la FAP se concentre principalement sur des événements annuels tels que la manifestation contre la fin de la trêve hivernale, ou l'organisation ponctuelle d'actions par des coalitions plus larges comme la manifestation contre la baisse des aides personnalisées au logement (APL) organisée en septembre 2017. Cependant, la Fondation contribue à formuler l'orientation générale du mouvement dans la mesure où elle dispose d'une influence considérable auprès des pouvoirs publics et de la population. La publication annuelle du rapport sur le mal-logement, désormais ritualisée, a une forte incidence sur le cadrage général du mouvement en ce qu'il pose la définition du phénomène, en quantifie l'ampleur et impose le terme même de mal-logement comme le cœur de la problématique locative. Un des leaders de la FAP l'exprime :

On a notre fichier Excel avec tous les responsables du logement à l'Assemblée, tous ceux qui ont pris contact avec nous à un moment ou à un autre, tous ceux qu'on a envie de convaincre, notre liste de sujets par député, c'est du lobbying plus classique, quoi. Et à la Fondation Abbé Pierre, nous, on est le siège, donc on s'occupe de questions nationales. On a neuf agences régionales qui ont comme interlocuteurs plutôt des élus locaux ou l'État local, et qui vont voir parfois leurs députés locaux aussi. Ça se fait à ces échelles-là, sachant qu'on fait aussi partie du Collectif des associations unies² qui porte la parole du monde associatif et que les deux porte-parole en sont le directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et le Directeur général de la Fondation Abbé Pierre. (LF10)

Ce cadrage est l'objet d'une discussion, voire d'une lutte entre les différentes associations du secteur, certaines contestant parfois l'accent mis sur le volet caritatif ou humanitaire au détriment de droits plus universels pour les populations et créant ainsi une ligne de démarcation entre, d'une

2. Le Collectif des associations unies regroupe parmi d'autres le collectif Jeudi noir, les Samu sociaux, Habitat et humanisme, France terre d'asile, Médecins du monde, Les petits frères des pauvres et le Secours catholique. [En ligne] www.collectif-associations-logement.org.

part, le DAL et la Confédération nationale du logement (CNL) qui se définissent en matière de droits sociaux et, d'autre part, ceux qu'ils appellent par opposition « les caritatifs » (comme la FAP).

Cette militante du DAL, présente dans l'association depuis le début des années 1990 et considérée comme membre fondatrice, catégorise ainsi les différentes associations du secteur :

[...] d'abord, tu n'as pas des milliers d'associations, et puis il ne faut pas confondre les associations. C'est quand même très marqué, tu as les associations de locataires, les associations de mal-logés, les associations caritatives qui s'occupent du mal-logement, tu as des associations qui ont aussi leurs propres logements sociaux ou qui gèrent des centres de logements sociaux. La différence du DAL, c'est qu'on est une association de lutte, tu vois, mais au moins c'est clair, c'est une asso de lutte. Tu as peu d'associations de lutte en réalité. Tu as beaucoup d'associations, mais très souvent, elles sont... [*elle cherche ses mots*]... elles ne sont pas dans l'action. (LF11)

Plus catégorique, un membre de la CNL à Paris (CNL75) illustre ainsi les divergences entre associations quant aux standards du droit au logement :

Le texte a été changé en 2002. J'ai participé à cette commission d'élaboration, dans cette commission, il y avait le DAL, il y avait ATD Quart Monde et une série d'associations que j'appelle comme compassionnelles qui s'occupaient des logements des plus démunis. Ils voulaient par exemple qu'il y ait des pièces aveugles [NDA : c'est-à-dire sans fenêtre].

Q : Ah, ils étaient pro-pièces aveugles.

R : Oui, parce qu'il faut loger tout le monde. Là, j'ai eu une discussion avec eux disant : vous êtes en train de confondre le droit au logement avec le droit à l'abri. Le droit à l'abri existe depuis le Moyen Âge dans les hôtels de pauvres, vous voulez qu'on revienne à ça ? Il y a des normes de confort minimales qu'il faut respecter. Alors, si vous voulez loger tout le monde, les pauvres, et que vous les mettez dans des logements de merde, vous le dites. Et c'est ce qui s'est passé. Le décret de 2002, donc un texte très moderne, XXI^e siècle tralala, dit qu'un WC commun, lorsque c'est un studio, est acceptable et qu'il faut un WC commun par bâtiment. Ce qui est contraire aux règlements sanitaires de la Ville, donc ce texte, il est impossible de l'appliquer. Vous voyez le niveau de bêtise et ça a été gagné. (LF3)

Il apparaît clair dans ces extraits que les associations de lutte pour le droit au logement estiment que l'on sacrifie parfois la dignité des personnes

mal-logées sur l'autel de l'urgence sociale. Cette priorité donnée aux enjeux conduit ceux que le DAL ou la CNL appellent « les caritatifs » ou les « compassionnels » à vouloir loger le plus grand nombre de personnes, quitte à s'accommoder de conditions de logement qu'ils estiment dégradées. Il avait d'ailleurs déjà été reproché à l'abbé Pierre lui-même d'encourager (ou de tolérer) l'hébergement des plus démunis dans des conditions exécrables (Groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux, 1992) : il s'agit donc d'un clivage au long court entre les associations.

Au-delà de ces débats et de ces conceptions différentes des luttes à mener, la protestation au quotidien reste dominée par l'urgence sociale, y compris pour le DAL. Les actions menées en vue d'obtenir des gains concrets sont dans leur grande majorité destinées au logement immédiat des personnes dont la situation est extrêmement précaire. Parallèlement, les associations de locataires, qui portent un discours et des actions plus larges, ont de la difficulté à se faire entendre.

Des actions qui revendiquent du logement social pour les personnes les plus marginalisées

On constate que les enjeux qui reviennent le plus fréquemment dans les événements recensés au sein de l'analyse des événements protestataires sont reliés aux luttes pour l'obtention d'un logement social, celles menées contre les expulsions locatives et les expulsions d'habitat ad hoc (entendu ici : squats et campements)³ et enfin, la lutte pour le droit au logement en général. D'autres types de revendication sont aussi présentes dans les articles recensés, notamment celles en lien avec la dénonciation des loyers chers. Ce panorama des enjeux issus du travail de codage reste à interpréter dans les limites déjà énoncées au troisième chapitre. Néanmoins, ces résultats initiaux se trouvent corroborés par l'analyse issue des entretiens ainsi que par les observations réalisées entre septembre 2017 et juin 2018, dans la région parisienne.

Plus particulièrement, nos entretiens et les observations ont fait ressortir la prégnance de deux types d'actions conduites par le DAL : celles pour obtenir immédiatement des relogements ou s'opposer aux expulsions et les actions visant la politisation du logement, c'est-à-dire celles dont

3. Les enjeux des expulsions ad hoc ont été codés sous l'étiquette « exclusion/précarité ».

l'objectif premier est de rendre politique l'objet logement dans le débat public. Ce travail est généralement effectué au sein d'alliances. Les actions de réaction à l'urgence sociale drainent une partie importante de l'énergie des associations. Elles nécessitent d'être en état d'alerte permanent et sont par là très prenantes en temps et en énergie. De plus, leurs résultats restent extrêmement circonscrits, dans la mesure où chaque possible victoire se traduit par l'annulation d'une seule expulsion à la fois. Par ailleurs, même dans le cadre des batailles d'ampleur nationale qui visent la mise en place de politiques publiques ou d'imposition de normes dans le secteur, l'urgence à laquelle sont confrontées les personnes mal logées tend à imposer un regroupement des forces lorsqu'une occasion se présente, même dans les cas où elle contreviendrait a priori à la ligne politique privilégiée par l'association. Interrogée sur la question des alliances, une militante du DAL donne l'exemple de la bataille autour du DALO :

Donc après, comment tu fais des alliances ? Sur le DALO et autres, ça n'est pas le DAL qui a forcément initié, ce sont les caritatifs. Parce que c'était la conception de la fonction sociale, le logement social doit être réservé aux plus pauvres, donc là, on est dans du caritatif. Ça n'est pas du droit de logement pour tous. [...] nous, on se défend pour le droit au logement. [...] tu n'es pas dans la même logique. Ça ne veut pas dire que tu ne vas pas les soutenir, parce qu'on sait qu'effectivement, c'est une vraie revendication de trouver les moyens de faire en sorte que ceux qui n'ont pas les moyens du tout d'accès au logement... donc là, on est dans l'accès et non plus dans l'application du droit, hein. [...] Donc, à partir du moment où on commence à parler d'accès au logement, on n'est plus dans le concept égalitaire et universel d'un droit fondamental, or les caritatifs vont se battre plus pour l'accès, que nous on va se battre pour le droit au logement pour tous, ça ne sont pas les mêmes choses, donc tu n'as pas les mêmes réponses après, y compris en termes de propositions. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire des alliances à un moment donné. Sur le DALO, on a fait une alliance. (LF11)

En fin de compte, le cœur de l'action du DAL est de fournir par la lutte des logements (sociaux) aux personnes mal-logées qui n'en obtiendraient vraisemblablement pas par les circuits traditionnels. Ainsi, dans la période considérée, le DAL a majoritairement organisé et soutenu des occupations de logements afin de reloger des personnes en difficulté.

La CNL et le collectif Jeudi noir sont deux regroupements qui portent ou ont porté des revendications plus larges, sans qu'ils réussissent nécessairement à s'imposer sur le programme politique. Engagée depuis plus

de cent ans sur la question du logement, la CNL peut être véritablement caractérisée en tant qu'association de locataires. Conçue comme une confédération nationale de fédérations départementales, qui rassemble elle-même les amicales locales organisées par bâtiment ou par quartier, elle articule son action à différentes échelles pour défendre les intérêts des membres et plus généralement des locataires présents tant dans le secteur privé que dans le logement social. Pour les locataires du secteur privé, la CNL fournit une aide lors d'éventuelles confrontations avec les propriétaires, tandis que dans le secteur public, elle organise la représentation des locataires, notamment par la participation aux élections des représentants au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux. En ce sens, la CNL agit bien comme une association de défense des droits de locataires dans la mesure où une part de son activité est tournée vers les locataires des secteurs privé et public. Pour autant, la CNL participe peu aux actions protestataires. Elle consacre surtout son énergie, d'une part, à des activités de services à destination de ses membres et, d'autre part, à la concertation avec les instances politiques de l'État central par les consultations gouvernementales ou par la collaboration avec les partis politiques de gauche (Parti communiste français [PCF] et Parti de gauche⁴), ou au niveau local par la collaboration avec les municipalités favorables à la problématique du logement abordable.

À la CNL parisienne par exemple, une partie de l'action de la permanence est dirigée vers la conversion de bâtiments détenus par des propriétaires privés en logements sociaux. Un des permanents de l'association en donne un exemple très significatif en ce qui concerne l'aide apportée par la CNL pour augmenter le volume des immeubles préemptés par la Ville de Paris. Consciente que les services de la mairie n'ont, selon les dires de notre répondant, matériellement pas le temps de traiter toutes les déclarations concernant la vente d'immeubles, la CNL travaille avec ses membres locaux pour inventorier les immeubles qui pourraient être vendus prochainement et s'assurer que l'Hôtel de Ville sera un potentiel acheteur pour garantir l'augmentation de l'offre de logements sociaux au sein de la capitale :

4. Le Parti de gauche (PG) a été fondé par deux anciens socialistes, dont Jean-Luc Mélenchon, en 2009. Il s'apparente aujourd'hui au parti de La France insoumise.

Il y a ce qu'on appelle la DIA, la Déclaration d'intention d'aliéner [NDA : le droit de préemption], qui doit être envoyée à la mairie. Mais la mairie n'a pas le temps matériel pour traiter dans le mois ou les deux mois, pour faire le choix. [...] [N]ous, on avertissait la mairie dès qu'il y avait un immeuble que nous savions sur le point d'être vendu. Parce qu'on avait les syndicats des locataires, donc les syndicats de locataires disaient: «Écoute, dans l'immeuble, depuis six mois, le propriétaire ne loue pas les appartements vides.» Ça, c'est un signal. Immédiatement, vous faites une lettre à la mairie, au maire de l'arrondissement, pour dire que vous êtes locataire depuis longtemps, que vous êtes électeur, que vous aimez le PS, que vous aimez la mairie, mais que vous êtes habitant votant. (LF3)

Ce travail du côté de l'offre de logements sociaux en faveur de l'acquisition par la mairie d'immeubles vendus dans Paris s'accompagne d'un travail concernant la demande. La CNL organise en effet des réunions d'information à l'intention de ceux qui souhaitent devenir propriétaires de leur propre logement (la loi offre aux locataires la primauté de l'achat du bien qu'ils occupent), afin de présenter les risques liés à ce type d'investissement et les avantages que représente la location par rapport à la propriété. Ce même membre de l'association détaille ainsi les enjeux de ces réunions d'information sur l'accès à la propriété:

Il y a beaucoup de locataires qui veulent être acheteurs. Donc, la première des choses que je dis: «Est-ce que vous êtes renseignés auprès de votre banque, combien ils vous prêtent, combien vous avez pour savoir si vous pouvez acheter l'appartement où vous habitez?» Je dis toujours une boutade dans ces réunions, parce qu'être locataire à Paris, vous savez ce que c'est? C'est quelqu'un qui habite dans un appartement qu'il ne peut pas se payer. Donc, est-ce que vous avez des ressources? (LF3)

Ainsi, la CNL sert de barrière face aux politiques d'accès à la propriété qui peuvent s'avérer financièrement dangereuses pour les personnes ou les ménages à revenu modeste.

De plus, la CNL défend une position de mixité sociale au sein du parc HLM et estime donc que ce type d'habitation ne doit pas être réservé aux plus pauvres, mais qu'il doit être proposé comme solution favorisant une qualité de vie décente pour les classes populaires et moyennes afin de minimiser la part du loyer dans leurs dépenses.

Le DAL hurle qu'à Paris, pour une seule personne, le plafond pour entrer dans un HLM soit de 2 100 euros. Il dit que du moment qu'il y a une seule

personne, un célibataire de moins de 40 ans [qui vit dans un logement social], qui gagne 2 000 euros; que ceux-là sont des riches. Donc, il faut baisser le plafond à 1 500 euros. Or le problème est que même avec 2 100 euros, vous ne trouvez pas un studio. Et donc la question, c'est que le logement social doit être fait par rapport à des critères, disons sociologiques, des niveaux de salaire, au niveau des prix du marché. Si je ne peux pas rentrer dans un studio alors que je gagne 2 000 euros et que c'est un salaire important pour la plupart des jeunes [...], c'est que le marché ne les accepte pas et qui va les accepter? Donc là, vous voyez un autre élément de discussion avec le DAL, il faut loger toutes les familles d'immigrés avec beaucoup de personnes, les familles nombreuses. Je n'ai rien contre, mais ils représentent 5 % de la demande HLM à Paris. Plus de 70 % de la demande sont des célibataires ou des couples sans enfant. Pour moi, je vais dire quelque chose de cynique, le problème social, ça n'est pas un couple d'immigrés avec six enfants, ça c'est un problème humanitaire et compassionnel, il y a un effet d'optique. Pour moi, le problème social, ce sont les secrétaires qui gagnent 1 300 euros par mois, les caissières qui gagnent 900, et ça, c'est la majorité du monde, c'est ça, le problème social. (LF3)

Si cette prise de position en faveur d'un accès large au logement social (au-delà des familles migrantes, public cible du DAL) induit une divergence de vues avec le milieu caritatif et les associations de mal-logés comme le DAL, elle témoigne aussi de leur considération mutuelle du logement social comme principale réponse à la crise du logement.

Au-delà des activités ciblées pour le relogement ou liées aux politiques de logement social, de plus grandes manifestations ont eu lieu pendant ce qui peut être défini comme un pic de mobilisation, illustré par les actions du collectif Jeudi noir entre 2010 et 2012. Ces mobilisations ont réussi à allier la question du mal-logement à celle du logement locatif plus généralement. L'occupation de squats avait en effet pour objectif non seulement de revendiquer de meilleures conditions de logement pour les mal-logés historiques que sont les catégories de populations marginalisées et une partie des catégories populaires, mais aussi pour les étudiants et les jeunes professionnels désignés comme les nouveaux précaires. Le collectif revendiquait ainsi plus largement une meilleure régulation du marché locatif dans l'objectif de « faire péter la bulle immobilière », selon les dires de Jeudi noir.

Le collectif Jeudi noir organise à ses débuts des actions festives dirigées contre les propriétaires privés ou les agences immobilières qui proposent des loyers exorbitants. L'action du collectif s'est ensuite réorientée

progressivement vers les squats. Certains squats sont des coups d'éclat majeurs et ont d'ailleurs participé avec succès à la mise à l'agenda de la question locative et à sa politisation plus large. Parmi eux, le squat aujourd'hui emblématique de la rue de la Banque, renommé ministère de la Crise du logement, a servi, durant la campagne présidentielle de 2012, de quartier général de campagne à tous ceux qui souhaitaient inscrire la problématique du logement comme un enjeu phare du calendrier électoral. Ce squat est à cette époque visité par un nombre très important de candidats qui ont à cette occasion pris de nombreux engagements. C'est notamment le cas de François Hollande, futur président de la République, qui s'est engagé à mener une politique de construction massive de 500 000 logements.

Progressivement, les revendications associées aux squats de même que le choix stratégique des lieux squattés changent. Il est de plus en plus demandé de transformer les squats en logement social, comme le montre cet extrait d'entretien réalisé auprès d'un des militants fondateurs du collectif :

Quand t'ouvres un squat, déjà, ta première victoire, c'est de loger des gens, même si c'est de manière temporaire, tu loges des gens. Ensuite, les deuxièmes victoires qu'on essaie d'atteindre sont que ces personnes-là soient relogées de manière pérenne. Le troisième niveau ensuite, et c'est peut-être ce qui est le plus important pour nous, c'est ce qui était central même avant de loger des gens, notre but, c'était que le bâtiment soit réhabilité et transformé en logements. Donc, on a squatté des bâtiments de bureaux comme ceux de la rue de la Banque qui ont été transformés en logements sociaux. (LF9)

La liste de priorités qu'il dresse des enjeux montre que la pratique du squat s'avère pour lui une action politique transitoire tournée vers la création de nouvelles structures de logements sociaux.

Les membres du collectif n'ont pourtant que peu de chance de se voir attribuer un logement social au regard de la grille des critères d'attribution (hormis lorsqu'il s'agit de logement étudiant en résidence) contrairement aux familles du DAL qui sont mobilisées d'abord et avant tout dans le but d'obtenir directement un logement par la lutte. Lorsqu'il s'agit pour eux de négocier le devenir des lieux squattés, les membres de Jeudi noir exigent pourtant en priorité que les pouvoirs publics s'engagent très concrètement à transformer les bâtiments vides en logements sociaux. Cette revendication est d'ailleurs placée comme la condition de leur départ des squats.

La CNL tout comme le collectif Jeudi noir formulent donc leurs revendications de droit au logement pour des publics plus larges que ceux visés par les revendications du DAL et présentent des analyses poussées des dysfonctionnements généraux du système locatif en mettant l'accent sur le manque de régulation du marché locatif privé. On constate néanmoins que leur action au quotidien reste très largement dominée par la nécessité de fournir des solutions concrètes aux personnes mal-logées.

Ces solutions semblent ne pouvoir passer que dans l'immédiat par le recours aux illégalismes sectoriels (occupation d'immeubles ou squats) ou de manière plus pérenne par la politique du logement social. Ce faisant, les faibles ressources de ces associations sont largement drainées par les tâches relatives à la gestion de l'urgence sociale permanente auxquelles elles sont confrontées, et ne laissent qu'une place réduite pour un travail de politisation plus général de la question locative.

Ainsi, l'enjeu du logement social pour les personnes démunies organise fortement la protestation dans les luttes pour le logement. Ce constat est congruent avec une intervention de l'État dans le domaine du logement social, réservée et surtout accessible pour les personnes économiquement marginalisées, et correspond en ce sens à un modèle mixte d'intervention publique. Cependant, un tel modèle n'explique pas pourquoi les luttes sociales demeurent cantonnées aux personnes sans ressources économiques ou avec de faibles ressources, et ce, d'autant plus que la part consacrée au soutien financier aux individus pour se loger sur le marché locatif public et privé (les APL) représente la plus haute dépense de l'État dans le secteur. Ainsi, ce soutien est accessible à une population plus large que les personnes marginalisées⁵. La forme des espaces de représentation dans le régime d'intervention publique du logement pour les acteurs collectifs offre une explication plausible de ce cantonnement des luttes.

Au Québec, les revendications en faveur du logement social sont également majoritaires, mais le terme ne renvoie pas particulièrement aux mal-logés comme en France. Là aussi, le point d'entrée des associations de locataires et le régime d'intervention publique du logement sont des éléments qui peuvent expliquer l'organisation des luttes.

5. Calculées en fonction des revenus, les APL concernent en 2017 6,5 millions de bénéficiaires.

*Au Québec : un mouvement de locataires*⁶

TABLEAU 4.2

Acteurs institutionnels et mesures phares dans le secteur du logement au Québec

	Fédéral	Provincial	Municipal
Développement du logement social	<p>Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (1946)</p> <p>Habitations à loyer modique (HLM) (1967-1993)</p> <p>Investissement dans le logement abordable (IDLA) (2002) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supplément au loyer (coops, OSBL et marché locatif privé) • Allocation-logement 	<p>Société d'habitation du Québec (SHQ) (1967)</p> <p>Habitations à loyer modique (HLM) (1967-1993)</p> <p>AccèsLogis Québec (coops et OSBL) (1997)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supplément au loyer (coops, OSBL et marché locatif privé) • Allocation-logement 	<p>Offices municipaux d'habitation (OMH)</p> <p>Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (Montréal seulement) (2005)</p>
Encadrement du marché locatif privé		<p>Régie du logement (1980)</p> <p>Code civil du Québec (art. 1851 à 2000)</p>	
Accès à la Régie du logement		<p><i>Loi sur la Régie du logement</i> (1980)</p>	

Le mouvement des luttes pour le logement est composé de deux catégories d'acteurs : les groupes de défense des droits et les groupes de logement communautaire (Bergeron-Gaudin, 2017). Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le Regroupement des

6. Cette section se base sur des informations de Bergeron-Gaudin (2017) ; Bergeron-Gaudin (2023) et Bergeron-Gaudin (2025).

comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), tous deux fondés en 1978, appartiennent à la première catégorie et sont les deux principaux organismes impliqués dans la politique protestataire sur la question du logement dans la province. Le FRAPRU s'est principalement battu pour la protection et le développement du logement social, quand le RCLALQ s'est plutôt organisé pour un meilleur contrôle des loyers et un meilleur accès à la justice pour les locataires. Ces deux regroupements sont constitués d'un réseau d'une quarantaine de comités de logement qui travaillent au niveau local en fournissant des informations juridiques aux locataires et en effectuant un travail d'organisation communautaire (Breault, 2017). La deuxième catégorie d'acteurs du logement communautaire comprend à la fois les coopératives d'habitation, les organismes sans but lucratif d'habitation (OSBL-H) et les Groupes de ressources techniques (GRT). Ces derniers offrent un soutien aux citoyens qui souhaitent réaliser de nouveaux projets de logement social. À la différence du cas français, ces organismes ne sont pas liés de la même manière aux enjeux de pauvreté et le logement social n'est pas uniquement pensé comme un rempart contre le mal-logement des personnes marginalisées par les acteurs associatifs.

Des comités de citoyens aux regroupements pour les droits de locataires

Les luttes dans le secteur du logement ont d'abord été portées par les comités de citoyens dans les années 1960 par les enjeux liés aux conditions de vie dans les quartiers populaires (Bergeron-Gaudin, 2017). Apparue initialement dans les quartiers de Saint-Henri et de Pointe-Saint-Charles à Montréal, cette forme d'action collective se diffuse rapidement dans le reste de la ville, qui compte déjà une vingtaine de comités citoyens à la fin des années 1960 (McGraw, 1978). Durant la décennie suivante, ces comités de citoyens sont rapidement confrontés aux limites de leurs actions et certains se tournent vers la politique municipale alors que d'autres privilégient la création de groupes de services autogérés dans leurs quartiers (Bélangier et Lévesque, 1992). Au tournant des années 1970, des associations de locataires voient également le jour pour défendre les droits des locataires. Celles-ci portent déjà une vision des actions politiques sur l'enjeu du logement et défendent à ce titre l'accès au logement

pour tous. Elles sont une vingtaine sur le territoire de Montréal au début des années 1970 (Hamel, 1983).

Néanmoins, au milieu des années 1970, la ville de Montréal, tout comme les autres villes du Québec, compte très peu d'organisations militantes stables pour le droit au logement (Hamel, 1983). Cette dynamique tend à changer progressivement, alors que plusieurs groupes de défense des locataires parviennent à se consolider par l'entremise de mesures de financement venant de l'État, comme le Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome du ministère de l'Éducation. Rapidement, ce réseau d'organisations en formation se dote de regroupements pour étendre la portée de son action à l'échelle provinciale en fondant le Regroupement pour le gel des loyers, devenu le RCLALQ, dans le même temps qu'apparaît le FRAPRU.

Ces deux regroupements sont néanmoins créés sur la base d'enjeux distincts. Comme son nom d'origine l'indique, le RCLALQ voit le jour pour revendiquer un plus grand contrôle des loyers en invoquant un gel de toute augmentation. Ce regroupement se forme dans le contexte de la mise sur pied de la Régie du logement⁷ en 1980 et se compose essentiellement d'associations de locataires montréalaises qui veulent sortir du cas par cas et de l'aspect légal du logement pour investir le terrain politique. De son côté, le FRAPRU fédère au départ une plus grande diversité d'acteurs, et comprend les comités de citoyens, les GRT et les coopératives d'habitation. Ce regroupement s'oppose initialement à un programme de revitalisation urbaine initié au fédéral – les Programmes d'amélioration de quartier – qui est aboli l'année même de la création de l'organisation. Ce n'est qu'à partir de 1981 que le FRAPRU en vient à donner la priorité à la lutte pour le logement social. Dès leur fondation, ces deux regroupements vont jouer un rôle central dans la coordination des mobilisations.

Les deux principaux regroupements actifs dans les mobilisations en logement pour la période considérée sont issus d'une trajectoire de mobilisation d'abord locale, puis fédérale et provinciale, et sont ancrés dans les mouvements urbains de défense de la qualité de vie, dont le logement n'est qu'un aspect. Cette histoire les distingue nettement des associations

7. Depuis 2020, nommé Tribunal administratif du logement (TAL).

françaises qui se sont organisées autour de la défense des populations marginalisées.

Cette division du travail entre les groupes de défense de droit se vérifie encore aujourd'hui au Québec. Comme les données des événements protestataires le montrent, d'autres enjeux sont apparus dans les dernières années de la période considérée, notamment celui de l'embourgeoisement. Dans sa plus simple expression, cette notion peut être définie comme l'arrivée dans un quartier d'une population plus fortunée menant au départ de la population moins aisée qui y résidait (Bélanger, 2010). Au regard du logement, ce processus se traduit entre autres par une hausse des loyers dans les quartiers touchés. À Montréal par exemple, le prix du loyer médian dans un quartier comme celui de la Petite-Bourgogne a augmenté de 28 % entre 2006 et 2011 en raison de l'embourgeoisement (FRAPRU, 2014). Dans les quartiers avoisinants et durant la même période, cette augmentation a atteint 16 % dans le quartier de Pointe-Saint-Charles et 15 % dans celui de Saint-Henri. Face à ce problème, les groupes communautaires revendiquent généralement la construction d'un plus grand nombre de logements sociaux de façon à freiner la délocalisation des populations les moins nanties.

En comparaison avec le cas français, le cas du Québec apparaît plus diversifié dans les principales revendications exprimées, surtout si l'on considère la présence de ces revendications dans les différentes luttes répertoriées. Outre la généalogie des groupes, le contexte politico-institutionnel dans lequel ils se déploient joue également un rôle pour saisir cette différence.

Un contexte politico-institutionnel à échelles multiples et des luttes fortement segmentées

La plupart des actions recensées dans les années 1980 et 1990 par les auteurs Fontan, Hamel et Morin visent le maintien des programmes consacrés au logement social (2012). Il en est de même pour la période qui court de 2005 à 2016, qui fait l'objet de cette étude : 56 % des enjeux répertoriés par les données de l'analyse événementielle (PEA) concernent le logement social.

Historiquement, le principal interlocuteur en la matière a été le gouvernement fédéral, qui a financé à la fois le logement social public (HLM)

et communautaire (coopératives et OSBL d'habitation). Or, en 1994, le fédéral se désengage du financement de tous nouveaux projets et annonce son intention de se retirer de la gestion des logements existants (Divay, Séguin et Sénécal, 2005). Après avoir fortement contesté ce retrait, les acteurs des milieux de l'habitation communautaire et de la défense des droits font alliance pour forcer le gouvernement québécois à prendre le relais (Bouchard et Hudon, 2008). Profitant de l'engouement que suscite l'économie sociale au milieu des années 1990 et de l'ancrage du logement social dans cette forme d'économie, notamment par les coopératives d'habitation, les groupes finissent par obtenir des gains. En 1997, le gouvernement provincial adopte le programme AccèsLogis qui prévoit la construction de nouvelles structures de logement social sous forme de coopératives et d'OSBL d'habitation. Parallèlement à ce programme, le provincial crée la même année le Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC), un organisme dont le mandat est d'assurer la pérennité du financement pour le logement social. Plusieurs groupes communautaires, tels que le FRAPRU, sont invités à participer à la gestion de ce fonds.

Au tournant des années 2000 et en conséquence du désengagement du gouvernement fédéral dans le financement du logement social, le taux d'inoccupation sur le marché locatif passe sous le seuil critique du 3 % dans les principaux centres urbains. À l'arrivée du 1^{er} juillet 2000, date de la fin des baux, des centaines de personnes se retrouvent à la rue, faute d'avoir trouvé un logement à un prix convenable ou une place dans un logement social. Cette situation reçoit une large couverture médiatique et plusieurs acteurs du milieu de l'habitation prennent la parole pour dénoncer l'inaction des pouvoirs publics. Pressé d'intervenir, le gouvernement provincial adopte des mesures d'urgence pour héberger les personnes affectées et s'entend en 2001 avec le gouvernement fédéral pour mettre en place un programme à frais partagés qui favorise le logement abordable, cette fois non plus uniquement par le logement social, mais en ciblant également le marché privé. Ce programme durera jusqu'en 2007. Tout au long de la période considérée et donc jusqu'en 2016, cet enjeu va demeurer très présent, mais sans qu'il s'accompagne de la mise en place de nouvelles structures de logement social.

Le FRAPRU, mais aussi la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ), qui représente les comités de locataires dans les HLM, sont au premier plan de la revendication en ce

qui concerne le logement social tout au long de la période étudiée. Ces deux organisations font parfois alliance, mais c'est surtout le FRAPRU qui est présent lors des luttes politiques, la FLHLMQ se tournant davantage vers les enjeux de gouvernance interne aux HLM.

Avec l'enjeu du logement social, le FRAPRU tisse des ponts régulièrement avec d'autres enjeux, comme la lutte contre la pauvreté, en étant partie prenante de coalitions plus larges. Un des anciens coordonnateurs du FRAPRU précise :

C'est clair que les questions de pauvreté et de logement sont tellement liées : tu as des problèmes de logement parce que tu es pauvre souvent, puis tu es pauvre parce que tu as des problèmes de logement. Le problème de logement aggrave ta pauvreté. Le droit au revenu puis le droit au logement, ce sont deux droits qui sont intimement liés. Donc pour nous, c'était assez naturel d'aller sur des grandes politiques gouvernementales, et combattre la réingénierie [de l'État], qui avait aussi des implications en logement. L'austérité touchait aussi le logement, donc pour nous autres, ça se tenait tout ça. (LQ11)

Depuis 2014, et le retour au pouvoir du gouvernement libéral dans la province, un des principaux programmes existants pour soutenir et développer le logement social, le programme AccèsLogis, a été plusieurs fois mis sur la sellette. Le FRAPRU et ses alliés se sont portés à la défense de ce programme, considéré comme un acquis victorieux des luttes passées, qui sera aboli en 2023.

Du côté de la défense des locataires, le RCLALQ a, entre 2000 et 2016, surtout porté la lutte pour un registre des loyers. Une tentative d'unification a eu lieu dans les années 1980 pour rassembler dans une même structure les forces des deux rassemblements (RCLALQ et FRAPRU), mais s'est soldée sur un échec⁸. Le RCLALQ a donc continué à se consacrer à la défense des locataires (sa spécialisation initiale) dans le marché privé. Une ex-coordonnatrice du regroupement expose cette distinction :

Tout le monde était pour le logement social, même les banquiers. Pour eux, prêter de l'argent, prêter à du logement social ou prêter à un propriétaire pour faire des condos, c'est la même affaire. Mais quand tu parlais du contrôle

8. Les personnes rencontrées en entrevue évoquent plusieurs raisons : des différences idéologiques ; des incompatibilités de personnalités concernant le leadership ; l'asymétrie existante entre les deux regroupements qui faisait que le FRAPRU avait plus de ressources que le RCLALQ pour imposer son programme ; la culture interne de deux regroupements, plus ou moins tournée vers l'action et plus ou moins pragmatique.

des loyers puis du registre des baux, c'était comme si tu passais pour une utopiste, c'est irréalizable, ça ne marche pas de même. Ça fait que c'était beaucoup plus dur, mais dans le fond, c'était beaucoup plus stimulant, moi je trouve, professionnellement, d'aborder la question du logement sur l'angle logement privé. [...] On n'est pas contre la vertu, là, tout le monde, on est pour le logement social, là. Mais moi, j'ai toujours pensé que contrôler le marché privé faisait en sorte que le développement du logement social devenait beaucoup plus facile. Parce que le plus gros frein au logement social, c'est naturellement, à part les retraits des gouvernements, le coût que ça coûte. Si on avait un meilleur contrôle de la spéculation immobilière en ayant un meilleur contrôle du prix du loyer, on n'arriverait pas à faire en sorte que les immeubles qu'on veut construire ou qu'on achète pour rénover soient aussi exorbitants qu'aujourd'hui. C'est comme ça, ça va ensemble, tout ça. (LQ2)

L'instauration d'un registre public qui permettrait aux nouveaux locataires de connaître le loyer précédemment payé pour leur logement, encore structurante aujourd'hui, est une demande que le RCLALQ porte depuis le milieu des années 1980. Le gouvernement du Québec prévoit alors qu'au moment de la signature des baux, les propriétaires ont l'obligation d'informer les nouveaux locataires du loyer antérieur afin de leur permettre d'exercer leurs droits et de juger par eux-mêmes si la hausse proposée est abusive. L'idée derrière la mise en place d'un tel registre est de déplacer cette responsabilité des propriétaires vers l'État afin de faciliter l'accès pour les nouveaux locataires au dernier montant payé pour leur logement.

Comme l'explique une organisatrice communautaire d'un comité logement montréalais, cette mesure viendrait surtout s'ajouter à la législation en place et faciliter son application pour les locataires :

Le registre des loyers, dans le fond, c'est inscrire dans la loi que le propriétaire doit indiquer le prix payé par l'ancien locataire. Ce n'est pas « il peut », c'est « il doit ». À ce moment-là, c'est une façon de mettre la loi légale, de faire en sorte que la loi soit appliquée. (LQ2)

Contrairement au gel ou au contrôle obligatoire, l'instauration d'un registre des loyers ne demanderait pas de revoir l'approche dite de conciliation entre propriétaire et locataire, qui sous-entend une entente de bonne foi entre les deux et non une modification de la gouvernance du marché privé locatif.

À partir du milieu des années 2000, dans un contexte où les loyers augmentent en moyenne de 4 % par année, et ce, depuis le début de la décennie, le regroupement décide de privilégier de nouveau le contrôle des loyers dans ses actions. La revendication d'un registre des loyers devient une priorité dans la foulée d'une rencontre entre des représentants du RCLALQ et la ministre libérale responsable de l'habitation de l'époque, Nathalie Normandeau⁹. Dans les mois qui suivent, le RCLALQ décide ainsi d'orienter la mobilisation pour le contrôle des loyers principalement autour de la mise en place d'une telle procédure :

Parce qu'on était juste sur l'appauvrissement et on se rend compte que c'est lors du départ et de l'arrivée d'un nouveau locataire que les loyers augmentent extraordinairement vite, fait qu'on s'est dit cette fois [en 2008], on va modifier notre stratégie. (LQ2)

Dans une brochure ayant pour titre « Pourquoi un registre des loyers ?¹⁰ », parue à l'automne 2009, le RCLALQ souligne que les dispositions prévues au Code civil pour contrer les hausses abusives de loyer sont largement inopérantes. Dans cette situation, et surtout lorsque les taux d'inoccupation sont faibles, les déménagements représentent une occasion en or pour les propriétaires d'augmenter les loyers. Pour le regroupement, il s'agit avant tout de faire appliquer la loi :

Nous demandons tout simplement que les locataires puissent faire usage du droit que leur confère le Code civil du Québec. Nous voulons que les locataires possèdent l'information nécessaire pour exercer, au besoin, leur droit de faire fixer le prix de leur nouveau logement comme le prévoit l'article 1950 du Code civil du Québec. Nous voulons que les propriétaires bailleurs respectent leur obligation d'informer les nouveaux locataires du loyer le plus bas au cours des 12 derniers mois conformément à l'article 1896 du Code civil. Bref, nous réclamons que le gouvernement québécois se dote enfin des moyens nécessaires pour appliquer ces clauses du Code civil.¹¹

Cette campagne est reconduite une première fois en 2010, puis une seconde fois en 2012. Quatre ans après son déclenchement, les groupes

9. Selon les documents internes du regroupement, lors de cette rencontre qui s'est tenue en mars 2008, la ministre aurait en effet montré une certaine ouverture à l'idée de créer un tel registre. Recherche en archives menée par Bergeron-Gaudin.

10. Le registre des baux ou le registre des loyers, selon le vocabulaire aujourd'hui en vigueur.

11. Archives du RCLALQ, brochure, date exacte inconnue.

membres du RCLALQ y voient toujours une occasion au niveau politique. L'élection du Parti québécois (PQ) au début de l'automne 2012 crée un contexte d'autant plus favorable à leur lutte que 32 des élus péquistes avaient donné leur appui au registre lorsqu'ils étaient dans l'opposition officielle. Après l'arrivée au pouvoir du PQ, la stratégie consiste à cibler ces députés pour leur rappeler leur engagement et forcer le gouvernement à adopter la mesure. Parallèlement, le RCLALQ recueille aussi d'autres appuis à cette période, notamment de la Ville de Montréal qui adopte sa première motion en faveur d'un registre des loyers en mai 2013.

Cette nouvelle phase dans la mobilisation donne peu de résultats. En matière de logement, durant son court mandat, le gouvernement péquiste de l'époque, minoritaire, tient surtout des consultations pour élaborer une future politique québécoise de l'habitation – maintes fois promise par le passé –, mais n'accorde pas d'attention particulière à l'idée d'un registre des loyers. À l'automne 2013, le RCLALQ déclenche une nouvelle campagne sous le thème « Les loyers sont trop chers ! Stoppons les hausses ! » pour revendiquer un plus grand contrôle des loyers au Québec, notamment par l'instauration d'un registre¹², une nouvelle fois sans succès. Les appuis récoltés lors du dépôt de la pétition en 2010 ne se concrétisent pas.

Après le retour au pouvoir du Parti libéral du Québec (PLQ) en 2014, les groupes membres du RCLALQ décident en congrès de reléguer au second plan l'enjeu du contrôle des loyers pour s'engager dans une campagne plus large intitulée « Assez d'être mal-logé-e-s ! » autour du droit au logement. Cette décision vient clore l'épisode de la lutte pour un registre des loyers, qui figure encore dans les revendications du regroupement, mais ne bénéficiera jamais d'une visibilité aussi élevée et continue dans les mobilisations par la suite.

Le registre des baux puis le contrôle des loyers, c'est un dossier difficile, ça n'est pas un dossier racoleur. T'sais, on veut des logements sociaux, c'est facile, tout le monde en veut, mais le contrôle des loyers, c'est une revendication extrêmement difficile à porter. Donc, si on voulait rayonner, si on voulait accroître notre base militante, il fallait avoir d'autres dossiers plus porteurs ou plus faciles en termes de mobilisation. Les coquerelles, les punaises, ça, ça marche assez bien. (LQ5)

12. Archives du RCLALQ, communiqué, 12 novembre 2013.

Depuis quelques années, l'enjeu de l'embourgeoisement a fait son apparition dans les revendications des deux regroupements, venant, d'une part, brouiller les cartes de la division traditionnelle du travail entre le FRAPRU et le RCLALQ, et, d'autre part, l'ordre de priorité des revendications. Ainsi, les deux regroupements ont travaillé sur les grands projets immobiliers privés et ont cherché à savoir dans quelle mesure il serait gagnant d'obliger les promoteurs à inclure un pourcentage de logement social dans leur développement.

Ces épisodes montrent comment, à court terme, les mouvements perçoivent et exploitent les conjonctures politiques pour dynamiser leurs revendications, que ces occasions concernent l'ouverture politique institutionnelle ou qu'elles soient liées à des changements dans les contextes d'action des groupes mobilisés.

En France, comme au Québec, le logement comme enjeu de luttes est constamment présent sur la période considérée, mais n'est jamais l'objet d'importantes mobilisations d'une ampleur comparable à celles qui ont lieu dans le secteur de l'éducation. Les données recueillies ne permettent pas d'expliquer pourquoi il n'y a pas de mobilisation massive en logement, mais elles permettent de pointer les éléments saillants qui conduisent à des démobilisations distinctes en France et au Québec. En France, le mal-logement est au premier plan des luttes et surtout porté par des acteurs collectifs qui viennent du secteur de la lutte contre la pauvreté. Il est difficile pour les associations de droit au logement de sortir de revendications liées à l'urgence sociale qui s'explique aussi par des dynamiques institutionnelles. Au Québec, la division du travail entre les deux regroupements nationaux dans le secteur du logement s'organise autour de deux grandes revendications sur le plan de la protestation : le contrôle des loyers et le logement social. Cette division semble remise en cause par les cadrages d'embourgeoisement. Ces deux revendications initiales sont aussi en phase avec la manière dont le bien logement est produit au Québec : par le marché privé et avec une intervention minimale de l'État sous la forme du logement social. Contrairement à la France, l'absence d'une politique d'habitation au Québec, bien qu'elle soit une revendication historique des groupes depuis 1984 (ni au provincial ni au fédéral), a des conséquences directes sur la position des groupes vis-à-vis de l'État. En effet, ils sont plus portés à lutter pour le maintien des dispositifs en place, en particulier en ce

qui concerne le logement social et communautaire ou la régulation des droits des locataires par l'intermédiaire de la Régie du logement. Jusqu'en 2016, cette stratégie de défense des acquis a porté ses fruits, dans la mesure où peu de changements majeurs sont apparus dans les politiques dans le secteur du logement.

D'où viennent les tactiques ?

Comme le montrent les figures 1.3 et 1.4 au chapitre 1, en dehors du recours à la manifestation, les mouvements dans le secteur du logement France et au Québec se distinguent par les tactiques utilisées¹³. En effet, en France, les occupations et les campements apparaissent comme des tactiques usuelles alors qu'au Québec, les mouvements ont surtout recours à des pétitions, et dans une moindre mesure à des campements. Aucune occupation ne ressort de l'analyse événementielle même si nous savons par ailleurs que certaines ont eu lieu. Depuis 2013, dans le cas québécois apparaissent des actions médiatisées menées contre des commerces (bris de vitrines, tags et autres) pour dénoncer l'embourgeoisement des quartiers et l'installation de magasins destinés à une nouvelle clientèle aux pratiques et ressources économiques distinctes des populations installées de longue date. Pourquoi les occupations semblent-elles si peu présentes au Québec ? Et pourquoi les tactiques apparaissent-elles plus diversifiées au Québec qu'en France ? Dans cette section, nous revenons un peu plus en détail sur ces actions, leur longévité dans chacun des espaces, afin de mettre au jour les effets de diffusion et d'apprentissage d'un groupe à l'autre ou d'une génération à l'autre, ainsi que les moments d'innovations tactiques.

En France : l'occupation, le squat et le campement

Entre 2006 et 2016, outre la manifestation, le mode d'action privilégié dans le cas français lors des événements protestataires est l'occupation de bâtiment, tantôt public, tantôt privé, ainsi que le campement à l'extérieur (avec des tentes). Le squat désigne l'occupation d'un bâtiment « sans droit ni titre » et se traduit notamment par des situations où des locataires

13. La manifestation est utilisée dans les deux sociétés dans 30 à 40 % des événements rapportés.

continuent d'habiter dans un logement pour lequel ils avaient précédemment un bail, mais où ils se sont retrouvés passibles d'une expulsion locative.

Dans le registre des campements, quelques épisodes contestataires ont marqué l'imaginaire militant et ont pu se solder par des gains immédiats ou à plus long terme. Le mouvement des Enfants de Don Quichotte est illustratif de cette trajectoire de mobilisation dans la mesure où il a servi d'appel d'air pour les autres associations impliquées dans le dossier des personnes sans-abri depuis des années. Du côté de la pratique des squats, ceux ouverts par le collectif Jeudi noir en coalition avec le DAL et l'association Macaq restent emblématiques des luttes gagnantes de ces dernières années. Tout au long de la période, des occupations de bâtiments par le DAL ont permis le relogement immédiat des personnes sans logis. Cette sous-partie revient sur ces événements pour montrer comment ces tactiques sont des moyens d'action privilégiés pour répondre à l'urgence sociale.

Le mouvement des Enfants de Don Quichotte s'est étalé sur quatre mois entre décembre 2006 et avril 2007. À son apogée, environ 300 personnes sans-abri ont vécu dans un camping urbain le long du canal Saint-Martin à Paris. Comme le soulignent Gaboriau et Graeff (2007), le mouvement a été fort couvert dans les médias, en France, mais aussi au-delà. L'ampleur médiatique de ces événements a résonné par-delà les frontières nationales et représente une des luttes les plus marquantes depuis l'appel de l'hiver 1954 pour les associations caritatives que sont Emmaüs, ATD Quart Monde et le Secours populaire. Plusieurs initiatives similaires se sont mises en place dans certaines villes de France, appelant, comme à Paris, des solutions stables et pérennes pour les personnes sans domicile. Bien que le gouvernement de Nicolas Sarkozy (et son ministre du logement Jean-Louis Borloo) annonce la mise en place d'un plan d'urgence, les gains obtenus sont minces, et ce n'est qu'une portion des personnes mobilisées qui vont accéder à un logement.

Les militants de Jeudi noir, des jeunes précaires éduqués, tentent d'élargir le débat sur le logement social. Le squat de la rue du Dragon, où logent des artistes, des familles et de jeunes actifs sera finalement racheté par l'office HLM de Paris pour en faire des logements sociaux. D'autres actions se sont soldées sur une fin moins heureuse et à cause desquels les militants du collectif ont subi de lourdes conséquences financières. C'est

par exemple le cas de l'occupation d'octobre 2009 et de la réquisition de l'hôtel particulier de la place des Vosges, La Marquise, inhabité depuis 44 ans. Malgré de nombreux soutiens politiques, dont ceux de l'actuelle mairesse de Paris, Anne Hidalgo, et de Cécile Duflot, qui sera ministre du Logement sous François Hollande, la décision du tribunal concernant les habitants, rendue le 18 janvier 2010, les condamne à une indemnité de 25 000 euros par mois d'occupation. Moins de 24 heures après la décision de la Cour d'appel abaissant les indemnités, mais confirmant l'expulsion, le 23 octobre 2010, les squatteurs sont expulsés par la police. Les anciens habitants se retrouvent endettés à hauteur de 90 000 euros.

Pour le DAL, l'utilisation de la réquisition de logements (privés) non habités ou abandonnés est liée à la redécouverte par un des avocats du DAL d'un texte législatif (un arrêté anti-expulsion) qui autorise, dans certaines circonstances et sous certains motifs, l'arrêt de l'expulsion prononcée dans les cas où elle porte atteinte à la dignité de la personne ou dans ceux où aucune solution de relogement n'est prévue.

Ce mode d'action vient avec des nécessités particulières en matière de préparation et de ressources militantes, de continuité dans l'action pour la durabilité du squat, et a des effets concrets sur les autres actions possibles. Ainsi, on ne peut squatter un bâtiment sans préparation militante antérieure :

Un campement, tu occupes un espace public; une réquisition, tu occupes une propriété, tu vois. C'est pas tout à fait la même chose. Le campement, il va y avoir des procédures, vous allez être expulsés et clac, terminé, ils [les forces policières] arrivent et ferment le campement. Mais quand t'es dans un immeuble de propriété privée, le risque légal est beaucoup plus important. [...] Tu prends l'immeuble et tu sais exactement son histoire, à qui, à quoi, où est le mec [le propriétaire], comment ça a été construit, pourquoi la BNP à la rue machin, ils l'ont laissée vide, qu'est-ce qu'il y a comme projet derrière, etc. C'est tout ça qu'il faut savoir avant d'arriver. (LF11)

En plus des connaissances préalables sur les bâtiments, un squat nécessite une mobilisation importante (il faut du monde pour maintenir une occupation sur le long terme et pour organiser sa vie interne). Aussi, dans un premier temps, il est nécessaire de mobiliser des personnes à proximité (y compris, parfois, les voisins). Il s'agit donc d'une tactique particulièrement exigeante en matière de ressources humaines, qui de fait limite les autres actions possibles au même moment.

Le squat jouit d'une certaine légitimité dans le paysage médiatique français et peut aboutir à des réponses politiques, mais il présente aussi des inconvénients : il peut conduire à l'individualisation de l'enjeu du logement social. Si l'objectif premier est de reloger des personnes ou des familles précises (comme dans le cas de la stratégie convoquée par le DAL), il peut appeler une réponse des pouvoirs publics (souvent municipaux) qui ne modifie pas l'offre, mais qui se cantonne à des solutions plus ou moins temporaires adaptées à ces familles ou individus. C'est de ce carcan que Jeudi noir a voulu se distancier. On voit dans l'extrait d'entrevue qui suit que la mise en œuvre du squat diffère au sein des deux associations : pour Jeudi noir, l'assurance que les logements occupés seront transformés en logement social va avec un départ des lieux. Pour le DAL, quitter les lieux devient envisageable seulement quand l'ensemble des personnes sont effectivement relogées.

Là, du coup, nous, notre but, c'était ça, c'était le slogan de base, c'était ça va péter la bulle immobilière et réguler les loyers. C'est vraiment ça, le cœur de ce que je dis ; notre but, ce n'était pas d'ouvrir des squats et de loger des gens, notre but, c'était d'ouvrir des squats pour attirer l'attention sur le sujet et de lutter contre la vacance de ces bâtiments. Par exemple, s'il fallait choisir entre un bâtiment réhabilité ou des gens à reloger, on choisissait le bâtiment réhabilité [...]. Si les gens nous promettaient que c'était transformé en logements sociaux, que les ouvriers arrivaient pour mettre le premier coup de pioche, bon on partait, contrairement au DAL. (LF9)

Autrement dit, l'occupation de bâtiment sous plusieurs formes constitue une pratique récurrente pour les groupes comme le DAL ou le collectif Jeudi noir, découlant d'un savoir-faire militant développé sur le long terme, notamment par le DAL, qui partagera son expertise avec les militants de Jeudi noir. Elle répond aussi aux situations d'urgence dans lesquelles se trouvent les personnes sans logement et pour lesquelles les associations comme le DAL tentent de trouver des solutions rapides.

Parce qu'elle jouit d'une forte médiatisation, elle est une tactique qui sert la publicisation de l'action. En revanche, elle vient avec des coûts importants : sur le court terme, elle nécessite des investissements militants élevés et à plus long terme, elle ne répond pas au besoin structurel de transformation nécessaire de l'offre de logement. Ce sont plutôt des solutions à la pièce qui sont trouvées pour des individus mal logés.

Au Québec, une diversification plus grande des moyens d'action

Comme en France, les innovations tactiques au cours de la période étudiée sont aussi très rares au Québec et la plupart des moyens d'action utilisés conservent une forme de stabilité au fil du temps. Le Québec se distingue néanmoins par la diversité des moyens d'action convoqués. Un ex-leader du FRAPRU explique :

À mon avis, les grosses actions ont de l'importance. Quand tu fais des choses vraiment majeures, qui ont, entre autres, une grande visibilité publique, c'est sûr que ça donne des gros coups. Par exemple, quand on fait des actions comme le camp de 2008 à Québec et le camp de 2015, ou les caravanes pour le logement social en 2001, ou la commission populaire itinérante de 2002 où on est allé dans 17 régions, il y a quand même quelque chose, là. Ce sont des moments majeurs dans lesquels il y a concentration d'actions. Cela étant dit, tu vois rarement l'effet tout de suite, il y a un effet cumulatif de tout ça. Et à mon avis, la variété d'actions, d'avoir une large palette d'actions, incluant du lobbying, incluant le fait que tu mènes des campagnes d'appui dans le milieu, y compris aller chercher l'appui des municipalités, que de poser des actions plus directes, que de faire des manifs, des actions symboliques, c'est vraiment cette variété, à mon avis, ça a toujours été la grande force du FRAPRU. (LQ11)

Pour plusieurs leaders de regroupements, l'idéal lors d'une campagne est d'adopter une stratégie d'augmentation graduelle de la radicalité et de l'ampleur des moyens d'action : rencontre avec le ministre, envoi de lettres afin de chercher des appuis dans d'autres secteurs, manifestation, occupation de bureaux, tintamarre. En gagnant en visibilité dans l'espace public, les acteurs espèrent obtenir une oreille attentive de la part du gouvernement, mais aussi remplir une mission d'éducation populaire :

Moi, les pétitions, j'aime ça, pas parce que, pas pour, je ne crois pas vraiment à l'efficacité de ça par rapport à faire changer l'écu de position, mais ce que j'aime dans ça, c'est que ça permet de faire comprendre à l'opinion publique qu'il y a un problème. Je trouve que c'est un bon instrument d'éducation populaire, les pétitions. (LQ2)

Dans les dernières années, plusieurs militants ou leaders rencontrés ont exprimé le sentiment d'une raréfaction des actions comme les pétitions ou le lobbying auprès des institutions :

Maintenant, même si les gens se revendiquent souvent de l'escalade des moyens de pression, ils passent tout de suite à l'artillerie lourde, moi, j'appelle pas ça l'escalade des moyens de pression.

Q: On ne fait plus de pétitions maintenant ?

R: Non, en tout cas, ça n'a pas grand succès quand tu essaies d'en faire, là. Il y a des groupes, il y a d'autres regroupements qui y ont recours plus systématiquement, mais au FRAPRU, ça n'est plus vraiment à l'ordre du jour. (LQ11)

Cette réflexion sur la radicalité des moyens d'action pertinents est instructive, parce qu'elle nous permet de comprendre comment les occupations sont devenues à certaines occasions des substituts aux tactiques plus classiques employées auparavant :

Parce que dans le fond, dans mon esprit, mais je pense dans l'esprit d'à peu près tout le monde, tu ne fais pas un geste illégal tant qu'on ne te dit pas que c'est illégal. Si on occupe le bureau du ministre des Finances, tant qu'on ne nous dit pas « la police va nous expulser », t'es pas illégal et t'es le bienvenu même. T'es un bienvenu dérangeant, mais t'es un bienvenu parce qu'il n'y a personne qui te dit que t'es illégal. Fait que c'est de même qu'on voit la chose. Ce qui est différent de rentrer par effraction quelque part. Parce qu'on ne rentre jamais par effraction : quand on rentre dans le bureau du ministère des Finances, là, on ne brise pas la porte puis la serrure. Maintenant, il faut toujours sonner, on sonne, il y a toujours un geste pour détourner l'attention, ça peut être un fleuriste qui arrive, n'importe quoi, puis là, on rentre. On n'a rien brisé pour entrer là. (LQ12)

Plusieurs éléments peuvent être évoqués pour expliquer cette tendance à la radicalisation (perçue) des modes d'action. Tout d'abord, la structure d'opportunité politique s'est particulièrement fermée pour les groupes communautaires avec l'arrivée au pouvoir des libéraux en 2003. Ensuite, le mouvement étudiant de 2012 a généré un renouvellement militant au sein du milieu communautaire qui s'est accompagné de l'importation de nouvelles tactiques au sein des luttes pour le logement sur la base de l'expertise acquise lors de la lutte étudiante. Enfin, le contexte de dégradation des conditions de logement a augmenté la nécessité de se faire entendre.

Le mouvement étudiant (de 2012) a éduqué des gens à des actions plus corsées, que ce soit dans le milieu étudiant lui-même ou dans le mouvement communautaire. Et il y a de ces étudiants-là qui ont continué la lutte puis qui ont

créé des espaces, puis certains sont rentrés dans les groupes plus anciens comme le nôtre, là, mais comme bien d'autres aussi dans les comités logement. Fait qu'ils sont là.

Q: Ils sont là, ils sont dans les permanents, ils sont dans les militants ?

R: Oui, oui, oui. Alors, ils ont commencé comme stagiaires puis tout ça. Fait que là, ils sont là et ils ont un bagage important que nos militants du début des années 2000 n'avaient pas. Mais là, ils ont un bagage, ils ont goûté à des affaires, ils ont essayé des choses, ils ont été nombreux, puis t'sais il y a ça, puis ils arrivent un peu avec l'envie de continuer à lutter, mais il n'y a pas qu'eux, là, t'sais, je veux dire, je te nomme eux parce qu'ils sont plus présents, c'est plus nouveau dans les cinq dernières années, mais c'est ça. Fait que de façon plus générale, il y a comme un souhait des militants d'être plus corsés dans les actions. (LQ8)

La différence d'utilisation des moyens d'action est ainsi liée au contexte interne et externe aux organisations. Au Québec, pour des raisons légales, les regroupements n'ont recours que très peu aux squats et aux occupations de bâtiment. Ces dernières sont très rares et généralement de très courte durée, les forces policières intervenant rapidement pour déloger les squatteurs. Pour comprendre l'origine et l'utilisation des répertoires d'action, la dimension légale apparaît centrale (Tilly, 1984 et 1986). Un de nos interviewés le mentionne :

En 2007, on reçoit à notre congrès Jean-Baptiste Eyraud de Droit au logement et là, on voit ce qui se passe en France avec les Don Quichotte, les tentes rouges le long du canal Saint-Martin, puis il y a l'occupation [de la rue] de la Banque avec, bref, ça nous inspire et ça a joué dans l'occupation de 2008. Mais en France, il existe une loi sur la réquisition, qui donne un poids énorme dont ils peuvent se servir pour les squats. Pendant l'occupation de l'édifice de la rue de la Banque, le pouvoir avoir duré si longtemps avant que ça se corse, avant qu'il y ait de la répression et tout ça, ça s'explique beaucoup par ce contexte particulier là qu'on n'a pas au Québec. T'sais, on parlait tout à l'heure du squat de 2001, si le promoteur, celui qui était propriétaire à l'époque d'Overdale, avait été chez lui, on peut dire que ça se terminait ce soir-là. C'est ce que tout le monde prévoyait. Ce qui est arrivé aussi en 2015 où là, on avait choisi un terrain municipal et où on pensait que parce que c'était un terrain de la Ville, ce serait plus difficile de nous déloger. C'est le maire Coderre qui décide que c'est son terrain, puis lui c'est lui qui décide que... qu'on n'a plus d'affaire là. Puis après ça, même quand on a décidé dans des arrondissements montréalais, normalement, c'est les parcs, c'est une juridiction d'arrondissement, on a appris à ce moment-là que dans ces cas-là,

il y a un droit de la Ville d'intervenir directement, puis c'est ce qu'ils ont fait là. Moi, je pense que c'est probablement la raison principale pour laquelle ce moyen-là a été moins utilisé, ou qui n'a pas duré quand il a été utilisé, là, cela a duré moins longtemps. (LQ11)

On voit comment le cadre réglementaire officiel ou non participe de façon claire à freiner ou non l'utilisation d'un moyen d'action par les groupes, ce qui apparaît sans ambiguïté dans le cas du squat entre les deux sociétés comparées. Le type de revendication portée par les mouvements de même que les tactiques privilégiées sont également liés à l'organisation des relations État-société qui prévaut sur le moyen et le long terme.

Que produit la représentation des acteurs sociaux ?

Le chapitre 1 a présenté les avantages de réfléchir en matière de régime d'intervention publique pour penser les liens entre protestation sociale et institutions. Parmi les forces de ce concept, la prise en compte des espaces de représentation permet de penser l'institutionnalisation des mouvements sociaux non seulement sur le plan matériel (soutien financier, par exemple), mais aussi sur le plan symbolique (par la reconnaissance officielle des acteurs sociaux). De ce point de vue, l'institutionnalisation des acteurs protestataires désigne le processus par lequel ceux-ci sont soutenus par l'État et ses institutions. Ces acteurs sont identifiés et reconnus comme des interlocuteurs légitimes avec qui les représentants de l'État vont dialoguer, ou au moins entrer en conversation. Cette reconnaissance peut être inscrite dans la loi ou les politiques, ou relever de la pratique.

Le mouvement français de lutte pour le droit au logement apparaît peu institutionnalisé au regard du mouvement québécois des locataires. Néanmoins, dans les deux cas, les mobilisations relativement constantes sur la période ne sont pas spectaculaires. Elles ne concernent qu'un nombre restreint de militants et l'enjeu du logement fait très rarement l'objet central du débat public. Comment le degré et la nature de l'institutionnalisation opèrent-ils sur les actions des mouvements et leurs capacités à étendre les luttes ?

En France

Plusieurs de nos entretiens relatent la faiblesse de l'extension de la mobilisation en matière de logement, et ce, même dans des situations où les

réformes proposées touchent une population beaucoup plus large que celle directement visée par le logement social. Un exemple hors période confirme cette tendance rapportée par nos entretiens. En 2017, le nouveau gouvernement d'Emmanuel Macron prend deux mesures touchant directement les APL. Celles-ci représentent la partie la plus importante de l'aide au logement en France en offrant un soutien au loyer à environ 20 % de la population, soit plus de 13 millions de personnes (DREES, 2017). Ces aides sont attribuées en fonction du revenu, calculé selon une période de référence de deux ans. Les groupes actifs dans le secteur du logement dénonçaient la possibilité d'une baisse des allocations pour plusieurs ménages. Les acteurs du logement se sont organisés très rapidement, de sorte que ces alliances ont donné naissance à une coalition large incluant certes les associations de luttes pour le logement, mais également les associations de consommateurs, les associations de locataires HLM, les présidents des offices publics de l'habitat ainsi que des élus locaux. Or même cette coalition large n'a pas permis une extension notable de la lutte. Au plus fort de la mobilisation, jamais plus de 2 000 personnes ne se sont retrouvées dans la rue. Cette section apporte des éléments d'explication en fonction des modes de représentation officielle des acteurs sociaux dans le secteur du logement en se basant sur le concept central de l'ouvrage qu'est le régime d'intervention publique.

Plusieurs hypothèses sont énoncées par nos interviewés : le poids des lobbies de l'immobilier et le verrouillage idéologique existant par rapport à l'encadrement des loyers, lié au statut de la propriété privée dans la société française. Les personnes rencontrées nous ont aussi fait part d'un dernier élément quant au fait que les personnes mal logées se perçoivent dans une situation qui pourrait être plus précaire, c'est-à-dire qu'elles pourraient être à la rue et sans logement. En particulier, plusieurs répondants ont souligné le fait que le logement n'est pas considéré par les personnes mal logées comme un objet politique autour duquel on peut se mobiliser et demander des droits. La peur de tout perdre maintiendrait les revendications dans un cercle restreint. Parmi ces pistes d'explications, on retrouve plusieurs éléments que le régime d'intervention publique en logement nous permet d'analyser.

Tout d'abord, l'économie politique du logement semble freiner certaines situations financières extrêmes que l'on peut retrouver dans d'autres pays. À titre illustratif, il n'est pas possible dans le système français d'avoir

un taux d'endettement équivalant à ce qui se passe en Espagne ou aux États-Unis et les prêts des banques pour l'acquisition d'un logement sont fortement encadrés. Autrement dit, les problèmes liés au logement sont matériellement différents de ce qu'ils peuvent être ailleurs parce que l'accès au marché est plus fortement encadré par les institutions politiques. Dans ce contexte, les propriétaires et les locataires ne sont pas laissés à eux-mêmes : l'intervention publique dans le marché du logement peut être perçue comme un rempart à ne pas perdre. Cette configuration restreint les mouvements de contestation dans le sens où tout aussi imparfaites que puissent être ces politiques d'encadrement, elles sont avant tout perçues comme des acquis qu'il convient de préserver.

Deuxièmement, la manière dont le bien logement est produit à la fois par l'intervention publique et le marché peut aussi expliquer le faible degré des mobilisations. Le dispositif des APL reste une aide individualisée au paiement des loyers. Si le marché produit en premier le bien logement, le système de protection sociale en place permet une certaine redistribution de ce bien parmi la population. Ici encore, les dispositifs institutionnels en place dans le régime de logement peuvent faciliter l'accès au logement.

Il existe aussi une troisième piste d'explication et elle concerne les modalités de la représentation des idées et des intérêts des acteurs collectifs dans le secteur. Bien que nos répondants n'aient pas explicitement exprimé cette dimension, nous pouvons néanmoins la reconstruire à partir de leurs entretiens.

Les différents discours à propos du logement placent la question sociale du mal-logement au cœur de l'espace discursif et empêchent, en quelque sorte, la possibilité de penser la lutte pour le logement dans sa globalité. Cet élément permet de revenir sur la bataille entre le DAL et la CNL concernant l'identification du problème social principal. Est-ce que ce sont les familles nombreuses de personnes migrantes ou les célibataires ou couples sans enfant à faible revenu, comme la vendeuse ou la secrétaire, qui constituent les cibles premières du logement social ? La réponse à cette question modèle la nature des revendications. Ainsi, le DAL soutient activement l'augmentation du nombre de logements sociaux pour les plus démunis, travaillant sur le développement du parc de HLM, quand les demandes de la CNL s'agencent autour de l'accessibilité des HLM en cherchant à augmenter le seuil maximum de revenu à partir duquel il est

possible d'y accéder, et donc en favorisant des actions et un discours visant l'accessibilité à ce type de logement. Or, pour ces deux associations, les débats se déroulent surtout en dehors de l'État et de ses institutions, parce qu'il n'y a pas de représentation officielle possible pour organiser la médiation de ce débat à l'intérieur de l'État. Ainsi, les personnes mal-logées (et donc principalement les personnes migrantes ou perçues comme telles) ne bénéficient pas d'une représentation officielle (ni informelle d'ailleurs) au sein de l'État. Un porte-parole le précise : « Il n'y a pas de représentant des mal-logés, ça n'existe pas. » (LF10)

Cet élément nous permet de mettre en lumière la division existante dans le régime de logement sur le plan des relations possibles et prévues entre l'État, les acteurs collectifs de la lutte pour le droit au logement et les locataires. Une des caractéristiques du régime français concerne les faibles points de contact existant entre les acteurs sociaux du droit au logement et les institutions responsables de la gouvernance du secteur, qui limitent fortement les capacités de ces acteurs à faire entendre leur voix et leurs revendications, au-delà des mobilisations très audibles (comme les occupations ou les campements) visant l'urgence sociale ou au-delà de moments particuliers comme les élections.

Les moments privilégiés pour les acteurs sociaux du secteur pour faire vivre la cause du logement dans l'espace public sont surtout les élections présidentielles. Les élections participent au confinement des acteurs sociaux : hors période électorale, les acteurs n'ont pas ou peu d'accès aux sphères décisionnelles et aux processus d'élaboration des politiques publiques dans le secteur du logement. Ainsi, le logement est généralement présent dans les promesses électorales. Les groupes peuvent profiter de ces moments particuliers et de l'ouverture institutionnelle qui l'accompagne pour intervenir sur les questions de logement. Par exemple, lors de la campagne électorale de 2012, la FAP, identifiée parmi les « caritatifs » par les associations plus combatives comme le DAL, a, selon ses termes, « imposé l'agenda du logement » en obligeant les partis politiques en lice à se placer sur les enjeux.

En 2011, on a axé notre communication, notre interpellation et notre médiation sur la crise du logement, qui en plus était forte, réelle. Ce qui fait qu'on a imposé aux hommes et femmes politiques et aux partis de répondre, de se situer et donc le logement est devenu un des trois ou quatre thèmes majeurs de la campagne de 2012. [...] On a repris l'abbé Pierre quoi, vous posez le

problème, vous vous appuyez sur la population pour que ce problème, il ne soit pas juste entre associations et politiques, mais porté par la population, et le troisième, vous faites des propositions crédibles, concrètes, légitimes, ce qui nous place comme interlocuteur dans toute la durée, pas seulement dans vos revendications, mais aussi la réponse à apporter. Voilà donc, vous voyez, l'abbé Pierre est mort en 2006, si mes souvenirs sont bons, et cette campagne-là elle a été dans le droit fil de ses leçons. (LF7)

Les moments des campagnes électorales sont donc perçus comme des moments privilégiés pour contraindre les politiques à s'engager par rapport aux enjeux de logement. Néanmoins, entre celles-ci, c'est plutôt le verrouillage du régime de logement ou son imperméabilité aux revendications et actions des acteurs qui dominent. Pour plusieurs de nos répondants, l'absence de mécanisme officiel de représentation pour les personnes mal-logées et pour les enjeux de logement plus largement est une des clés pour comprendre le faible intérêt de cet enjeu, entre les campagnes électorales: « Il y a un silence assourdissant [autour du logement], une absence de parole autonome qui pose un vrai problème. » (LF16)

Bien sûr, la FAP et le DAL parlent pour les personnes mal-logées, mais même pour ces associations, les points d'entrée dans le secteur sont très rares et relativement canalisés, soit à certaines thématiques et à certains moments, par exemple le moment de la publication du rapport annuel de la FAP, soit sous une forme extrêmement individualisée.

En France, le seul mécanisme officiel de représentation des associations institutionnalisées passe par les élections HLM. Les associations sont reconnues en fonction de leurs résultats au scrutin. Cependant, cette configuration oriente la parole des associations vers la gestion interne des HLM sans qu'elles se préoccupent des questions générales visant le droit au logement et les droits des locataires.

Plusieurs organismes nationaux existent et ont un pouvoir consultatif sur les questions de logement en France, mais ces organismes ne servent pas ou peu la médiation des identités et des intérêts entre les associations de défense du secteur comme le DAL et les institutions ni ne permettent la création d'une parole collective autour de la lutte pour le droit au logement¹⁴. Ainsi, le Conseil national de l'habitat (CNH), créé en 1983, est un

14. Le DAL se présente aux comités de locataires depuis 2014. Il indique « avoir obtenu une moyenne de 17,8 % de voix et nous siégeons dans les conseils d'administration de 13 bailleurs sociaux ». [En ligne] www.droitaulogement.org.

organisme consultatif institué auprès du ministre chargé du logement. Il est composé de membres de l'administration, de représentants des élus et des collectivités territoriales, et de représentants des professionnels et des usagers du secteur du logement. La Commission nationale de concertation en matière locative (CNC), instituée en décembre 1986, a pour mission générale de « contribuer à l'amélioration des rapports entre bailleurs et locataires ». Elle est composée des représentants nationaux des organisations de bailleurs, de locataires et de gestionnaires : soit la Confédération nationale du logement (CNL) qui est la première association dite représentative de locataires de HLM, l'association nationale Consommation Logement Cadre de vie (CLCV), la Confédération syndicale des familles (CSF), le syndicat des consommateurs du syndicat FO (AFOC), la Confédération générale du logement (CGL) qui est consultée pour avis uniquement, notamment sur des projets de décrets. Dans ces deux cas (CNH et CNC), les instances sont convoquées par le ministère et selon son bon vouloir.

Ainsi, la forme dominante de la relation entre locataires et propriétaires (surtout privés) favorise davantage l'individualisation des rapports que leur collectivisation ; elle permet l'agrégation au niveau collectif soit parce qu'elle est traitée par le système judiciaire de manière individuelle, soit parce qu'elle est soutenue individuellement par l'intervention de l'État, par l'entremise des aides au logement. Dans cette perspective, les relations entre, d'un côté, le DAL et les autres associations, et, de l'autre, l'État et ses institutions en matière de logement sont fortement conflictuelles. Ces associations sont à la marge du régime du logement (dans le sens où elles ne sont pas incluses dans des mécanismes de représentation officielle) et n'ont qu'un effet marginal sur son orientation générale. Bien que certains contextes politiques constituent des points d'entrée potentiels qui permettent aux acteurs sociaux de pousser leur revendication politique et, le cas échéant, d'avoir suffisamment de poids pour faire évoluer les lois, comme ce fut le cas en 2007 lors de l'adoption de la loi DALO, où la FAP a joué un rôle majeur dans l'adoption de ce texte, elles ont de la difficulté à la fois à sortir d'un traitement individualisé des locataires et à rendre l'enjeu du logement saillant pour l'ensemble des acteurs politiques.

*Au Québec*¹⁵

Dans le cas du Québec, les acteurs protestataires dans le secteur du logement apparaissent, par comparaison, très institutionnalisés et relativement présents dans la gouvernance du secteur. Néanmoins, aucune loi majeure, comme celle relative au DALO, n'a été adoptée pour améliorer la pratique d'un droit au logement. Au contraire, c'est la lutte pour la survie du régime qui est au cœur des mobilisations. Si pendant des décennies, les reculs politiques en matière de logement locatif ont été limités et présentés par les personnes rencontrées comme des victoires, il semble que depuis 2018, certains acquis sont en danger, comme le programme AccèsLogis, dont la fin a été annoncée en février 2023.

Le principal appui financier pour les groupes de défense des locataires et leurs regroupements provient du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et de son volet pour la promotion des droits. Précédemment pris en charge par la SHQ, le financement de cette première catégorie d'acteurs est assuré par cette institution depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire en 2001 (White, 2012). Cette première catégorie comprend le FRAPRU, le RCLALQ, la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ) et plus d'une quarantaine de comités logement qui interviennent à l'échelle locale. Bien que le montant exact de cette mesure demeure difficile à chiffrer avec précision, nous pouvons l'estimer à environ 4 millions de dollars annuellement¹⁶.

Les GRT et les regroupements de logements communautaires demeurent, quant à eux, financés par la SHQ. Par son Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC), l'institution offre un financement de soutien à la mission globale à près d'une cinquantaine d'organismes qui se partagent une enveloppe budgétaire de 6,3 millions de

15. Cette section reprend les travaux de Bergeron-Gaudin réalisés pour sa thèse de doctorat, *La temporalité de l'action collective. La longue trajectoire des mobilisations de locataires au Québec*, Département de science politique, Université de Montréal, 2025.

16. Les chiffres du SACAIS ne permettent pas de connaître le nombre exact de groupes de défense de locataires financés par son volet de promotion des droits. Nous savons tout de même qu'en 2021-2022, ce volet soutient financièrement un peu plus de 340 organismes, tous secteurs confondus, pour un montant total de 35 millions de dollars annuellement (ISQ, 2024). Sachant que la province compte un peu plus de 40 comités logement, dont une très grande majorité sont financés par ce programme, l'estimation que les groupes de défense de droits de ce secteur reçoivent 4 millions de dollars par année demeure prudente.

dollars par année (Institut de la statistique du Québec, 2024). Ce programme s'inscrit dans la continuité des mesures adoptées par le gouvernement du Québec depuis la fin des années 1970 pour appuyer financièrement le logement communautaire. Le PAOC finance également des projets ponctuels d'une durée limitée à un an, mais ce volet du programme demeure marginal comparativement au soutien à la mission.

En plus de ces sommes, les représentants du logement communautaire et les groupes de défense de droits impliqués sur cet enjeu bénéficient depuis 1997 d'une mesure de financement particulière, intégrée à AccèsLogis, le programme qui, rappelons-le, « favorise le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées, afin de réaliser des logements communautaires et abordables pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation » (SHQ, 2021). Communément appelée la contribution au secteur, cette mesure fixe un prélèvement égal à 1 % des investissements annuels réalisés dans le cadre du programme. Elle vise à soutenir les groupes qui font la promotion du logement social, incluant le fait d'organiser des actions de protestation pour défendre ce modèle (Dufour, Bergeron-Gaudin et Chicoine, 2020 : 667-668). Le financement est distribué selon un calcul complexe entre les principaux regroupements provinciaux sur cet enjeu (FRAPRU, AGRTQ, CQCH et RQOH) et leurs membres¹⁷. Depuis son adoption, cette mesure représente une enveloppe budgétaire moyenne de 2 millions de dollars par année, répartie entre l'ensemble des organisations concernées (VGQ, 2019 : 30).

Mentionnons qu'à l'exception de la courte expérience d'une table provinciale sur l'habitation au début des années 1990 (SHQ, 1992 : 12), le logement au Québec n'a pas connu d'instance générale de concertation. Le secteur a tout de même vu s'implanter certains mécanismes institutionnels offrant un accès au processus politique. Le principal d'entre eux

17. Initialement, le financement était versé au FRAPRU, à la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) et à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), mais il a été subdivisé au moment de la création du Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation (RQOH) en 2000. Dans les dernières décennies, les quatre regroupements ont tous reçu 9 % du financement annuel. Les membres du FRAPRU, du CQCH et du RQOH se partageaient le reste des sommes, soit 19,33 % par regroupement (Dufour et Goyer, 2007 : 9). Pour un comité logement, ce financement peut, par exemple, couvrir en partie le salaire d'un organisateur communautaire.

est le Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC). Aussi créée en 1997, cette instance a été mise sur pied dans le but précis de coordonner les efforts du gouvernement du Québec et des groupes de la société civile pour le développement du logement communautaire. Elle regroupait initialement des représentants de divers milieux (municipal, financier), dont une majorité était issue du milieu communautaire¹⁸.

Dès ses premières années, le FQHC a joué un rôle important dans la définition des orientations et du fonctionnement d'AccèsLogis, en agissant à titre de comité-conseil auprès du gouvernement. Il a aussi contribué à la reconduction du programme en 2002, renommé à l'occasion AccèsLogis Québec, en plus de participer à la conception du programme à frais partagés avec le fédéral, le programme Logement abordable Québec (LAQ), mis en place la même année (Vaillancourt *et al.*, 2016 : 32).

Comme le nom l'indique, le FQHC venait avec l'idée que les projets financés par des bailleurs puissent cotiser à un fonds pour développer par la suite d'autres projets de logement communautaire, sans dépendre de l'appui financier de l'État. Le FQHC a ainsi bénéficié d'un dispositif de financement intégré aux conventions d'exploitation signées avec la SHQ pour lui permettre de se capitaliser. Si les premières cotisations ont commencé à être prélevées dès 1997 auprès des projets réalisés dans le cadre du Programme d'achat-rénovation pour les coopératives et les OSBL (PARCO), puis d'AccèsLogis à partir de 2008, le gouvernement a systématiquement refusé de verser les sommes au FQHC (Vaillancourt *et al.*, 2016 : 34-35).

Au début des années 2010, des divergences importantes sont également apparues parmi ses membres quant à la gestion et à l'usage futur de l'argent. Ces tensions ont mené à une division entre les organismes qui contribuaient financièrement au fonds (coopératives et organismes sans but lucratif et offices d'habitation) et le reste des représentants du milieu communautaire (Vaillancourt *et al.*, 2016 : 35-36). En 2016, alors que les sommes amassées

18. Le conseil d'administration du FQHC était composé officiellement de dix représentants du milieu communautaire (AGRTQ, RQOH, CQCH, FRAPRU, FLHLMQ et Chantier de l'économie sociale), de cinq représentants du milieu municipal (Regroupement des offices d'habitation du Québec – ROHQ, Fédération québécoise des municipalités, Union des municipalités du Québec, Ville de Montréal et Ville de Québec), d'un représentant du milieu financier (Mouvement Desjardins) et de trois représentants du gouvernement (SHQ et un membre nommé par le ministre responsable de l'habitation) (Morin, Richard et Cuierrier, 2008 : 70-1).

atteignaient 60 millions de dollars, le gouvernement a fini par adopter une loi pour empêcher leur transfert au FQHC, ce qui a entraîné par le fait même la cessation de ses activités (Arsenault, 2018 : 168)¹⁹.

Outre cette instance de concertation, les groupes communautaires peuvent compter sur les mécanismes habituels d'accès au processus politique, comme les commissions parlementaires et certaines consultations publiques s'adressant aux acteurs du secteur. À la différence du FQHC, ces mécanismes ont été plus ponctuels dans le temps et portent généralement sur une loi ou un programme en particulier. Bien entendu, cette observation se limite au niveau provincial et ne concerne pas les expériences de concertation, relativement nombreuses, qui ont pu se développer au niveau local entre les groupes communautaires et les administrations municipales sur la question du logement et de l'aménagement urbain (voir Germain, Morin et Sénécal, 2004).

Au-delà de cette concertation formalisée et codifiée, la participation des groupes communautaires a fluctué au gré de la volonté des élus, et surtout du ministre responsable de l'Habitation, de les consulter. Dans cette sphère plus informelle, l'accès au processus politique prend essentiellement la forme de rencontres, plus ou moins régulières, avec le ministre ou d'autres représentants du gouvernement, souvent organisées à la demande des groupes eux-mêmes. Cette remarque vaut également pour les relations avec les fonctionnaires des institutions du secteur, comme la SHQ et la Régie du logement, avec lesquels les groupes peuvent échanger. Moins étudiées que les mécanismes officiels, ces dynamiques font aussi partie de la structure de représentation du régime (Dufour et Ancelovici, 2018 : 180).

Ce soutien financier et cette reconnaissance dans des dispositifs ciblés sont centraux pour comprendre la capacité de mobilisation constante du mouvement des locataires au Québec (Dufour, Bergeron-Gaudin et Chicoine, 2020). Ainsi, malgré leur financement étatique, ces organismes conservent une certaine autonomie dans l'action protestataire et représentent bien le mode de coopération conflictuelle propre aux organismes communautaires autonomes du Québec dans leur relation à l'État. D'un

19. En 2020, le gouvernement du Québec et les représentants des organismes contributeurs au fonds (CQCH, RQOH et ROHQ) se sont entendus pour que les sommes accumulées soient remises à la disposition des organismes. Les modalités précises de ce réinvestissement ne sont toutefois pas encore connues.

côté, ils sont partie prenante des négociations avec les institutions, soutenus et reconnus comme experts dans leur domaine d'intervention, et œuvrent à la réalisation du logement coopératif, mais d'un autre côté, ils sont en mesure de s'opposer frontalement à des décisions politiques en utilisant le registre de l'action protestataire.

Néanmoins, sans le programme AccèsLogis, les regroupements seraient largement fragilisés dans leur pouvoir d'action. Ainsi, dans ce cas précis, la forte institutionnalisation du mouvement a permis à celui-ci de résister fortement aux tentatives politiques de réformer le système des aides publiques versées en direction du logement coopératif et social et, dans une certaine mesure, de limiter la casse en faisant exister l'enjeu du logement dans le débat public de manière continue. Une désinstitutionnalisation dans ce cas pourrait restreindre la capacité protestataire des groupes. D'une part, parce qu'ils perdraient accès aux espaces de représentation et de médiation de leurs intérêts par les institutions et les programmes de gouvernance en place. D'autre part, parce qu'ils verraient leurs ressources matérielles s'amoindrir.

Autant en France qu'au Québec, l'enjeu du logement a du mal à percer le débat public et demeure confidentiel, même si la crise du logement actuelle, débutée en 2015, le remet au goût du jour, par l'embourgeoisement ou la cherté des loyers dans le cas du Québec. Pour le moment, au Québec, aucune proposition politique ne déroge au principe de base du régime en matière de logement : les locataires doivent se débrouiller pour accéder au bien que représente le logement sur le marché. Au mieux, l'État peut intervenir pour faciliter la construction de logements abordables. Jusqu'à présent, ce sont les organismes communautaires et les coopératives, et donc le secteur non marchand, qui ont été privilégiés pour intervenir à la marge du régime. Mais la possibilité pour ce secteur d'être mis en compétition avec le secteur marchand est bien réelle et le vocable de « logement abordable » ouvre de façon claire la porte à cela. En effet, les logements abordables sont liés aux prix du marché alors que les logements sociaux sont liés à la capacité de payer des locataires. La fin prévue d'AccèsLogis et son remplacement par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) en 2023 pourraient bien sonner le glas du logement social.

En France, certaines municipalités semblent devenir des alliées des acteurs sociaux et proposent des expériences d'encadrement des loyers,

comme à Paris ou à Lille, afin de limiter la hausse continue de ceux-ci²⁰. Dans le même temps, d'autres mesures telles que la réforme du calcul des APL mise en œuvre en janvier 2021 ou les débats sur les lois anti-squat font balancer l'orientation des politiques en matière de logement vers une remise en cause du régime actuel.

* * *

Dans les cas de la France et du Québec, le logement n'est pas un enjeu de lutte majeur, même s'il est constamment présent dans l'espace public, il ne fait pas recette comme objet de mobilisation. Différents éléments permettent de mieux comprendre le « silence », pour reprendre les mots d'un militant interrogé, qui entoure les luttes en matière de logement. Il s'agissait dans ce chapitre, en mobilisant la comparaison binationale, de montrer le poids du cadre des politiques publiques sur la nature des revendications majoritaires portées dans chacune des sociétés (en France, le mal-logement, et au Québec, le droit des locataires). La seconde partie expose les différences quant au degré de radicalité des répertoires d'action des groupes majoritaires dans le secteur du logement, et ce, toujours en faisant dialoguer la nature de ces répertoires avec les régimes d'intervention publique. À la lumière de ces différents facteurs explicatifs des revendications et des stratégies, nous pouvons noter un certain processus d'endiguement de la contestation dans le cas français. Le cas québécois illustre un effet de rétroaction sur la contestation où le régime en place fournit le cadre dans lequel les acteurs sociaux vont se porter à sa défense.

Les revendications principales des luttes pour le logement concernent le logement social, et particulièrement le mal-logement pour la France. Ici, l'intervention publique en logement n'explique pas tout. Dans le cas français, ce sont aussi des raisons internes aux principaux acteurs de la protestation qui doivent être prises en compte, et notamment le fait que le logement social et la pauvreté ont été des problématiques historiquement intriquées dans les premières luttes du DAL, un des acteurs collectifs les plus vocaux sur les enjeux du logement. De plus, la forme particulière du lien entre les propriétaires et les locataires, entretenu par les mécanismes

20. Ce sont des dispositifs expérimentaux qui découlent de la loi ALUR de 2014. [En ligne] www.service-public.fr.

de gouvernance du secteur du logement (et son individualisation), semble empêcher l'émergence collective d'un front large pour le droit au logement. Autant les APL, individualisées, que les mécanismes juridiques de règlement des conflits endiguent en quelque sorte la contestation vers la portion de la population qui ne bénéficie d'aucun dispositif : les personnes les plus démunies. Par son discours, le DAL les met en avant, en privilégiant surtout l'occupation comme moyen de répondre à l'urgence sociale, elle-même individualisée parce qu'incarnée dans des personnes sans logement bien réelles.

Au Québec, le logement social n'est pas perçu comme un enjeu visant uniquement les personnes les plus démunies. Ces différences sont accentuées par le fait que dans les logements coopératifs, le revenu disponible n'est pas un critère d'attribution officielle. Néanmoins, des liens sont tissés régulièrement avec les enjeux de pauvreté par le mouvement de défense des locataires. Outre le logement social, la revendication d'un contrôle des loyers est une constance des revendications des groupes, en congruence avec la nature du régime du secteur du logement. Un État-providence libéral comme le Québec n'intervient qu'à la marge pour atténuer les effets du marché locatif qui reste responsable de la production du bien logement. Les acteurs de la contestation dans le domaine du logement utilisent des tactiques diversifiées qui vont de la pétition et du lobbying à la manifestation. Cette approche, propre au cas du Québec, apparaît très liée à l'institutionnalisation des acteurs sociaux, qui jouissent d'une reconnaissance officielle et d'un soutien financier jusqu'ici pérenne, mais de plus en plus fragile. C'est aussi pourquoi la grande majorité des mobilisations a visé le maintien ou l'application des politiques en place, plutôt que leur transformation.

CHAPITRE 5

Les cas de l'éducation supérieure en France et au Québec

Que ce soit dans le cas québécois ou le cas français, les luttes étudiantes sont nombreuses, parfois massives, et souvent à l'avant-garde de la protestation sociale. Cette vitalité du mouvement étudiant apparaît à certains égards contre-intuitive, dans la mesure où il s'agit d'un mouvement très institutionnalisé : il est reconnu par l'État, son mode de financement est inscrit dans la loi, et les représentants étudiants sont associés (en partie) à la gouvernance universitaire. On pourrait donc s'attendre à ce que ce mouvement soit devenu moins combatif avec le temps. En effet, la littérature sur les mouvements sociaux, en particulier l'approche du processus politique, présente l'institutionnalisation des mouvements sociaux comme une incorporation partielle à l'État, qui s'accompagne généralement de changements de tactiques (Tarrow, 1989 ; Meyer et Tarrow, 1998a ; 1998b ; McAdam, Tarrow et Tilly, 2001). Les représentants du mouvement deviennent progressivement contraints par les règles du jeu institutionnel et il leur est de plus en plus coûteux d'en sortir. Le mouvement syndical au Québec fournit une bonne illustration de ce processus : au fur et à mesure de son institutionnalisation, le mouvement syndical et ses représentants tendent à jouer selon les règles du jeu institutionnel et donc à éviter les tactiques confrontationnelles comme la grève dite illégale (soit en dehors des périodes autorisées par la loi pour faire la grève) (Piotte, 1998).

Or, dans le cas des luttes étudiantes, c'est plutôt le dynamisme des mobilisations qui transparaît. Plusieurs éléments explicatifs peuvent être

retenus. Premièrement, le militantisme étudiant est de courte durée (au moins dans nos deux cas, où le renouvellement des militants est très rapide et où la fatigue militante est contrecarrée par ce renouvellement). De plus, la disponibilité biographique des personnes étudiantes est censée être supérieure à celle des travailleurs et travailleuses (McAdam, 1999), en lien, d'une part, avec leur situation familiale et, d'autre part, avec la nature temporaire de leur statut. Finalement, les luttes étudiantes concernent aussi un bassin relativement élevé de membres, « l'armée de réserve », où le potentiel de mobilisation est donc large. Néanmoins, ces pistes explicatives ne sont pas très convaincantes. Dans certaines sociétés (comme au Royaume-Uni), les associations étudiantes sont majoritairement devenues des associations de services aux membres, malgré le roulement de ceux-ci (Weinberg et Walker, 1969). La disponibilité biographique décrite par McAdam (1999) aux États-Unis à la fin des années 1960 n'est plus la même aujourd'hui. Au Québec, ce sont en effet 61 % des étudiants et étudiantes qui travaillent environ 20 heures par semaine (Institut de la Statistique du Québec, 2015); en France, ce phénomène concerne 46 % d'entre eux (Observatoire de la vie étudiante, 2019). Les situations familiales ont aussi changé : par exemple, les parents étudiants sont plus nombreux (Gingras *et al.*, 2011; Régnier-Loilié, 2019). Bref, étudier ne représente plus forcément le centre de la vie des personnes étudiantes qui jouent plusieurs rôles en même temps. Et même si le nombre de personnes mobilisables croît (puisque l'accès aux études supérieures augmente également), cela n'explique pas la raison pour laquelle la mobilisation émerge ni comment et quand elle arrive.

Pour comprendre en partie ces luttes, il est nécessaire de revenir à l'histoire militante étudiante, à la structuration interne des mouvements et aux relations entre les associations étudiantes, ainsi qu'au régime d'intervention publique qui favorise, dans nos deux cas, une forte institutionnalisation et une forte combativité étudiante.

D'où viennent les revendications ?

Les revendications étudiantes s'orientent principalement vers les droits de scolarité et l'accessibilité des études au Québec, alors qu'elles sont multiples, tout en étant très liées au marché du travail, dans le cas français (voir figure 2.6). Pour comprendre cette différence importante entre les

deux sociétés, il est nécessaire de revenir à l'histoire militante étudiante et à la place de l'éducation supérieure dans chaque cas, mais aussi, pour la période plus récente, aux jeux institutionnels qui limitent ou contraignent le champ des possibles en matière de revendications. Pour rappel, nous avons très succinctement indiqué dans les tableaux 5.1 et 5.4 les principaux éléments législatifs qui encadrent les régimes d'intervention en éducation.

En France

TABEAU 5.1

Mesures phares et acteurs institutionnels dans le secteur de l'éducation supérieure en France

Date	Lois	Acteurs
1989	Loi Jospin : création de conseils nationaux qui assurent la représentativité étudiante : Conseil supérieur de l'éducation (CSE), Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) et Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)	Ministère de l'Éducation nationale
2004	Licence-master-doctorat (harmonisation des diplômes supérieurs en Europe)	État
2007	LRU : <i>Loi relative aux libertés et responsabilités des universités</i>	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Universités
2013	<i>Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche</i>	

Jusqu'à très récemment, le paysage politique étudiant français était organisé autour de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), véritable institution pour le mouvement étudiant depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous n'allons pas revenir sur cette association, déjà fort couverte par la littérature (Monchablon, 1983 ; Morder, 2003). Retenons simplement qu'au sein de l'UNEF, les divisions idéologiques apparaissent dès le milieu des années 1950 entre deux tendances : l'une plus corporatiste (et majoritaire), l'autre plus combative (et minoritaire). Cette division conduira à plusieurs scissions, dont celle de 1962 qui met

fin à la «grande UNEF». C'est à partir des années 1980 que se cristallisent les deux tendances au sein de l'UNEF : l'UNEF-Indépendante et Démocratique (UNEF-ID) (surtout proche des socialistes et du syndicat Force ouvrière ; majoritaire) et l'UNEF-Solidarité étudiante (UNEF-SE) (plus proche de l'extrême gauche et de la Confédération générale du travail – CGT ; minoritaire). Au contraire du cas québécois, le mouvement étudiant français est très près des partis politiques de gauche et d'extrême gauche. La vie interne du mouvement est notamment rythmée par les conflits et divisions idéologiques entre les partis qui percolent au sein des syndicats étudiants. Des rapprochements existent avec le monde syndical, suivant le type de mobilisation. Par exemple, avec la loi Travail en 2016, le monde syndical – la CGT en particulier – ne pouvait plus ignorer l'importance de la mobilisation étudiante pour étendre la lutte.

Historiquement, il y a toujours eu deux visages au mouvement étudiant : l'un prenant part aux grandes manifestations et mobilisations nationales, généralement pour protester contre une loi ou une mesure (qui ne touchait pas forcément le milieu universitaire d'ailleurs), et l'autre agissant au quotidien dans les instances universitaires de services aux étudiants. Ces deux visages définissaient en quelque sorte les deux branches de l'UNEF, plus ou moins portées à la négociation avec l'État. En même temps, le mouvement étudiant se définissait très majoritairement par son adhésion politique à des valeurs de gauche (sauf les organisations étudiantes explicitement de droite). Entre 2006 et 2016, le visage du mouvement étudiant change sur le plan organisationnel, puisque la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) devient l'association nationale obtenant les plus hauts pourcentages aux élections universitaires (depuis 2015), ce qui en fait la première organisation étudiante représentative. C'est au cours de la période considérée que cette nouvelle division s'accroît et se cristallise (Leboucher et Dufour, 2022).

TABLEAU 5.2
Résultats électoraux CNOUS, en nombre de personnes élues (1989-2019)

	1989	1991	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006 ^b	2008	2010	2013 ^c	2015	2017	2019
UNED-ID	3	2	3	4	5 ^a										
UNEF (-SE)	1	2	1	1	0	4	5	3	4	4	4	4	5	3	2
FAGE		2	3	3	1	1	2	1	4	2	3	3	4	5	5
« Indépendants »	1														
UNI	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
PDE				0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	
Liste « Lien »			1												
CELF	1	0													

a : L'UNEF dite « SE » n'obtient pas de siège, mais avec l'UNEF-ID, elles présentent une liste commune au CNESER l'année précédant leur réunification.

b : Mobilisation du CPE, beaucoup d'assemblées générales (AG) locales de l'UNEF ne présentent pas de liste en réponse à un appel au boycott.

TABLEAU 5.3
Résultats électoraux CNESER, en nombre de personnes élues (1989-2019)

	1989	1991	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006 ^b	2008	2010	2013 ^c	2015	2017	2019
UNED-ID (dès 2001)	4	4	3	4	4										
UNEF (-SE)	2	2	2	2	1	5	5	5	3	5	5	5	5	4	2
FAGE		2	3	3	3	3	3	2	5	2	2	4	5	5	6
« Indépendants »	2														
UNI	2	2	2	1	1	2	2	2	1	2	2	1	0	1	1
PDE			1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1	
CELF	1	1													
Cé									1	1	1				
L'Alternative															2 ^d

b : Mobilisation du CPE, beaucoup d'AG locales de l'UNEF ne présentent pas de liste en réponse à un appel au boycott.

c : Élections de 2012 du CNESER, contestées en tribunal administratif.

d : « L'Alternative », liste d'unions (UEC, notamment), d'associations et de syndicats locaux (Solidaires, notamment), présentée pour le CNESER.

Sources : Production originale sur la base des Journaux officiels, d'articles du *Monde* et du tableau en annexe de l'ouvrage collectif *Cent ans de mouvement étudiant* (Legois, Monchablon et Morder, 2007).

Source : Leboucher et Dufour, 2022 : 162.

La FAGE étant considérée comme une fédération étudiante plus corporatiste et moins prompte à la contestation, on peut se demander si le dynamisme du mouvement étudiant va perdurer ou non. Néanmoins, sur la période couverte, il ne faudrait pas se méprendre : le mouvement étudiant français est divisé entre la FAGE et ses associations locales de services aux membres d'un côté (Leboucher et Dufour, 2022) et les réseaux militants plus radicaux de l'autre (comme SUD étudiant ou des collectifs plus éphémères qui surgissent au moment des mobilisations) (Dufour *et al.*, 2024). C'est surtout le pôle plus combatif du mouvement qui a fait émerger des oppositions, l'UNEF (et parfois la FAGE) se joignant plus tardivement à la contestation. Cette restructuration du mouvement étudiant français n'a pas eu d'effets notables sur les revendications mises au premier plan (au moins jusqu'en 2016), mais elle a manifestement fait bouger le clivage politique (droite ou gauche). En effet, la FAGE se déclare non partisane et toujours prête à défendre les intérêts des étudiants, quel que soit le parti au pouvoir.

Néanmoins, pour plusieurs des personnes que nous avons interviewées, certaines « lignes rouges » à ne pas franchir participent fortement à limiter l'action publique aux études supérieures : l'accessibilité des études (ou la quasi-gratuité scolaire), le soutien aux étudiants les plus précaires et la sélection pour les études à l'université.

Mais en fait, c'est un peu comme tout, c'est, il va y avoir des sujets, nous on fonctionne souvent par des lignes rouges dans nos débats internes, il y a des lignes rouges qui ne pouvaient pas être franchies. La question des frais d'inscription, la question de la sélection, la question des aides sociales, c'était des choses quand on revenait dessus, pour nous, il y avait même pas de négociation possible. On n'allait pas négocier, on n'était pas en train de négocier l'augmentation des frais d'inscription, s'il y a augmentation des frais d'inscription, on menait des mobilisations contre pour obtenir le rejet de ces augmentations-là. On ne négociait pas, on n'aurait pas négocié un recul des bourses, ce genre de chose. Il y a des lignes rouges qui faisaient qu'au final, la négociation n'était pas possible, on avait des prérequis, des préalables avant toute négociation. (ÉF4)

Dans cette perspective, on comprend mieux pourquoi l'accessibilité aux études n'est pas traditionnellement une revendication étudiante. D'une part, les études supérieures sont censées être gratuites (et donc accessibles), au moins à l'université – ce qui est différent avec les grandes écoles, et il

y a d'ailleurs des débats sur ces autres formes d'études supérieures¹. D'autre part, il s'agit d'un des piliers du régime public d'intervention en France. Y toucher revient à menacer l'ensemble de l'édifice, et donc à prêter le flanc à une réponse sévère du mouvement étudiant vis-à-vis de l'action gouvernementale.

Ainsi, les revendications des principaux combats étudiants rapportés par le quotidien *Libération* entre 2006 et 2016 ont principalement touché les conditions d'emploi (32 %), les enjeux d'accessibilité (12 %), les enjeux liés à la managérialisation et à la privatisation de l'université (12 %) et les enjeux liés au cursus et au système scolaire (voir chapitre 2, figure 2.6). Pourquoi les étudiants se préoccupent-ils du marché du travail et de la diplomation ? Une réponse rapide serait parce que l'accès à l'emploi n'a pas été facile depuis les années 1980 avec des taux de chômage très élevés chez les jeunes. Ainsi, entre 1970 et 2020, ce taux a été multiplié par 3,5 pour les 20-24 ans (Observatoire des inégalités, 2021), une situation bien différente de celle du Québec. De plus, dans le système français, rappelons que le diplôme suppose une garantie à l'accès au marché du travail alors qu'au Québec, l'expérience professionnelle peut pallier l'absence d'études ou de formation. Dans cette perspective, la réalisation d'études supérieures et l'obtention d'un diplôme sont perçues comme des voies facilitant l'accès à l'emploi par la suite (Van de Velde, 2012).

Au Québec

TABLEAU 5.4

Mesures phares et principaux acteurs dans le secteur de l'éducation au Québec

- Rapport Parent (1960) : instauration du ministère de l'Éducation incluant une direction de l'enseignement supérieur
- *Loi sur l'Université du Québec* : Réseau de l'Université du Québec (réseau d'universités publiques autonomes qui sont situées dans plusieurs villes de la province [depuis 1968])
- Gel des droits de scolarité de 1994 à 2007
- Dispositif comptable et réglementaire relatif aux subventions de l'État (a changé plusieurs fois au cours de la période)
- Annonce d'une hausse des droits de scolarité de 75 % sur cinq ans (2011)
- Bureau de coopération interuniversitaire (2013), sur approbation et évaluation des programmes
- ***Par rapport au cas français, grande autonomie des universités***

1. [En ligne] controverses.minesparis.psl.eu.

L'histoire du mouvement étudiant québécois est très liée à l'histoire nationale du pays. De ce point de vue, la mise en place du réseau de l'Université du Québec dans plusieurs régions de la province à la fin des années 1960 a pour objectif explicite de permettre à la population francophone d'accéder aux études supérieures afin de rattraper son retard sur les autres provinces. En 2012, encore 50 % de la population étudiante des premiers cycles sont des primoétudiants, c'est-à-dire, les premiers de leur famille à accéder à l'université. Dans cet esprit, la question de l'accessibilité a toujours figuré au centre et au cœur du développement de la politique aux études supérieures, au moins jusqu'aux années 2000. Vouloir y toucher (comme en 2012), c'est là aussi franchir une ligne rouge pouvant entraîner des conséquences politiques importantes, comme la chute d'un gouvernement (ici le gouvernement libéral). D'autres facteurs ont toutefois été relevés par les personnes rencontrées en entrevue, comme la place particulière des cégeps dans le paysage étudiant québécois, ce qui expliquerait partiellement le dynamisme de son mouvement étudiant. Les formations générales au cégep, surtout en arts, sciences sociales et humaines, ont d'ailleurs été des viviers importants de formation au militantisme (comme le Cégep de Saint-Laurent ou le Cégep du Vieux Montréal). Ces lieux ont représenté des châteaux forts de la mobilisation en 2005 et 2012, entre autres.

Plus précisément, la période allant de 1956 à 1968 a façonné le type de revendication du mouvement jusqu'à aujourd'hui. Elle a aussi déterminé les deux principaux segments du mouvement, l'un étant plus enclin à la coopération avec l'État tandis que l'autre est plus combatif et contestataire.

Si, avant 1956, les associations étudiantes québécoises étaient essentiellement considérées comme un lieu de formation corporatiste pour les futures élites, elles se sont progressivement politisées et ont organisé la première grève étudiante de l'histoire du Québec en 1958. Cette manifestation d'une journée a rapidement démontré les limites de la mise sur pied d'une campagne politique nationale sur la seule base des associations locales (Bélanger, 1984 : 8). À cette époque, le financement des associations étudiantes provient d'ententes conclues avec les écoles en échange de services aux étudiants (Lajoie et Gamache, 1990). Les associations étudiantes sont officiellement reconnues par les écoles, mais pas par le gouvernement provincial du Québec. En 1963, les trois associations étudiantes

des universités francophones créent la première association provinciale, l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) (Leduc, 2010).

La période 1960-1968 se caractérise par une intense période réformatrice appelée la Révolution tranquille, soutenue par une « idéologie participative » (Rioux, 1968) qui veut inclure les acteurs dans le processus décisionnel (Bélanger, 1984: 15). Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement provincial organise une consultation publique, la Commission Parent, dans l'espoir de favoriser un meilleur accès à l'enseignement supérieur pour la majorité francophone (Corbo et Couture, 2000). Les dirigeants de l'UGEQ sont alors impatients de participer à ces nouvelles instances et de s'allier à un premier ministre qui avait promis la gratuité scolaire à tous les niveaux lors des élections de 1960. La fondation du premier ministère de l'Éducation en 1964, l'ajout d'un grade unique avant l'université en 1967 (le cégep) et la création de nouveaux programmes universitaires permettent de doubler le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur en seulement quatre ans (1964-1968) (MELS, 2009). Cette priorité accordée à l'éducation entraîne un problème structurel dans le système d'éducation, puisque les universités francophones refusent 4 000 candidats en raison d'un manque de capacité (Bélanger, 1984). Cela suscite l'indignation dans les rangs des jeunes cégépiens qui, inspirés à la fois par Mai 68 en France et par le mouvement Free Speech de Berkeley, décident d'occuper leurs écoles pendant plusieurs semaines à l'automne 1968 (Theurillat-Cloutier, 2017). Cette première période marque profondément la politique étudiante québécoise. La revendication d'accessibilité reste primordiale pour le mouvement jusqu'à la grève de 2015, la seule ne tournant pas autour de cette question dans la période étudiée. Cette orientation particulière explique également les liens privilégiés entre de nombreuses associations étudiantes et le mouvement nationaliste québécois.

C'est de 1969 à 1982 que l'émergence de la branche combative se confirme. En 1969, l'UGEQ est dissoute, accusée d'être trop bureaucratique et pas assez contestataire. À cette époque, plusieurs syndicats, notamment dans le secteur de l'éducation, commencent aussi à adopter une approche plus conflictuelle avec l'État en s'engageant dans le « syndicalisme de combat » (Piotte, 1977). Ces syndicats vont fortement influencer la trajectoire du mouvement étudiant, qui voit dans cette nouvelle approche un bon moyen de concilier la défense des intérêts de ses membres et la promotion de positions politiques tranchées. La pre-

mière association étudiante provinciale fondée sur ces principes est l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ), née en 1975. Des années 1970 à aujourd'hui, la tension entre la branche lobbyiste/coopérative et la branche combative du mouvement étudiant n'a jamais été résolue et a structuré la dynamique entre les associations étudiantes.

Tout au long des années 1970, le mouvement étudiant québécois évolue autour d'un enjeu national principal : l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Au cours de cette décennie, le mouvement nationaliste québécois (dont le Parti québécois) se développe et accède au pouvoir en 1976. Il s'allie à certaines branches du mouvement étudiant qui entretiennent alors, plus que jamais, deux relations distinctes avec l'État : l'une privilégiant la coopération et le compromis tout en s'appuyant sur un répertoire de lobbyistes, et l'autre se focalisant davantage sur la défense des intérêts des étudiants.

Durant la période ici considérée, ces deux pôles s'ancrent dans l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ ; devenue brièvement la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante [CLASSE] à l'occasion de la grève de 2012) pour le pôle combatif, ainsi que la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) pour le pôle plus réformiste. Ils développent des revendications distinctes, mais qui se groupent sous le même thème de l'accessibilité des études (notamment en 2005 et 2012).

Lors de l'adoption du budget 2004-2005, le gouvernement libéral, au pouvoir depuis 2003, annonce une réforme du régime d'aide financière aux études. Il s'agit d'augmenter la limite d'endettement des étudiants et de convertir 103 millions de dollars de bourses en prêts étudiants. L'ASSÉ réagit en premier : elle revendique notamment l'annulation de la réforme du régime d'aide financière et l'abolition de la compression aux bourses. La FEUQ et la FECQ, pour leur part, sont prêtes à négocier avec le gouvernement pour trouver un arrangement ; elles ne demandent donc pas une annulation pure et simple.

Dans son budget du printemps 2010, ce même gouvernement annonce que les droits de scolarité des étudiants universitaires seront augmentés de 30 % pour la session d'automne 2012. Historiquement, ces droits avaient été maintenus bas au Québec pour permettre à la majorité francophone de rattraper le niveau de fréquentation universitaire observé dans le reste

du Canada. Après cette impulsion initiale, cependant, de nombreux gouvernements différents ont tenté – parfois avec succès – de les augmenter. Ces hausses ont souvent été contestées par des grèves étudiantes tendant à se terminer par un compromis entre les syndicats étudiants et le gouvernement. L'augmentation annoncée en 2012 représente une nette rupture par rapport à la position antérieure, ce qui aurait pratiquement mis fin au régime de coûts des études peu élevés dont bénéficie le Québec en comparaison des autres provinces.

Cette annonce précoce donne presque deux ans aux étudiants pour se préparer à lutter contre la hausse. Ce sera la troisième grève étudiante en moins d'une décennie contre une augmentation du coût de l'enseignement supérieur impliquant le même ensemble d'acteurs. Les associations étudiantes s'allient alors à de nombreux syndicats de travailleurs, à des organisations du secteur communautaire autonome et à plusieurs intellectuels de gauche. Les partis d'opposition sont divisés sur la question : la Coalition avenir Québec (CAQ) appuie le gouvernement, tandis que le Parti québécois (PQ) et Québec solidaire (QS) appuient les étudiants. Bien que la mobilisation soit de nature défensive et qu'elle soit déclenchée par l'annonce du gouvernement, les associations étudiantes formulent deux principales revendications concurrentes : la FEUQ et la FECQ demandent que l'augmentation des droits de scolarité soit limitée à hauteur de l'inflation, tandis que des associations plus radicales (ASSÉ) visent le gel de ces droits dans la perspective d'une future éducation gratuite. Cette revendication possède une longue histoire dans la province : promise par le Parti libéral lors des élections de 1960 et 1966, elle figure dans le rapport Parent publié en 1964 et constitue une revendication historique des associations étudiantes radicales depuis leur création au milieu des années 1970. La grève étudiante de 2012 devient la plus grande mobilisation de l'histoire de la province. Elle dure environ six mois et pousse le gouvernement à déclencher des élections générales. Le gouvernement péquiste nouvellement élu fixe les augmentations de droits de scolarité pour suivre l'inflation.

On note tout de même, vers la fin de la période, certaines transformations des revendications dans le cas québécois en lien avec l'histoire militante plus large de la province. La grève étudiante de 2015 est unique dans l'histoire du mouvement étudiant québécois puisqu'il s'agit de la première tentative de grève nationale sur des questions non directement liées à l'éducation. Le mouvement se mobilise contre les mesures d'aus-

térité du nouveau gouvernement libéral, désormais dirigé par Philippe Couillard, et contre tout type d'exploitation des hydrocarbures. À cette époque, des discussions sur la levée du moratoire interdisant le forage de puits de gaz et de pétrole de schiste sont en cours dans la province, ainsi que le projet de construction d'un pipeline pour transporter le pétrole extrait des sables bitumineux de l'Alberta.

Les dirigeants de 2015 planifient de fusionner une grève étudiante avec une grève des travailleurs du secteur public. En tant que telle, la revendication anti-austérité doit servir de point de ralliement entre ces deux groupes qui ne partagent pas vraiment de revendications bien définies, mais qui ont quelques différends avec le gouvernement libéral et ses compressions dans les dépenses publiques.

Les leaders de ce mouvement créent un groupe, appelé Comité Printemps 2015, dont l'objectif est de faire le lien entre les associations étudiantes, leurs membres, les citoyens mobilisés dans d'autres secteurs d'activité, notamment l'éducation, ainsi que les employés et les responsables syndicaux du secteur public. Conçu avant tout comme un espace de coopération entre réseaux informels, le Comité Printemps 2015 maintient son niveau d'organisation officielle au minimum. Le comité principal ne possède aucun règlement et ne met en place aucun mode de prise de décision officielle. D'autres sous-comités sont créés (médias, mobilisation, bien-être, etc.), fonctionnant de manière autonome sans avoir explicitement à rendre des comptes au comité principal. Une fois la grève étudiante commencée, le lien avec les associations étudiantes nationales et avec les syndicats de travailleurs périclité rapidement, puis le Comité Printemps 2015 est en quelque sorte considéré comme le responsable de la mobilisation. Son manque de structure entraîne une désaffection rapide de ses comités.

Comme le précise un de nos répondants, bien que la thématique de la lutte contre l'austérité apparaisse nouvelle en 2015 pour le mouvement étudiant, elle s'inscrit dans l'histoire militante de la province :

Le discours sur la marchandisation, c'est quand même un discours qui est hérité aussi du mouvement altermondialiste, justement à l'idée de la marchandisation du vivant, la marchandisation de l'eau, comme ça s'est passé dans le Sud, mais là, dans le cadre de l'éducation. J'ai l'impression qu'à partir de 2005, on est passé de la critique des instances transnationales comme au début des années 2000 au Québec, avec la ZLÉA [Zone de libre-échange des

Amériques], à une lutte plus concrètement sur les universités ici, mais en reprenant un discours critique, justement de l'altermondialisme. Je dirais que le discours sur la marchandisation de l'université dès 2003 s'est présenté en 2005 pendant la grève. C'était déjà présent et c'était justement le retour au cadre local, à l'État-nation. Je l'appelle retour à l'État-nation, mais c'est un retour à l'adversité de l'État au lieu de l'adversité des instances transnationales. (ÉQ5)

C'est dans cette lignée que s'inscrivent les mobilisations étudiantes de 2015, où l'enjeu de la marchandisation de l'éducation, présent dans les politiques néolibérales décidées par le gouvernement de Philippe Couillard, s'inscrit en force dans les réflexions étudiantes qui tentent de porter une mobilisation sociale plus large que la stricte lutte des droits de scolarité. On peut d'ailleurs se demander si les mobilisations étudiantes de 2019 et après, autour des enjeux de changements climatiques, ne sont pas aussi partie prenante de cette transformation du mouvement, plus enclin à sortir des revendications traditionnelles d'accessibilité aux études supérieures (Dufour et Dupuis-Déri, 2023).

D'où viennent les tactiques ?

Les principales tactiques utilisées sont les manifestations et la grève dans le cas du Québec, ainsi que les blocages et les manifestations dans le cas français. Plusieurs dimensions participent à cet état de fait, dont les éléments peuvent varier d'un cas à l'autre selon certains aspects étant plus propres à chaque contexte national. En revanche, la répression par les forces de l'ordre, particulièrement intense dans la période considérée, joue un rôle dans les deux sociétés pour modeler la forme et l'intensité des tactiques du mouvement. Par ailleurs, les dimensions internes au mouvement, comme ses modes traditionnels de prise de décision, jouent également sur les choix stratégiques.

En France : des grandes manifestations aux blocages et aux occupations

Dans le cas français, le poids et l'influence variables des organisations formalisées dans les coordinations nationales et locales, lesquelles sont créées de manière temporaire au moment des grandes mobilisations, participent de la popularité des tactiques de blocages. De même, le niveau

très élevé de répression policière en manifestation contribue à rendre les blocages au sein des universités équivalents à une tactique de repli dans des lieux offrant (potentiellement) une plus grande sécurité aux manifestants. Finalement, les dynamiques internes au mouvement facilitent (ou non) la reproduction des savoir-faire militants.

Les organisations dans les coordinations

Selon plusieurs de nos répondants, le poids relatif des organisations étudiantes formalisées comme l'UNEF dans les coordinations nationales créées au moment des grandes mobilisations a changé au cours de la période. Les coordinations nationales regroupent des coordinations de délégués issus d'assemblées générales universitaires.

Ce qui a peut-être changé, c'est que le poids des organisations dans les coordinations nationales est moins important, je trouve, depuis une petite dizaine d'années... Moi, j'ai vu la différence entre 2010, on me disait « oui, les coordinations sont noyautées par les syndicats, par les partis politiques, etc. », et moi, j'ai vu en 2016 et même en 2017 des organisations plus faiblardes... D'un côté, les organisations en prennent un peu moins le contrôle parce qu'elles y voient moins d'intérêt et de l'autre côté, elles ont moins les capacités d'en prendre le contrôle. (ÉF16)

Une des conséquences de ce changement est que les étudiants autonomes et non affiliés ont été en mesure d'imposer des formes d'automobilisations, relativement éloignées de ce que l'UNEF avait l'habitude de faire, lors des assemblées générales locales où militants affiliés et non affiliés se côtoyaient. Plusieurs des blocages locaux d'universités sont liés à cette structuration particulière des mobilisations étudiantes lors des conflits répertoriés.

On note également, dans certains discours recueillis, une forme de dépendance au sentier dans le choix des tactiques. Ainsi, cet ex-président de l'UNEF à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris nous explique :

Il y a aussi le fait que c'est quelque chose qui se faisait chaque année et qu'il y avait la volonté une année de pas bloquer parce que ça aurait donné l'impression que c'était moins grave cette année-là que l'année précédente, en fait. Donc, il y a un peu l'histoire des degrés de mobilisation et le fait que si pour ce niveau d'augmentation de frais d'inscription, on a bloqué l'année dernière, vu que c'est le même pourcentage d'augmentation cette année, l'augmentation, en fait, quel que soit le pourcentage, on garde la même modalité d'action. (F2)

C'est comme si le blocage appelait, par la suite, le recours à d'autres blocages afin de ne pas apparaître moins déterminé aux yeux de l'administration universitaire.

Ce recours aux blocages et aux occupations par la frange la plus combative du mouvement (de plus en plus constitué par les factions autonomes) se situe très loin des modes d'action valorisés par la FAGE, aujourd'hui première organisation étudiante représentative et reconnue par l'État. La division au sein du mouvement étudiant s'en trouve donc accentuée.

Le rôle de la répression

Les mouvements étudiants et les mouvements de jeunes ont traditionnellement connu une forte répression de la part des forces de l'ordre et des pouvoirs publics en France. Les travaux sur l'épisode mythique de mai 1968 en font foi (Côme et Morder, 2009). Néanmoins, entre 2006 et 2016, il semble que les modes de gestion de l'ordre ont changé, ayant aussi des répercussions sur les tactiques choisies lors des mobilisations.

Mais effectivement, il y a aussi ce lien qui se fait sur la question de la répression, notamment en 2016, c'est vrai que ça nous a beaucoup surpris, le niveau de répression dans les cortèges. Ce qui pour des gens qui travaillent sur les quartiers populaires, ils ont dit que c'est en fait la même répression, juste qu'on n'est pas habitué en tant que blanc bourgeois du centre-ville d'être gazé en sommation, d'être arrêté massivement avec des contrôles d'identité humiliants, etc. Alors que ces pratiques, elles ont toujours existé en fait. Mais elles ne s'appliquaient pas à ces populations-là. Donc après, là-dessus, je pense que les CRS [compagnies républicaines de sécurité] dans les universités, c'est aussi dans un contexte de la répression des mouvements sociaux, de la récrimination des mobilisations. (ÉF17)

Comme le souligne notre répondant, la répression du mouvement étudiant en France s'inscrit dans le contexte plus large de la répression militante, bien documentée dans la littérature spécialisée (Filleule et Jobard, 2021). Néanmoins, dans le cas du mouvement étudiant, elle a contribué à produire certains effets sur les tactiques choisies.

Selon la législation qui remonte au Moyen Âge, la franchise universitaire implique que les forces de l'ordre n'ont pas le droit de rentrer dans l'université, sauf si le président leur en donne l'autorisation. D'une certaine manière, tant que les mobilisations étudiantes se passent dans l'université, elles sont protégées ou, en tout cas, elles risquent moins la répression.

Jusqu'à récemment, il était en effet difficile pour un président d'université de donner l'autorisation d'évacuer son université, pour des questions d'image et d'opinion publique. En parallèle, l'assiduité est comptabilisée dans l'évaluation étudiante au premier cycle; pour que personne ne soit pénalisé, il est donc nécessaire de bloquer complètement les activités universitaires sur le campus.

À partir du conflit concernant la LRU (2008-2009), les choses ont commencé à changer et plusieurs présidents d'université ont donné des ordres d'évacuation, parfois de manière très coordonnée (en 2009 et 2016 notamment). Selon un de nos répondants :

À Paris, finalement, il n'y a que l'EHESS [École des hautes études en sciences sociales] qui a réaffirmé la question de la franchise de l'université, en disant non, les CRS ne rentrent pas. À Nanterre, c'est systématique. La menace première, c'est voilà, on va vous évacuer. Donc, il y a quelque chose qui change dans ce mouvement étudiant. (F14)

Pour une autre de nos personnes interrogées, la popularité croissante des occupations (pas juste des blocages) résulte aussi du manque de savoir-faire des étudiants quant au fonctionnement des assemblées générales et à leur animation nécessaire, puisqu'ils n'ont pas vraiment eu d'occasions de se mobiliser entre 2010 et 2016. Cela constitue la plus longue période depuis la fin des années 1960 sans grande mobilisation étudiante.

Donc, il y a eu des transmissions, c'est-à-dire que clairement, il y a des doctorants qui ont expliqué comment faire une AG [assemblée générale], comment organiser les choses, mais malgré tout, c'était une population tellement nouvelle et un champ de forces différentes, à savoir que l'UNEF est minoritaire et qu'effectivement, il y a une montée en puissance de ceux qui sont hors des organisations, mais alors pas du tout apolitiques, des autonomes, c'est-à-dire à la gauche de tous les autres, mais qui refusent le monopole des organisations. Avec tous ces changements, le répertoire d'action a changé un peu. Donc, il y avait encore les mêmes formes, c'est-à-dire assemblées générales, manifestations et occupations, mais d'une part, c'était beaucoup plus des occupations que des blocages, c'est-à-dire qu'ils restaient sur place la nuit et ils ne sortaient pas. Ils étaient tellement occupés à faire l'occupation qu'il y avait très peu de gens dans les manifs. Qui du coup est une vraie différence avec le CPE [contrat première embauche], qui était des manifs monstres. Alors, c'est aussi à lier au changement dans le maintien de l'ordre, hein, c'est-à-dire qu'il est beaucoup plus dangereux d'aller en manifestation, il y a des arrestations. (F15)

Il est très difficile de savoir comment se prennent les décisions d'évacuation pour chaque cas (y a-t-il un ordre venu du gouvernement?) et comment se négocie la gestion des mobilisations entre le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Intérieur et les préfetures. Il est probable que les situations varient et plus de données sont nécessaires pour répondre à ces questions. Néanmoins, à un niveau plus général, l'explication du changement dans la gestion de l'ordre des mobilisations étudiantes est liée en partie à la transformation progressive de la gestion universitaire et à l'introduction de nouveaux pouvoirs pour les présidents d'universités au niveau local.

La formation interne au militantisme et la capacité de mobilisation

Au sein de l'UNEF, la formation militante est centrale. Un de nos répondants l'indique :

Et puis on militait avec elle, on les aidait à construire, à recruter des nouveaux militants, à mener les campagnes, à mener leurs négociations, il y avait un enjeu de formation qui est assez fort. En général, les membres du bureau national avaient un peu plus d'expérience dans le militantisme étudiant et donc, ils faisaient passer cette expérience, ils transmettaient cette expérience aux militants d'AGE [assemblées générales extraordinaires], qui étaient plus jeunes en général. (F4)

Au sein de la FAGE également, la formation des membres est considérée comme une activité prioritaire :

Le pilier d'une organisation comme la FAGE, c'est toujours le cas d'ailleurs dans les organisations syndicales, mais encore plus dans une organisation comme la FAGE où t'as des jeunes qui arrivent, ils vont s'engager un an, si jamais ils prennent des responsabilités au niveau de leur fédération au niveau national, ils vont rester max deux ans, si tu les as pas formés, c'est difficile. Puis aussi de les convaincre de qui on est à la FAGE, quelles sont nos valeurs. Donc, la formation, les week-ends de formation qui étaient organisés, les fameux WEF [week-ends d'échanges et de formation], les Assoliades qui étaient les universités d'été, les congrès. Les congrès, les deux tiers du temps, c'était de la formation. Donc, en fait, le trois quarts du boulot, c'était de la formation et le reste, c'était le débat politique entre jeunes qui ont décidé de s'organiser et de mener une organisation ensemble quoi. (F8)

Mais c'est le travail quotidien de mobilisation qui apparaît central pour comprendre pourquoi et comment une mobilisation se développe. Selon

un des anciens présidents de l'UNEF, à propos de la mobilisation autour de la loi Travail :

Par exemple, si on prend la loi Travail, la loi El Khomri, qu'est-ce qui a fait l'alerte, c'est la mobilisation sur les réseaux sociaux. Donc, la pétition qui a été lancée par Caroline de Hass et Sophie Binet de la CGT qui faisait déjà énormément de signataires, qui n'était pas encore au million, mais ça prenait très, très fort. Des youtubeurs aussi qui avaient lancé le #On vaut mieux que ça ; du coup, t'as plein d'étudiants qui se sont rassemblés, qui ont fait des argumentaires contre la loi Travail et des vidéos qui ont beaucoup tourné sur les réseaux sociaux. Et en gros, nous, à partir de ces deux éléments-là, une pétition en ligne qui marche beaucoup, des vidéos YouTube qui tournent énormément, on a fait l'analyse qu'en fait, il est en train de se passer quelque chose et qu'il fallait que l'organisation syndicale embraye si on voulait que la mobilisation virtuelle devienne une mobilisation sociale dans la rue. [...] Ensuite, il y a le début de l'activité militante sur le campus. Je sais pas si on t'a déjà un peu expliqué l'activité militante classique du militant de l'UNEF sur le campus, tu distribues le tract à l'entrée du campus, tu fais le tour des amphis au début des cours pour faire les interventions, trois, cinq, dix minutes ça dépend quand les profs te laissent parler pour dire à quel point il faut se mobiliser, que cette loi, elle est horrible. Et puis après, le bouton de veste, on appelle ça, c'est que le reste de la journée, tu croises les étudiants dans les couloirs, tu les prends et pendant cinq minutes tu vas dire : « T'as vu le tract ? » Tu discutes avec eux. Et donc ça, cette machine du temps qu'il faut mettre en ordre de bataille [...] on arrête de distribuer nos tracts sur les élections étudiantes et maintenant, on se concentre sur les tracts de la loi Travail et sur la date de mobilisation début mars qu'on a fixée avec les organisations de jeunesse. (F4)

Autrement dit, le travail militant quotidien nécessaire pour mettre en route une mobilisation, et encore plus pour faire croître son étendue, est primordial. Si ce travail est réalisé par des réseaux moins dotés en ressources, il y a de fortes chances qu'il soit plus difficile à accomplir. La situation québécoise est de ce point de vue similaire : les mobilisations de 2005 et 2012 ont bénéficié de la machine mobilisatrice étudiante que constituent les associations et fédérations étudiantes, alors que celle de 2015, organisée à côté de ces structures étudiantes, a été plus limitée.

Au Québec : la grève étudiante générale illimitée

Les grèves étudiantes représentent l'action contentieuse la plus importante du répertoire des étudiants québécois. Elles ont un double objectif. Le

premier est d'exercer une pression sur les établissements d'enseignement supérieur et le gouvernement du Québec, tous deux vulnérables aux stratégies de non-participation. Le coût économique de la reprise complète d'un semestre d'études est tout simplement trop important pour laisser les étudiants en grève échouer à leurs cours. La seconde est d'accorder aux étudiants beaucoup de temps libre pour organiser d'autres actions contestataires et y participer. Les grèves étudiantes suivent le modèle de la grève syndicale des travailleurs, laquelle est très réglementée par le droit du travail. La grève étudiante n'est pas encadrée par la législation, et se déploie vraiment par le rapport de force créé avec les institutions universitaires et le ministère de l'Éducation. On peut d'ailleurs penser que si le gouvernement provincial venait à légiférer à son sujet (ce qui a été débattu en 2012), cette tactique risquerait de perdre de sa force de frappe, tout comme le droit de grève a été une arme à double tranchant pour les salariés (Petitclerc et Robert, 2018).

Cela explique comment les étudiants ont pu organiser littéralement des centaines de manifestations en 2012, mais aussi, dans une moindre mesure, en 2005. En 2012, les plus grandes d'entre elles ont eu lieu le 22 de chaque mois à l'initiative de la CLASSE. Toutefois, la majorité des autres manifestations ont été organisées localement, soit par des associations étudiantes locales, soit par des groupes d'affinité grandement aidés dans le processus par la rapidité des médias sociaux.

La troisième action litigieuse la plus utilisée a été les blocages. Notre analyse événementielle (PEA) a dénombré 62 blocages en 2012, la plupart d'entre eux visant à perturber les activités économiques, les activités de l'administration publique ou les deux lorsqu'ils ciblaient des entreprises publiques.

En 2012, le niveau de mobilisation est resté élevé tout au long de la grève avec, selon le PEA, une moyenne de 150 000 étudiants mobilisés en moyenne et un pic de 300 000 sur plus de 6 mois. Trois manifestations ont compté plus de 100 000 participants, ce qui les classe dans le palmarès des quatre plus grandes manifestations de l'histoire de la province sur la période considérée. À la différence d'autres conflits étudiants où les syndicats sont les principaux alliés du mouvement, la contestation étudiante de 2012 a été rejointe par une contestation populaire. Après l'adoption du très répressif projet de loi numéro 12 visant à étouffer la grève, de nombreux citoyens sont sortis de chez eux en tapant sur des casseroles tous

les jours à 19 heures. Beaucoup ont alors rejoint les manifestations nocturnes et ont subi la répression de la police, principalement sous la forme d'arrestations massives.

Les modes de prises de décision au sein des associations étudiantes : les AG et la structuration du mouvement étudiant

En 2005, comme en 2012, les trois principales associations nationales d'étudiants mènent le combat. D'une part, la FEUQ pour les étudiants universitaires et la FECQ pour les étudiants du cégep sont des organisations sœurs qui utilisent principalement la présence médiatique et leurs contacts avec les partis politiques et le gouvernement pour favoriser leur influence. En revanche, l'ASSÉ a une approche plus directe, souhaitant garder ses contacts avec le gouvernement au minimum et seulement lors des épisodes de mobilisation. Toutes ces organisations sont constituées de membres d'associations étudiantes locales. Bien que leurs structures internes diffèrent, tous ces groupes prennent des décisions importantes au cours d'assemblées officielles de membres qui élisent leurs représentants.

Au Québec, les associations étudiantes locales sont très importantes pour deux raisons principales : elles sont les bénéficiaires des cotisations des étudiants, et leurs assemblées générales peuvent voter des grèves. En tant que telles, elles peuvent assez facilement changer d'affiliation si elles ne sont pas satisfaites de l'orientation prise par leur association nationale. Certaines associations locales préfèrent également rester non affiliées.

En 2005, lors de son congrès de janvier, les associations membres de l'ASSÉ ainsi que les associations non membres présentes forment la Coalition de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante élargie (CASSÉE) pour coordonner la grève générale illimitée (GGI). Acteur important de la mobilisation, la CASSÉE sera néanmoins exclue des négociations avec le gouvernement. C'est également à cette époque que le carré rouge est adopté comme symbole des conditions précaires étudiantes.

En 2012, afin de fédérer les associations non affiliées pour la durée de la grève, l'ASSÉ crée la CLASSE qui prend une importance centrale durant le conflit par le simple fait du nombre d'étudiants en grève qu'elle représente. En bref, la grève doit se poursuivre jusqu'à ce que la CLASSE en décide autrement. La CLASSE possède ses propres comités, dont un

comité média où les porte-parole sont mandatés pour relayer les décisions du congrès. Il y a également un comité permanent des femmes, un comité du journal et un comité de mobilisation. Bien que certains groupes d'affinité d'étudiants aient influencé la grève, principalement en critiquant les actions des associations nationales, ils ne fixeront jamais le programme du mouvement.

En 2015, la grève dure un mois et demi, rassemblant en moyenne quelques dizaines de milliers de grévistes, avec un pic à 130 000 le 2 avril 2015 (selon nos données du PEA). À la différence des conflits passés, il n'y a pas de massification de la contestation, qui demeure relativement circonscrite à quelques établissements universitaires et cégeps. Un de nos répondants précise :

Le gros problème de Printemps 2015, pourquoi on a fini par prendre autant d'initiatives, c'est que l'ASSÉ ne produisait pas de journaux et l'ASSÉ ne produisait pas de tracts. Donc, il n'y avait pas d'informations qui étaient faites. Je veux dire, la base de la mise en mouvement des gens, c'est de nommer les trucs et de diffuser justement ces trucs-là qu'on essaie de nommer [...]. Le Printemps 2015 était un espace de concertation de militants/militantes, mais il [le comité] savait très bien que ce n'était pas à nous de prendre des initiatives. C'est pour ça que tout ce qu'on espérait, c'est que l'ASSÉ nous récupère! Ce qui n'est jamais arrivé! (ÉQ5)

L'épisode de 2015, peu suivi par les étudiants et particulièrement réprimé, sonne le glas du mouvement étudiant tel qu'il était structuré sur l'ensemble de la période. Après 2016, c'est une tout autre configuration qui voit le jour, laquelle n'est pas encore stabilisée en 2025.

Le partage du travail militant entre les associations

La grande différence entre les mobilisations étudiantes de 2005 et de 2012 concerne la coordination (tacite) entre les trois grandes associations étudiantes. Très rapidement, dans le conflit de 2005, la CASSÉE se retrouve isolée parce que la FECQ et la FEUQ forment les seuls regroupements nationaux invités à la table des négociations avec le gouvernement, celui-ci refusant de reconnaître l'ASSÉ et la CASSÉE comme partenaires légitimes. En 2012, des tractations ont lieu en amont des mobilisations entre les regroupements nationaux afin de s'entendre sur des stratégies minimales d'action qui permettraient de conserver un front commun uni vis-à-vis du gouvernement et des médias. Même si aucune entente officielle n'est

signée, les représentants nationaux de la FEUQ et de la CLASSE en arrivent à un accord qui sera globalement respecté durant le conflit et qui servira, sans aucun doute, l'entièreté du mouvement. Cet ex-porte-parole de la CLASSE explique :

Le but de cette affaire-là, c'était d'organiser un rassemblement qui soit indépendant des structures de représentation nationales comme la FECQ et la FEUQ, entre autres pour parler directement aux exécutifs locaux. De cette façon-là, on s'assurait, on court-circuitait en fait l'état des fédérations étudiantes, puis on pouvait discuter avec des associations étudiantes locales dans le but de les rassembler pour les rallier à un plan de grève générale illimitée. La proposition que j'émetts à ce moment-là au congrès de l'ASSÉ, le but étant d'amener cette proposition au rassemblement national étudiant qui avait lieu un peu plus tard dans l'été, était la suivante : une clause de non-dénonciation. C'est-à-dire que chaque association étudiante s'engage à ne pas dénoncer les autres, mais aussi à ne pas condamner des actions que des gens font. Le but, c'était d'empêcher qu'admettons la FECQ puis la FEUQ disent : « On condamne le grabuge de cette manif-là ». Nous, en échange, on leur disait qu'on n'allait pas sortir dans les médias en disant : « La FEUQ, c'est des salauds ». La deuxième clause était celle de la non-négociation ou quelque chose du genre, c'est-à-dire qu'on refuse de négocier avec le gouvernement si le gouvernement n'invite pas l'ensemble des associations étudiantes à la table. Et la dernière clause, c'était la non-recommandation, c'est-à-dire que si on est à la table des négos, on va pas sortir dans les médias après les négos pour dire qu'on recommande une entente, on va attendre que les assemblées générales se prononcent. On disait : « Si vous acceptez ça, on a un terrain d'entente, on peut collaborer. » Essentiellement, en faisant ça, on leur faisait accepter le principe de la diversité des tactiques, on leur faisait accepter le principe de la démocratie directe, puis on empêchait l'exclusion de l'ASSÉ et la CLASSE des négociations. (ÉQ3)

Ces trois clauses seront respectées assez longtemps pour que le mouvement étudiant apparaisse uni aux yeux du gouvernement et dans la présentation des médias.

L'autre élément qui différencie les conflits de 2005, 2012 et 2015 concerne la place des alliés auprès des étudiants mobilisés.

La place des alliés : la gauche communautaire, syndicale et radicale

Au cours de la période 2005-2016, des liens forts, mais informels existent entre, d'une part, la FEUQ et la FECQ et, d'autre part, le PQ. Bien que ces liens améliorent le statut de ces associations étudiantes provinciales et

permettent à leurs dirigeants de se présenter comme candidats du PQ aux élections provinciales de septembre 2012, ils contribuent également à de nombreux conflits internes, et finalement à la dissolution de la FEUQ en 2015.

La branche combative du mouvement a historiquement cultivé des liens non pas tant avec les partis politiques – bien que cette tendance puisse changer avec la relation entre l'ASSÉ et le parti de gauche Québec solidaire (QS) depuis 2012 – qu'avec d'autres mouvements sociaux, notamment les mouvements syndicaux et communautaires. Ces alliances (historiques) ont eu plusieurs effets.

Les confédérations syndicales et les organisations communautaires ont apporté un soutien financier ponctuel aux mobilisations étudiantes ainsi qu'une aide à la mise en place de grandes coalitions multisectorielles. Par exemple, depuis 2009, les associations étudiantes font partie de la Coalition Main rouge, qui s'oppose à la privatisation des services publics et regroupe plus d'une centaine d'organisations de différents secteurs. En 2012, cette coalition a été très active pour soutenir les manifestations étudiantes et pour cadrer la lutte étudiante en matière d'intérêt général de la société, par opposition à la défense d'intérêts particuliers. Ces alliances permettent aussi aux syndicats et aux groupes communautaires d'exprimer leur mécontentement vis-à-vis du gouvernement par l'entremise du mouvement étudiant. Par exemple, en 2005, les employés du secteur public étaient confrontés à une négociation difficile de la convention collective avec l'État et leurs syndicats ont pleinement soutenu la grève étudiante afin d'exercer une certaine pression sur celui-ci. De même, en 2012, les syndicats du secteur public et les organisations communautaires ont utilisé la mobilisation massive des étudiants pour exprimer leur mécontentement face aux compressions budgétaires récemment annoncées dans les services publics et dans le financement du secteur communautaire.

Ces alliances entre la branche combative du mouvement étudiant, les groupes communautaires et les syndicats ont entraîné des répercussions sur l'efficacité des mobilisations étudiantes et leur capacité à porter des revendications plus larges. Elles représentent également une voie pour les étudiants militants qui peuvent ainsi poursuivre d'autres types d'engagement après leur parcours scolaire. En effet, les travaux d'Allard suggèrent qu'un nombre important de militants impliqués en 2012 ont poursuivi

leur engagement dans les milieux communautaires et dans les milieux syndicaux, participant activement au renouvellement de ces derniers (Allard et Dufour, 2022).

[En 2012] Il y avait un consensus au sein de l'ASSÉ sur le fait que c'était important de créer les liens les plus larges possibles avec les autres mouvements sociaux, beaucoup plus qu'au sein des fédérations étudiantes, qui sont plus dans une approche de type corporatiste, disons, faut pas nécessairement le voir d'un point de vue péjoratif, eux, ils défendent les intérêts étudiants. Ils ne se disent ni à gauche ni à droite, ils se disent pour défendre les intérêts étudiants. C'est une organisation sectorielle. C'est ça la différence, l'ASSÉ est une organisation progressiste qui s'affiche comme telle. Donc, il y a une analyse sociale, une analyse politique large qui fait en sorte que la nécessité d'avoir des liens avec d'autres mouvements sociaux, comme le logement social, [le] mouvement des femmes, [le] mouvement des sans-emploi, [le] mouvement des sans-papiers, tout ça, c'est acquis. (ÉQ12)

En février 2012, au début de la grève, la Coalition Main rouge a d'ailleurs organisé une action de blocage à la tour de la Bourse, laquelle est généralement considérée comme le point de départ du Printemps érable de 2012. De même, c'est en 2012 que la coalition Profs contre la hausse a joué un rôle central de soutien à la mobilisation étudiante.

Au départ (février, je crois), on était comme quatre, cinq ou six personnes et on a envoyé un premier courriel d'invitation à une rencontre, avec des bases assez claires, d'agir comme profs pour soutenir les revendications étudiantes. La première rencontre a été annoncée, je pense, à six jours d'avis, puis c'était à mon cégep, puis y avait une centaine de profs qui étaient là. C'était des anciens de 2005, des anciens du Sommet des Amériques, c'était comme des retrouvailles. Le monde rentrait et disait: «Hey salut, ça fait longtemps, comment ça va?» Il y avait un côté un peu vieille gang qui reprend du service. Le monde, c'était tout de suite le couteau entre les dents, on a fait une heure, une heure et demie de discussion, après ça, on s'est séparé en ateliers, puis on est sorti de là et y avait déjà un projet de vidéo, un projet de manif, un projet de lettre. C'était parti... (ÉQ9)

Néanmoins, les liens avec le milieu syndical sont plus ambigus. Alliées traditionnelles, les centrales syndicales ont aussi joué un rôle (paternaliste) de grand frère en 2012 en voulant organiser une négociation avec le gouvernement, entente ensuite rejetée par les étudiants. À cause des contraintes propres au milieu syndical, il est rare que les étudiants puissent compter sur une mobilisation des syndiqués lors d'une GGI (un

peu comme le mouvement communautaire a des liens d'amour-haine avec les syndicats) (Dufour, 2019). En revanche, ceux-ci représentent des alliés précieux sur le plan des ressources matérielles, autant par l'aide financière directe qu'ils peuvent fournir que par leurs tribunes médiatiques où ils peuvent publiquement soutenir les luttes étudiantes.

Ça, pour moi, c'est un autre moment où on voit un écart de culture politique entre une entente qui a été créée par le gouvernement et les organisations syndicales, qui est typique de la concertation syndicale contemporaine, c'est-à-dire une espèce d'appareillage de chiffres pour contourner la question idéologique, en disant « on va compenser la hausse des frais par une baisse des frais afférents, mais dans le fond, ça va être une forme de report pas un moratoire, pis là il va y avoir un comité », typique de ce qu'est en train de devenir le syndicalisme, massivement rejeté par les étudiants. En disant ça, c'est une patente à gosses, ça répond absolument pas à nos demandes, pourtant c'est très clair, nous ce qu'on demande, c'est pas de hausse des frais de scolarité, et on ne veut pas une espèce de patente, on veut une réponse claire à nos demandes. [...] D'ailleurs, le fait que, ça, c'est intéressant, le fait que les organisations syndicales, l'attitude des organisations syndicales en négociations, le fait qu'ils sont arrivés un peu en médiateur, qu'ils ont un peu forcé le jeu pour avoir une entente en proposant, en amenant des éléments de concertation qui ne correspondaient pas aux attentes du mouvement. (ÉQ12)

Jusque-là, ce sont plutôt les groupes de la gauche radicale, comme la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC), qui constituaient des alliés directs et qui ont joué un rôle important en 2005. La CLAC et l'ASSÉ sont d'ailleurs toutes deux issues des mobilisations altermondialistes organisées autour du Sommet des Amériques à Québec.

C'est sûr que l'ASSÉ a entretenu de façon informelle des liens avec des groupes de la gauche radicale. Moi-même, quand j'ai participé à l'organisation des manifestations contre le G20 à Toronto, y avait la CLAC qui avait été comme refondée à ce moment-là, moi j'y ai participé pas mal et puis j'ai participé à créer le RAG [Regroupement étudiant anti-G20]. Puis, quand on avait créé tout ça, c'était le RAG qui était allé chercher la majorité des fonds pour payer les bus de la CLAC parce qu'on avait un ancrage fort dans le mouvement étudiant, puis on est allé dans les assos étudiantes, on allait dans le congrès de l'ASSÉ et on disait : « Hey, invitez-nous dans vos AG, on a besoin de *cash* », puis là, on avait des assos locales qui nous donnaient 2000 \$ à chaque fois. (ÉQ4)

En 2015, après les expériences de la coalition Profs contre la hausse, les professeurs de plusieurs cégeps ont voté des grèves dites illégales, c'est-à-dire des grèves politiques qui ne concernaient pas leur convention collective directement, mais les compressions en éducation et dans d'autres secteurs de la société, comme la santé. Un de nos répondants, impliqué dans la coalition en 2015, le souligne : « On pensait qu'au printemps 2015, on pouvait défiger les velléités corporatistes des organisations, mais y avait plein de naïveté! » Le front commun syndical de 2015, formé entre les centrales syndicales pour le renouvellement des conventions collectives des secteurs publics et parapublics du Québec, n'a finalement pas rejoint le mouvement des étudiants du printemps 2015.

La répression

La littérature sur la répression des mouvements sociaux pointe dans deux directions : celle-ci pourrait avoir un *chilling effect* sur la mobilisation et les personnes militantes, ou les galvaniser (Wood et Fortier, 2016 ; Wood, 2014 ; Jämte et Ellefsen, 2020). Au Québec, la répression des forces de l'ordre (et de la sécurité privée au sein des universités) prend de l'ampleur dans le mouvement étudiant de 2012. Elle existait déjà auparavant, mais c'est en 2012 que l'intensité augmente avec des répercussions non seulement sur le conflit en temps réel (Ancelovici et Dupuis-Déri, 2014), mais aussi sur la suite des mobilisations.

En 2015, la première semaine, première manif-action, on se fait péter la gueule par le SPVM [Service de police de la Ville de Montréal] ; deuxième manif, on va à Québec et une personne qui se fait tirer dans la face directement. Je pense que la répression, c'était quelque chose qui était dur, qu'on a mal géré. Le fait que dès le début de la grève à l'UQAM [Université du Québec à Montréal], on expulse des gens, qu'on soit toujours un peu sur la défensive, que le gouvernement essayait d'interdire la grève en fait. Je veux dire, concrètement, à l'UQAM, ce qui s'est passé c'est : on ne reconnaît plus le droit des étudiants/étudiantes à faire la grève, on envoie des gardiens de sécurité et des caméras, on arrête du monde à l'avance en disant que ces personnes-là ont fait des vide-classes, c'est illégal, si vous continuez à faire grève, vous allez aussi vous faire arrêter... Il y avait un truc du genre, on recommence la grève de là où on avait arrêté en 2012. Nous qui avons vécu la grève de 2012, on est directement monté dans la tension, et même chose à l'université. Ça fait en sorte que dans le processus de politisation et d'accepter que le conflit existe, nous avons un problème, parce qu'on partait directement dans la

confrontation. Je pense que c'est un des trucs que le mouvement étudiant doit faire, de se dire que l'idée de faire grève et de lever les cours, c'est de rallier les gens d'abord et c'est pas de confronter les gens. Et ça, c'est une pratique qui doit être réapprise, mais que tant qu'il y a une répression comme ça, c'est dur d'enlever cette animosité-là. Ça a mis une augmentation de la tension, les gens pour faire la grève sont masqués, sont rentrés en mode de confrontation et une confrontation aussi avec les étudiants/étudiantes. Ça fait plus de 10 ans que je fais des grèves, mais un des trucs qui était nouveaux en fait, c'est que quand on faisait des levées de cours, les gens considéraient a priori les gens de classe comme des *scabs* et pas comme des gens à rallier. « Bonjour, on est en grève aujourd'hui, machin machin... » et essayer d'expliquer. (ÉQ5)

La répression du mouvement étudiant de 2012 s'est tenue dans la rue par les forces policières, mais aussi dans les universités (par les gardiens de sécurité et par les administrations qui ont prononcé des expulsions des organisateurs du mouvement). Elle a atteint un tel niveau de violence qu'elle a marqué les corps et les esprits non seulement des militants qui l'ont vécu, mais aussi de ceux qui ont suivi (Dufour, 2016). C'est comme si cette violence envers les étudiants mobilisés avait fini par paralyser le mouvement pour quelques années, le coût de la mobilisation devenant de plus en plus élevé pour les étudiants. Si, au moment des luttes étudiantes de 2012, la répression (notamment instaurée par l'État avec le vote d'une loi limitant grandement le droit à la manifestation) a paru jouer en faveur de la massification de la mobilisation, elle semble avoir eu à moyen terme des effets plus délétères sur le mouvement.

Le difficile post-2012 : la grève, la révolution, les élections

Mais là, y a beaucoup de gens pour qui ça a été un dur réveil de voir qu'aujourd'hui, si tu contribues à éroder assez un gouvernement et que ton rapport de force est tellement fort, ce n'est pas la révolution, c'est les élections. Et ça, oups, on n'avait jamais pensé que ça arriverait et on n'était absolument pas prêt à ça. Le débat ne s'était pas fait dans nos assemblées, des positions, on n'en avait pas, et là, on... et là, ça s'est retrouvé à être une guerre au niveau du congrès entre les différentes tendances parce qu'on n'avait jamais fait face à une conjoncture comme ça. On avait tellement été efficaces qu'on était pris au piège par notre stratégie, on l'avait poussée à ses limites et là, parce que, parce qu'il y avait un refus dogmatique de mettre le pied sur le terrain électoral, ça s'est arrêté là. Moi, je pense que ça ouvre un grand débat. Je doute fort que le mouvement étudiant soit capable, disons que la gauche étudiante soit capable d'avoir ce débat-là. C'est tellement un enjeu qui est miné, les

insultes fusent tellement rapidement dans les instances quand il est question de ces questions, que je doute fort que les leçons vont être apprises. (ÉQ12)

Comme on le voit dans cet extrait d'un des porte-parole de la CLASSE en 2012, la fin du conflit a été très difficile pour la branche combative du mouvement. Le gouvernement libéral de l'époque a mis un terme aux mobilisations en déclenchant des élections provinciales anticipées, un terrain où la CLASSE (et l'ASSÉ) refuse de participer. Dans plusieurs quartiers à Montréal, mais aussi ailleurs, des assemblées populaires ont tenté de ramener le débat hors du terrain électoral, mais sans succès sur le moyen terme. En 2015, un soubresaut révolutionnaire a bien été tenté, mais sans gain concret si ce n'est une répression accrue des militants. D'ailleurs, après 2015, les organisations étudiantes nationales entrent en pleine restructuration tant au niveau collégial qu'au niveau universitaire. Depuis, et hors de la période considérée, le Québec n'a pas connu de grève étudiante de grande ampleur.

Le mouvement étudiant reste perturbateur essentiellement en raison des actions et des stratégies de sa branche combative. La réticence de cette dernière à s'appuyer sur des tactiques de lobbying ainsi que son recours continu aux grèves et aux actions directes comme principaux modes d'action rendent difficiles les négociations avec l'État (Dufour et Savoie, 2014). Le conflit et la contestation deviennent donc plus prononcés lorsque la plupart des étudiants sont affiliés à une association combative. Les deux associations étudiantes de niveau provincial agissant davantage comme des groupes d'intérêt – la FEUQ et la FECQ – ont perdu de leur influence entre les pics de mobilisation de 2005 et 2012, tandis que la coalition combative de la CLASSE est devenue un acteur de premier plan dans le conflit de 2012 (Dufour et Savoie, 2014). De fait, alors que la grève de 2005 s'est terminée en trois semaines par un accord négocié entre le gouvernement, la FEUQ et la FECQ au détriment de la coalition combative de la CASSÉE, la grève de 2012 a duré six mois durant lesquels la branche combative du mouvement a rejeté toutes les offres du gouvernement.

Au-delà de ces causes conjoncturelles, des fondements institutionnels participent aussi à reproduire l'action disruptive des mouvements étudiants, et ce, tant au Québec qu'en France. Un détour par les régimes d'intervention publique nous permet de mieux appréhender ces causes « profondes » (Veyne, 1971).

Que produisent l'institutionnalisation et ses changements ?

L'évolution des régimes

Les régimes d'intervention publique se composent de trois dimensions : les lois et règles qui régissent le secteur, les discours dominants qui établissent le champ des possibles, ainsi que les espaces de représentation offerts aux groupes sociaux. Alors que ce sont surtout les discours et les espaces de représentation qui jouent dans les fondements institutionnels de la contestation dans le cas du logement, ce sont les dimensions de l'institutionnalisation des groupes, soit les politiques, les lois et les règles adoptées au sujet des associations étudiantes, et en particulier le financement de celles-ci, ainsi que les espaces de représentation de la gouvernance universitaire qui sont à prendre en compte dans le cas de l'éducation.

En France

L'institutionnalisation des associations étudiantes s'est faite en trois étapes : la première a reconnu les associations étudiantes comme fournissant des services publics aux étudiants ; la deuxième a reconnu leur rôle politique dans la vie universitaire ; et la troisième a formalisé le financement national des associations représentatives nationales.

L'histoire du mouvement étudiant français depuis le début du xx^e siècle est principalement celle de l'UNEF, qui se présentait et était considérée comme politiquement neutre. Cependant, après la Seconde Guerre mondiale, surtout pendant et après les événements de mai 1968, l'UNEF s'est engagée politiquement (Monchablon, 2007). C'est dans ce contexte que la loi Faure, adoptée en 1968, a formalisé la participation des étudiants au processus de décision. Cette loi a créé des conseils au sein desquels les étudiants sont représentés au niveau universitaire. Les membres des associations étudiantes sont élus à ces conseils, qui peuvent également siéger à un conseil national, le CNESER. La mise en œuvre de la loi Faure a structuré les débats au sein du mouvement étudiant (Ferhat, 2016), notamment au sein de l'UNEF. Les associations étudiantes sont traditionnellement très proches des partis politiques et, jusqu'en 1989, elles étaient principalement organisées sur la base du clivage gauche-droite (Muxel *et al.*, 2004 ; Bargel, 2009 ; Argibay, 2014).

L'élection du Parti socialiste en 1981 s'accompagne d'une forte volonté d'approfondir la représentation des étudiants dans la prise de décision au

sein de l'enseignement supérieur. Par exemple, le projet de loi Savary (1984) crée trois conseils centraux comprenant une représentation étudiante. De même, la motivation de la loi Jospin en 1989 est de conférer aux organisations étudiantes un statut juridique similaire à celui des organisations professionnelles et des syndicats (Morder, 2007a : 133). La principale faction de l'UNEF (UNEF-ID) a d'ailleurs soutenu cette loi et participé aux élections étudiantes (Morder, 2007b). Cette loi crée l'étiquette des « associations nationales représentatives » (ce qui signifie qu'elles ont au moins un siège dans les conseils nationaux, CNOUS et CNESER) et alloue des subventions à ces associations. Le gouvernement de gauche, qui souhaite par cette réforme s'assurer des soutiens nationaux, fait également en sorte que le niveau national soit le principal champ d'action des organisations étudiantes. Le financement de leurs associations dépendant désormais des résultats électoraux, le mouvement étudiant se concentre de plus en plus sur la recherche d'une représentation au sein de la compétition électorale (Legois, Monchablon et Morder, 2007).

La grande majorité des ex-présidents de l'UNEF ou de la FAGE rencontrés s'entendent pour désigner les élections étudiantes et universitaires comme le temps fort du travail militant, qui s'avère très chronophage et exacerbe les rivalités entre les deux associations nationales représentatives.

Oui, en fait, la difficulté aussi à l'issue de la LRU, c'est que toutes les élections universitaires et celles des CROUS ont été alignées ; du coup, les campus sont tout le temps en élection, donc la conflictualité, elle est quasiment permanente. (ÉF4)

L'UNEF a toujours eu beaucoup de mal déjà localement à construire des listes pour les élections. C'est déjà une difficulté qui est liée au calendrier. Les élections arrivent souvent vite, il faut vite monter des listes, etc. Donc souvent, leur première difficulté, c'est de monter des listes complètes. Et c'est souvent une bataille avec les autres organisations étudiantes, vu qu'ils mettent dans leurs listes des gens qui ne sont pas des militants, ils sont sympathisants et ils ont négocié autour d'un café d'accepter de mettre leurs noms en bas de la liste sur une position non éligible. Alors voilà, il y a des petites guéguerres pour savoir qui est avec qui sur ces listes pour essayer de piquer la personne pour que la liste soit caduque. (ÉF17)

L'UNEF n'a pas réussi à se défaire d'avoir à assumer le rôle de première organisation étudiante, et à tout prix le rester avec une concurrence de la FAGE qui montait. Et du coup, on a mis de plus en plus d'énergie sur les

élections, mais je pense au détriment de beaucoup de choses, au détriment de notre capacité à réorganiser l'UNEF, à changer nos pratiques syndicales, enfin d'autres choses en fait. Donc là-dedans, la loi Travail, c'est un peu l'exception, on s'est dit on va donner priorité à l'organisation plutôt qu'une élection, mais sinon le reste du temps, ça, l'élection, le cycle électoral nous bouffaient énormément. (ÉF5)

Alors en fait, ce qui se passe, c'est que donc, quand les élections locales ont eu lieu, donc les élus locaux votent pour leurs élus nationaux, au CNESER et au CNOUS, ce qui donne lieu à des subventions de formation en fonction des résultats obtenus, que touche l'organisation. Et ensuite pour la FAGE, elle garde une partie pour son propre fonctionnement, en gros la moitié. Et l'autre moitié est répartie aux fédérations de filière uniquement avec une part fixe qui est de dire, en gros, la FAGE a tant d'élus et vous avez droit à tant d'euros. On parle de quatre et cinq mille euros par an et sur ça et une part variable, en fonction de plusieurs critères, ce qui tient à une architecture spécifique, mais notamment le nombre d'élus qu'ils ont faits. (ÉF11)

Les élections, c'est toujours important, c'est le nerf de la guerre. Les élections sont aussi et surtout un élément important du rapport de force ; pas juste pour la subvention d'État. Par exemple, on a fait de grosses campagnes de syndicalisation parce qu'on savait que c'est de l'argent des cotisations qu'on tirait réellement notre indépendance (et pas des subventions). [...] Pour l'UNEF, en gros, c'est à peu près un million d'euros annuels et, à mon époque, c'est le deux tiers, même les trois quarts de ce financement qui sont les subventions publiques en fonction de la représentativité des organisations, donc c'est le nombre, le nombre de voix au CNOUS et au CNESER, voilà. En gros, t'as une enveloppe globale divisée par, proportionnel en fonction du nombre de voix des organisations. Et une des choses qu'on avait réussi à obtenir pendant mon mandat, c'est que la FAGE, ayant historiquement plutôt de bons rapports avec les gouvernements parce que ce n'est pas eux qui ont des positions les plus contestataires, les plus critiques, avait énormément de financement sur projets qui était hors de cette subvention de représentativité. Ce qu'on a réussi à faire, je ne sais pas si vraiment on a réussi à tout récupérer, mais en tout cas, on a réussi à obtenir de prendre une grosse part de ces financements sur projet de la FAGE pour les mettre dans l'enveloppe représentativité, donc du coup, la FAGE a réussi à en récupérer un morceau, depuis qu'ils sont devenus première organisation, du coup, nous aussi on a récupéré un gros morceau. (ÉF4)

Les élections, oui en fait, ça participait du sentiment de confrontation des militants de l'UNEF vis-à-vis de la FAGE. L'expérience des élections étudiantes face à la FAGE, je pense que c'est un truc qui participait de l'identité de l'UNEF plus que rien d'autre. (F3)

L'institutionnalisation nationale partielle du mouvement étudiant en France n'a pas seulement intensifié la compétition électorale entre les associations. Elle a aussi entraîné un déplacement du niveau d'action du local au national, les initiatives étant désormais prises par l'association étudiante représentative, et facilité l'émergence d'un nouvel acteur dont la nature (apolitique et corporatiste) et la structure (fédérative) diffèrent sensiblement de celles des principales organisations. Ces deux changements ont permis aux tactiques perturbatrices de devenir visibles au niveau local, et même d'être utilisées par des militants non affiliés.

La compétition électorale et son effet sur les tactiques

Ce changement du contexte institutionnel a favorisé l'émergence d'une nouvelle association étudiante nationale, moins combative que l'UNEF : la FAGE. Celle-ci s'est efforcée d'acquérir une expertise sur les sujets de l'enseignement supérieur et a développé des groupes de formation pour ses membres. Elle a rarement participé à des manifestations (sauf contre les candidats d'extrême droite en 2002 et 2006, puis récemment contre l'augmentation des droits de scolarité pour les étudiants étrangers), et les blocages ou occupations n'ont jamais fait partie de son répertoire d'action. Comme la FAGE est devenue à la fois la première opposante à l'UNEF et la première association représentative, la polarisation entre les branches lobbyiste et combative s'est accentuée. C'est une situation entièrement nouvelle pour le mouvement étudiant en France.

La nouvelle domination de la FAGE et le déclin de l'UNEF au niveau national ont également changé la façon dont les étudiants protestent localement. Au contraire du Québec, où l'adhésion est encadrée par la loi, les associations étudiantes en France ne peuvent compter que sur le travail de terrain de leurs militants pour recruter des adhérents locaux. C'est ce type de travail que l'UNEF tend à faire beaucoup moins lorsque la compétition électorale devient plus prégnante. Néanmoins, il est important de préciser que le clivage politique existe toujours au sein de l'UNEF entre la « majo » (le camp qui obtient le plus de sièges au comité national) et la « mino » (la minorité, généralement alignée sur les organisations d'extrême gauche). Cette structuration interne affecte encore le mode d'action que les militants étudiants développent : la majo privilégie la négociation avec le gouvernement tandis que la mino consacre l'essentiel de son temps et de ses ressources à la mobilisation au niveau universitaire, sur les campus.

Ainsi, l'UNEF a continué à soutenir les mobilisations en rassemblant les actions et les occupations locales en de plus grandes manifestations (comme elle l'a fait en 2006 et 2016). Cependant, ces mobilisations ne commencent plus au niveau national, mais au sein de groupes locaux, souvent non affiliés. En effet, le déclin progressif de l'UNEF a rendu plus visibles les groupes et associations indépendants et autonomes.

La mobilisation de 2007 contre la réforme des universités (LRU), qui a abouti à l'autonomisation des universités compétitives², donne un bon exemple des mécanismes créés par l'institutionnalisation du mouvement étudiant français. À l'époque, et juste après les grandes grèves et manifestations contre la réforme du CPE en 2006, le gouvernement de droite menaçait de rendre les masters sélectifs et d'augmenter les droits de scolarité. Le bureau national de l'UNEF a choisi de négocier et a refusé pendant un temps d'appeler publiquement à la mobilisation.

Avec la LRU, le président avait beaucoup plus de pouvoir que les instances démocratiques de l'université. Donc ça, c'était un des griefs en fait contre la loi, et notamment parce que le CA était de plus en plus calqué sur le modèle des conseils d'administration des entreprises avec des élus du milieu universitaire, mais aussi beaucoup de personnalités extérieures. Ça peut être de la région, des représentants du monde des entreprises... qui du coup ont le même poids, mais de fait sont nommés par la présidence. Ça réduit le nombre d'étudiants, donc sur le champ syndical, ça a eu des effets du fait qu'il y a de plus en plus de concurrence d'organisations qui pouvaient accéder au CA, mais par ailleurs, c'était difficile de voir la rupture parce que le président n'a

2. Cette appellation « d'autonomie » est contestée par les acteurs. Un président d'université rencontré s'exprime : « Ce qu'on appelle l'autonomie de la loi de 2007, c'est très bien, mais en réalité, l'autonomie de la loi 2007, c'est une déconcentration de gestion qui n'est pas neutre. On n'a pas accru l'autonomie de recruter les étudiants, les professeurs, ni l'autonomie de financement... On a déconcentré la masse salariale. Là où il y avait un budget de 35 millions, on nous a rajouté 65 millions de la masse salariale des fonctionnaires. Et donc, on gère la masse salariale, voilà. Mais d'abord, pour faire la feuille de paie, il faut être capable de prévoir la masse salariale, donc il faut connaître le service des gens, faire de la gestion prévisionnelle, avoir un système d'information et à l'époque, les universités ne l'avaient pas. Et donc, ça a *boosté* la gestion interne des universités et c'était très indispensable. Et puis la deuxième conséquence, c'est que oui, vous gérez vos postes. C'est-à-dire qu'éventuellement, vous ne renouvelez pas des départs ou bien vous changez un poste de comptable en prof ou l'inverse. Vous avez une marge sur les postes, mais dans le cadre des statuts donnés. On a appelé ça la loi sur l'autonomie, responsabilité et liberté, et on a parlé d'autonomie, mais c'est un peu abusif. Ça n'a pas accru l'autonomie, ni pour les droits, ni pour le recrutement des professeurs, c'est pas vraiment l'autonomie. » (EF14)

pas pu d'un coup imposer des politiques, mais il y a quand même une ambiance générale que c'est moins collégial qu'avant. (ÉF15)

Cette idée que l'UNEF n'avait pas anticipé les conséquences des changements introduits par la LRU est corroborée par ce répondant :

L'UNEF n'était pas la première à vouloir se mobiliser contre la LRU parce qu'à l'époque, ce qui était la ligne syndicale, c'était de considérer que comme on avait réussi déjà à ne pas avoir l'augmentation des frais d'inscription, grosso modo, c'était pas très grave si l'université devenait autonome. Je caricature un peu, désolé pour mes pairs, si on leur demande ils ont sûrement une vision un petit peu plus précise, mais t'avais quand même un petit peu ça. Et à ce moment-là, on a complètement passé à côté. En fait quel est l'impact d'avoir une université autonome dans l'activité syndicale. Et donc, notamment les élections universitaires dans les conseils centraux, c'était très dur à cause de ça. En fait, on ne se battait même pas contre la FAGE. Le pouvoir sur la fac était contrôlé du coup par le conseil d'administration, son président, plein de profs et une organisation étudiante. Comme en plus, t'as évidemment dans l'université un rapport de domination qui est évident entre le prof et l'étudiant, quand t'as un prof qui crache sur l'UNEF et dit « c'est pas bien, il faut pas voter pour eux, votez pour l'asso de votre filière qui est mieux », ça a évidemment un impact hyper important. (ÉF5)

Le processus d'autonomisation des universités, d'abord impulsé par la LRU puis par la loi Fioraso en 2013, a été un tournant pour l'UNEF en matière de stratégie, en partie parce que la loi a eu des répercussions sur la structure des négociations. Un ex-président de l'UNEF précise les effets de cette loi sur le travail des associations étudiantes locales :

C'était plus compliqué localement d'avoir des droits et puis y compris même parce qu'on avait un syndicalisme qui avait l'habitude de fonctionner dans les négociations, en tout cas de manière assez nationale, parce que tout était centralisé, enfin c'était les recteurs qui prélevaient les universités, c'était l'État qui décidait, donc ça se faisait nationalement. Et donc, les sections locales peut-être moins aguerries à l'exercice de la négociation, ça a été tout un exercice de formation des militants pour qu'ils puissent mener des combats locaux. (ÉF4)

Comme on peut le constater, en France, la reconnaissance officielle des associations étudiantes nationales a orienté le travail des militants vers la représentation politique (ce qui n'est pas le cas au Québec) et a favorisé l'émergence de la FAGE comme association représentative nationale alternative. Cette réorientation de l'UNEF a rendu plus visible la

contestation étudiante locale (autonome) et a renforcé le rôle des associations locales comme instigatrices de la contestation au sein du mouvement. Un répondant précise :

Comme l'UNEF n'a pas joué son rôle de mobilisateur, ça a laissé le pas à des organisations plus mouvementistes, voire autonomes, et du coup, des formes d'organisation pas très, très organisées justement et qui n'aimaient pas tellement les organisations. (ÉF2)

Au Québec

C'est de 1983 à 2016 que se stabilise la configuration institutionnelle des associations étudiantes de l'éducation supérieure au Québec avec, en premier lieu, la reconnaissance et le soutien financier des associations étudiantes locales.

Au début des années 1980, le Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (RAEU), une nouvelle association provinciale fortement liée au gouvernement du Parti québécois, rédige un texte de loi qui deviendra la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants de 1983* (Lacoursière, 2007). Cette loi marque le début de la troisième phase d'institutionnalisation du mouvement étudiant dans la mesure où elle stabilise et sécurise la reconnaissance et le financement des associations étudiantes locales. Si elle visait à pacifier les relations entre les établissements d'enseignement supérieur et les associations étudiantes locales, elle a également amélioré l'environnement structurel des associations étudiantes provinciales et les a aidées à obtenir une traction politique. Cette loi comporte trois dispositions majeures qui aident les associations étudiantes locales. Premièrement, chaque étudiant devient de facto membre de son association locale du fait de son inscription au cégep ou à l'université. Deuxièmement, les établissements d'enseignement doivent percevoir les frais d'adhésion en même temps que les droits de scolarité, assurant ainsi le financement des associations. Troisièmement, l'établissement doit reconnaître l'association comme représentante de tous les étudiants et lui fournir un local ainsi que du mobilier. Il appartient aux associations de désigner les représentants étudiants qui siègeront dans des organes tels que le conseil d'administration dans les universités francophones et le sénat de l'établissement dans les établissements anglophones. Cela dit, cette loi ne contient aucune disposition concernant la représentation des étudiants au niveau provin-

cial. Une telle situation est problématique pour les associations locales, puisque toutes les grandes décisions en matière d'enseignement supérieur sont prises à ce niveau de gouvernement. Pour pallier ce manque de reconnaissance, les associations locales se regroupent et créent des associations étudiantes de grande envergure au niveau provincial, ce qui leur permet d'avoir une plus grande visibilité et de coordonner leurs actions.

Le mouvement étudiant québécois est principalement composé de trois types d'organisations : les associations étudiantes locales, les associations étudiantes provinciales et les groupes affinitaires autonomes. Dans les cégeps, l'association locale représente tous les étudiants de l'établissement. Au niveau universitaire, les associations peuvent représenter l'ensemble des étudiants d'une faculté, d'un département ou même d'un programme. Par conséquent, la taille des associations locales peut varier considérablement, de quelques dizaines pour une association d'études supérieures à plusieurs milliers pour une grande faculté. Toutes les associations fonctionnent en interne selon deux niveaux de décision : l'assemblée générale (qui adopte le budget, élit les membres du conseil de direction et peut voter des mandats de grève) et le conseil de direction (qui prend les décisions quotidiennes et représente les étudiants dans les instances officielles). En d'autres termes, pour fonctionner comme un mouvement national et cibler l'État, les associations étudiantes locales sont fortement incitées à mettre sur pied des mobilisations unifiées (même si elles sont temporaires) et à s'efforcer de former des coalitions nationales.

Cette institutionnalisation partielle a créé un espace dans lequel les associations étudiantes provinciales jouissent d'un haut niveau d'autonomie vis-à-vis de l'État, car leurs ressources dépendent de leurs membres locaux plutôt que de leurs relations avec les institutions étatiques. Contrairement aux associations locales dont le financement est pratiquement garanti par la loi, le financement des associations de niveau provincial est assuré uniquement par les membres des associations locales. Cette vulnérabilité financière les conduit à essayer de satisfaire les associations locales membres, qui pourraient retenir leurs contributions en cas de conflit, et à essayer d'en recruter de nouvelles. Cette structure d'incitations favorise une forte concurrence dans le secteur de l'éducation et constitue un facteur central pour expliquer à la fois la persistance des perturbations dans le temps et les pics ponctuels de mobilisation.

La *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* de 1983 a approfondi l'institutionnalisation du mouvement étudiant québécois. Ses promoteurs espéraient qu'elle réduirait l'influence des associations étudiantes combattives et des groupes d'affinité radicaux (Dufour, Bergeron-Gaudin et Chicoine, 2020). Ils avaient de bonnes raisons de croire qu'elle y parviendrait. Le renforcement de l'institutionnalisation de la politique étudiante aurait pu aboutir à une configuration similaire à celle que l'on peut trouver au Royaume-Uni, par exemple, où la National Union of Students, un organisme monopolistique, consiste surtout en un fournisseur de services et empêche généralement l'utilisation de tactiques perturbatrices par les étudiants. Cependant, dans le cas du Québec, l'approfondissement de l'institutionnalisation n'a pas entraîné une diminution de la perturbation.

L'échec de la création d'un monopole de représentation étudiante est directement lié à la concurrence entre les associations provinciales. Ces dernières se disputent le financement et tentent de conserver les membres des associations locales. Cette dynamique crée un environnement semblable à celui du marché dans lequel les associations étudiantes provinciales tentent toujours de se distinguer de leurs concurrents. Outre la différenciation idéologique et la construction des frontières du mouvement, c'est sur la base du mode d'action privilégié pour influencer le gouvernement – autrement dit, sur la base des éléments du répertoire d'action utilisé – que les organisations se distinguent (Theurillat-Cloutier *et al.*, 2014).

De plus, cette compétition exerce une forte pression sur les associations de niveau provincial pour qu'elles atteignent leurs objectifs. Chaque grève étudiante qui ne semble pas donner suffisamment de résultats est suivie d'une vague de réaligement dans les mois et les années postérieures, et mène parfois même à la dissolution des associations provinciales. La dissolution de l'UGEQ quelques mois après la grève de 1968, la dissolution de la FEUQ après la grève de 2012 et le mouvement massif de désaffiliation de l'ASSÉ après la grève de 2015 sont de bons exemples de ce phénomène. C'est comme si aucune association ne pouvait se contenter de se mettre en veilleuse sans être rapidement remise en question de l'intérieur. Si les associations de niveau provincial étaient reconnues par l'État ou, en d'autres termes, si l'institutionnalisation du mouvement étudiant était totale plutôt que partielle, il est probable que les associations

provinciales ne seraient pas remises en cause aussi souvent et que la configuration du mouvement serait plus stable entre les épisodes litigieux. La configuration institutionnelle créée par la Loi de 1983 favorise ainsi la reproduction des divisions au sein du mouvement étudiant et alimente un haut degré d'acrimonie entre les deux branches principales, tout en rendant difficiles leur collaboration et la construction d'un front unifié contre le gouvernement.

D'un autre côté, l'absence d'espace officiel de représentation pour négocier les réformes de l'éducation supérieure avec les associations provinciales nationales, comme cela existe dans une certaine mesure en France, crée un contexte où la conflictualité des relations entre l'État et les représentants ou les porte-parole étudiants se maintient dans le temps. Ainsi, très rapidement dans les conflits étudiants, les associations locales prennent des votes de grève en assemblée générale et poussent ainsi leur fédération ou leur rassemblement national à construire un rapport de force.

Entre 2005 et 2016, cette conflictualité avec l'État n'a cessé de s'accroître, au point où certains militants ont pu avoir l'impression que 2015 commençait là où 2012 s'était arrêté, c'est-à-dire dans une logique de confrontation et de répression très virulentes.

* * *

Dans les deux sociétés considérées, les mobilisations étudiantes sont des événements politiques marquants, autant pour les gouvernements en place dont les projets de réformes peuvent devenir caduques, que pour les alliés du mouvement qui prennent parfois le train en marche et finissent par rejoindre les luttes. À la différence du secteur du logement, ces protestations étudiantes sont manifestement plus cycliques et massives, de longues périodes pouvant séparer de larges mobilisations. Évidemment, la nature même du militantisme étudiant, où le roulement générationnel est très important, favorise cette expression par cycle. Mais ce qui est plus surprenant, c'est bien la capacité du mouvement étudiant à se renouveler de cycle en cycle avec un répertoire d'action relativement disruptif. Notre comparaison et notre analyse suggèrent qu'il est nécessaire de considérer non seulement le moment des mobilisations (ou le moment des pics des cycles de mobilisation, comme le montre l'analyse des événements

protestataires), mais bien aussi le travail quotidien de représentation et de mobilisation que les associations étudiantes exercent. Le travail de représentation, qui se déroule en coulisse, est inscrit dans la loi en France et apparaît comme un élément majeur détournant les associations étudiantes nationales du travail local de mobilisation (Dufour *et al.*, 2024). A contrario, au Québec, le travail local de mobilisation est favorisé par le dispositif institutionnel régissant les associations et les regroupements étudiants. Ainsi, dans les deux cas, l'institutionnalisation du mouvement étudiant est partielle, mais cette incomplétude ne produit pas les mêmes dynamiques. En France, ce sont les associations nationales qui sont incorporées à la gouvernance universitaire alors qu'au Québec, ce sont les associations locales. Le degré d'autonomie des associations et des regroupements nationaux vis-à-vis de l'État n'est pas par ricochet le même dans les deux cas. Au Québec, fonctionnant hors cadre institutionnel, ces groupes jouissent d'une très forte autonomie et donc d'un potentiel élevé de créer un rapport de force. En France, ce sont les collectifs locaux non affiliés qui jouissent d'une très forte autonomie et du potentiel de déclencher des conflits locaux essaimant éventuellement à l'échelle nationale. En revanche, dans les deux cas, c'est bien la branche combative du mouvement qui provoque la mobilisation.

Depuis 2016, les luttes étudiantes et les organisations qui les portent ont beaucoup changé, au point où nous pouvons nous demander si l'histoire racontée ici conserve un lien avec les batailles en cours. Au Québec, de nouveaux combats sont apparus : rémunération des stages étudiants, salariat étudiant, lutte pour la justice climatique. En France, le mouvement des Gilets jaunes a drainé une partie des mobilisations étudiantes, tout comme la lutte pour le climat. Les mobilisations écologistes mondiales de 2019 sont à cet égard exemplaires des revendications renouvelées des étudiants. Mais c'est surtout la très forte répression des mouvements sociaux en France qui semblent agir comme facteur structurant de ce que peut faire ou ne pas faire le mouvement étudiant. Dans les deux cas, cet effet de cycle – ajouté à la période pandémique qui a déstructuré temporairement les capacités de mobilisations des étudiants – ne semble pas se stabiliser. Il est trop tôt pour en faire une analyse pertinente. Néanmoins, si tout semble avoir changé, on peut retenir que les fondements institutionnels de la contestation favorisent jusque-là, et dans les deux cas, la mobilisation.

Conclusion

Les étudiants meurent de faim et d'angoisse. #DurDavoir20ans (UNEF)
Bloquons la machine. Prenons racine. (CEVES)
Pour du logement social maintenant (FRAPRU)
Contre les expulsions locatives (DAL)

Voici quelques-uns des slogans des mobilisations de 2022 dans le secteur de l'éducation supérieure et du logement en France et au Québec. Un des objectifs de cet ouvrage visait à se poser la question de leur fabrication institutionnelle: d'où viennent ces slogans? Dans quelle histoire s'inscrivent-ils? Comment sont-ils construits en lien avec leur environnement institutionnel? Le même type de questionnement concernait les tactiques et stratégies adoptées par les acteurs sociaux mobilisés. En bref, il s'agissait de comprendre les fondements institutionnels de la contestation en mettant en relation les types de protestation et les régimes d'intervention publique dans deux secteurs et deux sociétés.

Au chapitre 2, les données parcellaires du Protest Event Analysis ont pointé vers cinq questionnements précis à propos des types de protestation. Nous les reprenons ici en tentant d'y répondre.

1) Comment se produit et se reproduit la contestation dans chacun des secteurs ?

Dans le secteur de l'éducation, l'institutionnalisation des associations étudiantes permet l'accès à des ressources, dont des ressources financières (particulièrement élevées en comparaison dans le cas du Québec), et fournit un cadre permettant de stabiliser l'existence des organisations, au moins par cycle de mobilisation. Cependant, elle ne suffit pas en elle-même à produire de la contestation. Nous avons vu qu'un travail de

mobilisation quotidien constitue également une clé de compréhension. Ce travail militant semble plus difficile à réaliser dans le cas français pour la période étudiée (2005-2016), à cause de la structure de la gouvernance universitaire qui détourne les énergies militantes vers les élections étudiantes. Au Québec, le statut institutionnel des associations étudiantes locales favorise fortement l'adhésion (laquelle est quasi automatique), garantissant une existence notable et officielle au sein des universités. De plus, dans les deux cas, la formation de frontières identitaires entre une partie du mouvement plus combative et une autre partie plus portée à la négociation apparaît comme un moteur du dynamisme de la contestation étudiante. La compétition qui en résulte entre les organisations étudiantes (et qui se décline différemment dans les deux cas) s'avère centrale pour comprendre la reproduction du mouvement dans le temps. De ce point de vue, le maintien d'une branche combative semble un incontournable pour l'avenir de la contestation étudiante.

Dans le secteur du logement, les processus à l'œuvre dans la reproduction des luttes sont distincts selon les sociétés. Au Québec, l'institutionnalisation (fragile) des organisations par le financement du mouvement des locataires garantit une stabilité dans le temps de ces organisations et oriente les revendications vers la préservation des acquis. En France, la non-institutionnalisation ou la faible institutionnalisation des acteurs sociaux maintient le mouvement pour le droit au logement dans une fenêtre relativement étroite, qui semble contraindre son extension possible au-delà de la cause du mal-logement. Néanmoins, les accointances avec le mouvement de lutte contre la pauvreté, très installé dans le paysage associatif français, permettent une certaine constance dans les mobilisations et les organisations qui les soutiennent. À la différence du Québec, où une division relativement consensuelle du travail militant est apparue, le cas français présente une opposition entre une branche plus combative et portée à l'action directe, d'une part, et une branche plus portée vers l'action sociale, d'autre part. Cependant, contrairement au secteur de l'éducation, la compétition entre associations ne ressort pas comme moteur de la protestation. C'est plutôt l'absence d'espace de représentation officielle et de points de contacts réguliers avec l'État qui renvoie les acteurs sociaux dans l'espace protestataire. Autrement dit, pour se faire entendre, ceux-ci n'ont pas d'autres options que de se mobiliser en dehors des institutions.

2) Que peut-on déduire des différences de dynamiques protestataires ?

Les données recueillies au cours de cette recherche ne permettent pas d'avancer une réponse sans ambiguïté à cette question. Quelques hypothèses peuvent néanmoins être formulées. Dans le secteur du logement, la longévité des organisations présentes non seulement tout au long de la période, mais aussi avant et après (excepté des acteurs ponctuels en France), joue beaucoup pour expliquer la constance des mobilisations. Il est toutefois difficile de comprendre pourquoi ces mobilisations demeurent relativement confidentielles alors que la question du logement et de son accès est vitale pour tous les citoyens. Dans le cas français, le fait que les revendications s'expriment surtout autour du mal-logement pour les personnes marginalisées participe très certainement à cette limitation de l'étendue de la protestation. Nous avons vu aussi que l'individualisation de la régulation des relations entre locataires et propriétaires, inscrite dans les institutions (par les aides individualisées au logement et le règlement judiciaire des conflits), empêche la collectivisation et la politisation de la cause. Dans le cas québécois, c'est plutôt du côté du statut du logement comme bien marchand, échappant de ce fait à la régulation étatique et attribuant la responsabilité de la production de ce bien à l'individu et au marché, qu'il convient de chercher les causes de la non-massification de la protestation. Il serait néanmoins nécessaire d'approfondir les recherches à cet égard pour mettre au jour les processus plus précis à l'œuvre.

Dans le mouvement étudiant, les mobilisations en cycles sont très certainement liées à l'aspect générationnel court du militantisme étudiant. On pourrait également penser que le caractère ponctuel des luttes étudiantes, majoritairement organisées pour contrer une réforme étatique précise, en explique leur rythme. À la différence des luttes pour le logement, qui fonctionnent davantage avec des campagnes de mobilisation (pouvant être proactives), elles sont effectivement davantage associées à des réactions à des réformes gouvernementales. Cette hypothèse semble se confirmer sur la période étudiée, mais n'est pas applicable ces dernières années au Québec, où le mouvement étudiant a pris l'initiative autour des enjeux de changements climatiques et de salariat étudiant, par exemple, en choisissant des campagnes non réactives. C'est peut-être plutôt du côté des dynamiques internes au mouvement lui-même qu'il faudrait chercher. En effet, les mobilisations massives et intenses sur les campus comme

dans la rue vont avec un engagement total des personnes les plus mobilisées, contrairement aux campagnes annuelles du secteur du logement qui se déploient par l'entremise de quelques actions ciblées. L'essoufflement militant n'est donc pas comparable, ce qui pourrait expliquer que des laps de temps de repli sont nécessaires entre deux mobilisations étudiantes. Mais cette hypothèse appelle également d'autres recherches.

3) D'où viennent les utilisations des modes de contestation ?

Pourquoi les étudiants québécois font-ils grève alors que les étudiants français choisissent plutôt les blocages ? Pourquoi l'utilisation des squats semble-t-elle « routinisée » dans les luttes pour le logement en France alors qu'ils sont quasi inexistantes au Québec ? Là encore, il n'y a pas de réponse simple à ces questions et plusieurs dimensions doivent être considérées. Certaines circonstances législatives permettent de faciliter ou de contraindre l'utilisation de tactiques comme le squat, alors que des occasions politiques (comme des élections générales) participent de manière claire au choix de stratégies particulières pour les acteurs protestataires. La répression des mobilisations peut aussi rendre plus difficile ou dangereux l'usage de certaines tactiques et expliquer le recours à d'autres perçues comme plus sûres. Les blocages d'université en France vers la fin de la période étudiée répondent en partie à cette logique répressive, dans la mesure où l'action manifestante dans la rue était devenue très hasardeuse parce que sévèrement réprimée. Au-delà de ces causes plus conjoncturelles, il y a aussi des dimensions de dépendance au sentier où une tactique devient, avec le temps, un des moyens d'action traditionnels du groupe (comme le squat) ou faisant partie intégrante de son marquage identitaire, comme le fait d'occuper une place confrontationnelle dans le jeu politique pour les branches plus radicales des mouvements étudiants. Finalement, des processus d'apprentissages militants sont également en jeu d'une mobilisation à l'autre, entraînant une inflexion (ou à l'inverse une reproduction) de certaines tactiques, telles que la création de coordinations nationales plus larges que les associations étudiantes permettant à des militants autonomes ou non affiliés de jouer un rôle d'allumage des mobilisations dans le cas français. Ces différentes dimensions ne sont pas exhaustives : il est fort possible que d'autres éléments entrent en ligne de compte sans être apparus comme centraux au cours de la recherche. Similairement, elles ne sont pas généralisables : dans d'autres cas, peut-être

que d'autres explications seraient plus appropriées. Néanmoins, il est raisonnable de penser que ces dimensions interviennent à des degrés divers en général pour soutenir l'utilisation d'une tactique plutôt qu'une autre et, surtout, pour comprendre la différence entre les cas (soit ici occasions législatives et politiques, répression, identité collective et dépendance au sentier, apprentissages).

4) D'où viennent les revendications dans chaque société ? Pourquoi ce ne sont pas les mêmes enjeux qui préoccupent les mouvements dans chaque société (pour le même secteur) ?

La prise en compte des régimes d'intervention publique nous offre une piste solide pour comprendre d'où viennent les revendications. En effet, comme nous l'avons vu, les contextes politico-institutionnels nationaux nous permettent de saisir les différences entre sociétés et par secteur en ce qui a trait aux revendications. Le régime français d'intervention publique en éducation a fait de la quasi-gratuité un pilier du régime en place, ce qui explique en grande partie pourquoi l'accessibilité n'est pas la revendication centrale du mouvement étudiant (hors grandes écoles). En considérant les discours dominants dans le secteur, il est aussi possible de voir comment est présentée l'éducation supérieure et en quoi la question du diplôme est intrinsèquement liée à celle de l'accès à l'emploi. Un raisonnement similaire peut être mené pour le Québec, où le régime historiquement construit en éducation supérieure lie fortement l'accessibilité des études supérieures à la question nationale. Certaines revendications apparaissent donc en phase (ou sont congruentes) avec le régime alors que d'autres s'y accommodent beaucoup moins, ce qui les rend peu audibles. Une remarque s'impose ici : nous parlons de revendications majoritaires des mouvements, et non pas de la possibilité d'amener de nouvelles revendications. Ainsi, au Québec, à partir de 2017, l'enjeu du salariat étudiant fait son entrée dans les discours militants. Il est fort possible qu'il réussisse à s'imposer à un moment donné, mais il ne s'agit pas d'une revendication dominante au sein des organisations étudiantes. Autrement dit, la prise en compte des régimes pour comprendre les revendications ne doit pas nous empêcher de voir les contre-discours créés par les acteurs collectifs et les possibilités qu'ils apportent de refonder l'imaginaire social, ce qui est le propre des mouvements sociaux.

Nous avons également vu que les dynamiques internes d'un mouvement peuvent orienter les revendications, en particulier si l'on considère le point d'entrée par lequel la protestation s'est organisée dans le secteur. Par exemple, les associations de lutte contre la pauvreté en France ont porté (et portent encore) les revendications pour le droit au logement en faveur des populations marginalisées.

5) Comprendre la variabilité des échelles de mobilisation et des cibles d'action par secteur et leur évolution dans le temps

Nous abordons ici un des constats clés de notre analyse : il est primordial de déconstruire les échelles d'action, que ce soit celles des acteurs publics ou des acteurs protestataires. Cette nécessité de prendre en compte la géographie des actions politiques (Dufour, 2021) est apparue dans la reconstruction du processus d'institutionnalisation différenciée des groupes par secteur et par société. Ainsi, c'est bien l'institutionnalisation partielle à l'échelle locale (mais non nationale) des groupes étudiants québécois qui joue pour expliquer la compétition entre les regroupements provinciaux et la dépendance de ces derniers envers les associations locales, ce qui participe à reproduire le dynamisme du mouvement. À l'inverse, c'est bien l'institutionnalisation partielle nationale (mais non locale) du cas français en éducation qui permet aux associations locales non affiliées et autonomes d'apparaître comme des foyers de contestation étudiante alors que les associations nationales sont contraintes par le jeu électoral institutionnel. En logement, c'est davantage le niveau institutionnel d'intervention étatique qui compte : multiniveaux au Québec (fédéral, provincial et municipal) et en France (national, départemental et municipal), il contraint la portée des actions protestataires et désigne des cibles ou des interlocuteurs privilégiés. Autrement dit, non seulement les actions politiques doivent être distinguées d'un secteur à l'autre (ce que notre devis comparatif de recherche permettait), mais il est aussi central de considérer les échelles d'action et les niveaux institutionnels variés de l'intervention étatique. Apparaissent alors les interrelations et les coconstructions des revendications et des tactiques des acteurs protestataires, ainsi que plus généralement des types de contestation, entre les environnements institutionnels et les acteurs collectifs.

Notre approche théorique envisagée dialogue avec celle du processus politique. Elle ajoute cependant deux apprentissages intéressants.

- 1) Comme la littérature féministe le démontre, il y a une continuité claire entre les actions protestataires situées à l'extérieur de l'État et les actions portées par des alliées institutionnelles à l'intérieur de celui-ci. C'est pour cela que Bereni (2012) définit l'espace de la cause des femmes afin de décrire cette continuité du mouvement des femmes au-delà des frontières classiques des mouvements sociaux, censés intervenir uniquement dans l'arène protestataire. Les régimes d'intervention publique soulignent cette continuité en analysant plus en détail le rôle des espaces de concertation officielle qui existent entre les acteurs collectifs et l'État. Ainsi, nous avons pu mieux comprendre les liens entre les associations étudiantes dans leur fonction liée à la gouvernance universitaire et les acteurs collectifs étudiants dans leur fonction contestataire. Nous avons notamment souligné des continuités (comme suggérées par Bereni) entre l'ensemble des acteurs, dans leurs différentes fonctions, travaillant dans la même direction pour pousser leurs revendications. En revanche, nous avons aussi soulevé des discontinuités là où de nouveaux acteurs protestataires émergent pour faire vivre des mobilisations à côté du travail de représentation effectué par les acteurs collectifs reconnus et soutenus par l'État. C'est le cas des luttes pour l'éducation supérieure en France, notamment. S'intéresser aux espaces de représentation, c'est aussi noter les absences de ces espaces, comme dans le cas du logement en France, qui tendent à limiter la portée des luttes possibles.
- 2) Les processus que nous avons recensés et qui semblent intervenir dans la formation des types de protestation sont : la formation des frontières entre les acteurs collectifs, la canalisation ou l'endiguement de la protestation (y compris la répression) et l'institutionnalisation différenciée des acteurs collectifs. En eux-mêmes, ces processus ne sont pas originaux dans la littérature sur les mouvements sociaux. Nous pouvons cependant tous les relier, à partir de notre recherche, à des transformations du capitalisme, fournissant un soubassement matériel à ces explications plus institutionnelles. En effet, dans le secteur de l'éducation, les luttes (et les processus mentionnés) ont été fortement contraintes par les velléités des gouvernements successifs de rapprocher le secteur de l'éducation d'un bien marchand, que l'on considère les réformes de 2005 ou

2012 au Québec visant à faire des étudiants des utilisateurs-payeurs ou encore les réformes françaises de mise en compétition des universités (et des étudiants par ricochet) par la gouvernance universitaire inspirée du nouveau management public. Dans le secteur du logement, les réformes entreprises (ainsi que l'absence de réformes) visaient soit à maintenir le logement comme un bien marchand situé le plus loin possible de la régulation étatique, soit à faire du logement social une mesure ciblée pour les populations les plus vulnérables et non un droit pour tous. Dans tous les cas, les transformations du capitalisme et les réformes politiques entreprises sont intrinsèquement liées. On voit ici tout l'intérêt de comparer deux secteurs (éducation et logement) souvent peu étudiés par la littérature sur les États-providence alors qu'ils s'avèrent très parlants, justement, sur la question de la production des biens sociaux et des responsabilités qui y sont associées dans chaque société (marché, État, famille, tiers secteur).

Au-delà des éléments de réponse que cette recherche propose, certains résultats suggèrent des dynamiques de transformations des relations État-société qui pourraient avoir des conséquences au-delà de la période prise en compte. Nous avons noté une tendance à la hausse de la conflictualité sociale et plusieurs indices pointent dans cette direction. Autant au Québec qu'en France, quel que soit le secteur considéré, les actions protestataires des acteurs sociaux apparaissent comme rapidement radicales. Comme le disaient des participants à la recherche, la pétition n'a plus la cote et les tactiques vont vite vers des actions de confrontation directe avec l'État. Pour reprendre les termes des acteurs québécois, c'est comme si l'escalade des moyens de pression ne se fait plus, dans la mesure où la confrontation est d'emblée privilégiée. Bien sûr, les différentes formes de répression subies par les acteurs, en hausse entre 2005 et 2016, influencent le choix de ces tactiques ainsi que, de manière élargie, la fermeture particulièrement notable des institutions et des opportunités politiques dans les deux sociétés. Nous avons aussi évoqué le phénomène de dépendance au sentier qui amène les acteurs à ne pas choisir des moyens d'action moins percutants que l'année précédente s'ils perçoivent la revendication comme semblable ou aussi importante. Nous pourrions de plus évoquer les apprentissages militants par génération qui expliquent, dans le cas du

Québec, pourquoi des tactiques explorées en 2012 par les étudiants sont aujourd'hui importées dans d'autres milieux militants, dont celui du logement. Néanmoins, ce phénomène de hausse de la conflictualité se rapporte aussi à l'incapacité des partis politiques et de leurs représentants à répondre à la demande sociale posée par les mouvements sociaux. C'est particulièrement visible dans l'exemple des changements climatiques, où l'élite politique partisane apparaît bien en deçà des besoins. C'est aussi vrai si l'on prend les différents conflits de nos deux secteurs : ce sont les mouvements sociaux qui ont poussé pour le droit au logement en France et qui luttent contre l'embourgeoisement des quartiers et ses conséquences sur le déplacement (subi) des populations plus précaires. Ce sont eux qui ont résisté aux attaques contre l'accessibilité des études supérieures au Québec, qui ont repoussé certaines des réformes visant à libéraliser le système éducatif français (malgré l'adoption de certaines lois) et qui sont aujourd'hui à l'avant-garde des enjeux écologistes. En d'autres termes, ce sont les mouvements sociaux qui, par la confrontation et le conflit politique, font exister des enjeux politiques de justice sociale. Dans cette perspective, l'éloignement accru des acteurs collectifs (comme en France entre la FAGE et les autonomes en éducation supérieure) et la probabilité moindre de leur capacité à organiser la division du travail militant peuvent paraître inquiétants. Qui va défendre les droits sociaux si les mouvements par secteur ne sont plus en mesure de le faire ?

Une limite claire de la recherche concerne la possibilité de la généralisation. Nous ne sommes pas en mesure de dire que des types de protestation sont distinguables dans tous les pays occidentaux et qu'ils sont liés à des régimes d'intervention publique, puisque la recherche s'appuie uniquement sur deux sociétés et deux secteurs. Néanmoins, nous pouvons poser l'hypothèse, qu'il faudra vérifier avec d'autres recherches, que cela est le cas. S'il s'avérait qu'il existe bel et bien des types de protestation par société et par secteur dans les démocraties libérales, le résultat ne serait pas anodin dans la mesure où il permet de porter un autre regard sur les mouvements sociaux, alors que la littérature met généralement en avant les aspects « nouveautés » et « irruption » dans le jeu politique. Avec le questionnement sur ses fondements institutionnels, la contestation acquiert une profondeur historique, une régularité du quotidien et des univers de possibles limités. Ainsi, à côté de l'imprévisibilité et de la spontanéité souvent associées aux mouvements sociaux, il y a également

du travail militant, des organisations et de la planification de stratégies. La relation que ces mouvements entretiennent avec l'État n'est pas uniquement une question de conjoncture, mais aussi le résultat de certains ancrages institutionnels ayant des répercussions sur la manière dont les acteurs se mobilisent.

Autrement dit, au-delà des structures d'opportunités politiques, qui sont considérées comme centrales pour comprendre l'action des mouvements sociaux dans la littérature, des inscriptions institutionnelles des contestations dans les régimes d'intervention publics mériteraient d'être prises en compte pour mieux saisir le long terme des actions protestataires et leur devenir. Dans la même lignée, l'analyse développée ici apporte un éclairage différent sur les débats au long cours qui concernent l'institutionnalisation des mouvements sociaux dans la littérature. En effet, la reconnaissance officielle d'acteurs sociaux dans un secteur, leur financement éventuel et leur inscription dans des espaces de représentations où ils sont en dialogue avec les acteurs institutionnels peuvent permettre de maintenir une activité protestataire sur le long terme et fournir des outils de lutte que l'absence d'institutionnalisation confisque. Les militantes féministes l'ont compris depuis longtemps (tout en se méfiant de l'État) et ont favorisé des luttes tous azimuts (en dehors et en dedans) pour faire valoir leurs causes. Finalement, il s'est avéré heuristique de relier l'action protestataire à des changements plus structurels (ici les modalités de la gouvernance institutionnelle, mais aussi certaines transformations du capitalisme qui y sont liées). Bien que difficiles à montrer hors de tout doute, ces liens peuvent nous permettre de penser différemment les devenirs des démocraties représentatives libérales où les mouvements sociaux non seulement contestent, inventent et proposent, mais pallient aussi les insuffisances de la représentation partisane des identités et des intérêts de ses commettants.

Remerciements

Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif qui s'est déroulé de 2015 à 2020. L'équipe de recherche impliquée était composée de : Alexie Labelle, Jean-Vincent Bergeron-Gaudin et Marion Leboucher, à l'époque doctorants au Département de science politique de l'Université de Montréal ; Marion Sirieix et Lucie Chicoine, à l'époque doctorantes au Département de sociologie de l'UQAM. Plusieurs réflexions présentées ici ont été discutées en équipe. Les doctorants ont également agi comme assistants de recherche sur le projet, participant activement à la création et à la cueillette des données qui sont utilisées (présentées dans le chapitre méthodologique). Plusieurs textes, coécrits, ont également nourri la réflexion. Les textes publiés (ou non) sont directement cités dans les chapitres concernés et les textes publiés sont aussi listés en annexe 1. Les personnes ont donc agi à titre de collaborateurs et collaboratrices pour la confection de ce manuscrit. Néanmoins, l'écriture du livre n'est pas collective et je conserve l'entière responsabilité des propos qui y sont tenus. Ces collaborations ont été plus que précieuses. Je remercie sincèrement toute l'équipe pour ce travail collaboratif.

Marion Leboucher nous a abruptement quittés le 8 mars 2023, victime d'un accident. Elle était en train de travailler sur le manuscrit, comme la rédactrice hors pair qu'elle était. C'est la seule personne de notre équipe initiale qui a suivi le processus de recherche et d'écriture depuis ses débuts. Je lui dois une fière chandelle et j'aurais voulu la remercier en lui proposant de cosigner le livre. Je n'ai pas eu le temps de le faire, mais son apport est immense et présent à chaque page. Ce livre t'est dédié, Marion.

La mise en forme finale du manuscrit a été réalisée avec l'aide de Louis Massé, candidat à la maîtrise à ce moment-là, et Julie Levasseur, doctorante, tous deux au Département de science politique de l'Université de Montréal, un grand merci à vous, les premiers lecteurs de ce livre.

La recherche à la source de ce livre, *Les fondements institutionnels de la contestation. Comparaison dans les secteurs du logement et de l'éducation postsecondaire au Québec et en France*, dirigée par Marcos Ancelovici, cochercheur et professeur de sociologie à l'UQAM, et moi-même, a été subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines (435-2016-0348) et nous a permis de rémunérer les doctorants impliqués.

Finalement, cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération des sciences humaines, dans le cadre du Prix d'auteurs pour l'édition savante, à l'aide de fonds provenant du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

ANNEXE 1

Textes coécrits par l'équipe de recherche

- Chicoine, Luc et Pascale Dufour, « La gouvernance universitaire au Québec à l'ère de la néolibéralisation de l'éducation. État des lieux », dans Dalie Giroux et Christian Rouillard (dir.), *La gouvernance universitaire aujourd'hui*. Soumis et accepté. Texte non publié.
- Dufour, Pascale et Marcos Ancelovici, « From Citizenship to Protest Regimes? », dans Mireille Paquet, Nora Naguels et Aude-Claude Fourot (dir.), *Citizenship as A Regime. Canadian and International Perspectives*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2018, p. 165-185.
- Dufour, Pascale, Alexie Labelle et Marion Leboucher, « Higher education regimes and social protest: the case of contentious student politics in France (2005–2016) », *French Politics*, vol. 19, 2021, p. 347-371.
- Dufour, Pascale, Jean-Vincent Bergeron-Gaudin et Luc Chicoine, « Social Movements and the National Question in Quebec: The Institutional Legacy of a Cleavage », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 53 (3), 2020, p. 658-675.
- Dufour, Pascale, Marion Leboucher, Alexie Labelle et Jean-Vincent Bergeron-Gaudin. « How Institutionalization of a Movement Fosters Protest. The Case of Student Protests in France », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, 2024, p. 1-26. [En ligne] <https://doi.org/10.1080/23254823.2024.2364672>
- Leboucher, Marion et Pascale Dufour, « Un syndicalisme apolitique? L'encadrement institutionnel de la participation étudiante à travers le cas de la FAGE », *Participations*, vol. 2, 2022, p. 151-180.

ANNEXE 2

Livre de codes

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Alliances		65	734
Acteurs externes au régime	Alliances, ponctuelles ou durables, avec des acteurs extérieurs au secteur (ex. : syndicats)	52	232
APAQ		1	2
Associations étudiantes		1	1
Autochtones		2	2
CLAC		2	2
Clinique juridique Juripop		2	4
Coalition		6	9
Coalition Main rouge		6	8
CSN		6	15
FEECUM-Université de Moncton		1	1
FRAPRU		2	3
FTQ		4	6
Groupes communautaires		16	43
Groupes de défense des assistés sociaux		6	6
Groupes de femmes		6	7
Groupes environnementalistes		1	3
Groupes féministes		2	3
Immigrants		1	1
IRIS		1	1
IWW		1	1
Partenaires privés		2	7
SCFP		0	0
SECHUM		1	1
Syndicats		21	39
Table de quartier		1	1
UCL		1	1

184 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Acteurs internes au régime	Alliances, ponctuelles ou durables, avec des acteurs internes au secteur (ex. : une municipalité)	36	140
ACPPU		1	1
Acteurs institutionnels		7	12
CDPDJ		3	3
Direction de la santé publique		4	7
Protecteur du citoyen		1	1
Ville de Montréal		1	1
Canada anglais		2	2
CQSU		2	2
CSQ		2	3
FNEEQ-CSN		5	11
FPPU		1	1
Internationale de l'éducation		1	1
Profs contre la hausse		2	19
SÉTUE		1	1
TPU		2	5
Relations au sein du mouvement	Alliances, ponctuelles ou durables, entre des groupes contestataires impliqués dans les luttes du secteur (ex. : deux organisations pour le droit au logement)	61	352
Acteurs de l'itinérance		8	16
Acteurs du logement communautaire		14	26
ANEQ-RAEU		2	10
ASSÉ		5	24
AVEQ		2	2
CFS		1	3
CUTE-Associations étudiantes		1	1
FECQ		4	7
FEUQ		4	10
FIDEP		1	1
REFAC		1	1

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Relations ASSÉ-Fédérations étudiantes		3	9
Relations FECQ-CLASSE		1	2
Relations FECQ-FEUQ		2	8
Relations FRAPRU-FLHLMQ		6	10
Relations FRAPRU-RCLALQ		17	81
Relations RGL-Front commun		1	1
SOGÉÉCOM		1	2
UEQ		3	5
Solidarités internationales		3	5
Effets des mobilisations		41	243
Changement des politiques	Tout effet concernant le gouvernement, les politiques ou les institutions du secteur (ex. : abandon d'une réforme)	24	68
Abandon d'une réforme		9	13
Changement législatif		4	5
Investissements gouvernementaux		4	4
Ouverture d'un espace institutionnel		3	4
Changement organisationnel	Tout effet concernant les organisations et le mouvement qui portent les luttes du secteur (ex. : apprentissages)	13	39
Apprentissages		9	18
Démobilisation		2	2
Nouvelle cohorte militante		1	1
Renforcement du mouvement		5	5
Déclenchement d'élections		2	2
Effets sur le parcours personnel		19	54
Gains concrets		20	34
Orientation du débat public		6	8
Place des jeunes dans la société		1	3
Augmentation du taux de votation		1	2
Fonctionnement des organisations		68	1782

186 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Affiliation		52	253
Base sociale		24	67
Collective	Adhésion des groupes locaux à une organisation nationale	31	63
Individuelle	Adhésion et mobilisation des individus pour une organisation	31	67
Recrutement	Adhésion de nouveaux individus	21	48
Conflits internes	Conflits ou sources de tension au sein des organisations	40	123
Courants de pensée	Courants ou perspectives idéologiques identifiables influençant le fonctionnement des organisations (ex. : « mino », « majo », « trotskiste »)	38	133
Altermondialiste		1	1
Catholique	Pensée catholique d'origine chrétienne	2	2
Féminisme		2	2
Libertaire	Pensée axée sur l'autonomie collective et la rupture à l'État	4	11
ML	Pensée marxiste-léniniste, maoïste	10	44
Culture organisationnelle	Ensemble des normes, pratiques et valeurs partagées par les militants des organisations	47	263
Routinisation	Récurrence dans les modes de fonctionnement des organisations	25	53
Travail militant	Ensemble des pratiques visant le développement du sentiment d'appartenance (ex. : formation)	29	90
Division du travail	Mode de répartition des tâches pour assurer le fonctionnement des organisations	37	123
Financement	Ressources financières	49	188
Salariés	Rôle des salariés dans les organisations	27	44
Processus décisionnel	Modes de prise de décision au sein des organisations	48	200
Services	Services offerts par les organisations (ex. : conseil juridique, assurances, etc.)	18	46

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Structuration		28	95
Variations géographiques	Différences dans le fonctionnement des organisations selon leur répartition sur le territoire national	35	89
Échelles d'action	Portée de l'action collective définie par les acteurs	26	70
Liste des organisations	Ensemble des organisations impliquées dans les luttes	68	1358
Acteurs du logement social		12	50
AGRTQ		2	2
CQCH		1	1
FECHIMM		6	8
FOHM		1	3
GRT		6	17
Habitations communautaires Centre-Sud		1	1
RAPSIM		6	9
RQOH		4	7
RSIQ		2	2
Associations locales	Organisations officielles locales	36	231
Accueil de jour Versailles		1	1
AESS		2	2
AFELC		1	1
AFESH-UQAM		4	7
AGEUQAM		2	5
Association des locataires de Villeray		2	5
Aubervillier-Comité pour le logement autonome des jeunes		1	1
Aurore		2	4
AÉCS	Cégep Sherbrooke	1	1
BAIL Québec		1	6
BAILS Hochelaga		2	4
CADEUL		2	3
CAL (Comité action logement)		1	3
CAPE Parc-Extension		1	1

188 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
CLAQ		1	2
Coalition régionale montréalaise des CUTE		1	5
Comité citoyen Verdun		1	1
Comité de citoyens		3	3
Comité logement Centre-Sud		3	7
Comité logement Petite-Patrie		2	4
Comité logement Rosemont		4	6
Comité logement Saint-Louis		4	28
Comité populaire Saint-Jean- Baptiste		1	1
CRIS-UQO		1	7
CSU		1	1
CUTE UQAM		2	13
CUTE-UdM		1	4
CUTE		3	30
Dignité		1	2
Entraide logement		1	1
FAÉCUM		3	5
Gare XP		1	1
Les enfants du canal		1	10
Logemen'occupe Gatineau		1	1
Macaq		2	2
MAGE-UQAC		1	1
Oeil Côte-des-Neiges		4	12
POPIR		2	22
RIL Pointe-Saint-Charles		2	2
SMU		0	0
SOGÉÉCOM		2	3
UNEF-Sc Po Paris		2	4
Associations nationales	Organisations officielles nationales	65	947
ADT Quart Monde		3	3
ALLMQ		3	7
Alternative libertaire		1	1
ANEQ		2	20

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
ANIL-ADIL		1	2
Association des locataires Montréal métropolitain		2	5
Associations lycéennes	FIDL ou UNL	3	6
FIDL		2	2
UNL		1	1
ASSÉ		6	55
Conseil de coordination		1	2
CRAM		1	2
ATTAC		1	1
CASSÉ		1	3
CGL		1	1
CLASSE		3	5
CNL		6	18
Comités Printemps 2015		2	6
CPU	Conférence des présidents d'Université	7	12
Cé	Confédération étudiante. N'existe plus aujourd'hui. A été quasi entièrement instaurée par un partenariat avec la CFDT.	4	6
DAL		13	47
EMF	Étudiants musulmans de France	1	1
Emmaüs		4	7
FAGE		16	147
FAS (Fédération des acteurs solidaires)		3	7
FECQ		7	20
FEUQ		4	54
FLHLMQ		4	21
Fondation Abbé Pierre		11	53
FRAPRU		16	94
Front commun des associations de locataires		5	11
Habitat et Humanisme		1	1
Inter-CUTE		1	6
Jeunesse communiste révolutionnaire		1	1

190 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Les enfants de Don Quichotte		4	5
Mission squat MDM		2	2
MJS	Mouvement des jeunes socialistes, association nationale très proche du PS indépendante néanmoins. (Organisation de jeunesse)	1	1
Mouvement pour le droit au logement		2	6
Mutuelles étudiantes	LMDE ou autre (il y a des branches locales, histoire combinée de la LMDE [anciennement MNEF], du PS et de l'UNEF). N'existe plus, car le régime étudiant de la sécurité sociale a disparu.	2	2
PDE		9	18
RCLALQ		10	68
Regroupement autonome des jeunes		1	1
RGL		6	28
Solidaires étudiants		7	16
UEQ		1	1
UNEF		17	149
UNI		9	10
UNPI		1	1
USH-Fédérations HLM		4	9
Coordinations		5	12
Coalition européenne d'action pour le droit au logement et à la ville		1	2
Collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement		1	3
Intersquat		3	6
Jeduis du droit au logement		1	1
Groupes affinitaires	Organisations non officielles basées sur l'affinité entre ses membres	17	42
Autonomes		2	2

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Collectifs squats divers		1	1
Comité des sans-emploi		1	1
Coordinations nationales	Les coordinations nationales sont des regroupements informels, où participent possiblement des étudiants syndiqués, mais pas uniquement, dans des épisodes de mobilisation plutôt soutenus. Ils sont organisés plutôt sur un modèle de démocratie directe (ex : pendant le CPE, pendant la loi Travail, etc.)	2	4
Génération précaire		3	4
Jeudi noir		4	11
À qui la ville ?		1	2
Syndicats		17	74
CFDT	Aussi SGEN-CFDT (syndicat enseignement de la CFDT)	11	19
CGT		12	21
CNT		3	7
FO	Force ouvrière	4	4
FSU	Fédération syndicale universitaire	1	2
SNESUP-FSU		3	5
Sud		1	1
UNSA		1	2
Perception des opportunités et menaces		52	274
Changement des politiques	Tout changement concernant l'intervention de l'État dans le secteur (ex. : projet de loi, modification des normes de financement, etc.)	25	70
Réforme		5	9
Changement institutionnel	Tout changement affectant le fonctionnement des institutions du secteur (ex. : ouverture d'un espace institutionnel de représentation)	22	37

192 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Changement d'échelles		2	3
Changement de fonctionnaire		1	1
Changement de ministre responsable		2	2
Ouverture d'un espace institutionnel		2	2
Changement politique	Tout changement affectant la dynamique entre les élites politiques (ex. : élections)	35	85
Élections		9	14
Changement économique	Tout changement concernant les conditions économiques du secteur (ex. : crise immobilière, augmentation des loyers, etc.)	25	50
Annonces budgétaires		3	4
Fluctuations du marché immobilier		4	4
Rapport au gouvernement	Rapport à l'ensemble des élus politiques formant le gouvernement	65	581
Attaché politique	Personnel politique des élus	18	29
Local		28	129
Municipal	Gouvernement municipal	27	117
Élu local	Élu au niveau de la circonscription	6	10
Ministre responsable	Ministre responsable de l'Habitation ou de l'Éducation postsecondaire	48	167
National		49	181
Exécutif	Premier ministre ou président	18	39
Fédéral	Gouvernement fédéral	7	21
Législatif		6	13
Provincial	Gouvernement provincial	18	59
Question nationale	Influence de la pensée nationaliste sur les luttes	8	16
Négociation		3	28
Rapport aux adversaires		45	231
Acteurs externes au régime		0	0
Milieu des affaires		1	1

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Acteurs internes au régime	Adversaires, ponctuels ou durables, internes au secteur (ex. : associations de propriétaires)	33	138
Associations de propriétaires		13	29
CREPUQ		3	7
Direction de cégep		2	3
Fédération des cégeps		2	2
Promoteurs immobiliers		1	1
Présidents d'université		1	4
Université du Québec		1	1
Relations au sein du mouvement	Conflits ou tensions, ponctuels ou durables, entre des groupes contestataires impliqués dans les luttes du secteur (ex. : bailleurs sociaux)	25	71
Acteurs du logement communautaire		2	4
ASSÉ-Fédérations		3	8
CUTE-Fédérations		1	2
Rapport aux médias		33	101
Rapport aux partis politiques		57	354
Action démocratique du Québec		3	6
Bloc québécois		4	5
Coalition avenir Québec		7	15
EELV	Europe Écologie Les Verts	1	1
FI-Front de gauche	France Insoumise, et anciennement Front de gauche au moment de la réunification de la gauche sous Mélenchon	5	8
FN		1	2
Génération	Parti issu d'une scission du PS lancé par Hamon	1	1
LCR	Ligue communiste révolutionnaire	2	4
LREM		6	9
Nouveau Parti démocratique		3	3
NPA	Nouveau Parti anticapitaliste	4	5
Parti libéral du Canada		1	1

194 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Parti libéral du Québec		14	26
Parti québécois		25	68
PCF		2	3
Projet Montréal		9	13
PS		14	20
Québec solidaire		20	37
Rassemblement des citoyens de Montréal		6	20
Rassemblement populaire de Québec		1	1
UMP-LR		2	2
Rapport aux établissements scolaires		27	190
Instances de représentation		17	66
Conseils centraux de l'université		13	53
CA		8	17
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes	1	2
CEVU		8	14
FNSP	Fondation nationale des sciences politiques (propre à Sc Po Paris, mais pas dans les autres IEP)	1	1
Vice-président étudiant		3	5
Rapport à la direction		14	48
Élections étudiantes		13	44
Élections universitaires		3	5
Rapport à l'État		62	527
Espaces institutionnels de représentation	Instance, comité ou rencontre, plus ou moins formalisé, permettant aux groupes contestataires d'avoir un accès direct à l'État à des fins d'échange, de consultation ou de négociation	35	116
CESE	Conseil économique social et environnemental	2	3
CNESER		15	34

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
CNOUS		13	36
CROUS		10	31
Fonds québécois d'habitation communautaire		6	13
Résolution Montréal		2	2
Institutions	Ensemble des institutions intervenant dans le secteur	24	106
Administration municipale		15	38
CAI		1	1
CDPJ		3	6
Commission des loyers		1	2
Diversité des interlocuteurs		9	15
Ministère de l'Habitation		3	3
Ministère de l'Éducation		2	3
OMH		2	3
ONU		2	2
Protecteur du citoyen		2	2
Régie du logement		9	20
SACAIS		3	4
SCHL		1	1
SHDM		1	3
SHQ		10	15
Recours collectif contre la SHQ		2	3
Niveau européen		12	25
Bologne		2	3
Erasmus		1	1
ESU-ESIB		2	4
Politiques et lois	Ensemble des politiques et des lois régissant l'intervention de l'État dans le secteur	21	92
AccèsLogis		9	49
Allocation logement		1	1
Bail		2	2
Campus France	Création d'une plate-forme codifiée pour l'inscription des étudiants étrangers	1	2
Code civil		2	3

196 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Contribution au secteur		7	24
Contribution étudiante		3	3
Entente fédéral-provincial		1	2
HLM		5	7
Critères sélection HLM		2	2
Gestion HLM		3	3
Investissement Avenir	LRU II 2009	0	0
Jospin	1989 : loi sur le financement des associations étudiantes par élections	2	3
Livre vert sur l'habitation		1	2
LMD		7	10
Logement abordable		4	13
Loi d'orientation et de la réussite des étudiants (ORE)	ParcoursSup	3	3
Loi de 84		1	1
Loi ESR Fioraso		5	12
Loi Faure		1	1
Loi spéciale 78		3	16
<i>Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants</i>		2	50
Loi Égalité et citoyenneté		1	2
LRU	Réforme des conseils centraux des universités ; début des fusions universités (PRES et COMUE) ; fondations privées (privatisation des financements de l'ESR)	10	28
PAOC		3	5
Politique sur l'habitation Montréal		2	3
Politique sur l'habitation Québec		2	3
Programmes de rénovation domiciliaire		1	2
Réglementation sur la salubrité		4	14
Réglementation sur les condos		1	1

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Réforme Allègre	3/5/8, débuts de la réforme LMD (1998)	1	1
Stratégie d'inclusion		5	10
Stratégie fédérale en habitation		5	9
Supplément au loyer en logement social		3	4
Supplément au loyer sur le marché privé		5	6
État d'urgence		1	1
Répression	Répression dirigée vers les groupes contestataires	28	82
Rapports de genre		22	46
Revendications	Principaux griefs pouvant être subdivisés en demandes	57	411
Accès à la justice pour les locataires		4	6
Affaires internes		6	8
Aides sociales	Bourses étudiantes, prix du ticket RU, prix du logement étudiant, conditions de logement	12	49
Autres	Prix du restaurant universitaire	2	2
Bourses		5	11
Logement		4	6
Régime de sécurité sociale		4	7
Antisexisme-antiracisme		5	6
Autonomie des universités		5	8
Budget		3	4
Concurrence fusion des universités		3	5
Conditions d'emploi		6	14
Diplômes filières		6	17
Discrimination		1	2
Droit au logement		3	5
Encadrement des loyers		9	31
Pour le contrôle des loyers		5	7
Pour le gel des loyers		5	20
Pour un registre des loyers		3	4

198 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Droits de scolarité		13	25
Contre la hausse des droits de scolarité		3	3
Gratuité scolaire		2	3
Embourgeoisement		3	5
Gouvernance		1	5
Logement social		9	24
Plus de coopératives d'habitation		3	7
Plus de HLM		4	5
Pour 50 000 logements sociaux		1	1
Pour des réserves de terrains et de bâtiments vacants		4	6
Pour l'inclusion de logement social dans les projets immobiliers		3	3
Pour la socialisation du parc locatif		2	2
Lutte contre l'austérité		4	8
Politique d'habitation		3	7
Privatisation		11	18
Financement des études		0	0
Managérialisation		10	17
Salariat étudiant		3	8
Salubrité		0	0
Pour un code provincial du logement		3	3
Sélection universitaire		8	16
Vie associative en HLM		1	2
Étudiants étrangers		7	15
Évictions		4	4
Tactiques		64	759
Choix des tactiques	Tout élément pris en considération dans le choix des modes d'action	50	258
Diffusion		1	1
Escalade des moyens de pression		7	8

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Innovation		1	2
Radicalisation		1	4
Répertoire		6	15
Stratégie		24	87
Exemples	Exemples de tactique (manifestation, occupation, etc.)	56	370
Action directe		3	3
Action théâtrale		12	24
Blocage		8	22
Boycottage		2	3
Campagne		6	8
Campement		6	11
Caravane		3	5
Choc moral		6	17
Coalition		3	6
Commission populaire		1	2
Coordinations nationales	Rassemblements nationaux horizontaux en dehors des grandes associations étudiantes lors de grands mouvements de mobilisation	2	9
Création d'une organisation locale		5	7
Démobilisation		1	1
Encartage	Stratégies pour augmenter le nombre d'adhérents	1	1
Formation		3	5
Fêtes		2	2
Grande marche		2	2
Grève		3	7
Information		6	6
Juridique		3	3
Lobbying		22	59
Amendements		4	4
Lutte de bloc		3	5
Manifestation		14	35
Occupation		18	29

200 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
Piratage informatique		2	3
Pétition		10	15
Occupation d'un lieu stratégique		3	3
Squat		7	24
Tintamarre		3	3
Tractage		3	3
Vigile		1	5
Éducation populaire		3	4
Échecs		10	30
Épisodes de contestation	Lutte, action ou événement important pouvant être délimité dans le temps	61	730
1946 Squats des vétérans		1	1
1962 Guerre d'Algérie		2	2
1968 Lutte de Milton Park		2	4
1968 Mai		1	1
1974 Lutte contre les incendies		1	2
1974 Lutte du square Saint-Louis		2	2
1974 Week-end rouge dans Centre-Sud		2	5
1975 Squat Saint-Norbert		3	3
1976 Lutte de bloc coin Papineau Ontario		1	1
1976 Lutte de bloc contre Clermont Motor		1	2
1978 Colloque sur les PAQ		7	16
1978 Grève étudiante sur les prêts et bourses		1	1
1978 Première campagne pour le gel des loyers		1	1
1979 Deuxième campagne pour le gel des loyers		1	1
1980 Campagne Des quartiers où nous pourrions rester		1	1
1981 Lutte des shop Angus		2	7
1981 Lutte pour le maintien du financement de Centraide		5	16

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
1982 Occupations des bureaux des députés PQ		2	2
1983 Campement à Hull		1	1
1983 Colloque sur l'unité des groupes logement		3	8
1983 Lutte contre les listes noires		2	5
1984 Campagne sur la rénovation domiciliaire		1	1
1986 Coalition Sauvons nos logements		2	3
1986 Colloque pour la survie des quartiers populaires		1	3
1986 Loi Devaquet		3	3
1986 Lutte contre les hausses de loyer en HLM		1	2
1987 Squat Overdale		2	6
1989 Rue Daguerre		1	1
1990 CIP		1	1
1990 Loi Besson		2	2
1990-2000 Clichy		1	4
1991 Quai de la gare		1	2
1993 Lutte pour le droit d'association des locataires en HLM		1	3
1994 Loi Badet		1	1
1994 Lutte sur les règlements d'immeuble en HLM		1	1
1994 Retrait du fédéral du logement social		5	6
1994 Rue du Dragon		1	3
1994 Réforme du Code civil		1	1
1994 Résolution Montréal		2	2
1996 Lutte contre la privatisation des HLM		1	2
1996 Lutte pour un bail obligatoire		3	4
1998 Lutte contre la saisie du chèque d'aide sociale		4	6

202 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
1998 Lutte pour un réinvestissement du fédéral en logement social		1	2
2000 Lutte de l'usine Lavo		1	4
2000 Lutte pour l'encadrement de la recherche de logement		1	1
2000-2006 Incendies		1	1
2001 Crise du logement		5	17
2001 Squat Overdale-Préfontaine		1	2
2002 Contre l'extrême droite		1	1
2002 Squat îlot Bertholot		2	4
2003 LMD		5	7
2004 Lutte contre la révision de la méthode de fixation des loyers		1	1
2004-2007 DALO		5	12
2005 Grève étudiante		2	2
2005 Lutte pour l'application du règlement sur la salubrité à Montréal		4	10
2005 Lutte pour la rénovation des HLM		1	5
2005 Pour la reconnaissance d'un État palestinien		1	1
2005 Référendum européen		1	3
2005 Zyed et Bouna (événements de Clichy-sous-Bois)	Mort de deux adolescents, cachés dans un poste électrique à la suite d'une fuite de la police (événements considérés comme le début des émeutes de 2005)	1	1
2006 Campagne sur la gratuité scolaire		0	0
2006 CPE		13	50
2006 Lutte contre le traitement accéléré pour non-paiement de loyer		1	1
2006 Stratégie d'action jeunesse		0	0
2006-2007 Squat place de Rio		1	2
2007 Grève étudiante		2	5

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
2007 LRU	2009 un peu	10	35
2007 Lutte pour la reconnaissance du soutien communautaire en logement social		1	1
2007 Squat rue de la Banque		3	9
2007-2015 Divers squats		2	6
2008 Lutte contre les délais à la Régie du logement		1	4
2008 Lutte pour un code provincial du logement		3	4
2008 Lutte pour un registre des loyers		3	12
2009 Enseignants chercheurs		1	2
2009 Loi Molle		1	1
2009 LRU II		2	3
2009 Lutte contre un projet immobilier au canal Lachine		1	2
2010 Dixième mois de bourse		1	2
2010 Réforme des retraites		6	8
2010 Squat place des Vosges		2	2
2011 Caravane provinciale		1	1
2011 Circulaire Guéant	Lutte contre les restrictions d'obtention de visa pour les étudiants étrangers	2	2
2011 Lutte pour le loyer protégé en HLM		1	1
2011 Lutte sur les critères de sélection en HLM		1	1
2011 Squat avenue Matignon		2	2
2011-2012 Taxe sur les petites surfaces		2	3
2012 Grève étudiante		8	41
2012 Squat rue de Valenciennes		3	6
2012-2015 ALUR		5	19
2013 Fioraso		4	11
2013 Lutte pour une réserve de terrains à Saint-Henri		1	5
2013 Réformes des bourses		2	5

204 Les fondements institutionnels de la contestation

Nom du nœud	Description	Fichiers	Références
2013 Sommet sur l'éducation supérieure		2	3
2014 Commission populaire		1	1
2014 Lutte contre les punaises de lit Montréal		2	4
2014 Lutte contre les évictions des aînés		1	3
2014 Manifestation des ESI	ESI = étudiants en soins infirmiers	1	1
2015 Grève étudiante Printemps 2015		4	22
2015 Lutte pour le maintien du supplément au loyer en logement social		1	3
2016 Création des CUTE		2	3
2016 Grève des internes en psychologie		1	1
2016 Loi Travail		5	24
2016 Lutte pour la fusion des OMH		1	3
2016-2017 Loi Égalité et citoyenneté		2	3
2017 Lutte contre Airbnb		4	5
2017 Lutte contre un guichet unique en logement social		1	2
2017 Lutte pour la publication des indices de loyer		1	3
2017 Lutte sur le site de la Malting dans Saint-Henri		1	1
2017 Squat canal Saint-Martin		1	2
2017-2018 Loi ELAN		4	12
2017-2018 Vive l'APL		4	8
2018 Parcoursup		4	8
2018 Semaine de grève pour la rémunération des stages		2	5
2018-2019 Post-loi ELAN et Gilets jaunes		2	3
2019 Augmentation des droits de scolarité pour étudiants étrangers		1	1
2019 Grève pour la rémunération des stages		3	17

ANNEXE 3

Guide d'entrevue général

– Rappel du contexte de la recherche : comparaison entre deux sociétés (France, Québec), deux secteurs (logement et éducation), 2005-2016, liens entre intervention publique et formes de contestation, identifier les types.

– Faire signer le formulaire de consentement et le lire avec la personne OU lui faire parvenir par courriel au moment de la prise de rendez-vous et revenir là-dessus rapidement.

– Trois options pour l'anonymat : 1) anonymat complet (ex. : un militant du FRAPRU a dit...); 2) anonymat partiel avec mention de la fonction (ex. : un organisateur communautaire du FRAPRU a dit...); 3) pas d'anonymat. À déterminer à la fin de l'entretien.

– Entretien divisé en cinq blocs : parcours d'engagement, pratiques internes aux organisations, rapport au gouvernement, rapport au mouvement, rapport aux autres acteurs. Durée : 90 à 120 minutes. Des questions avant de commencer ?

Bloc I – Parcours d'engagement

1. Comment en êtes-vous venu à vous impliquer dans les luttes relatives au logement/éducation ?

1.1 Pour quelles raisons ?

1.2 Avec quelle organisation ?

2. Avant d'être ici [nom de l'organisation], où étiez-vous ?

2.1 Dans quelles organisations ?

2.2 Quelles fonctions occupiez-vous ?

2.3 Durant quelles périodes ?

3. Si vous aviez à choisir 2 à 3 luttes qui vous ont davantage marqué durant votre parcours, lesquelles seraient-ce ? Pourquoi ?

Bloc II – Pratiques internes aux organisations

4. Pouvez-vous m'expliquer comment se prennent les décisions au sein de votre organisation ?

- 4.1 Concernant les dossiers prioritaires ?
- 4.2 Concernant les actions à mener ?
- 4.3 Concernant les moments où mener ces actions ?
- 4.4 Par exemple [action récente], comment en êtes-vous arrivés là ?

5. Durant les luttes importantes que vous avez mentionnées, comment déterminiez-vous collectivement les revendications ?

- 5.1 Toujours le même mode de fonctionnement ?
- 5.2 Est-ce différent d'aujourd'hui ?
- 5.3 Y a-t-il eu plus de débats dans certains dossiers ? Pourquoi ?
- 5.4 Revendications locales comparées aux revendications nationales ?

Bloc III – Rapport au gouvernement

6. Dans le cadre de votre travail de tous les jours, quel type de relation avez-vous avec le gouvernement ?

- 6.1 Est-ce différent selon les paliers ?
- 6.2 Un palier plus important qu'un autre dans vos interactions ? Pourquoi ?
- 6.3 Avantage ou obstacle d'avoir autant d'interlocuteurs ?
- 6.4 Vos relations avec le gouvernement ont-elles évolué ?

7. Dans les moments où vous menez une lutte auprès du gouvernement, quelles tactiques utilisez-vous ?

- 7.1 À quels moments vos tactiques ont-elles fonctionné ? Pourquoi selon vous ?
- 7.2 Votre organisation semble utiliser plus tel type de tactique [exemple], pourquoi ? Comment se fait ce choix ? Et pour les autres types de tactiques ?
- 7.3 Vos tactiques ont-elles évolué ?

8. Avec quelles institutions du gouvernement êtes-vous principalement en contact ?

- 8.1 Dans quel contexte ? À quelles occasions ? Est-ce fréquent ?

8.2 Y a-t-il des différences entre les institutions? Lesquelles? Est-ce plus facile avec certaines? À votre avis pourquoi?

8.3 Comment faites-vous pour avoir accès à ces institutions?

9. Quelles sont les structures de concertation auxquelles vous participez actuellement?

9.1 Comment fonctionnent-elles précisément?

9.2 Toujours les mêmes? Qu'est-ce qui a changé? À quel moment? Pourquoi?

9.3 Savez-vous comment ces structures sont perçues par le niveau local/national (suivant l'interlocuteur)? Est-ce différent pour vous?

9.4 La concertation est-elle un plus pour les luttes? Ou un moins?

Bloc IV – Rapport au mouvement

10. Dans votre travail de mobilisation, quels sont vos principaux alliés en logement/éducation?

10.1 Pour quelles raisons?

10.2 Quel type d'action faites-vous avec eux?

10.3 Ces alliés ont-ils changé au fil du temps?

10.4 Pensez-vous développer de nouvelles alliances?

11. Nature des relations

11.1 Comment qualifier les relations avec vos alliés (vous pouvez préciser)?

11.2 Des événements marquants dans la façon dont les relations se sont développées?

12. Quelle est l'importance des autres groupes dans les mobilisations (à ajuster en fonction des terrains)?

12.1 Acteurs du milieu des HLM? FLHLMQ?

12.2 Acteurs du milieu du logement social? GRT? Coopératives? OSBL?

12.3 Acteurs du milieu de l'itinérance? RSIQ¹? RAPSIM²?

12.4 Ces groupes ont-ils toujours eu la même importance à travers le temps?

1. Réseau solidarité itinérance du Québec

2. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

Bloc V – Rapport aux autres acteurs

13. Outre vos alliés dans votre secteur particulier (logement/éducation), est-ce que vous avez d'autres groupes ou organisations qui interviennent à vos côtés? (syndicats ou autres groupes d'autres secteurs ou des institutions amies)

13.1 Quel rôle jouent-ils? Est-ce que ce rôle a changé au fil du temps?

14. De la même façon, quel rôle les partis politiques jouent-ils dans les mobilisations?

14.1 Un rôle d'allié? Un rôle d'ennemi?

14.2 Des différences entre les partis?

Bilan

15. Quelles ont été les défaites dans l'histoire des luttes relatives au logement/éducation selon vous? Pourquoi?

15.1 Qu'aurait-il fallu faire pour que cela n'arrive pas?

16. À l'inverse, quelles ont été les victoires? Pourquoi?

16.1 Comment l'action de XXX a-t-elle fait une différence?

17. Et pour le futur, quelles seront les principales batailles à mener? Pourquoi?

18. D'autres éléments à ajouter?

Merci!

ANNEXE 4

Renseignements sur les personnes rencontrées

NO	Affiliation organisationnelle	Fonction	Période
Éducation France			
ÉF1	UNEF	Élue bureau national – TTE	2004-2009
ÉF2	UNEF	Élue bureau national – TTE	2007-2009
ÉF3	UNEF	Président	2011-2013
ÉF4	UNEF	Vice-présidente	2013-2015
ÉF5	UNEF	Président	2013-2016
ÉF6	UNEF	Présidente (de section locale) Sciences Po Paris	2014-2015
ÉF7	UNEF	Président (de section locale) Sciences Po Paris	2018- ?
ÉF8	FAGE	Président	2006-2008
ÉF9	FAGE	Présidente	2008-2010
ÉF10	FAGE	Président	2010-2012
ÉF11	FAGE	Président	2012-2014
ÉF12	FAGE	Secrétaire général	2005-2007 (approx.)
	ESIB (ESU)	Élu FAGE	2006
ÉF13	Université Paris Nanterre	Présidente	2008-2012
ÉF14	Université Paris Dauphine	Président	2007-2016
ÉF15		Chercheuse	
ÉF16	Solidaires étudiantes	Chercheur	
ÉF17		Chercheuse	
ÉF18	Ministère ESR	Conseiller social vie étudiante – Cabinet Fioraso	2012-2014
	UNEF-ID	Vice-président	1994-1995
Éducation Québec			
ÉQ1	FEUQ	Président	2004-2005
ÉQ2	ASSÉ	Secrétaire à l'information	2011-2012

210 Les fondements institutionnels de la contestation

NO	Affiliation organisationnelle	Fonction	Période
ÉQ3	FQPPU	Président	2009-2013
		Comité information/ Affaires pédagogiques	
ÉQ4	ASSÉ	Secrétaire aux affaires académiques	2011-2012
ÉQ5	ASSÉ	Exécutant	2006-2007
	Printemps 2015	Organisateur	2014-2015
ÉQ6	FEUQ	Président	2005-2006
ÉQ7	SPPCM, FNEEQ-CSN, ancien militant étudiant	Chercheur	
ÉQ8	ASSÉ	Coordonnatrice	2015-2016
ÉQ9	Profs contre la hausse	Militant	2011-2016
	SPECA	Exécutant	2013-2020 (approx.)
ÉQ10	FECQ	Président	2011-2012
ÉQ11	FEUQ	Présidente	2011-2013
ÉQ12	ASSÉ	Porte-parole	2011-2012
ÉQ13	ANEQ	Salarié	1979-1985
ÉQ14	ANEQ	Délégué de Montréal au conseil central	1983-1984
ÉQ15	ASSÉ	Militante	2010-2015 (approx.)
	CUTE	Militante	2016-2019
ÉQ16	CUTE-UQAM	Militante	2016-2019
ÉQ17	CRIS-UQO	Militant	2016-2017
	CUTE-UdM	Militant	2017-2019
Logement France			
LF1	Collectif des assistantes sociales du 93	Militante	2005-2007
	CGT	Déléguée	?
	Conseil municipal Pantin	Déléguée	?
LF2	Conseil général du 93 (niveau départemental)	Chargée de mission de prévention des expulsions	2019-
LF3	CNL 75	Permanent	?
LF4	Cabinet de la ministre Céline Duflot	Conseillère politique	2012-2014
	Grand Paris aménagement	Directrice adjointe des communications et des relations institutionnelles	?

NO	Affiliation organisationnelle	Fonction	Période
LF5	Direction régionale interministérielle de l'hébergement et du logement	Employés	2013-2017
LF6	Fondation Abbé Pierre	Directeur général	2015-
		Responsable du rapport sur le mal-logement	?
LF7	Fondation Abbé Pierre	Directeur général	? -2015
	UNIOPSS	Président	?
	ADOMA	Président	?
	Jeudi noir	Militant	?
LF8	Jeudi noir	Militant	2006-2014
	Génération précaire	Membre	?
	France Insoumise	Membre	2017
LF9	Jeudi noir	Militant	2007-2014
LF10	Jeudi noir	Militant	?
	Génération précaire	Militant	?
	Fondation Abbé Pierre	Responsable de la publication du rapport sur le mal-logement	2015-
LF11	DAL	Militante	1990-
LF12	DAL	Militante	?
LF13	Jeudi noir	Militante	2013-2014
	Conseil municipal X ^e Paris	Élue à l'économie sociale et solidaire	2014-
LF14	Jeudi noir	Militante	?
	FAP	Employée	2015-2018
	SUD (syndicat)	Employée	2019-
LF15	CNL	Membre	1990-
		Président au niveau national	2013-
LF16	Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées	Président	?
	Intersquat	Militant	?

212 Les fondements institutionnels de la contestation

NO	Affiliation organisationnelle	Fonction	Période
Logement Québec			
LQ1	Association des locataires de Saint-Michel	Salarié	1972-1973
	Comité logement Saint-Louis	Militant	1974-1980 (approx.)
	Comité logement Rosemont	Salarié	1981-1986 (approx.)
	RGL/RCLALQ	Exécutant	1978-1986
LQ2	Association des locataires de Villeray	Salariée	1978-1983
	Comité logement Petite-Patrie	Salariée	1983-
	RGL-RCLALQ	Exécutante	1978-
LQ3	Comité logement Saint-Louis	Salarié	1974-1984
	RGL-RCLALQ	Exécutant	1978-1984
LQ4	Association des locataires de Côte-des-Neiges/OEIL	Salarié	1981-2018
LQ5	Association des locataires de Villeray	Militante	2000-2003 (approx.)
	Entraide Logement Hochelaga-Maisonnette	Salariée (temps partiel)	2000-2003 (approx.)
	Comité logement Bordeaux-Cartierville	Salariée (temps partiel)	2000-2003 (approx.)
	RCLALQ	Salariée	2008-2014
LQ6	Association des locataires de Villeray	Salarié	1991-1994
	Comité logement Centre-Sud	Salarié	1994-1996
	Entraide Logement Hochelaga-Maisonnette	Salarié	1996-
LQ7	Comité logement Ville-Marie	Militant	2015-2016
	RCLALQ	Salarié	2016-
LQ8	BAIL	Salariée	1988-
LQ9	Action-Rénovation/Comité logement Centre-Sud	Militant salarié	1974-1982
	RGL-RCLALQ	Exécutant	1978-1982
LQ10	Regroupement Information Logement de Pointe-Saint-Charles	Salariée	1986-2003
	FRAPRU	Salariée	2003-

NO	Affiliation organisationnelle	Fonction	Période
LQ11a	FRAPRU	Salarié	1979-2016
LQ11b			
LQ12	Association des locataires de Villeray	Militant	1994-1997
	Comité BAILS Hochelaga-Maisonneuve	Salarié	1997-2005
	FRAPRU	Salarié	2005-2013
LQ13	Association des locataires de Villeray	Salarié	1993
	Entraide Logement Hochelaga-Maisonneuve	Salarié	1994
	Comité logement Centre-Sud	Salarié	1995
	Association des locataires de Villeray	Salarié	1995-2002
	RCLALQ	Salarié	2003-2007
	Comité d'action Parc-Extension	Salarié	2010-
LQ14	FRAPRU	Salarié	1982-1993
	FLHLMQ	Salarié	1993-
LQ15	Comité populaire Saint-Jean-Baptiste	Militante salariée	2001-2009
	FRAPRU	Salariée	2009-
LQ16	FLHLMQ	Salariée	1999-2001
	RAPSIM	Salariée	2005-2009
	POPIR	Salariée	2009-
LQ17	PQ	Député provincial	1989-2003
		Ministre des Affaires municipales (habitation)	1996-1998
LQ18	PQ	Députée provinciale	1981-2008
		Ministre des Affaires municipales (habitation)	1998-2002

Listes des figures

- Figure 2.1 Nombre d'événements protestataires dans les secteurs de l'éducation et du logement en France, 2005-2016
- Figure 2.2 Nombre d'événements protestataires dans les secteurs de l'éducation et du logement au Québec, 2005-2016
- Figure 2.3 Principaux modes d'action confondus dans les secteurs du logement et de l'éducation en France, 2005-2016 (proportions)
- Figure 2.4 Principaux modes d'action confondus dans les secteurs du logement et de l'éducation au Québec, 2005-2016 (proportions)
- Figure 2.5 Enjeux dans le secteur du logement en France et au Québec, 2005-2016 (proportions)
- Figure 2.6 Enjeux dans le secteur de l'éducation en France et au Québec, 2005-2016 (proportions)
- Figure 2.7 Acteurs principaux des protestations en France et au Québec 2005-2016, logement et éducation
- Figure 2.8 Cibles principales de la contestation en éducation, 2005-2016, France et Québec (proportions)
- Figure 2.9 Cibles principales dans le secteur du logement en France et au Québec, 2005-2016 (proportions)

Listes des tableaux

- Tableau 2.1 Types de protestation en France et au Québec (logement et éducation)
- Tableau 3.1 Régimes d'intervention publique par secteur au Québec et en France
- Tableau 4.1 Acteurs institutionnels et mesures phares dans le secteur du logement en France
- Tableau 4.2 Acteurs institutionnels et mesures phares dans le secteur du logement au Québec
- Tableau 5.1 Mesures phares et acteurs institutionnels dans le secteur de l'éducation supérieure en France
- Tableau 5.2 Résultats électoraux CNOUS, en nombre de personnes élues (1989-2019)
- Tableau 5.3 Résultats électoraux CNESER, en nombre de personnes élues (1989-2019)
- Tableau 5.4 Mesures phares et principaux acteurs dans le secteur de l'éducation au Québec

Bibliographie

- Albouy, Valérie et Chloé Tavan, *Massification et démocratisation de l'enseignement supérieur en France. Document de travail*, Paris, Insee/Direction des études et synthèses économiques, 2007.
- Allard, Mireille et Pascale Dufour, « Le Printemps érable a été un événement générationnel majeur. Dix ans plus tard, les ex-grévistes continuent de s'engager politiquement », *The Conversation*, 15 novembre 2022.
- Ancelovici, Marcos, « Esquisse d'une théorie de la contestation. Bourdieu et le modèle du processus politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 41 (2), 2009, p. 39-61.
- , « Conceptualizing the context of collective action. An introduction », *Social Movement Studies*, vol. 20 (22), 2021, p. 125-138.
- Ancelovici, Marcos, Pascale Dufour et Héloïse Nez, *Street Politics in the Age of Austerity. From the Indignados to Occupy*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2016.
- Ancelovici, Marcos et Francis Dupuis-Déri, *Un printemps rouge et noir. Regards croisés sur la grève étudiante de 2012*, Montréal, Écosociété, 2014.
- Ancelovici, Marcos et César Guzmán-Concha, « Struggling for Education. The Dynamics of Student Protests in Chile and Quebec », *Current Sociology*, vol. 67 (7), 2019, p. 978-996.
- Annetts, Jason, Alex Law, Wallace McNeish et Gerry Mooney, *Understanding Social Welfare Movements*, Bristol, Policy Press and Bristol University Press, 2009.
- Argibay, Camilo, « Des militants en costume cravate. Regard socio-historique sur l'engagement des dirigeants étudiants de la MNEF (1973-1986) », *Le Mouvement social*, vol. 248, 2014, p. 93-108.
- Arsenault, Gabriel, *L'économie sociale au Québec. Une perspective politique*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2018.
- Audet, Louis-Philippe, *Histoire de l'enseignement au Québec*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971.
- Bailey, Daniel, « The Environmental Paradox of the Welfare State. The Dynamics of Sustainability », *New Political Economy*, vol. 20 (6), 2015, p. 793-811.
- Bargel, Lucie, *Jeunes socialistes/jeunes UMP. Lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz, 2009.

- Barker, Colin et Michael Lavalette. « Welfare Changes and Social Movements », dans *The Oxford Handbook of Social Movements*, sous la direction de Donatella della Porta et Mario Diani, édition en ligne, Oxford Academic, 2015), pp. 711-728. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199678402.001.0001>.
- Bégin-Caouette, Olivier, Claude Trottier, Julia Eastman, Glen A. Jones, Christian Noumi et Sharon X. Li, « Analyse de la gouvernance systémique des universités au Québec et comparaisons avec quatre autres provinces canadiennes », *Canadian Journal of Higher Education / Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 48 (3), 2018, p. 1-22.
- Bélanger, Hélène, « Pour quoi et à qui ce parc? Gentrification et appropriation de l'espace public dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal (Canada) », *Lien social et Politiques*, vol. 63, 2010, p. 143-154.
- Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque, « Le mouvement populaire et communautaire. De la revendication au partenariat (1963-1992) », dans Gérard Daigle et Guy Rocher (dir.), *Le Québec en jeu*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 713-747.
- Bélanger, Pierre, *Le mouvement étudiant québécois. Son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*, Québec, ANEQ, 1984.
- Belloubet-Frier, Nicole, « Les implications du processus de Bologne dans le paysage universitaire français », *Revue française d'administration publique*, vol. 114 (2), 2005, p. 241-252.
- Bengtsson, Bo et Hannu Ruonavaara, « Introduction to the Special issue: Path Dependence in Housing », *Theory and Society*, vol. 27 (3), 2010, p.193-203.
- Bereni, Laure, « Penser la transversalité des mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes », dans Christine Bard (dir.), *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 27-41.
- Bereni, Laure et Anne Revillard, « Un mouvement social paradigmatique? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 85 (1), 2012, p. 17-41.
- , « Movement Institutions. The Bureaucratic Sources of Feminist Protest », *Politics & Gender*, vol. 14 (3), 2018, p. 407-432.
- Berger, Suzanne, *Organizing Interests in Western Europe. Pluralism, Corporatism and the Transformation of Politics*, New York, Cambridge University Press, 1981.
- Bergeron-Gaudin, Jean-Vincent, « Les luttes relatives au logement au Québec. Un portrait historique », dans Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin (dir.), *Groupes d'intérêt et mouvements sociaux*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2017, p. 219-240.
- , « S'opposer à la gentrification : un nouveau cadrage dans les mobilisations pour le logement à Montréal? », dans Marcos Ancelovici (dir.), *Gentrifications et résistances à Montréal*, Presses de l'Université de Montréal, à paraître, 2025.
- Bergeron-Gaudin, « Lutter pour se loger. La trajectoire des mobilisations de locataires au Québec », dans Pascale Dufour, Laurence Bherer et Geneviève Pagé (dir.), *Le Québec en mouvements. Continuité et renouvellement des pratiques militantes*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2023, p. 301-318.

- Bérourd, Sophie. « Les classes populaires au travail : quelle représentation ? », *Savoir/Agir*, novembre, vol. 2019/3, n° 49, 2019, p. 65-72.
- Bertrand, Denis et Denis Rhéaume, « Balises pour une politique générale de l'État québécois en matière universitaire », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1999, p. 7-33.
- Bieling, Hans-Juergen et Julia Lux, « Crisis-Induced Social Conflicts in the European Union – Trade Union Perspectives. The Emergence of “Crisis Corporatism” or the Failure of Corporatist Arrangements ? », *Global Labour Journal*, vol. 5 (2), 2014, p. 153-175.
- Biland, Émilie et Fabien Desage, « Vers un enracinement cosmopolite », *Politix*, vol. 120 (4), 2017, p. 7-35.
- Blair, Jennifer et Florence Palpacuer, « From Varieties of Capitalism to Varieties of Activism. The Antisweatshop Movement in Comparative Perspective », *Social Problems*, vol. 59 (4), 2012, p. 522-543.
- Blais, François, « La renaissance du Conseil sur les universités », *Le Devoir*, 22 janvier 2013. [En ligne] www.ledevoir.com.
- Bouchard, Marie J. et Marcellin Hudon, « L'histoire d'une innovation sociale », dans Marie J. Bouchard et Marcellin Hudon (dir.), *Se loger autrement au Québec. Le mouvement de l'habitat communautaire, un acteur du développement social et économique*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2008.
- Bouillon, Florence, *Le squat. Problème social ou lieu d'émancipation ?*, Paris, Éditions de la Rue d'Ulm, 2011.
- Bourdieu, Pierre et Rosine Christin, « Le champ administratif et la production de la politique du logement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81-82 (1-2), 1990, p. 86-96.
- Breault, Geneviève, « Militantisme au sein des groupes de défense des droits des personnes locataires. Pratiques démocratiques et limites organisationnelles », *Reflets*, vol. 23 (2), 2017, p. 181-204.
- Cardoso, Gustavo, Guya Accornero, Tiago Lapa et Joana Azevedo, « *Social movements, participation and crisis in Europe* », dans Manuel Castells, Joao Caraça, John Thompson, et Michel Wieviorka (dir.), *Europe's Crises*, Cambridge, Polity Press, 2018, p. 405-427.
- Caruso, Loris et Lorenzo Cini, « Rethinking the Link Between Structure and Collective Action. Capitalism, Politics, and the Theory of Social Movements », *Critical Sociology*, vol. 46 (7-8), 2020, p. 1005-1023.
- Castells, Manuel, *Networks of Outrage and Hope. Social Movements in the Internet Age*, Cambridge, Polity Press, 2012.
- Císař, Ondřej et Jiří Navrátil, « Polanyi, political-economic opportunity structure and protest: capitalism and contention in the post-communist Czech Republic », *Social Movement Studies*, vol. 16 (1), 2017, p. 82-100.
- Colin, Barker et Michael Lavalette, « Welfare Changes and Social Movements », dans Donatella della Porta et Mario Diani (dir.), *The Oxford Handbook of Social Movements*, Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 711-728.

- Côme, Thierry et Robi Morder, « État des savoirs. Les engagements étudiants. Formes collectives et organisées d'une identité collective », *Rapport pour l'Observatoire de la vie étudiante*, juin 2009. [En ligne] jeunes-vocations.catholique.fr.
- Commissariat général au développement durable, *Le parc locatif social au 1er janvier 2019*, Paris, ministère de la Transition écologique et solidaire, 2019.
- Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Rapport, tome I: Les structures supérieures du système scolaire. Québec: Gouvernement du Québec, 2^e édition: mars 1965, 140 pages. (1^{re} édition, 1963).
- Conway, Janet M., *Edges of Global Justice. The World Social Forum and Its 'Others'*, Londres, Routledge, 2013.
- Corbo, Claude et Jean-Pierre Couture, *Repenser l'école. Une anthologie des débats sur l'éducation au Québec de 1945 au rapport Parent*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2000.
- Croché, Sarah et Jean-Émile Charlier, « Bologne, dix ans après », *Éducation et Sociétés*, vol. 24 (2), 2009, p. 5-10.
- Curtis, Russell L. et Louis A. Zurcher, « Stable Resources of Protest Movements. The Multi-Organizational Field », *Social Forces*, vol. 52 (1), 1973, p. 53-61.
- della Porta, Donatella, « Political Economy and Social Movement Studies. The Class Basis of Anti-Austerity Protests », *Anthropological Theory*, vol. 17 (4), 2017, p. 453-473.
- della Porta, Donatella, Joseba Fernández, Hara Kouki et Lorenzo Mosca, *Movement Parties against Austerity*, Cambridge, Polity Press, 2017.
- della Porta, Donatella et Alice Mattoni, *Spreading Protest. Social Movements in Times of Crisis*, Colchester, ECPR Press, 2014.
- Divay, Gérard, Anne-Marie Séguin et Gilles Sénécal, « Le Canada », dans Francine Danseureau (dir.), *Politiques et interventions en habitation. Analyse des tendances récentes en Amérique du Nord et en Europe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.
- Dobbins, Michael, « Une européanisation convergente ou divergente des réformes de la gouvernance de l'enseignement supérieur en France et en Italie », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 83 (1), 2017, p. 181-203.
- Dobry, Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986.
- Doray, Pierre, Edmond-Louis Dussault, Yvan Rousseau et Lyne Sauvageau, *L'Université du Québec 1968-2018*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2018.
- DREES, *Minima sociaux et prestation sociale*, vol. 28, 2017, p. 178-184.
- Driant, Jean-Claude, *Les politiques du logement en France*, 2^e édition, Paris, La Documentation française, 2015.
- Ducharme, Marie-Noëlle et Yves Vaillancourt, « À l'orée d'une gouvernance associative? L'expérience du Fonds québécois d'habitation communautaire », *Économie et Solidarités*, vol. 36 (1), 2006, p. 110-126.
- Dufour, Pascale. *Trois espaces de protestation. France, Canada, Québec*. Montréal: PUM, 2013.
- , « La mobilisation du droit dans le conflit étudiant de 2012 au Québec. Quand le juridique se mêle de la contestation politique », dans Francis Dupuis-Déri et Diane

- Lamoureux (dir.), *Au nom de la sécurité! Criminalisation de la contestation et pathologisation des marges*, Montréal, M éditeur, 2016a, p. 15-38.
- , « Pour une analyse comparée de la transnationalisation des solidarités. La Marche mondiale des femmes comme “objet” transnational complexe », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 23 (2), 2016b, p. 145-173.
- , « Société civile et mouvements sociaux », dans Pierre Beaudet, Dominique Caouette, Paul Haslam et Abdelhamid Benhmade (dir.), *Enjeu et défis du développement international. Acteurs et champs d'action*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2019, p. 275-282.
- , « Comparing collective actions beyond national context. ‘Local spaces of protest’ and the added value of critical geography », *Social Movement Studies*, vol. 20 (2), 2021, p. 224-242.
- , « Les luttes sociales et le modèle québécois. Au-delà du cercle vertueux », dans Stéphane Paquin et Hubert Rioux (dir.), *Le modèle québécois, 60 ans après la Révolution tranquille*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2022, p. 407-429.
- Dufour, Pascale et Marcos Ancelovici, « From Citizenship to Protest Regimes? », dans Mireille Paquet, Nora Naguels et Aude-Claude Fourot (dir.), *Citizenship as A Regime. Canadian and International Perspectives*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2018, p. 165-185.
- Dufour, Pascale, Jean-Vincent Bergeron-Gaudin et Luc Chicoine, « Social Movements and the National Question in Quebec. The Institutional Legacy of a Cleavage », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 53 (3), 2020, p. 658-675.
- Dufour, Pascale et Francis Dupuis-Déri, « Le mouvement étudiant postsecondaire dépassé par les élèves des écoles secondaires. Retour sur les mobilisations de 2012 à 2022 », dans Pascale Dufour, Laurence Bherer et Geneviève Pagé (dir.), *Le Québec en mouvements. Continuité et renouvellement des pratiques militantes*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2023, p. 21-38.
- Dufour, Pascale et Renaud Goyer, « La mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire dans le champ logement », Équipe d'évaluation de la mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, 2007.
- Dufour, Pascale, Marion Leboucher, Alexie Labelle et Jean-Vincent Bergeron-Gaudin, « How Institutionalization of a Movement Fosters Protest: The Case of Student Protests in France », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, 2024, p. 1-27. [En ligne] <https://doi.org/10.1080/23254823.2024.2364672>
- Dufour, Pascale, Dominique Masson et Dominique Caouette (dir.), *Solidarities Beyond Borders. Transnationalizing Women's Movements*, Vancouver, UBC Press, 2010.
- Dufour, Pascale et Louis-Philippe Savoie, « Quand les mouvements sociaux changent la politique. Le cas du mouvement étudiant de 2012 au Québec », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 47 (3), 2014, p. 475-502.
- Dufour, Pascale et Christophe Traisnel, « Aux frontières mouvantes des mouvements sociaux, ou quand les partis politiques s'en mêlent. Le cas du souverainisme au Québec », *Politique et sociétés*, vol. 28 (1), 2009, p. 37-62.

- Duru-Bellat, Marie, « Le système scolaire et universitaire : expansion, transformations et résistances », dans Olivier Galland et Yannick Lemel (dirs.), *La société française : un bilan sociologique des évolutions depuis l'après-guerre*, Paris : Armand Colin, 2011, pp. 160-167.
- Duru-Bellat, Marie, Annick Kieffer et David Reimer, « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : le rôle des filières et des spécialités. Une comparaison entre l'Allemagne de l'Ouest et la France », *Économie et Statistique*, vol. 433-434, 2010, p. 3-23.
- Duyvendak, Jan Willem. *The Power Of Politics. New Social Movements In France*. New-York : Routledge, 2019 pour l'édition électronique (1995 pour la 1^{re} édition).
- Esping-Andersen, Gøsta, *The Three World of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, 1990.
- Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, « Vers la création d'un conseil des universités et d'un conseil des collèges du Québec », Mémoire présenté aux responsables de la consultation sur la création du conseil des universités du Québec, d'un conseil des collèges du Québec et de la commission mixte de l'enseignement supérieur, 2016. [En ligne] fqppu.org.
- Ferhat, Ismail, « Les paradoxes d'une loi. La loi Faure et les syndicats universitaires », dans Bruno Poucet et David Valence (dir.), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 123-142.
- Fillieule, Olivier, « On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », dans Pierre Favre, Fabien Jobard et Olivier Fillieule (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007, p. 215-240.
- Fillieule, Olivier et Manuel Jiménez, « The Methodology of Protest Event Analysis and the Media Politics of Reporting Environmental Protest Events », dans Christopher Rootes (dir.), *Environmental Protest in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 258-279.
- Fillieule, Olivier et Fabien Jobard, *Politiques du désordre. La police des manifestations en France*, Paris, Seuil, 2021.
- Flesher Fominaya, Christina, « Debunking Spontaneity. Spain's 15-M/Indignados as Autonomous Movement », *Social Movement Studies*, vol. 14 (2), 2015, p. 142-163.
- Flesher Fominaya, Christina et Laurence Cox, *Understanding European movements. New social movements, global justice struggles, anti-austerity protests*, Londres, Routledge, 2013.
- Fligstein, Neil et Doug McAdam, *A Theory of Field*, Oxford, Oxford University Press, 2012.
- Fontan, Jean-Marc, Pierre Hamel et Richard Morin, *Ville et conflits. Action collective, justice sociale et enjeux environnementaux*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012.
- FRAPRU, « La "gentrification" a aggravé la situation des locataires du sud-ouest de Montréal », Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2014. [En ligne] www.frapru.qc.ca.
- Gaboriau, Patrick et Lucas Graeff, « Une lutte collective "Les enfants de Don Quichotte" », *Journal des anthropologues*, vol. 110-111, 2007, p. 411-427.

- Germain, Annick, Richard Morin et Gilles Sénécal, « L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État? », *Lien social et Politiques*, vol. 52, 2004, p. 129-138.
- Ghekière, Laurent, *Le développement du logement social dans l'Union européenne. Quand l'intérêt général rencontre l'intérêt communautaire*, Paris, Dexia, 2007.
- Gingras, Lucie, Nathalie Audet et Virginie Nanhou, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009. Portrait québécois et régional*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2011.
- Giraud, Baptiste, Yon Karel et Bérout Sophie, « Le répertoire de l'action syndicale », dans Baptiste Giraud, Karel Yon et Sophie Bérout (dir.), *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*, Paris, Armand Colin, 2018. p. 163-195.
- Giugni, Marco, « Welfare States, Political opportunities, and the mobilization of the unemployed. A cross-national analysis », *Mobilization*, vol. 13 (3), 2008a, p. 297-310.
- , « Political, Biographical, and Cultural Consequences of Social Movements », *Sociology Compass*, vol. 2 (5), 2008b, p. 1582-1600.
- Groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux, *La bataille des squatters et l'invention du droit au logement, 1945-1955*, Les cahiers du GRMF, 1992.
- Guay, Lorraine, Pierre Hamel, Dominique Masson et Jean-Guy Vaillancourt, *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2005.
- Gurr, Ted Robert, *Why men Rebel?*, Abingdon, Routledge, 1970.
- Hall, Peter, *Governing the Economy. The Politics of State Intervention in Britain and France*, New York, Oxford University Press, 1986.
- Hall, Peter A. et Rosemary Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47 (3), 1997, p. 469-496.
- Hamel, Pierre, « Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976) », *Cahiers de recherche de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal*, 1983.
- Hanley, Jill, « "De Tout Avec Ben de La Sauce". Community Organizing for Social Housing in an Immigrant Neighbourhood », Thèse de doctorat en service social, Université de Montréal, 2005.
- Harvey, David. « The Right to the City », *New Left Review* 53, sept/oct 2008. Disponible ici : <https://newleftreview.org/issues/ii53/articles/david-harvey-the-right-to-the-city>
- *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*. London, New-York: Verso, 2012.
- Hayes, Graeme, « Regimes of austerity », *Social Movement Studies*, vol. 16 (1), 2017, p. 21-35.
- Hetland, Gabriel et Jeff Goodwin, « *The Strange Disappearance of Capitalism from Social Movement Studies* », dans Colin Barker, Laurence Cox, John Krinsky et Alf Gunvald Nilsen (dir.), *Marxism and Social Movements*, Leiden, Brill, 2013, p. 82-102.
- Heyes, Jason, Paul Lewis et Ian Clark, « Varieties of capitalism, neoliberalism and the economic crisis of 2008-? », *Industrial Relations Journal*, vol. 43 (3), 2012, p. 222-241.

- Houard, Noémie, « Le logement social en Europe. La fin d'une époque ? », *Métropolitiques*, 9 avril 2012. [En ligne] metropolitiques.eu.
- Hutter, Swen, « *Protest Event Analysis and its Offspring* », dans Donatella della Porta (dir.), *Methodological Practices in Social Movement Research*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 335-367.
- , *Protesting Culture and Economics in Western Europe. New Cleavages in Left and Right Politics*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2014.
- Inglehart, Ronald, « The Changing Structure of Political Cleavages in Western Society », dans Russell J. Dalton et Scott E. Flanagan, *Electoral Change in Advanced Industrial Democracies. Realignment or dealignment?*, Princeton, Princeton University Press, 2017, p. 25-69.
- Institut de la Statistique du Québec (ISQ), « Taux d'emploi des étudiants du Québec », *Coup d'œil sociodémographique*, vol. 42, octobre 2015.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Soutien financier aux organismes communautaires*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 2024. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca>.
- Jämte, Jan et Rune Ellefsen, « The Consequences of Soft repression », *Mobilization: an International Quarterly*, vol. 25 (3), 2020, p. 383-404.
- Jenson, Jane, *Mapping Social Cohesion. The State of Canadian Research*, Ottawa, Canadian Policy Research Networks, 1998.
- , « The European Union's Citizenship Regime. Creating Norms and Building Practices », *Comparative European Politics*, vol. 5 (1), 2007, p. 53-69.
- Jenson, Jane et Susan Phillips, « Regime Shift. New Citizenship Practices in Canada », *International Journal of Canadian Studies*, vol. 14, 1996, p. 111-136.
- Kemeny, Jim, « Comparing housing and welfare. Theorizing the relationship », *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 16, 2001, p. 53-70.
- , « Corporatism and Housing Regimes », *Housing, Theory and Society*, vol. 23 (1), 2006, p. 1-18.
- Kioukiolis, Alexandros et Giorgos Katsambekis, « Radical left populism from the margins to the mainstream. A comparison of Syriza and Podemos », dans Óscar García Agustín et Marco Briziarelli (dir.), *Podemos and the New Political Cycle. Left-Wing Populism and Anti-Establishment Politics*, Londres, Palgrave Macmillan, 2018, p.201-226.
- Kitschelt, Herbert P., « Movement Parties », dans Richard S. Katz et William J. Crotty (dir.), *Handbook of Party Politics*, Londres, Sage Publications, 2006, p. 278-290.
- , « Political Opportunity Structures and Political Protest. Anti-Nuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, vol. 16 (1), 2019, p. 57-85.
- Kriesi, Hanspeter, « Political Context and Opportunity », dans David A. Snow, Sarah A. Soule et Hanspeter Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Malden, Blackwell, 2004, p. 67-90.
- Kriesi, Hanspeter, Swen Hutter et Abel Bojar, « Contentious Episode Analysis », *Mobilization. An International Quarterly*, vol. 24 (3), 2019, p. 251-273.
- Kriesi, Hanspeter, Ruud Koopmans, Jan Willem Duyvendak et Marco G. Giugni, *New Social Movements in Western Europe. A Comparative Analysis*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.

- Kurzman, Charles, « Structural Opportunity and Perceived Opportunity in Social-Movement Theory. The Iranian Revolution of 1979 », *American Sociological Review*, vol. 61 (1), 1996, p. 153-170.
- Lacoursière, Benoît, *Le Mouvement étudiant au Québec de 1983 à 2006*, Montréal, Sabotart Éditions, 2007.
- Lacouture, Matthew, « United Discourse, Divided Struggles. Hegemonic Contraction and Social Movements in Jordan », Thèse de doctorat en science politique, Wayne State University, 2021.
- Laforest, Rachel, *Voluntary Sector Organizations and the State*, Vancouver, UBC Press, 2014.
- Lajoie, André et Michelle Gamache, *Droit de l'enseignement supérieur*, Montréal, Éditions du Thémis, 1990.
- Langman, Lauren et Tova Benski, « Capitalism, Mobilizations and the Shape of the Future. To the Left, Right or Nowhere », *Capitalism and Contentious Politics Conference*, New-York, 2020.
- Leboucher, Marion, « Les coûts de la protection contre les violences de genre. Autonomie et dépendances dans les groupes des tiers secteurs au Québec et en France », Thèse de doctorat en science politique, Université de Montréal, 2023.
- Leboucher, Marion et Pascale Dufour, « Un syndicalisme apolitique? L'encadrement institutionnel de la participation étudiante à travers le cas de la FAGE », *Participations*, vol. 2, 2022, p. 151-180.
- Leduc, Alexandre, « UGEQ: Centrale syndicale étudiante. L'idéologie syndicale au sein du mouvement étudiant québécois des années 1960 », Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 2010.
- Lefebvre, Rémi, « Vers un nouveau modèle partisan ? Entre déclassement des partis de gouvernement et avènement des partis-mouvements », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, vol. 16, 2018, p. 21-30.
- Legois, Jean-Philippe, Alain Monblanchon et Robi Morder, *Cent ans de mouvement étudiant*, Paris, Éditions Syllepse, 2007.
- Lelièvre, Agathe, « La ferme des bénévoles. Analyse comparée des pratiques de woofing en France et au Québec », Thèse de doctorat en science politique, Université de Montréal, 2022.
- Locke, Richard M. et Kathleen Thelen, « Apples and Oranges Revisited. Contextualized Comparisons and the Study of Comparative Labor Politics », *Politics & Society*, vol. 23 (3), 1995, p. 337-367.
- Marx Ferree, Myra, « Soft repression. Ridicule, stigma, and silencing in gender-based movements », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 25, 2004, p. 85-101.
- Masson, Dominique, « Institutionalization, state funding and advocacy in the Quebec women's movement », dans Howard Ramos et Kathleen Rodgers (dir.), *Protest and Politics. The Promise of Social Movement Societies*, Vancouver, UBC Press, 2015, p. 79-97.
- Mathieu, Lilian, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 77 (1), 2007, p. 131-151.

- Mazot-Oudin, Antoine, « La politique au camping. Analyse comparée des rapports au politique des classes populaires en France et au Québec », Thèse de doctorat en science politique, Université de Montréal, 2020.
- McAdam, Doug, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1982.
- McAdam, Doug, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*. Chicago: The University of Chicago Press, 1999.
- McAdam, Doug, Sidney Tarrow et Charles Tilly, *The Dynamics of Contention*, New York et Londres, Cambridge University Press, 2001.
- McCarthy, John D et Mayer N. Zald, « Resource Mobilization and Social Movements. A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82 (6), 1977, p. 1212-1241.
- McGraw, Donald, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Éditions coopératives Saint-Martin, 1978.
- Meyer, David S. et Sidney Tarrow (dir.), *The Social Movement Society. Contentious Politics for a New Century*, Lanham, Rowman & Littlefield, 1998a.
- , « A Movement Society. Contentious Politics for a New Century », dans David S. Meyer et Sidney Tarrow (dir.), *The Social Movement Society. Contentious Politics for a New Century*, Lanham, Rowman & Littlefield, 1998b, p. 1-28.
- Ministère de l'Éducation du Québec, *Politique de financement des universités*, 2000. [En ligne] www.education.gouv.qc.ca.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports, *Plan stratégique 2005-2008*, Québec: Gouvernement du Québec, 2009.
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, vol. 10, Paris, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017.
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Cahier thématique. La gouvernance et le financement des universités*, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2012.
- Monchablon, Alain, *Histoire de l'UNEF de 1995 à 1968*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.
- , « L'apogée d'un mouvement syndical (1944-1962) », dans Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon et Robi Morder (dir.), *Cent ans de mouvement étudiant*, Paris, Éditions Syllepse, 2007, p. 71-82.
- Morder, Robi, « L'Unef. Un exemple d'investissement social de la forme associative », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 69, 2003, p. 5-18.
- , « Forme associative ou syndicale et représentation du groupe étudiant », dans Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon et Robi Morder (dir.), *Cent ans de mouvement étudiant*, Paris, Éditions Syllepse, 2007a, p. 129-139.
- , « Années 1970 et 1980. Décompositions et recompositions », dans Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon et Robi Morder (dir.), *Cent ans de mouvement étudiant*, Paris, Éditions Syllepse, 2007b, p. 113-129.
- , « Étudiants en élection. Les stratégies des acteurs », dans Jean-Philippe Legois, Marina Marchal, Robi Morder (dir.), *Démocratie et citoyennetés étudiantes depuis 1968*, Paris, Éditions Syllepse, 2020a.

- , « En guise de conclusion provisoire. Corps étudiants & communauté universitaire, face à face ou côte à côte ? », dans Jean-Philippe Legois et Jean-Louis Violeau (dir.), *Institution universitaire et mouvements étudiants. Entre intégration et rupture?*, Paris, L'Harmattan, 2020b, p. 265-271.
- Morin, Richard, Andrée Richard et Ysabelle Cuierrier, « Portrait de l'habitation communautaire au Québec », dans Marie J. Bouchard et Marcellin Hudon (dir.), *Se loger autrement au Québec. Le mouvement de l'habitat communautaire, un acteur du développement social et économique*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2008.
- Musselin, Christine, *La grande course des universités*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.
- Muxel, Anne, Nicolas Catzaras, Jean Chiche, Sophie Maurer et Vincent Tiberj, « Des étudiants dans le jeu politique », dans Nicolas Catzaras, Jean Chiche, Sophie Maurer et Vincent Tiberj (dir.), *Les étudiants de Sciences Po. Leurs idées, leurs valeurs, leurs cultures politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 93-131.
- Noël, Alain et Jean-Philippe Therrien, *La gauche et la droite. Un débat sans frontière*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- Observatoire des inégalités, « Chômage. Les jeunes toujours aux premières loges », 2021. [En ligne] www.inegalites.fr.
- Observatoire de la vie étudiante, *Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie*, Paris, La documentation française, 2019.
- Organisation de développement et de coopération économique, *Le logement social: un élément essentiel des politiques de logement d'hier et de demain. Synthèses sur l'emploi, le travail et les affaires sociales*, Paris, OCDE, 2020. [En ligne] www.oecd.org.
- Péchu, Cécile, « Droit au logement. Genèse et sociologie d'une mobilisation », Thèse de doctorat en science politique, Paris, Sciences Po, 2004.
- , *Droit au logement. Genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz, 2006.
- Petitclerc, Martin et Martin Robert, *Grève et paix, une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux, 2018.
- Pierson, Paul, « The New Politics of the Welfare State », *World Politics*, vol. 48 (2), 1996, p. 143-179.
- Piotrowski, Grzegorz et Magnus Wennerhag, « Always Against the State? An analysis of Polish and Swedish radical left-libertarian activists' interaction with institutionalized politics », *PACO*, vol. 8 (3), 2015, p. 845-875.
- Piotte, Jean-Marc, *Le syndicalisme de combat*, Montréal, Albert St-Martin, 1977.
- , *Du combat au partenariat. Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Québec, Nota Bene, 1998.
- Prentoulis, Marina et Lasse Thomassen, « Movement Parties. A New Hybrid Form of Politics? », dans Christina Flesher Fominaya et Ramon Feenstra (dir.), *The Routledge Handbook of Contemporary European Social Movements*, Londres, Routledge, 2019.
- Pritchard, David, « Protest Events, Welfare Generosity, and Welfare State Regimes. A Comparative Analysis of Welfare States and Social Unrest », *Contention*, vol. 7 (2), 2019, p. 31-50.

- Przeworski, Adam et Henry Teune, *The Logic of Comparative Social Inquiry*, Pennsylvania, Wiley-Interscience, 1970.
- Rachik, Abderrahmane, « Choix rationnel, frustration et protestation sociale. Le cas des diplômés chômeurs au Maroc », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 54 (2), 2016, p. 195-218.
- Ragin, Charles C., *The Comparative Method. Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Oakland, University of California Press, 1987.
- Ravinet, Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ? La formulation de la vision de l'espace européen d'enseignement supérieur en 1998 », *Éducation et sociétés*, vol. 24 (2), 2009, p. 29-44.
- Régnier-Loilier, Arnaud, « Étudier et avoir des enfants. Prévalence, circonstances et incidences sur les études », dans Philippe Cordazzo (dir.), *Parcours d'étudiants. Sources, enjeux et perspective de recherche*, Paris, INED, 2019, p. 143-161.
- Rény, Marie-Ève, *Authoritarian Containment. Public Security Bureaus and Protestant House Churches in Urban China*, Oxford, Oxford University Press, 2018.
- Rioux, Marcel, « Sur l'évolution des idéologies au Québec », *Revue de l'Institut de sociologie*, vol. 1, 1968, p. 95-124.
- Rocher, Guy, « Un bilan du Rapport Parent. Vers la démocratisation », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12 (2), 2004, p. 117-128.
- Rodríguez, Juan Pablo, « Social Movements Studies and Social Critique », dans Juan Pablo Rodríguez (dir.), *Resisting Neoliberal Capitalism in Chile. The Possibility of Social Critique*, Cham, Springer International Publishing, 2020, p. 83-105.
- Ronsavallon, Pierre, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil, 1995.
- Rullac, Stéphane, « Les effets contradictoires du droit au logement. Quand l'hébergement devient plus protecteur que l'accès locatif », *Le Sociographe*, vol. 4 (44), 2013, p. 11-20.
- Schneiberg, Marc et Michael Lounsbury, « *Social movements and institutional analysis* », dans Roy Suddaby, Royston Greenwood, Christine Oliver et Kerstin Sahlin (dir.), *The SAGE handbook of organizational institutionalism*, Harvard, SAGE Publications, 2008, p. 648-670.
- Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2020-2021*, gouvernement du Québec, 2022.
- Siméant, Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- Société d'habitation du Québec (SHQ), *L'habitation en bref*, 2021. [En ligne] www.habitation.gouv.qc.ca.
- Société d'habitation du Québec (SHQ), *Une histoire en trois mouvements. 1967-1992*. Gouvernement du Québec, 1992. [Disponible en ligne] <https://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021347.pdf>
- Société Radio-Canada. « Québec invite les étudiants à discuter de la gratuité, tout en l'écartant », 6 février 2013.

- Staggenborg, Suzanne et Verta Taylor, « Whatever Happened to The Women's Movement? », *Mobilization. An International Quarterly*, vol. 10 (1), 2006, p. 37-52.
- Storer, Heather L. et Maria Rodriguez, « #Mapping a movement. Social media, feminist hashtags, and movement building in the digital age », *Journal of Community Practice*, vol. 28 (2), 2020, p. 160-176.
- Tarrow, Sidney, *Democracy and Disorder. Protest and Politics in Italy 1965-1975*, Oxford, Oxford University Press, 1989.
- , *Power in Movement. Social Movements and Contentious Politics*, Ithaca Cornell University Press, 2011.
- Theurillat-Cloutier, Arnaud, *Printemps de force. Une histoire du mouvement étudiant au Québec (1958-2013)*, Montréal, Lux, 2017.
- Theurillat-Cloutier, Arnaud, Alexandre Leduc et Benoît Lacoursière, « Les racines historiques du Printemps érable », dans Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri, *Printemps rouge et noir. Regards croisés sur la grève étudiante de 2012*, Montréal, Écosociété, 2014, p. 37-58.
- Thompson, Edward P., « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past & Present*, vol. 50 (1), 1971, p. 76-136.
- Tilly, Charles, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne au xx^e siècle », *Revue d'Histoire*, vol. (4), 1984.
- , *La France conteste de 1600 à nos jours*. Paris: Fayard, 1986.
- Tilly, Charles et Sidney Tarrow, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- , *Contentious Politics*, 2^e édition, Oxford, Oxford University Press, 2015.
- Tremblay, Hélène P. et Pierre Roy, *Rapport final du chantier sur la politique de financement des universités*, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 2014.
- Vaillancourt, Yves, Marie-Noëlle Ducharme, François Aubry et Stéphane Grenier, « AccèsLogis Québec (1997-2015) : les hauts et les bas de la co-construction d'une politique publique », *Cahiers du CRISES*, Université du Québec à Montréal, 2016.
- Van de Velde, Cécile, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, 2008.
- , « L'insertion. Une catégorie française », dans Valérie Becquet, Patricia Loncle et Cécile Van de Velde (dir.), *Politiques de jeunesse. Le grand malentendu*, Nîmes, Champ Social Éditions, 2012, p. 101-105.
- Vérificateur général du Québec (VGQ), « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2019-2020 ». Québec, Vérificateur général du Québec, 2019. [En ligne] <https://www.vgq.qc.ca>
- Veyne, Paul, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1971.
- Walder, Andrew G., « Political Sociology and Social Movements », *Annual review of Sociology*, vol. 35, 2009, p. 393-412.
- Waldispühl, Elena, « Le continuum des violences à l'ère de la cyberhaine. Analyse comparée des cyberviolences antiféministes en France et au Québec », Thèse de doctorat en science politique, Université de Montréal, 2023.

- Weill, Pierre-Édouard, « Catégories populaires et inégalités face à l'action publique. Différenciation sociale dans le recours au droit au logement opposable et son traitement », *Lien social et politiques*, vol. 74, 2015, p. 129-148.
- Weinberg, Ian et Kenneth N. Walker, « Student Politics and Political Systems. Toward a Typology », *American Journal of Sociology*, vol. 75 (1), 1969, p. 77-96.
- Wennerharg, Magnus, Christian Frölich et Grzegorz Piotrowski, *Radical Left Movements in Europe*, Londres et New York, Palgrave, 2018.
- White, Deena, « L'institutionnalisation de la résistance. La politique québécoise de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 53, 2012, p. 89-120.
- , « Contentious Collaboration. Third Sector Service Delivery in Quebec », dans Susan D. Phillips & Bob Wyatt (dir.), *Intersections and Innovations. Change in Canada's Voluntary and Nonprofit Sector*, Edmonton, Muttart Foundation, 2021.
- Wood Lesley J., *Crisis and Control: The Militarization of Protest Policing*. London: Pluto. Toronto: Between the Lines, 2014.
- Wood, Lesley J., *Mater la meute. La militarisation de la gestion policière des manifestations*, Montréal, Lux, 2015.
- Wood, Lesley J. et Craig Fortier, « Consent, Coercion and the Criminalization of Dissent », dans William Carroll et Kanchan Sarker (dir.), *Organizing Dissent. Contemporary Social Movements in Theory and Practice*, 2^e édition, Winnipeg, ARP Books, 2016, p. 128-140.
- Zajak, Sabrina et Sebastian Haunss, *Social Stratification and Social Movements*, Londres, Routledge, 2020.

Table des matières

Introduction	5
CHAPITRE 1	
Le néoinstitutionnalisme et les mouvements sociaux	25
CHAPITRE 2	
Des types de protestation	37
CHAPITRE 3	
Le déroulé de l'enquête et la construction des régimes d'intervention publique	55
CHAPITRE 4	
Les cas des luttes dans le secteur du logement en France et au Québec	87
CHAPITRE 5	
Les cas de l'éducation supérieure en France et au Québec	129
Conclusion	169
Remerciements	179
ANNEXE 1	
Textes coécrits par l'équipe de recherche	181
ANNEXE 2	
Livre de codes	183
ANNEXE 3	
Guide d'entrevue général	205
ANNEXE 4	
Renseignements sur les personnes rencontrées	209
Listes des figures	214
Listes des tableaux	215
Bibliographie	217

